

Le Monde

Cahier « Initiatives-Emploi » 12 pages d'offres d'emplois

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15914 – 7 F – MERCREDI 27 MARS 1996 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les taux baissent après les élections en Allemagne

APRÈS plusieurs semaines marquées par une remontée des taux à long terme, les rendements obligataires ont assez nettement reflué en Europe lundi 25 mars. Un mouvement qui ne peut qu'être positif pour soutenir la reprise. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'est nettement replié, revenant de 6,75 % vendredi à 6,62 %. Cette baisse des taux d'intérêt a permis à la Bourse de Paris de gagner 1,49 % lundi. Elle a entamé la séance de mardi sur une note stable.

Les investisseurs ont accueilli favorablement le bon score obtenu par le Parti libéral allemand (FDP) lors des *trois élections régionales organisées* dimanche 24 mars en Allemagne. A trois jours du début de la Conférence intergouvernementale de Turin, les thèses antieuropéennes développées par le Parti social démocrate (SPD) ont été sanctionnées par les électeurs. La bonne tenue des prix outre-Rhin laisse également espérer une baisse des taux de la Bundesbank.

Lire page 17 et notre éditorial p. 16

Bruxelles devrait confirmer l'embargo total sur les exportations de bœuf britannique

En Grande-Bretagne, la maladie de la « vache folle » s'est transmise au chat

APRÈS LES MESURES unilatérales déjà prises par nombre d'Etats, l'Union européenne (UE) devait très certainement décréter, mercredi 27 mars, un embargo total, mais temporaire, sur les exportations de viande de boeuf britannique. Isolés à Bruxelles, les Britanniques entendaient s'efforcer à nouveau mardi d'empêcher une telle décision mais sans grand espoir de convaincre la Commission. Lundi, le *comité vétérinaire* de l'UE avait proposé – contre l'avis des seuls experts britanniques – d'interdire toutes les exportations de boeuf du Royaume Uni. Suivant cette recommandation, le commissaire à l'agriculture, l'Autrichien Franz Fischler, a préconisé l'interdiction temporaire, mais totale, des bovins vivants de Grande-Bretagne ou d'Irlande du Nord, des veaux, *des embryons, du sperme* utilisé pour la reproduction, de la viande d'abattoir, des produits dérivés à usage médical, diététique ou cosmétique. Seul le lait échapperait à cet embargo.

Pareille perspective a suscité la colère du gouvernement de Londres. Intervenant auprès de Jacques Santer, le président de la Commission, le premier ministre, John Major, a obtenu *que le comité vétérinaire* consacre une nouvelle réunion, mardi, *aux dangers présentés* par l'encéphalopathie spongiforme bovine (susceptible de transmettre à l'homme la maladie de Creutzfeldt-Jakob) et examine de nouveaux documents britanniques, notamment un rapport des experts, daté du 24 mars, dont nous publions l'essentiel. Après quoi, la décision sur l'embargo devrait revenir à la Commission, appelée à voter mercredi. *D'ores et déjà, la compagnie British* Airways a décidé de ne plus servir de bœuf britannique dans les menus pour enfants sur ses vols.

A Londres, les autorités ont révélé lundi soir l'existence de deux nouveaux cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob qui pourraient être liés à l'affection dite de la « vache folle ». Ils viennent s'ajouter aux dix malades déjà admis par le gouvernement.

Enfin, de nouvelles informations permettent d'affirmer, à partir de l'étude de 69 cas en Grande-Bretagne, que la maladie de la « vache folle » s'est transmise aux chats. Elles confirmeraient que, pour la première fois, le dogme de la « barrière d'espèce » est ébranlé et que l'agent infectieux ou « prion » peut se transmettre d'une espèce animale à une autre.



Lire pages 2 et 3

Les militaires sont autorisés à débattre de leur avenir

LE MINISTRE de la défense, Charles Millon, vient d'autoriser les militaires de carrière et les engagés à participer à la consultation publique organisée sur le service national (*Le Monde* du 22 mars). C'est une décision exceptionnelle, qui intervient dans un contexte tout aussi exceptionnel sur le plan du sujet traité comme de la procédure adoptée.

Le gouvernement a diffusé quelque 50 000 questionnaires aux maires et à des présidents d'associations pour les inciter à prévoir, à leur guise, des réunions publiques et des tables rondes dans le but de recueillir les avis des citoyens sur la nécessité – ou non – d'instaurer, à côté d'une armée progressivement professionnalisée, un service national, militaire ou civil, et sur les missions qui viendraient à lui être attribuées. Les préfets seront ensuite chargés de dresser la synthèse de la consultation qui, sur un tel thème, est une innovation, à défaut du référendum que le gouvernement avait envisagé au départ. Dans une lettre qu'il vient d'adresser aux titulaires des grands commandements et aux chefs de corps (régiments, bases aériennes ou navires), M. Millon, après avoir rappelé les intentions du gouvernement, indique : *« Vous-mêmes, les officiers, les sous-officiers et les militaires du rang, qui sont placés sous vos ordres, serez sollicités »* de participer aux débats dont les élus locaux seront les animateurs. « *Je souhaite*, ajoute le ministre, *que les militaires puissent répondre à ces invitations. Elles seront pour eux l'occasion d'expliquer les raisons de la professionnalisation décidée par le chef de l'Etat et d'apporter, à titre professionnel et dans le respect de l'obligation de réserve, leur témoignage sur le service national.* » *« Compte-tenu du travail de formation et d'encadrement qu'accomplissent les officiers et les sous-officiers auprès des appelés, il me paraît, en effet, utile qu'ils puissent participer à la réflexion commune »*, conclut M. Millon.

Concrètement, les cadres militaires et les engagés qui seront invités à participer à de telles réunions publiques devront être en tenue et ils devront faire part de leur expérience professionnelle sans, pour autant, montrer leur préférence pour l'une ou l'autre des options possibles.

A plusieurs reprises, dans le passé, nombreux ont été les cadres d'active à déplorer que, d'une manière générale, ils soient les derniers à pouvoir exprimer un point de vue sur des dossiers – la défense, leur propre carrière ou l'institution militaire – qu'ils connaissent de l'intérieur et qui les concernent de très près, quand tant d'autres, moins bien placés ont droit à la parole. Le règlement de discipline générale, dont les principes fondateurs remontent à 1972, est strict et, en faisant appel à la neutralité des intéressés, il limite singulièrement le droit d'expression des militaires hors d'une autorisation préalable. Pour cette consultation particulière, il a été considéré, au ministère de la défense, qu'il devenait difficile, voire impossible, à un cadre d'active de refuser l'invitation à débattre d'un maire, surtout dans le cas d'une commune sur le territoire de laquelle est installée une unité militaire. En fin de compte, M. Millon a préféré prendre le risque – minime – qu'il puisse y avoir, ici ou là, des *« bavures d'expression »*.

Jacques Isnard

Le cinéma sous toutes ses facettes

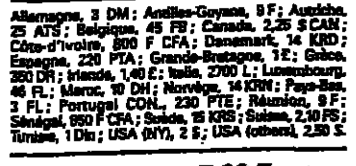

RAYMOND MORETTI

ALAIN DELON

L'HOMMAGE que lui rend la Cinémathèque française du 28 mars au 28 avril présente cinquante des quatre-vingt-sept films dans lesquels a tourné Alain Delon (dont les deux qu'il a signés comme réalisateur). Cette rétrospective dessine le portrait d'un acteur propulsé très jeune au rang de star, grâce à sa participation à quelques grands films réalisés par René Clément, Luchino Visconti, Michelangelo Antonioni puis Jean-Pierre Melville, mais à l'époque même où le statut de star s'apprêtait à disparaître en Europe. D'où, sans doute, la position d'éternel marginal de Delon, position fréquemment mise en scène au cours de sa prolifique carrière où alternent nanars et oeuvres mémorables, films de genre et films d'auteur. Sa filmographie représente ainsi à la fois l'ensemble de l'éventail du cinéma et la situation particulière, sans équivalent dans le cinéma français, de cette personnalité controversée, *entre soif toujours inassouvie de reconnaissance* et affirmation de sa singularité.

Lire notre portrait page 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



L'Afghanistan relégué aux oubliettes de l'Histoire

KABOUL
de notre envoyé spécial

Mais qui se soucie encore de l'Afghanistan ? *Tout se passe* comme si la tragédie rwandaise, la guerre en Tchétchénie, la « purification ethnique » bosniaque et autres conflits de l'après-guerre froide avaient fini par éclipser de l'actualité la « crise » afghane. Le pays a beau être en guerre ininterrompue depuis 1979, avoir été occupé par l'Armée rouge pendant plus de neuf ans et symbolisé, par sa résistance et sa tragédie même, le déclin inéluctable de l'empire soviétique, l'Afghanistan semble désormais avoir été relégué aux oubliettes de l'Histoire.

Plus d'un million de morts durant les années de la « guerre sainte », au moins vingt-cinq mille dans Kaboul depuis la chute, en avril 1992, du régime ex-communiste – plus que dans Sarajevo durant la même période –, c'est peu dire que ce pays a souffert. Certes, les bouleversements géopolitiques intervenus dans la région à la suite de la désintégration de l'URSS s'ajoutant à la nature désormais « civile » de cette guerre factionnelle *qui oppose entre eux les an*ciens moudjahidines, expliquent en partie le désintérêt des médias et de l'opinion.

Et c'est vrai qu'il y a quelque chose de pathétique dans le prolongement de cette guerre absurde opposant d'anciens alliés, qui, tous au nom de la bannière verte de l'islam, entendent s'imposer par la force et au mépris des souffrances d'une population écœurée par dix-sept ans de conflit permanent. Une situation d'autant plus désespérée que rien ne permet plus – pour l'instant au moins – d'imaginer ce qui pourrait bien convaincre les combattants de déposer les armes.

Les premiers coupables restent évidemment les Soviétiques. En envahissant le pays, ils ont ouvert *la boîte de Pandore.*

Bruno Philip

Lire la suite page 16

Mises en examen dans l'affaire Bidermann

L'ex-épouse de Loïk Le Floch-Prigent, ancien président d'Elf et actuel PDG de la SNCF, devait être mise en examen mardi 26 mars pour avoir bénéficié de libéralités de la part de Maurice Bidermann, qui devait lui aussi être mis en examen. p. 32

Les prélèvements en hausse record

Les prélèvements obligatoires vont progresser *plus vite que prévu en 1996 et* 1997. Ils représenteraient cette année le niveau sans précédent de 45,7 % du produit intérieur brut. p. 8

Contrôles aux frontières

En annonçant que la France va lever ses contrôles aux frontières avec l'Espagne et l'Allemagne, Paris a pris acte des progrès accomplis en matière de sécurité entre les sept pays de l'espace de Schengen. Mais une crise pourrait survenir avec le Benelux. p. 7

Gastronomie



A Paris, deux cafés-restaurants dans la pure tradition de la capitale. p. 24

Les routes françaises plus sûres

Les routes françaises sont devenues plus sûres en 1995. Pour la septième année consécutive, le nombre de tués (8 891 *morts à trente jours, soit un re*cul de 1,4 %) a baissé. p. 10

Nice dans le giron du RPR ?

Ancien du Front national, Jacques Peyrat, le maire de Nice, pourrait rejoindre prochainement le mouvement que préside Alain juppé. p. 9

Oscars 96 : l'année de Mel Gibson

Pour son deuxième film comme réalisateur, l'acteur australien a été couronné meilleur metteur en scène et a remporté l'Oscar du meilleur film pour *Braveheart*, l'évocation d'une révolte paysanne contre l'Angleterre dans l'Ecosse du XIIIe siècle. p. 27

Remise en cause culturelle à Bordeaux

Illustration de la réduction des dépenses culturelles décidée par Alain Juppé, Jean-Louis Froment, directeur du Centre d'arts plastiques contemporains (CAPC) de Bordeaux, pourrait quitter son poste. p. 28

« VACHE FOLLE » La Commission de Bruxelles devrait décider, mercredi 27 mars, un embargo sur toutes les exportations de viande bovine britannique, si le comité vétérinaire de l'Union européenne, réuni à nouveau mardi après-midi, ne revient pas sur la décision qu'il a prise la veille. Ce comité devait étudier un supplément d'informations proposé par les Britanniques. ● À LONDRES, le premier ministre John Major a réagi très vivement à la mesure d'interdiction annoncée par le commissaire européen à l'agriculture, l'Autrichien Franz Fischler, conformément à l'avis des experts vétérinaires. ● LES AUTORITÉS sanitaires britanniques s'appuient de leur côté sur un document d'experts qui a servi de base notamment aux recommandations que le directeur général de la santé vient d'adresser à tous les médecins britanniques. *(Lire aussi page 3.)*

John Major dénonce l'embargo européen sur le bœuf britannique

Les autorités britanniques continuent de minimiser la gravité de l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine. Elles n'ont pas décidé d'abattre le cheptel le plus menacé ni d'interdire la consommation de viande dans les cantines scolaires

LONDRES
de notre correspondant

Face à la proposition du comité vétérinaire européen d'interdire les exportations de viande bovine britannique, et au blocus organisé d'ores et déjà par la plupart des Etats européens, Londres continue de choisir la voie la plus minimaliste possible.

Se référant aux recommandations des scientifiques consultés – mais sans prendre en considération les points de vue divergents – le ministre de la santé, Stephen Dorrell, a ainsi déclaré, lundi 25 mars devant la Chambre des communes, que les mesures annoncées la semaine dernière étaient suffisantes pour le moment et qu'il n'était pas nécessaire d'interdire la viande de bœuf aux enfants ou de la retirer des cantines scolaires. *« Il faut rétablir la confiance des consommateurs* (...), *le risque de contamination est extrêmement faible »*, a-t-il répété durant tout le débat.

Prenant les observateurs par surprise et revenant sur ses propos des derniers jours, le ministre de l'agriculture, Douglas Hogg, n'a pas annoncé la décision attendue d'abattage sélectif du bétail le plus menacé par la maladie de la « vache folle » (ESB). Mais, a-t-il ajouté, il n'hésitera pas à prendre des mesures sévères si cela était justifié.

Bref, le gouvernement s'est réfugié derrière les scientifiques. C'est aussi sur ces bases que les deux ministres ont contesté la décision *« incompréhensible et totalement injustifiée »* de Bruxelles d'interdire temporairement les exportations britanniques de viande bovine. M. Hogg a même assuré les députés que les quatorze partenaires de la Grande-Bretagne avaient agi au moins autant pour des motifs commerciaux que pour des raisons scientifiques. Ce qui ne l'a pas empêché de reconnaître que l'ESB était un fléau beaucoup plus britannique qu'européen.

« STUPÉFACTION »

Absent du débat parlementaire, le premier ministre, John Major, s'est efforcé de limiter les dégâts en décrochant son téléphone lundi soir pour appeler le président de la Commission et lui exprimer sa *« stupéfaction »*. Il a exigé, et obtenu, de Jacques Santer que les experts européens se réunissent à nouveau mardi pour examiner les arguments britanniques. Si sa tentative a peu de chances d'aboutir, M. Major aura du moins réussi à rassurer ses élus, qui étaient montés au créneau tout l'après-midi pour défendre l'élevage anglais, leurs électeurs et parfois leurs propres fermes. Un parlementaire dénonça ainsi le boycottage européen du *« meilleur et plus sain bœuf du monde »*, un autre affirma que le risque d'attraper la maladie *« était plus faible que la chance de gagner le gros lot à la loterie nationale »*.

L'opposition travailliste, quant à elle, a accusé le gouvernement d'avoir trompé l'opinion et les éleveurs et d'avoir, depuis le début, traîné les pieds face aux décisions qui s'imposaient. Responsable de la santé au sein du cabinet fantôme, Harriet Harman a relancé l'offensive contre le *« dogme de la déréglementation »* thatchérienne *« qui nous a conduits dans cette crise »*. Ce qui lui a valu d'être traitée de *« vache stupide »* par un élu conservateur. *« Le public continuera à acheter du bœuf, mais ce ne sera plus du bœuf anglais »*, a-t-elle ajouté, faisant sans doute allusion à la décision des trois principales chaînes de hamburgers de remplacer la viande anglaise par des viandes étrangères. *« Après le bœuf, le porc, le mouton, les chats et les chiens ? »*, a demandé un autre député, dénonçant des méthodes d'élevage qui ont transformé les bêtes en *« cannibales »* nourris avec des déchets animaux.

MÉFIANCE DES CONSOMMATEURS

La modestie des mesures gouvernementales satisfera sans doute les comptables du ministère des finances et une partie d'une profession agro-alimentaire extrêmement puissante, en particulier chez les tories. Le ministère de l'agriculture n'avait-il pas obtenu en 1988 la tête du secrétaire d'Etat à la santé, Edwina Currie, qui avait eu l'audace de dénoncer les risques d'une épidémie de salmonelle dans les œufs ?

Toutefois, certains éleveurs réclament, comme seul moyen de rassurer le consommateur, un abattage sélectif accompagné de compensations. L'opinion locale est tellement choquée qu'il faudra plus que des demi-mesures pour faire revenir un semblant de confiance ; il en est de même pour les importateurs étrangers.

Quel crédit peuvent avoir auprès d'eux des scientifiques et des politiques qui se contredisent et abreuvent les médias de propos lénifiants ? Le premier ministre avait ainsi été très hâtif lorsqu'il déclarait, en décembre : *« Il n'existe actuellement aucune preuve que l'ESB puisse être transmise aux humains ou que consommer du bœuf cause la MCJ* (maladie de Creutzfeldt-Jakob) *aux hommes. »* De même, il n'avait pas été très prudent en écrivant en octobre à la mère d'une des jeunes victimes de la MCJ, un mois avant sa mort : *« Je dois dire clairement que l'ESB n'est pas transmissible aux humains. »*

Patrice de Beer

Plongeon de la livre sterling

La livre sterling a vivement reculé, lundi 25 mars, sur le marché des changes européen, les investisseurs s'inquiétant des conséquences de l'affaire de la « vache folle » sur l'économie britannique et sur la stabilité politique au Royaume-Uni. La livre est tombée jusqu'à un niveau de 2,2480 marks (contre 2,2643 marks vendredi soir 22 mars). Vis-à-vis du franc, la monnaie britannique a cédé 9 centimes pour s'établir à 7,69 francs. Mardi 26 mars dans la matinée, en dépit de la décision du gouvernement de John Major de ne pas procéder à une destruction en masse du cheptel bovin, la livre restait faible. Elle s'échangeait à 2,2502 marks et 7,6995 francs.

Selon les économistes, la maladie de la vache folle pourrait aggraver la situation des comptes extérieurs britanniques. Le Royaume-Uni a enregistré en 1995 un déficit de 11 milliards de livres (environ 85 milliards de francs) de sa balance commerciale.

Bruxelles devrait confirmer l'interdiction d'exporter dans le monde entier

La Commission européenne se réunit mercredi 27 mars selon une procédure d'urgence. Seul le lait échappe à la fermeture des frontières

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Sauf compromis de dernière minute, mardi, avec les experts venus de Londres, la Commission européenne, usant d'une procédure d'urgence, devrait rendre applicable, dès le mercredi 27 mars, la mesure conservatoire d'interdiction de la viande bovine britannique décidée, lundi, par Franz Fischler, commissaire autrichien à l'agriculture, en accord avec le Comité vétérinaire permanent.

Constatant qu'il *« n'est malheureusement pas possible d'exclure une corrélation entre l'encéphalopathie spongiforme bovine* [maladie de la « vache folle »] *et la maladie de Creutzfeldt-Jakob »*, comme l'a reconnu M. Fischler, le Comité vétérinaire a préconisé l'interdiction temporaire, mais totale, de l'exportation de bovins vivants de Grande-Bretagne ou d'Irlande du Nord, y compris les veaux, les embryons, le sperme utilisé pour la reproduction, de la viande provenant d'abattoirs britanniques, des produits dérivés à usage médical, diététique ou cosmétique. Seul le lait échappe à cet embargo.

Le Comité vétérinaire a rendu son avis par 77 voix contre celles des seuls Britanniques. Peu après, les deux commissaires britanniques ont fait savoir qu'ils n'approuveraient pas la décision de M. Fischler, ce qui crée un crise sans précédent récent au sein du collège bruxellois. Après l'appel téléphonique de John Major, lundi soir, qui lui demandait de revoir sa décision, Jacques Santer, président de la Commission, a, certes, accepté une nouvelle réunion pour mercredi, mais il semble difficile de revenir sur les décisions annoncées lundi soir.

Soulignant le caractère temporaire de l'interdiction, M. Fischler a indiqué que le Royaume-Uni était invité à faire tous les quinze jours un rapport à la Commission sur les mesures prises contre la maladie de la « vache folle ». Il a indiqué en outre qu'un groupe de scientifiques de haut niveau allait *« alimenter la Commission en informations »* pour que l'Union européenne puisse adopter des mesures ultérieures à bon escient.

Contrairement à ce qui avait été envisagé par certains, le commissaire à l'agriculture n'a pas demandé aux Britanniques d'abattre une partie de leur cheptel. Mais rien non plus ne leur est clairement proposé pour le cas où ils devraient en venir à cette extrémité.

En revanche, si le marché de la viande bovine s'effondre en Grande-Bretagne et tombe au-dessous du prix d'intervention, l'Union européenne la rachètera comme cela est prévu en règle générale. Les stocks ainsi constitués seront conservés en l'état, sans être distribués au titre de l'aide alimentaire aussi longtemps qu'on ne sera pas fixé sur leur aptitude à être consommés sans danger pour la santé humaine.

Tant qu'elle n'a pas de certitude scientifique, la Commission se doit d'intervenir pour la sécurité des consommateurs

« Il s'agit d'un problème extrêmement grave, a dit M. Fischler. *Tant qu'elle n'a pas de certitude scientifique, la Commission se doit d'intervenir pour la sécurité des consommateurs »*. En dehors de la question de l'abattage du cheptel, la Commission, sans doute pour ne pas envenimer le contentieux avec Londres, n'a pas préconisé publiquement que la viande actuellement en vente en Grande-Bretagne soit retirée du marché intérieur. Elle n'a même pas parlé de la viande importée d'outre-Manche actuellement à l'étal dans le reste de l'Union européenne. Cette viande est cependant suspecte, puisqu'il ne faut pas en importer d'autre. Il est vrai qu'il est bien difficile de déterminer l'origine exacte de certains morceaux dans les nombreux mélanges constitués à la faveur du libre-échangisme communautaire.

Pour sa part, Emma Bonino, commissaire italienne, chargée de la politique des consommateurs, voudrait qu'un autre des nombreux comités européens, le Comité scientifique alimentaire, se réunisse rapidement pour dire ce qu'il faut conseiller de faire à ceux qui ont encore envie de manger de la viande.

Jean de la Guérivière

Deux commissaires récalcitrants

Contrairement au conseil des ministres de l'Union européenne, où un vote à l'unanimité est requis pour certaines questions fondamentales, la Commission de Bruxelles prend toutes ses décisions à la majorité. Il arrive ainsi souvent que certains commissaires, pour ne pas aller à l'encontre des positions des gouvernements de leurs pays respectifs, s'opposent, par leur vote, à l'ensemble de leurs collègues sans que cela ne puisse affecter la décision prise. Les récalcitrants ont toutefois la possibilité de faire différer l'entrée en vigueur de celle-ci. C'est ce qui s'est passé lundi 25 mars lorsque les deux commissaires britanniques, Leon Brittan et Neil Kinnock, ont refusé d'entériner l'interdiction temporaire de toutes les exportations britanniques de viande bovine proposée par le commissaire européen à l'agriculture Franz Fischler. Ce refus, appuyé par un coup de téléphone de John Major au président de la Commission, Jacques Santer, a donc obligé le collège à différer l'entrée en vigueur de la mesure et contraint les vingt commissaires à procéder à un vote lors de sa prochaine réunion hebdomadaire, mercredi.

Les documents scientifiques des experts d'outre-Manche

VOICI les conclusions rendues le 24 mars au gouvernement de John Major par le comité britannique chargé de ma surveillance de la maladie de Creuztfeldt-Jakob (MCJ) :



VERBATIM

« Le comité a recensé dix cas qui n'avaient pas préalablement été identifiés comme une variante de la maladie de Creutzfeldt-Jacob. Il a conclu ce week-end après une discussion supplémentaire et l'analyse de données génétiques provenant de ses patients que ses conclusions du 20 mars n'étaient pas modifiées. Sur la base de ces données et en l'absence d'alternative crédible, l'explication la plus vraisemblable actuellement est que ces cas sont liés à l'exposition de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) avant l'introduction des interdictions de 1989. Il souligne qu'il n'y a que dix cas recensés à ce jour et il n'est pas en mesure de confirmer s'il y a ou pas un lien de cause à effet entre l'EBS et la maladie humaine.

» Le comité a été interrogé pour donner un avis complémentaire sur le risque pour les enfants. Il a d'abord examiné s'il y avait un risque en fonction de l'âge. Le comité a longuement débattu sur les conséquences à long terme pour l'appareil digestif. Il a soigneusement passé en revue ses connaissances sur la transmission de l'EBS dans les infections naturelles et sur les modèles animaux expiremtaux. Si le nouveau variant de MCJ est lié à l'exposition de la BSE, cette exposition est vraisemblablement intervenue entre 1982 et 1989 et les âges des victimes ne suggèrent pas que ceux qui étaient enfants à cette époque, encouraient un risque plus grand que les jeunes adultes. Compte tenu de ces données, le comité conclut que si l'infection humaine avec l'agent de la BSE a lieu les enfants ne sont pas plus susceptibles d'être infectés que les adultes (...)

» Le comité a également étudié les groupes suivants : les immunodéprimés, les patients hospitalisés et les femmes enceintes. Il conclut que s'il y avait des infections humaines par l'agent de la BSE aucun de ces groupes n'est plus à risques vis-à-vis de cette infection.

» Le comité est conscient que le public veut être rassuré en particulier à propos des risques concernant les générations les plus jeunes. Les parents sont naturellement préoccupés par les risques qu'encoureraient leurs propres enfants. Toute activité humaine comporte des risques ; si le gouvernement applique rigoureusement les contrôles existants ainsi que les nouveaux, le comité pense que ce risque est extrêmement faible. Cependant, le comité se rend compte que les parents auront souvent tendance à réduire le risques pour leurs enfants plus que pour eux-mêmes. Il est important d'avoir conscience que de nombreux aliments sont associés à des risques sanitaires et que le fait d'abandonner le bœuf au profit d'autres produits non bovins n'est pas nécessairement dénué de risques.

» Le comité reconfirme ses recommandations concernant les vaches âgées de plus de trente mois qui doivent être désossées dans des abattoirs agréés. (...) Il a aussi recommandé d'exclure de la consommation toutes les têtes des animaux âgés de plus de six mois, à l'exception de la langue, si cette dernière a été prélevée sans contamination (...)

Il en conclut que l'utilisation de la gélatine était sans danger pour la fabrication de produits pharmaceutiques et médicaux aussi bien que pour la nourriture, étant donné les procédures d'inactivation existant dans la production de gélatine.

» Le comité confirme ses précédents avis quant à l'usage de repas à base de viandes et d'os de mammifères qui devraient être interdits en toute circonstance dès lors qu'il pourrait y avoir un risque de consommation de ces produits par des ruminants. Ces produits ne doivent pas être incorporés dans l'alimentation des animaux de ferme, y compris les poissons et les chevaux. Ils ne doivent pas non plus être incorporés dans des engrais qui pourraient être utilisés dans des terres sur lesquelles pourraient se trouver des ruminants. »

D'autre part, le directeur général de la Santé britannique a adressé le 25 mars les recommandations suivantes à « toutes les personnes concernées » *par la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) :*

« La MCJ est une affection extrêmement rare. Il y a eu quarante cas l'année dernière dans tout le Royaume-Uni, moins de un par million de personnes, c'est-à-dire un niveau comparable à celui des autres pays.

» Personnellement je continuerai à manger du boeuf, comme élément d'une alimentation équilibrée et variée.

» Des inquiétudes concernant un risque pour les enfants se sont fait jour, après les annonces faites récemment sur l'ESB et la MCJ. Nous avons demandé à des experts scientifiques de continuer d'examiner cette question pendant le week-end. Selon l'avis qu'ils m'ont donné, au cas où apparaîtrait une infection humaine par l'ESB, les nouveau-nés et les enfants n'y sont pas plus exposés que les adultes.

» Les femmes enceintes et les patients des hôpitaux n'y sont pas non plus plus exposés que quiconque.

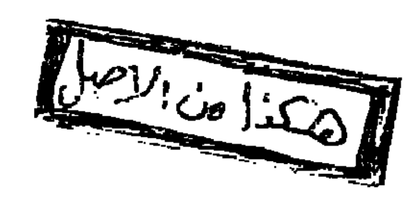
» Je peux également rassurer le public sur la consommation de lait, de produits laitiers et de gelées. Il n'est pas nécessaire d'éviter ces produits.

» Il est naturel que les parents s'inquiètent pour tout risque que pourraient encourir leurs enfants. Aucune activité humaine n'est totalement dénuée de risque, mais si les contrôles existant et ceux qui viennent d'être recommandés sont rigoureusement mis en œuvre, je crois que ce risque est extrêmement petit.

» Ces contrôles ont pour but de nous protéger de l'exposition à une éventuelle cause de la maladie de Creuzfeldt-Jakob, mais il est important de garder à l'esprit qu'aucune preuve d'un lien direct entre la MCJ et l'ESB n'a pour l'instant été établie. »

Protéger les consommateurs français

Philippe Vasseur, ministre français de l'agriculture affirme dans un entretien publiée mardi 26 mars par *La Tribune* que la viande britannique n'entre plus en France. A propos des stocks de viande bovine britannique existant en France, le ministre précise : *« le gouvernement souhaite qu'elle ne soit pas commercialisée. »* Il ajoute : *« Le système d'identification que nous mettons en place permettra au consommateur de connaître la provenance des viandes. Il y aura des signes distinctifs. »* Le ministre estime que l'Europe doit apporter son appui financier à la Grande-Bretagne, afin de soulager les conséquences pour les éleveurs britanniques des mesures qui seront prises. En cas de doute persistant, il pourrait prendre position pour l'abattage de tout le cheptel britannique, car *« la santé de nos concitoyens n'a pas de prix »*.





Le dérangeant mystère des maladies à prions

C'EST PARCE QU'IL NE RESSEMBLE à aucune des catégories connues de la pathologie infectieuse humaine et vétérinaire que le prion constitue l'un des plus grands défis lancés à la biologie et à la médecine de cette fin de siècle. Avec le prion, nous sommes entre deux mondes, aux frontières de la virologie et de l'insaisissable. Bien loin des parasites, des bactéries et des virus, les prions apparaissent, ainsi que les biologistes les ont définis, comme des *« agents transmissibles non conventionnels »*.

Leur existence a été soupçonnée voici plus d'un demi-siècle. Il y a trente ans, Gajdusek et Gibbs, biologistes américains, réussissaient à démontrer la possibilité d'une transmission de ces mystérieux agents pathogènes de l'homme au singe. Dix ans aupravant, Gajdusek – qui devait recevoir le prix Nobel de médecine en 1976 pour ses travaux – avait identifié une étonnante maladie neurodégénérative épidémique – le kuru – dans une peuplade de Nouvelle-Guinée. Cette peuplade avait pour coutume de consommer le cerveau des morts pour acquérir leurs facultés. L'épidémie de kuru devait cesser avec l'abandon de ces pratiques cannibales.

Pourquoi « prion » ? Ce terme proposé par le docteur Stanley Prusiner (université de Californie, San Francisco) est l'abréviation de *protinaceous infectious particle*. Il témoigne du caractère atypique d'un agent transmissible dont la présence dans un organisme humain ou animal se révèle, au terme d'une longue période d'incubation, capable de détruire les structures du système nerveux central et ainsi de tuer son hôte dans un tableau dramatique de maladie neurodégénérative. Menace majeure pour la santé publique (il n'existe ici aucun test diagnostique et aucune thérapeutique), le prion pose de redoutables problèmes scientifiques.

Le premier choc dans ce domaine fut la découverte – c'était en 1970 – que les prélèvements de cerveaux faits sur des ovins victimes de la « tremblante du mouton » demeuraient infectieux, même après avoir été traités par des processus chimiques ou radioactifs supposés suffisamment puissants pour détruire les acides nucléiques. Une telle observation conduisait à remettre en question le dogme qui veut que le caractère infectieux d'un agent pathogène implique la présence en son sein d'un acide nucléique (ADN ou ARN). Pouvait-on raisonnablement soutenir le concept révolutionnaire d'un agent infectieux d'un nouveau type *composé d'une seule protéine* ? Certains répondirent de manière affirmative. La protéine suspecte fut baptisée PrP (*prion protéine*).

DEUX ÉCOLES

Le débat n'est toujours pas clos, comme l'a montré le colloque international organisé, il y a quelque jours, à l'hôpital du Val-de-Grâce (Paris) par le Centre de recherche du service de santé des armées et le Commissariat à l'énergie atomique ; une rencontre à laquelle participaient les professeurs Gajdusek et Prusiner. Schématiquement, deux écoles s'affrontent : celle qui défend les thèses du professeur Prusiner et celle qui estime, à l'inverse, que la protéine PrP n'est que le témoin, et non la cause, de l'atteinte du système nerveux central. La grande majorité des résultats des travaux de biologie moléculaire conduits ces dernières années vont dans le sens de la théorie du prion. Pour autant, cette dernière ne rend pas totalement compte des observations cliniques et épidémiologiques qui sont faites.

On sait par ailleurs que certaines modifications structurelles de la PrP (qu'on appelle dès lors PrPsc) confèrent à cette structure la capacité de modifier à son tour les autres PrP de son environnement. Une telle réaction en chaîne aboutit à la formation de lésions pathologiques au sein du système nerveux central. Lors du colloque, le professeur Gajdusek a invité la communauté scientifique à réfléchir sur le phénomène initial d'une telle réaction en chaîne. Il faut impérativement, selon lui, découvrir par quel processus chimique cette protéine devenue infectieuse modifie son « double normal ».

Lors du même colloque, le professeur Prusiner a détaillé le processus permettant, selon lui, à la protéine normale de devenir « infectieuse » après un changement de structure. La protéine naturelle une fois modifiée pourrait résister à l'action des enzymes (les protéases) chargées de dégrader de telles protéines. Cela conduirait à l'accumulation dangereuse et pathogène de cette protéine.

Mais certains scientifiques continuent à défendre l'hypothèse selon laquelle les maladies dégénératives baptisées « à prions » pourraient n'avoir en fait qu'une origine virale. Ainsi le professeur Diriger (Institut Robert-Koch, de Berlin) a-t-il affirmé lors du colloque avoir observé, par microscopie électronique, dans des extraits de cerveau humain atteint de maladie de Creutzfeldt-Jakob, des petites particules qui pourraient être des virus de taille inférieure à celle des plus petits virus connus jusqu'à présent.

En tout état de cause, les recherches conduites dans le domaine des *« agents transmissibles non conventionnels »* commencent enfin, l'épidémie de la maladie de la « vache folle » britannique aidant, à s'intensifier. En France, ces travaux ont été dotés de budgets supplémentaires après la découverte de la dramatique contamination de plusieurs dizaines d'enfants traités par une hormone de croissance extraite de l'hypophyse de cadavres humains mal sélectionnés. Cet effort devrait d'autant moins diminuer que le professeur Dominique Dormont (CEA), en étudiant le risque de transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob par les produits sanguins, a montré qu'il existe un risque faible d'infection par le sang, mais uniquement par voie intracrânienne, lors d'opérations neurochirurgicales. On ne peut donc pas affirmer que la maladie soit transmissible par la transfusion sanguine. Mais, par mesure de précaution, on recommande d'éliminer les lots de plasma dont un des donneurs avait la maladie ou des antécédents familiaux.

Jean-Yves Nau

Nombre de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine diagnostiqués en Europe

Pays	1987 et avant	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
France	0	0	0	0	5	0	1	4	3	–
Irlande (Rép.)	0	0	15	14	17	18	16	19	4	–
Portugal	0	0	0	0	0	0	0	12	14	2
Total Royaume-Uni	136	1 954	6 955	13 042	22 939	35 269	37 020	26 087	–	–
Suisse	0	0	0	2	8	15	29	64	68	18

Source : Office international des épizooties (25-03-1996).

La maladie de la « vache folle » s'est transmise au chat

Le dogme de la « barrière d'espèce » est aujourd'hui ébranlé. En Grande-Bretagne, 69 félins ont été contaminés, présentant des lésions cérébrales comparables à celles des bovins infectés

LE PRION responsable de maladie de la « vache folle » peut-il contaminer d'autres animaux et atteindre l'espèce humaine ? L'incertitude qui règne dans la communauté scientifique à cause de la rétention d'informations par les experts britanniques ne doit nullement faire oublier les inquiétants éléments épidémiologiques récents dont on dispose et qui laissent penser que le dogme de la « barrière d'espèce » est aujourd'hui bel et bien brisé. Une récente série d'observations et d'analyses permet en effet de conclure que l'agent transmissible non conventionnel responsable de la maladie de la « vache folle » s'est, en Grande-Bretagne, transmis au chat.

On tenait jusqu'à présent pour acquis le fait qu'un prion était caractéristique de l'espèce qu'il peut contaminer qu'il s'agisse des ovins (avec la tremblante du mouton), des bovins (encéphalopathie spongiforme bovine) ou de l'homme (maladie de Creutzfeldt-Jakob). Seules jusqu'à présent des expériences de laboratoires complexes avaient permis d'obtenir des transmissions entre espèces. Mais il faut dans ce cas avoir recours à des injections intracérébrales directe de l'agent infectieux. Par ailleurs, dans les rares cas connus de transmission « naturelle » au sein de l'espèce humaine (*contamination par l'hormone de* croissance, kuru), le système nerveux central est toujours impliqué.

> Les Britanniques n'ont guère communiqué sur un sujet que leurs homologues européens tiennent pour essentiel

Une autre « certitude » concernait la transmission de l'agent infectieux par voie orale. *« Différentes études expérimentales ont consisté à nourrir plusieurs races et espèces avec différents tissus provenant de vaches infectées. Seuls certains animaux nourris avec du cerveau de vache ont développé une maladie neurodégénérative. Les animaux nourris avec les autres organes, dont le muscle, n'ont pas été atteint*, nous a expliqué le professeur Dominique Dormont. *Il faut néanmoins être relativement prudent avant de conclure, car on ne sait pas encore avec précision si les propriétés biologiques de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine correspondent à celles observées dans les modèles animaux. Tout indique, sauf si les Britanniques ont des données contraires, que le risque est très faible, voire uniquement théorique. Toutefois l'exposition chronique à l'agent infectieux n'a pas, à ma connaissance du moins, été étudié. »*

C'est dans ce contexte que sont apparus, au début des années 90, les premiers cas d'une affection neurodégénérative touchant des chats et baptisée par analogie « encéphalopathie spongiforme féline ». On sait aujourd'hui, de manière documentée, que 69 chats ont été contaminés en Grande-Bretagne alors qu'on ne connaît, par ailleurs, qu'un cas norvégien et un cas irlandais. Ces chats présentent des lésions cérébrales en tout point comparables à celles des bovins infectés, et des souris ont par ailleurs pu être contaminé à partir de l'inoculation de broyats de cerveaux de chats malades. La coïncidence ne peut manquer de surprendre et d'inquiéter. Or, fort curieusement, les spécialistes britanniques n'ont guère communiqué ces derniers temps sur un sujet que leurs homologues européens tiennent pour essentiel.

« La "barrière d'espèce" que l'on connaît avec les souches de l'agent de la tremblante du mouton ne semble pas aussi efficace avec l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine. Celui-ci a en effet été vraisemblablement transmis dans les conditions naturelles au chat domestique ou à certains ruminants sauvages en captivité comme le koudou et le nyala », déclarait le 21 février dernier Jeanne Brugère-Picoux (Ecole vétérinaire d'Alfort) devant le Parlement européen.

Faut-il, à partir de ces éléments, conclure que les prions évoluent et que la transmission entre les espèces et par voie alimentaire est devenue une réelle et menaçante possibilité ? La Grande-Bretagne serait-elle, en d'autres termes, au terme d'une série d'erreurs et de sous-estimations du danger, le premier pays concerné par un phénomène plus général ?

L'épidémie féline devrait conduire à une série d'expériences et d'analyses sur la nature de l'alimentation de ces animaux. Ont-ils consommé des abats ovins et bovins ? L'infection a-t-elle, au contraire, été transmise par la viande et, si oui, quelles mesures sanitaires faut-il, d'urgence, prendre ?

Comme dans l'affaire des dix nouveaux cas *a priori* inquiétants de maladies de Creutzfeldt-Jakob, l'attitude des scientifiques britanniques qui ne fournissent pas à leurs confrères la totalité des éléments dont ils disposent fait que les hypothèses les plus catastrophiques peuvent être envisagées. On évoque dans les milieux scientifiques une prochaine publication détaillée sur les cas humains dans l'hebdomadaire médical anglais *The Lancet*.

J.-Y. N.

Plus de trois cents bêtes abattues en France

Depuis le début de l'année, la maladie de la « vache folle » a été décelée dans trois troupeaux en France. Il est procédé, chaque fois, à un abattage systématique. Lundi 25 mars, cent cinquante et une vaches de Pommerit-le-Vicomte (Côtes-d'Armor) ont ainsi été éliminées. Un cordon de gendarmes protégeait l'exploitation pendant que les services vétérinaires pratiquaient des piqûres de curare sur les animaux, qui ont ensuite été transportés dans une station d'équarrissage. Mardi, un troupeau de cent vingt bêtes devait être abattu à Callac (Côtes-d'Armor). En mars, trente-cinq laitières d'une exploitation du Finistère avaient déjà été tuées et leurs carcasses incinérées. La présence d'encéphalopathie spongiforme chez ces animaux avait été confirmée par le laboratoire national de pathologie bovine de Lyon. – *(Corresp.)*

En Grande-Bretagne, le plaisir perdu du steak et du hamburger

OXFORD
de notre envoyée spéciale

Lorsque son boucher, pince-sans-rire, lui a conseillé de changer rapidement l'enseigne de son pub, Le Taureau noir, pour un nom plus adapté aux circonstances, Au Cochon noir par exemple, Morris Josh s'est senti déprimé. L'Angleterre était-elle en train de devenir folle ? La défection *soudaine de sa clientèle pour son fameux* chili con carne, qui avait le grand tort, il est vrai, de comporter du bœuf, l'avait déjà blessé. Mais l'idée que son ami boucher fasse de la surenchère en suggérant que plus rien, peut-être, ne serait comme avant, l'anéantit totalement. Il n'est jamais bon, pense-t-il, qu'un pays renie brutalement ce qui était son symbole. Le boucher de Kidlinton était bien placé pour le savoir.

Depuis jeudi 21 mars, personne ne lui *commande plus de bœuf*, et il a dû renvoyer à l'abattoir des bêtes qu'il était sûr de ne pas vendre. Il faut bien se rendre à l'évidence : les consommateurs n'ont pas confiance et boudent le bœuf. Voyez le pub du Cheval noir qui jouxte Le Taureau noir. Le bœuf a carrément été rayé du menu dominical. *« Au moins, c'est simple*, dit le barman, *pas de bœuf avant qu'on ne daigne nous fournir des informations précises et de vraies garanties de sécurité. »* C'est, mot pour mot, ce qu'on entend aux rayons viande des grandes surfaces.

Un caddie arrive, ralentit, passe devant les emballages de bœuf et s'arrête devant la volaille et le porc. *« Ni fou ni kamikaze »*, sourit un étudiant. *« Et ne me proposez pas deux escalopes de bœuf contre ma côte de porc*, plaisante un bibliothécaire, *ma réponse est non. »* Une dame ne décolère pas contre le gouvernement de John Major : *« Arrogant devant les autres pays d'Europe quand il devrait se faire petit et leur demander conseil. »* Une autre attend qu' *« on tue une fois pour toutes tous les bœufs du pays »*, le sort de leurs carcasses lui paraissant le seul problème : *les brûler, les enterrer, les jeter à la mer ?*... Ah ! Cette fois, une jeune cliente paraît intéressée par les morceaux de bœuf. Elle regarde, compare les étiquettes, soupèse. Trop cher ! Elle opte pour de la dinde : *« J'ai demandé conseil à mon frère qui est biologiste : " Si quelque chose devait te faire mal, m'a-t-il dit, dis-toi que c'est déjà fait. Alors, offre-toi un bon steak ! On les brade ! " C'est une idée; mais je les trouve encore trop cher. »* C'est ce que dira aussi un étudiant : *« Ils pourraient nous offrir une prime de risque ! »* Tout de même, un acheteur, un vrai, geste précis, allure décidée : *« Je suis fumeur, je peux bien aussi manger du bœuf... »* Accueil glacial chez Burgerking et Fatty Arbuckes, où les vendeurs ont ordre de ne pas dire un mot à la presse sur le sort du beefburger. Sourires, au contraire chez McDonald, qui a fait la « une » des journaux en affichant clairement sa position. De petites affiches expliquent qu'étant donné le doute subsistant sur la viande le Big Mac est retiré de la vente mais reviendra jeudi, avec du bœuf d'importation. Les clients semblent ravis : McDo a décidé pour eux.

Inquiet cependant devant le risque que la nation ne puisse jamais retrouver le plaisir et le goût du hamburger, le *Daily Express* s'est avisé de préparer avec l'aide d'un chef un burger d'autruche. Le résultat est fascinant. Même goût, même couleur, même texture que le bœuf. *« Avec les graisses et le cholestérol en moins »*, nous a même précisé une jeune vétérinaire dont la clinique de Banbury surveille jalousement un gros élevage d'autruches quelque part en Cornouailles. Un seul inconvénient : son prix. Pour un hamburger d'autruche, il vous en coûterait actuellement près de 180 francs.

Annick Cojean

Boris Eltsine et les communistes cultivent la nostalgie pour l'URSS

Le président russe a réorienté sa campagne

MOSCOU
de notre correspondante

En Russie, prise par la fièvre électorale, les projets de « *restauration de l'URSS* » sont désormais eclipsés par ceux d'une « *union* » imminente entre la Russie et la Biélorussie (*Le Monde* daté 24 et 25 mars). La série fut lancée par Boris Eltsine, qui cherche à regagner dans les sondages l'avantage sur son rival, le communiste Guennadi Ziouganov. Pataugeant dans le sang en Tchétchénie, mis à mal sur le terrain économique en raison de salaires toujours impayés, le président russe a été obligé d'orienter sa campagne ailleurs : fin février, il ouvrait le feu en annonçant une « *union possible* » avec la Biélorussie voisine.

Défiés sur leur propre terrain, celui de la nostalgie pour l'URSS, les communistes avaient riposté, adoptant il y a dix jours à la Douma, un texte annulant les accords de 1991 ayant mis fin à l'Union soviétique. La réplique présidentielle, d'abord hésitante, prit la forme, vendredi 22 mars, de l'annonce d'une date pour la signature d'un « *traité d'union* » avec la Biélorussie : le 2 avril.

Une fois passé l'effet d'annonce, la réalité, derrière ces variations sur la meilleure façon de restaurer une « grande Russie », semble maigre. Les communistes s'indignent maintenant d'avoir été « *mal compris* » : ils voulaient « *simplement* », jurent-ils, faciliter un processus d'intégration volontaire et non pas remettre en cause l'existence de la CEI. Quant au projet d'union avec la Biélorussie, annoncé par son président, Alexandre Loukachenko, après une visite éclair à Moscou, il ne risque guère, dans l'immédiat, de dépasser les déclarations d'intentions. Le président biélorusse, un fanatique de la réunification, a souligné que la cérémonie de signature se déroulera « *sur une grande place ou dans un grand palais, en présence du patriarche de toutes les Russie, Alexis II* ».

Mais le porte-parole du président russe s'est senti obligé de tempérer son enthousiasme en soulignant, dès samedi, que l'accord « *ne reviendrait pas à créer un nouvel Etat* » mais à nouer, à terme, entre Minsk et Moscou, des liens analogues à ceux de l'Union européenne. Il y aura bien un « *conseil* » formé des deux présidents, un « *comité exécutif* » et un comité « *parlementaire* », mais le but est « *seulement* » de créer un noyau dur au sein de la CEI, ouvert aux autres membres. Le chef du gouvernement russe, qui a rencontré sept heures durant la délégation biélorusse, a renchéri en soulignant que le processus de passage à une monnaie commune, qui doit être « *discuté* » au cours des dix-huit prochains mois, peut encore traîner en longueur...

Il traîne depuis plus de deux ans déjà : Moscou avait alors failli sauter le pas d'une unification des systèmes financiers des deux pays, mais les résistances – surtout russes, Moscou ne voulant pas payer pour sa voisine – ont été les plus fortes. Aujourd'hui, elles ne sont pas moindres, les économistes de Boris Eltsine déployant des prodiges d'efforts pour brider ses largesses préélectorales. La *nouvelle promesse d'unification* s'inscrit donc dans une pure conjoncture politique. Alors que l'OTAN parle de s'étendre à l'est, la Russie montre en effet qu'elle peut faire le premier pas vers l'ouest, jusqu'aux frontières de la Pologne, même si l'accord, tel qu'annoncé, évite prudemment d'en évoquer d'éventuels aspects militaires. Boris Eltsine peut, en outre, prétendre que personne mieux que lui ne travaille à l'intégration de l'ancien espace soviétique. Les communistes votent des textes sans valeur juridique mais qui affolent les voisins de la Russie, alors que le président « *agit concrètement et posément* », comme le martèlent toutes les chaînes de télévision russe.

JOUTES ENFLAMMÉES

Mais chacun, en Russie, comprend au moins intuitivement que l'essentiel, pour Boris Eltsine, est de rester au Kremlin et qu'aucune « unification » réelle ne devrait avoir lieu avant le scrutin présidentiel, prévu le 16 juin. Ensuite, tout dépendra de son résultat. Entre-temps, les voix des autres candidats à la présidence se font de plus en plus faibles, y compris celle de Grigori Iavlinski, l'opposant démocrate qui a qualifié le projet d'union « *d'absurdité préélectorale qui discréditera l'idée d'intégration* ». Soulignant que les promesses de Boris Eltsine « *soit restent lettre morte, soit se transforment en leur contraire* », il a rappelé l'annonce par M. Eltsine d'un plan de paix pour la Tchétchénie en février, suivie de la plus vaste offensive militaire russe depuis le printemps 1995.

Le communiste Guennadi Ziouganov a cherché, lui, à faire bonne figure : le projet d'union est le résultat direct, a-t-il dit, du vote de la Douma. Il passait ainsi l'éponge sur les joutes enflammées de la semaine passée, quand les communistes ont accusé Boris Eltsine d'avoir préparé trois projets d'oukaze : pour dissoudre la Douma, instaurer *l'état d'urgence et reporter* l'élection. Le Kremlin, qui avait réellement envoyé plus d'une centaine d'hommes en armes occuper toute une nuit le bâtiment désert de la Douma à des fins non précisées, ne dément que mollement. Le Kremlin avait aussi diffusé, la semaine passée, un communiqué surprenant sur la vote de la Douma, affirmant qu'il « *mettait en doute* » à la fois la « *légitimité* » de la Chambre basse et la « *tenue de l'élection présidentielle* ». De tels propos, accompagnés d'inspections intempestives à la Douma, ont provoqué des frissons compréhensibles chez les députés, dont beaucoup se trouvaient dans la Maison Blanche lors de l'assaut d'octobre 1993.

Le Kremlin a ensuite cherché à rassurer, en affirmant que le projet d'union avec la *Biélorussie ne visait pas*, comme cela fut dit, à reporter l'élection. Boris Eltsine, dont la santé physique aussi bien que politique semble s'améliorer légèrement, a annoncé qu'il prenait en main lui-même la direction de sa campagne électorale. Mais à l'heure où dans Moscou se multiplient les annonces de découvertes de colis piégés semés, immanquablement, par des « *terroristes tchétchènes* », de nouveaux rebondissements, plus concrets peut-être que la renaissance de l'URSS ou d'un Etat russo-biélorusse, ne sont toujours pas à exclure totalement.

Sophie Shihab

L'opposition biélorusse se mobilise contre le projet d'union

Au lendemain de la manifestation qui a rassemblé, selon les estimations, trente à cinquante mille personnes à Minsk contre l'accord d'union avec la Russie, Zenon Pozniak, le président du mouvement d'opposition, le Front populaire, a déclaré, lundi 25 mars, que les Biélorusses « *n'accepteraient pas sans broncher la perte de leur souveraineté* ». M. Pozniak et son adjoint ont dénoncé les nombreux incidents violents qui ont, selon eux, marqué la manifestation de dimanche, la plus importante qu'ait connue la capitale depuis 1991. M. Pozniak a affirmé que l'arrivée à la présidence d'Alexandre Loukachenko en juillet 1994 avait coïncidé avec le début d'« *une occupation de notre pays par Moscou* ». Les dirigeants du Front populaire ont par ailleurs affirmé avoir fait l'objet d'une inspection, lundi matin, d'un représentant du ministère de la justice, qui a exigé les documents d'enregistrement de leur mouvement. – *(AFP.)*

La ville bosniaque de Mostar est toujours menacée par la guerre

L'Espagnol Perez Casado devient le nouvel administrateur de la cité croato-musulmane

Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne (UE) ont désigné, lundi 25 mars, l'Espagnol Ricardo Perez Casado comme administrateur de la ville bosniaque de Mostar. Ancien maire socialiste de Valence, Ricardo Perez Casado, âgé de cinquante ans, succédera à l'Allemand Hans Koschnik, qui a remis sa démission. Le mandat de l'UE sur cette ville, instauré en juillet 1994, devrait être reconduit jusqu'à la fin de l'année.

MOSTAR (sud-ouest de la Bosnie-Herzégovine)
de notre envoyé spécial

Au sommet des montagnes rocailleuses qui surplombent Mostar, les canons serbes ont disparu. Les collines ont été restituées aux Bosniaques, en vertu de la carte de partage du pays signée à Dayton. Pourtant, à Mostar, la menace de guerre est toujours présente. Les canons lourds de l'armée serbe étaient silencieux depuis plusieurs années, tandis que les forces croates dessinaient la division de la ville. La menace, ici, se nomme « *Herzeg-Bosna* ».

La « République d'Herzeg-Bosna », autoproclamée par les nationalistes croates, refuse de se saborder au profit d'une fédération croato-bosniaque officiellement née au printemps 1994. La ville de Mostar pâtit de cette situation, divisée entre Croates de Bosnie et Musulmans. Alors que Sarajevo célèbre sa réunification et les premiers retours des exilés, Mostar ne voit pas le bout du tunnel de la séparation ethnique. Et l'Union européenne (UE), qui s'était fixé pour objectif de reconstruire une Mostar indivisible, a reconnu de facto son échec, symbolisé par le départ de l'administrateur Hans Koschnick.

Les Mostariens, quelle que soit leur origine ethnique, sont évidemment déçus par une attitude qualifiée de « *renoncement* ». Et, une nouvelle fois, les vainqueurs sont les extrémistes, les nationalistes auxquels la guerre a apporté puissance et richesse. Hans Koschnick avait, à maintes reprises, dénoncé la politique des chefs croates d'Herzeg-Bosna, qui se sont systématiquement opposés aux tentatives de réunification. Or, lors de la conférence de Rome, mi-février, la communauté internationale s'est alignée sur les propositions croates de découpage de Mostar selon des critères ethniques. La décision a été ressentie comme « *un camouflet* » par l'équipe de M. Koschnick.

Au siège de l'administration européenne, dans cet Hôtel Ero planté près du front, peu d'Occidentaux croient encore que leur mission a un sens. « *Hans Koschnick a accompli un travail remarquable, même s'il a sans doute eu tort de ne pas taper du poing sur la table beaucoup plus tôt*, commente un diplomate. *Il aurait dû mettre l'Union européenne devant ses responsabilités dès l'an dernier : soit les Quinze faisaient pression sur Zagreb pour réunifier Mostar, soit l'administration faisait ses valises.* »

TALON D'ACHILLE

En janvier, comprenant que, malgré les succès visibles de la reconstruction, Mostar va demeurer totalement divisée, Hans Koschnick et son équipe décident de fermer le robinet à crédits qui inondait la ville. Mais le non-interventionnisme de l'UE reste leur talon d'Achille. Les Croates se moquent des subventions, ils préfèrent œuvrer pour une « grande Croatie » plutôt que pour une cité réunifiée.

Du côté bosniaque, l'amertume est profonde, car la population espérait une action plus ferme de l'Union européenne. « *L'Europe peut encore agir, si elle le désire. Je ne suis pas sûr qu'elle le veuille vraiment*, soupire Alija Behram, le directeur de la radio bosniaque de Mostar-Est. *Nous attendions de l'Europe qu'elle abatte les murs, mais elle a perdu sa crédibilité.* »

L'œuvre européenne à Mostar avait pourtant démarré de façon spectaculaire, lorsque des ponts ont été construits sur la Neretva. Le problème est que les murs ethniques subsistent. La liberté de circulation entre les deux rives, théoriquement rétablie, se heurte toujours aux désirs séparatistes de l'Herzeg-Bosna. Les femmes traversent la rivière, visitent des parents ou des amis, mais les hommes ne se risquent pas dans le camp ennemi. Aucune personne qui a changé de quartier au cours de la guerre n'a pu retrouver son foyer. Pire, la police croate continue d'expulser les dernières familles musulmanes de la rive ouest de la Neretva.

Impuissante, l'administration européenne n'est jamais parvenue à instaurer un réel climat de confiance entre les communautés. « *Koschnick a reçu cent cinquante policiers qui n'étaient que des touristes, des observateurs,* accuse M. Behram. *L'Europe ne lui a pas offert le vrai pouvoir dont il avait besoin, alors que les Mostariens étaient réellement prêts à l'accepter comme un maire puissant, qui prend des décisions et les fait appliquer.* » Alija Behram pense que l'UE aurait dû exercer un chantage auprès de Zagreb afin de mettre au pas les extrémistes d'Herzégovine. « *La réunification de Mostar aurait dû être le prix à payer pour une intégration de la Croatie au sein du Conseil de l'Europe* », dit-il.

La prochaine étape du processus de paix à Mostar sera l'organisation d'élections locales, fin mai. Elles ne devraient pas permettre de rapprocher les Mostariens, puisque l'UE a juste accepté le partage ethnique que dénonçait Hans Koschnick. La ville sera divisée en six arrondissements, trois croates et trois musulmans, qui éliront un maire qui pourrait bien n'avoir aucun pouvoir. Les partis nationalistes (LHDZ croate et SDA musulman) étant les seuls prêts à affronter cette échéance, l'élection pourrait entériner la division ethnique de la ville.

Dans les rues de Mostar, le résultat de la présence européenne est étonnant. Des bâtiments entiers ont été reconstruits, les services publics fonctionnent, les entreprises et les magasins rouvrent leurs portes. Mostar est sans doute le seul endroit de Bosnie-Herzégovine où, grâce aux millions de dollars injectés par l'administration Koschnick, l'économie a été relancée et où les gens peuvent reconstruire des logements. Le problème est que les ponts sur la Neretva n'ont pas remplacé les ponts d'antan. D'une rive à l'autre, l'armée, la police, le drapeau et la monnaie sont différents. Les rues *qui bordent l'ancienne ligne de* front, souvent désertes, semblent infranchissables.

Deux conceptions de la Bosnie-Herzégovine s'affrontent dans Mostar : soit un pays unique où les communautés vivent ensemble, soit un partage entre Croatie et Serbie où un ghetto musulman est toléré. Les partisans de la première solution, qui aspirent d'abord à la réunification de leur cité, ne paraissent pas porter beaucoup d'espoir en l'avenir. Et les décisions internationales, à Dayton ou à Rome, n'ont fait que conforter leurs craintes.

Rémy Ourdan

Le général Blaskic ne se rendra pas au TPI

Le général Tihomir Blaskic, un des sept Croates de Bosnie inculpés de crimes de guerre par le tribunal pénal international (TPI), ne se rendra pas à La Haye, contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé, a déclaré, lundi 25 mars, son avocat, Zvonimir Hodak. Il a expliqué que « *les conditions posées par le TPI sont purement inacceptables* ». Le président croate, Franjo Tudjman, avait promis, il y a dix jours à Genève, que l'ancien commandant de la milice croato-bosniaque HVO se rendrait à La Haye à la fin du mois de mars. Le TPI a par ailleurs demandé qu'une expertise médicale soit menée le plus rapidement possible pour déterminer l'état de santé du général serbe bosniaque Djordje Djukic. Incarcéré à La Haye, et mis en accusation le 29 février par le TPI pour son rôle présumé dans le bombardement de cibles civiles à Sarajevo, le général s'est dit « très malade » et s'est plaint de ses conditions de détention. – *(AFP, Reuter.)*

Bob Dole choisit le Congrès pour mener son offensive électorale contre Bill Clinton

WASHINGTON
de notre correspondante

Bob Dole a virtuellement gagné les primaires républicaines, il lui reste maintenant à remporter l'élection présidentielle. Handicapé à la fois par le plafond financier de *sa campagne, qu'il doit* éviter d'atteindre trop tôt, et par son incapacité naturelle à galvaniser les foules, le sénateur du Kansas a déplacé son offensive dans l'enceinte du Congrès, où les républicains, majoritaires, ont pu montrer ces derniers jours ce qu'ils étaient capables de faire.

L'enjeu de ce zèle nouveau au Congrès est évidemment de permettre au candidat républicain de se présenter devant l'électorat en novembre avec un bilan législatif opposable au bilan exécutif du président démocrate Bill Clinton. Bob Dole aime à dire que, contrairement à M. Clinton qui aime parler, lui-même est un homme qui aime agir – encore faut-il qu'il le prouve.

Or, si les différents votes intervenus la semaine dernière au Sé*nat et à la Chambre des représen*tants ont pu donner une impression d'intense activité législative, ils ont aussi créé une image de confusion et mis en exergue les contradictions entre les deux grands courants du Parti républicain, celui de la droite, très bien représentée à la Chambre basse, et celui des modérés, incarné par Bob Dole en sa qualité de chef de la majorité au Sénat.

L'exemple le plus frappant est celui du vote, vendredi 22 mars par la Chambre des représentants, d'un texte abrogeant une loi de 1994 considérée comme une victoire importante contre le lobby des armes à feu. Cette loi interdisait la vente et la circulation de dix-neuf modèles d'armes semi-automatiques, dites armes d'assaut ; pendant la campagne pour les élections législatives de novembre 1994, Newt Gingrich, le parrain de la « révolution républicaine », s'était engagé, auprès de *la puissante National Rifle Asso*ciation (NRA), grande pourvoyeuse de fonds électoraux, à faire abroger cette loi si son parti obtenait la majorité au Congrès.

DIVISIONS

A l'issue de deux jours de débats passionnés et parfois violents, les représentants ont donc tenu parole, mais leur vote ne devrait guère prêter à conséquence : Bob Dole n'a pas l'intention de soumettre le texte au vote au Sénat. « *Ce n'est pas une priorité* », s'est-il borné à dire la semaine dernière. Le futur candidat républicain à la Maison Blanche n'est pas sans savoir que l'opinion publique américaine soutient largement (à 70 %, selon certains sondages) l'interdiction des armes d'assaut.

La même logique s'est retrouvée dans le vote des projets de loi républicains sur l'immigration, un thème sur lequel la droite américaine est divisée. Tandis que la Chambre basse s'emparait d'un texte radical, dont les mesures proposées auraient abouti, selon plusieurs experts, à réduire l'immigration légale aux Etats-Unis de plus de 30 % en cinq ans, les sénateurs, eux, préféraient diviser la question en deux projets de loi, l'un sur l'immigration clandestine et l'autre sur l'immigration légale – une procédure qui tue pratiquement dans l'œuf les efforts visant à restreindre l'immigration légale.

Du côté de la Chambre des représentants, le projet de loi adopté le 21 mars a finalement été lui-même très atténué, puisque les élus en ont retiré, à une assez large majorité, les mesures destinées à réduire l'immigration légale, même s'ils ont conservé une disposition permettant aux Etats *d'empêcher l'accès des enfants* des immigrés clandestins à l'enseignement public. Les membres du Congrès auront sans nul doute été sensibles aux cris d'alarme lancés par les milieux d'affaires, et en particulier ceux des secteurs de la haute technologie qui, employant une proportion non négligeable d'étrangers, voyaient d'un très mauvais œil la perspective de nouvelles barrières à l'immigration.

Une semaine auparavant, le 14 mars, les représentants avaient aussi marqué leur différence avec le Sénat en adoptant une version très édulcorée d'un projet de loi sur la lutte contre le terrorisme ; paradoxalement, dans ce cas-là, les radicaux étaient en faveur d'un texte assez faible, car ils craignent de donner trop de pouvoirs à des organes fédéraux tyranniques à leurs yeux, alors que les modérés du Sénat, dont le vote était intervenu en 1995 quelques mois après l'attentat à la bombe d'Oklahoma City, avaient au contraire souhaité donner à l'Etat fédéral les moyens nécessaires pour lutter contre le terrorisme.

M. Dole souhaite visiblement se démarquer du zèle « révolutionnaire » du Contrat avec l'Amérique, le programme législatif sur lequel Newt Gingrich fit élire ses troupes au Congrès en novembre 1994, et qui n'a été que très partiellement réalisé. Le sénateur Dole n'avait, à l'époque, appuyé ce Contrat que du bout des lèvres et le temps lui a donné raison : la popularité des nouveaux élus, de M. Gingrich et du Contrat avec l'Amérique, perçus comme trop radicaux, a spectaculairement chuté. Newt Gingrich, qui a pris conscience de la difficulté de faire *avancer son programme sans un* président républicain à la Maison Blanche, s'est rangé depuis un mois aux côtés du candidat Bob Dole qu'il soutient loyalement.

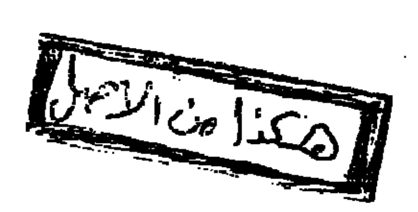
SYSTÈME DE DÉFENSE

Mais Bob Dole aura besoin de toutes les voix républicaines et s'il veut les attirer, il doit aussi se démarquer de Bill Clinton : c'est sans doute une préoccupation qu'il avait à l'esprit lorsqu'il a présenté, la semaine dernière, une proposition de loi visant à équiper les Etats-Unis d'un système de défense antimissile d'ici à l'an 2003, une initiative que l'administration Clinton juge superflue avant dix ans en l'absence de menaces de missiles balistiques vers les Etats-Unis.

Là, les choses sont claires : c'est, comme dit Newt Gingrich, « *balancer l'argent en aide étrangère ou l'utiliser pour défendre l'Amérique* ».

De même, lorsque M. Dole a fait passer la semaine dernière au Sénat un texte limitant le montant des dommages-intérêts que les tribunaux peuvent accorder aux victimes de produits défectueux, c'était en sachant que M. Clinton (plus sensible au lobby des avocats) y mettrait son veto. Mais lorsque viendront les discussions de la réforme de l'aide sociale ou du système de santé, les exercices d'équilibriste de Bob Dole seront plus délicats.

Sylvie Kauffmann



La Diète japonaise reprend l'examen de la loi de finances pour 1996

Le crédit du premier ministre sort écorné de cette passe d'armes entre majorité et opposition

Un accord entre le Nouveau Parti du progrès, cœur de la coalition gouvernementale japonaise, et le Parti libéral-démocrate, principale force d'opposition, a conduit, mardi 26 mars, à la fin de la paralysie des travaux de la Diète, et *notamment de l'examen du budget, qui durait* depuis trois semaines. Ni le premier ministre, M. Hashimoto, ni son principal adversaire, M. Ozawa, *ne sortent grandis de cet* épisode.

TOKYO
de notre correspondant

Après plus de trois semaines de paralysie, la Diète japonaise devait reprendre ses travaux, mardi 26 mars, et examiner la loi de finances pour l'année fiscale 1996, qui commence le 1er avril.

Comme ce texte ne pourra être adopté en temps utile, un budget provisoire de cinquante jours a été voté. Le Nouveau Parti du progrès (NPP), dont les membres bloquaient, depuis le 4 mars, l'entrée de la salle de la commission budgétaire, a décidé de lever ses piquets de grève après un accord conclu avec la coalition gouvernementale.

L'entente reste pourtant vague sur la question qui a provoqué l'affrontement entre majorité et opposition : l'utilisation des deniers publics pour résorber la faillite des organismes de crédit immobilier (*jusen*). Les deux parties sont simplement tombées d'accord pour reprendre le débat sur cette question, et pour que soit auditionné devant la Diète le secrétaire général du Parti libéral-démocrate (PLD), soupçonné d'avoir reçu des financements contestables.

L'acte final de cette passe d'armes parlementaire, ce « grand kabuki », qui opposait les deux personnalités réputées incarner un renouveau de la politique nippone, le premier ministre Ryutaro Hashimoto et le stratège de l'opposition Ichiro Ozawa, homme de l'ombre des précédents cabinets, est un peu plat. Le premier ministre, dont c'était le baptême du feu après son arrivée au pouvoir en janvier, ne sort pas grandi de cet affrontement sans vainqueur : sa popularité a chuté, au cours de ces trois semaines, passant de 63 % à 43 %. Quant à M. Ozawa, sa montée au créneau pour essayer de capitaliser le mécontentement populaire que suscite le plan de liquidation des *jusen*, se solde par une piteuse reculade *(lire également page 18)*.

La victoire, dimanche, de la candidate de la coalition gouvernementale dans l'élection sénatoriale organisée dans la circonscription de Gifu a été interprétée comme un rejet de la tactique de blocage de la Diète par l'opposition. M. Ozawa a compris le message et, le lendemain, il faisait marche arrière. Cette opération de force de l'opposition a d'abord épousé le mécontentement des contribuables appelés à régler l'ardoise des *jusen* et a donc eu, au départ, un soutien populaire. Mais elle s'est rapidement enlisée, et le retard dans l'adoption du budget est apparu comme une hypothèque pesant sur la reprise de l'activité économique.

L'AFFAIRE D'OKINAWA

M. Ozawa utilisait au demeurant, avec le blocage de la Diète, une tactique qu'il avait dénoncée comme *« infantile »* lorsque le Parti socialiste y avait recouru, en 1992, sur la question de la participation des soldats japonais à des opérations de paix des Nations unies.

Cette méthode, en outre, débouchait sur une impasse : elle s'est avérée inefficace pour faire changer la position du gouvernement, et n'a pas non plus provoqué le débat de fond sur les raisons du recours aux deniers publics dans l'affaire des *jusen* : le risque que fait peser leur faillite justifie-t-il un tel recours ? Menacé d'un déblocage « musclé » de la Diète par la présidente de l'Assemblée, Mme Takako Doi, M. Ozawa cherchait une voie de sortie qui ne lui fasse pas perdre la face. Il n'est pas certain qu'il l'ait trouvée.

Le premier ministre, pour sa part, n'a guère fait preuve dans cette affaire du sens de la décision qu'on lui prêtait lorsqu'il est arrivé au pouvoir. Un autre test l'attend : le refus du gouverneur d'Okinawa, Masahide Ota, de signer les procès verbaux de réquisition de terrains mis à la disposition des forces américaines, en dépit d'une décision de la justice l'obligeant à le faire, va contraindre le gouvernement à prendre une décision qui fera monter d'un cran l'irritation de la population locale, opposée à la présence des bases américaines. A partir du 1er avril, certaines installations utilisées par les « GI's » pourraient se trouver en situation d'occupation illégale.

Philippe Pons

L'élection du président taïwanais complique les relations de la France avec le monde chinois

TAÏPEH
de notre envoyé spécial

Redoutable s'annonce, dès aujourd'hui, le calendrier franco-chinois pour les mois à venir, après l'accession, à Taïwan, de Lee Teng-hui au rang de premier chef d'Etat chinois élu démocratiquement. A la mi-avril, la France reçoit Li Peng, premier ministre du continent. En temps normal, l'exercice aurait déjà été délicat, en raison de la réputation du chef du gouvernement de Pékin, compte tenu du rôle public qu'il assuma, en 1989, lors de la révolte populaire de Tiananmen.

Aujourd'hui, le personnage et le type de pouvoir qu'il entend encore incarner vont marquer un singulier contraste avec le président installé par la voie des urnes, le 23 mars, à Taïpeh. La veille, au plus tard, de l'arrivée à Paris de M. Li, le 10 avril, la première des frégates de guerre vendues par la France, en 1991, à Taïwan aura quitté son port de construction, Lorient, pour être livrée à son acheteur. Sous ce seul angle, la situation ne manque pas de piquant. Paris va ainsi recevoir en visite officielle le deuxième personnage d'un régime qui revendique Taïwan tout en armant ce dernier pays. Et cela au lendemain d'un vote conforme aux principes défendus par la « terre des droits de l'homme ».

EMBARRAS PROTOCOLAIRE

Mais ce n'est pas tout. Le 20 mai, la France doit être représentée, d'une manière ou d'une autre, à Taïpeh pour l'investiture de M. Lee. Tous les gouvernements se tâtent sur le niveau et la qualité de cette représentation, qui pose le problème particulier de se situer totalement hors des normes protocolaires habituelles. Paris entretient, comme tout pays de poids, une représentation à Taïwan qui se pare d'une façade non gouvernementale, l'Institut français, qui, en réalité, est une ambassade déguisée. En toute logique, le faux-semblant devrait se reproduire au niveau de l'investiture. Reste à en déterminer la forme.

Le problème posé est d'autant plus ardu que le programme d'armement de Taïwan, auquel la France participe *de facto*, sera relancé en juin quand commencera la formation des pilotes locaux qui seront, dans l'avenir, amenés à faire voler les chasseurs-bombardiers Mirage 2000 vendus, en 1992, par Paris dans la foulée des frégates.

On voit ainsi que les nuages ne vont cesser de s'accumuler dans un ciel diplomatique franco-chinois présenté comme serein depuis la signature, en janvier 1994, du communiqué conjoint de normalisation des rapports entre les deux pays. Cette situation a peut-être à voir avec la décision de Paris d'alléger quelque peu le dossier chinois à la commission onusienne chargée des droits de l'homme à Genève (*Le Monde* du 19 mars).

Commentant devant des journalistes français à Taïpeh le communiqué de 1994, le chef de la diplomatie de Taïwan, Fredrick Chien, observait ironiquement, peu avant le scrutin du 23 mars, que le texte avait été signé au nom du gouvernement de Paris par *« un homme d'affaires à qui avait été conféré le titre de représentant spécial »* des autorités ; il s'agissait de Jacques Friedmann.

Or, ajoutait allusivement M. Chien, la France a reconnu dans ce texte, sous l'égide d'un premier ministre gaulliste, l'idée d'une appartenance de Taïwan à la Chine de Pékin, que le général de Gaulle s'était, quant à lui, abstenu d'entériner quand il avait renoué avec Mao Zedong en 1964, et qui, depuis le 23 mars, apparaît moins que jamais exigée par la situation. Le communiqué de 1994, soulignait, désapprobateur, le diplomate de Taïpeh, est *« un excellent exemple de diplomatie secrète »*, pratique par excellence *« risquée »*. L'avertissement n'est pas sans saveur quand on sait que, aujourd'hui encore, Paris semble vouloir recourir à ce type de diplomatie sur un dossier éminemment épineux.

Francis Deron

L'Asie du Sud-Est fait preuve d'une extrême prudence à l'égard de Pékin

HANOI
de notre envoyé spécial

Même si le net succès électoral de Lee Teng-hui peut introduire une nouvelle donne dans le bras de fer entre Pékin et Taïpeh, la crise entre la Chine et Taïwan a déjà eu pour effet de souligner la faiblesse de l'Asie du Sud-Est face à l'ex-« empire du Milieu ». L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), qui groupe sept des dix Etats de la région, s'est gardée de manifester publiquement sa préoccupation face aux démonstrations de force chinoises. Seul Lee Kuan Yew, le patriarche de Singapour, s'est permis de lancer, à l'adresse de Pékin, un appel à la *« patience »*. Il n'a pas davantage été question de reporter la visite officielle, prévue de longue main, que le premier ministre thaïlandais, Banharn Silapa-archa, fait, dimanche 24 mars, en Chine.

Cette extrême prudence s'explique. En 1995, Pékin a opposé deux fins de non-recevoir à l'Asean. Début août, lors d'une réunion ministérielle à Brunei, la Chine avait indiqué que, tout en acceptant d'en *« discuter »*, elle refusait de négocier avec l'Asean le différend qui l'oppose à quatre de ses Etats membres pour ce qui concerne la souveraineté sur la Mer du Chine du Sud. Et, en décembre, Pékin a été la première puissance à faire savoir qu'elle ne ratifierait pas le traité faisant de l'Asie du Sud-Est une *« zone libre d'armes nucléaires »*, signé par les dix Etats de la région lors d'un sommet de l'Asean à Bangkok. Elle exige, en effet, que cette *« zone »* n'empiète pas sur les eaux de la Mer du Chine du Sud qu'elle revendique.

Avant la fin du siècle, l'Asean groupera un demi-milliard de personnes lorsque le Laos, le Cambodge et la Birmanie auront rejoint ses rangs. Certaines de ses économies figurent parmi les plus dynamiques de la planète.

Absence totale de politique de défense commune

Mais, comparés à ceux de la Chine, ses moyens militaires demeurent encore limités, en dépit d'un sérieux effort d'armement amorcé ces dernières années. Surtout, tout en offrant, depuis 1994, une tribune où sont abordés les problèmes de sécurité régionale (le « Forum » de l'Asean), elle n'a pas encore ébauché une politique commune de défense.

Certes, l'Association a réussi à calmer les tensions entre ses membres, à imaginer une zone de libre-échange et à effacer, en 1995, la dernière frontière régionale de la guerre froide en intégrant le Vietnam. Mais, tout en prenant conscience de la montée en puissance de la Chine, dont les démonstrations de force à l'égard de Taïwan sont une illustration, elle manque d'un dénominateur commun qui lui permettrait de définir une stratégie à l'égard des puissances d'Extrême-Orient.

Mille ans de domination chinoise, suivis de mille ans de difficile voisinage ont enseigné aux Vietnamiens une stratégie de résistance qui tient de la corde raide à l'égard de leurs anciens maîtres. L'Indonésie, où le sentiment antichinois demeure très fort, s'appuie d'autant plus sur le Vietnam que ce pays a barré la route du Sud aux Chinois.

L'Asean est loin, toutefois, d'être dominée par un axe Vietnam-Indonésie qui proposerait une cohabitation non dénuée de fermeté avec Pékin, et dont le relais serait la primauté accordée par les Etats-Unis à la liberté de leurs voies de communication en Asie du Sud-Est dans le cadre d'une stratégie qui revient à prévenir, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'émergence de toute superpuissance en Asie orientale.

Cependant, les intérêts du Vietnam ou de l'Indonésie peuvent se heurter à ceux de la Thaïlande, clé géographique, qui a toujours su, tel le bambou, *« plier avec le vent »*. Pour nourrir le dynamisme de leur économie, les Thaïlandais ont besoin d'étendre leur emprise sur les provinces méridionales de la Chine, le Laos, le Cambodge et la Birmanie. Cette politique implique quelques accommodements non seulement avec Pékin mais aussi avec Rangoun, dont l'armée vient d'être rééquipée par la Chine. En outre, la Thaïlande n'est pas directement concernée par le différend en mer de Chine du Sud, et certains de ses conglomérats, d'origine chinoise, ont déjà investi plusieurs milliards de dollars en Chine.

L'Asie du Sud-Est est, en effet, désormais, davantage qu'un champ privilégié d'intervention de capitaux venus du Japon, de Taïwan, de Corée du Sud ou de Hongkong. Entre l'Extrême Orient, Chine comprise, et l'Asie du Sud-Est, les échanges commerciaux se développent à un rythme accéléré depuis le début des années 90, contribuant donc à dresser un écran de fumée face aux véritables intérêts, à long terme, des Etats concernés.

Il serait donc étonnant que, en dépit de son succès, le président Lee Teng-hui puisse se rendre en Asie du Sud-Est, comme il l'avait fait voilà deux ans, pour y jouer au golf et y être reçu, même en privé, par le président Ramos des Philippines, le président Suharto d'Indonésie ou le roi de Thaïlande. Cette époque semble révolue. Les pays de la région ont beau être tributaires, en priorité, de l'équilibre de l'Extrême-Orient, ils n'ont encore ni les moyens ni la volonté d'influencer le cours des événements chez leurs voisins septentrionaux.

Jean-Claude Pomonti

Athènes obtient le report d'une réunion Europe-Turquie

BRUXELLES. Prévu pour le mardi 26 mars, à Bruxelles, le conseil d'association entre l'Union européenne et la Turquie, le premier depuis l'entrée en vigueur de l'Union douanière entre les Quinze et Ankara, le 1er janvier, a été reporté à une date ultérieure, a annoncé, lundi 25 mars, le chef de la diplomatie italienne, Suzanna Agnelli. La Grèce avait notamment exigé, comme préalable à la tenue de cette réunion, qu'Ankara renonce à tout *« emploi de la force »* pour régler les différends territoriaux qui opposent ces deux pays en mer Egée. Le premier ministre turc, Mesut Yilmaz, a lancé, dimanche, un appel à *« un large dialogue pour résoudre les différends turco-grecs de manière pacifique »*, mais Athènes a répondu par la négative à cette invitation. – *(AFP.)*

Un hebdomadaire algérien est de nouveau censuré

ALGER. Pour la troisième fois depuis le début de l'année, l'hebdomadaire privé *La Nation* a été saisi à l'imprimerie, lundi 25 mars, sur ordre du ministère de l'intérieur. Dans le numéro censuré figuraient un entretien avec le président du Front des forces socialistes (FFS), Hocine Aït Ahmed, et une enquête sur les milices d'auto-défense. L'attitude *« de provocation et d'atteinte à l'autorité de la loi »* affichée, selon le ministère, par ce journal, ne *« sera pas tolérée »*. A Paris, Reporters sans frontières a dénoncé, lundi, *« ce harcèlement, qui apparaît comme une volonté de faire taire définitivement* La Nation *»*. Par ailleurs, le directeur et un journaliste du quotidien *El Watan* ont été condamnés, lundi, à une série d'amendes dans l'affaire dite *« des scanners »*, après la publication, en février 1995, d'une enquête sur l'importation de matériel d'imagerie médicale par le ministère de la santé. Déjà jugés en juin 1995, les journalistes avaient été relaxés pour *« absence d'éléments de l'infraction »*.

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : le parti Baas** au pouvoir, a annoncé, lundi 25 mars, que ses candidats sont arrivés en tête aux élections législatives du 24 mars. L'opposition irakienne basée à l'étranger a dénoncé une *« farce électorale »*. – *(AFP.)*

■ **LIBYE : des affrontements entre les forces de sécurité** et des détenus islamistes en fuite auraient fait vingt-six morts, dont une vingtaine de militaires, selon les informations recueillies, lundi 25 mars, auprès de voyageurs, au poste-frontière de Salloum, en Egypte. Les détenus, qui se sont échappés il y a cinq jours, sont réfugiés dans la région montagneuse de Dirna, à l'est de Benghazi. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **AFRIQUE DU SUD : l'Union européenne est prête à ouvrir** une zone de libre-échange avec l'Afrique du Sud, à condition que cette libéralisation n'affecte pas les production agricoles communautaires, a indiqué, lundi 25 mars, la Commission européenne. Les discussions avec Pretoria devraient être bouclées avant juin, afin de permettre la signature de cet accord avec le président Nelson Mandela, lors du sommet européen de Florence. – *(AFP, Reuter.)*

■ **COMORES : Mohamed Taki Abdoulkarim**, élu, le 16 mars, président de la République fédérale islamique des Comores, a pris ses fonctions lundi 25 mars. C'est la première fois depuis l'indépendance, en 1975, qu'une cérémonie de passation des pouvoirs a lieu entre un président sortant, en l'occurrence Saïd Mohamed Djohar, et son successeur, élu démocratiquement. Les deux premiers présidents, Ali Soilih et Ahmed Abdallah, avaient été assassinés lors de coups d'Etat. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : des indépendantistes cachemiris** se sont retranchés, lundi 25 mars, dans la mosquée d'Hazratbal, près de Srinagar, principal sanctuaire musulman du seul Etat indien à majorité islamique. L'action de quelque vingt guérilleros du JKLF (Front de libération du Jammu-et- Cachemire) a été précédée d'une fusillade avec les forces de l'ordre, qui a fait une dizaine de morts. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ESPAGNE : le président du gouvernement sortant,** Felipe Gonzalez, a été désigné, lundi 25 mars, président du groupe parlementaire socialiste par le Comité exécutif fédéral du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), a annoncé ce parti. Le PSOE, qui compte 141 députés sur 350, contre 156 pour les conservateurs du Parti populaire (PP), a élu M. Gonzalez à l'unanimité. – *(AFP.)*

■ **Valentin Lasarte, un des membres les plus recherchés de l'ETA** et auteur présumé de l'assassinat d'au moins quatre personnes, dont deux dirigeants politiques espagnols, a été arrêté, lundi 25 mars, à Oyarzun (province basque de Guipuzcoa). Il aurait participé directement, selon des sources policières, à l'assassinat, début février, à Saint-Sébastien, du dirigeant socialiste Fernando Mugica, ami très proche du chef du gouvernement sortant, Felipe Gonzalez. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : Mintimer Chaïmaev, candidat unique à la présidence** de la République russe du Tatarstan et ancien membre du comité central du PCUS, a été réélu, dimanche 24 mars, pour un second mandat, avec 93 % des voix, a rapporté, lundi, l'agence Interfax. – *(AFP.)*

■ **VATICAN : le pape ne souffre pas de cancer,** a affirmé, lundi 25 mars, le porte-parole du Saint-Siège, Joaquin Navarro Valls, démentant les rumeurs qui ont circulé après l'annonce des *« troubles digestifs »* dont a récemment souffert Jean Paul II (*Le Monde* du 19 mars). *« Jean Paul II se soumet à des examens de contrôle clinique périodiques*, a répliqué son porte-parole, *et ne présente aucun symptome de maladie néoplasique en cours. »* – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **BOLIVIE : une personne a été tuée, lundi 25 mars,** au cours de violences entre manifestants et policiers dans les rues et les faubourgs de la capitale, La Paz, alors qu'une vague de grèves touche le pays. La victime, un instituteur de quarante-cinq ans, a été atteint au thorax par une balle en caoutchouc tirée par un policier. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **UNION EUROPÉENNE : un système monétaire européen** modifié devra être mis en place pour les pays de l'Union européenne ne participant pas à l'Union monétaire, a déclaré, lundi 25 mars, le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, lors de l'enregistrement d'un programme qui sera diffusé, jeudi 28 mars, sur la chaîne franco-allemande ARTE. – *(AFP.)*

■ **EMPLOI : le chômage structurel n'est pas dû** à la mondialisation de l'économie, mais aux politiques économiques menées ces vingt dernières années, a affirmé, lundi 25 mars, à Genève, le directeur général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), Rubens Ricupero. *« On blâme les importations de pays du Sud pour ce chômage, mais en réalité il est le résultat d'une croissance insuffisante de l'économie mondiale »*, a-t-il déclaré à la presse. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : l'inflation a été très modérée en mars** dans trois des principales régions de l'Allemagne, selon des indications provisoires, publiées, lundi 25 mars, à Stuttgart. L'indice des prix à la consommation en Rhénanie du Nord-Westphalie a affiché une hausse de 0,1 % par rapport à février, tout comme dans le Bade-Wurtenberg. Il est resté stable en Hesse. – *(AFP.)*

Le bouclage des territoires palestiniens de plus en plus critiqué

Les pays donateurs estiment que les mesures israéliennes vont « au-delà des considérations sécuritaires ». Le dispositif pourrait néanmoins rester en vigueur jusqu'aux élections législatives du 29 mai

Le bouclage des territoires palestiniens autonomes et occupés risque de continuer jusqu'aux élections législatives israéliennes prévues pour le 29 mai. Cette mesure coercitive, adoptée au début de la vague d'attentats-suicides qui a frappé l'Etat hébreu et qui a fait plus de soixante morts, est de plus en plus critiquée par les organisations internationales présentes sur place et par les pays donateurs. Déjà sollicités pour parer à l'urgence, notamment alimentaire, les représentants de ces pays dans les territoires estiment que le gel de l'activité économique palestinienne affaiblit le processus de paix israélo-palestinien. Pilier régional de ce processus, l'Egypte conteste aussi la dureté des mesures de sécurité adoptées par les Israéliens, qui mettent en difficulté, selon elle, Yasser Arafat, le chef de l'Autorité palestinienne.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Invités, comme de coutume, à financer les conséquences économiques désastreuses du bouclage des territoires palestiniens par Israël, plusieurs pays donateurs, la plupart européens, commencent à élever la voix.

Tout en « *comprenant* » le besoin de sécurité des Israéliens après la récente vague d'attentats-suicides qui a tué une soixantaine de personnes, certains donateurs estiment que le blocus imposé, depuis un mois, aux 2,4 millions de Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés et les enclaves autonomes va désormais « *au-delà* » de considérations purement sécuritaires.

A deux mois des élections législatives, il semble acquis que le gouvernement travailliste israélien, au coude à coude dans les sondages avec la droite nationaliste, ne prendra pas le risque de mécontenter l'opinion – dont 70 % seraient favorables à une « séparation » permanente des Palestiniens – ou de subir de nouveaux attentats.

PLUS DE CIMENT

Aucun des participants à la réunion des donateurs qui a eu lieu à la fin de la semaine dernière à Gaza n'espère avant, au mieux, un bon mois un allègement significatif du bouclage, lequel prive 70 000 travailleurs palestiniens de leurs emplois en Israël. « *Ce que nous demandons,* confie un participant, *c'est la fin des excès.* »

Les organisations internationales et les agences des Nations unies (*Unrwa, Banque mondiale,* Unesco) qui aident les Palestiniens occupés ne fonctionnent plus, depuis un mois, qu'à 50 % de leurs capacités. Israël empêche, en effet, leurs cadres et employés palestiniens de circuler entre les territoires occupés ou de rejoindre leurs bureaux dans la partie arabe annexée de Jérusalem. Gaza et la Cisjordanie sont séparés par une centaine de kilomètres de territoire israélien et le « passage protégé » prévu par les accords du Caire, en mai 1994, n'a jamais été mis en place par l'Etat juif.

Les soldats israéliens empêchant d'autre part les importations de ciment, les nombreux projets de développement financés à Gaza par la Banque mondiale sont tous en panne. Pour la première fois, il est question de « *rééchelonner* » des projets d'infrastructure urgents. Les donateurs avouent « *ne pas comprendre* » comment l'expédition à Gaza de ciment israélien ou d'autres matériaux de base nécessaires à l'activité économique palestinienne peut constituer un risque sécuritaire pour Israël. Chaque semaine ou presque depuis un mois, le gouvernement de Shimon Pérès annonce un allègement du bouclage pour les importations et exportations palestiniennes, mais, sur le terrain, rien ne bouge.

L'ÉGYPTE HAUSSE LE TON

Terje Larsen, le représentant des Nations unies à Gaza, a demandé aux donateurs une aide d'urgence de 500 millions de francs (40 % pour Gaza, 60 % pour la Cisjordanie), mais seuls, jusqu'à maintenant, la Norvège (50 millions de francs) et le Japon (33 millions) ont répondu positivement. Les Etats-Unis, qui, chaque année, donnent au moins 15 milliards de francs à Israël tout en limitant leur contribution à quelques centaines de millions pour les Palestiniens, ont fait connaître leur « *disponibilité* » à contribuer à l'effort d'urgence.

La France, qui vient de signer, pour 1996, un protocole financier de 80 millions de francs avec l'Autorité palestinienne afin de financer divers projets de développement, étudie sa réponse. « *Nous sommes tous fatigués de financer, indirectement, la politique de répression israélienne,* confie un diplomate européen, *mais la situation des Palestiniens est extrêmement grave et personne n'a intérêt à ce qu'elle se dégrade encore, car c'en serait fini du processus de paix.* »

Premier pays arabe à avoir signé, il y a dix-sept ans, la paix avec Israël, l'Egypte, pressée par Yasser Arafat, avait fortement haussé le ton, dimanche, contre les « *activités oppressives* » de l'Etat juif « *à l'encontre du peuple palestinien* ». Selon Amr Moussa, le ministre égyptien des affaires étrangères, l'Autorité palestinienne autonome – qui, sur pression israélo-américaine, a arrêté près de huit cents Palestiniens présumés islamistes – « *a pris les mesures de sécurité* » demandées. « *La dernière vague de violences,* a conclu le ministre, *fournit à Israël une excuse pour boucler les territoires et suspendre le processus de paix. Yasser Arafat en est déstabilisé et ce n'est l'intérêt de personne.* »

Patrice Claude

Les droits de l'homme sont constamment bafoués au Burundi

GENÈVE
de notre correspondante

La Commission des droits de l'homme de l'ONU, qui siège au Palais des Nations jusqu'au 26 avril, a décrété que le 27 mars serait une journée spéciale consacrée au Burundi. Les discussions seront fondées sur les conclusions du rapporteur spécial dans ce pays, Paulo Sergio Panheiro, directeur du Centre d'études sur la violence à l'université de Sao Paulo, au Brésil.

M. Panheiro insiste sur la dégradation des droits de l'homme, qui constitue un « *génocide au compte-gouttes* », une « *guerre civile larvée* ». Les agressions, les assassinats, la torture, les arrestations arbitraires, les exécutions sommaires sont le lot quotidien des Burundais. Les principales victimes sont des enfants, des femmes, des vieillards, des réfugiés et des travailleurs des organisations humanitaires. Les extrémistes exploitent la peur et l'insécurité pour attiser la haine entre les communautés hutue et tutsie. Les messages racistes sont diffusés par divers médias, alors que la tension entre les deux ethnies confine au paroxysme.

Quelque 15 000 personnes ont été tuées en 1995, et on note une quasi-absence de prisonniers et un très petit nombre de blessés, ce qui fait craindre le pire. On dénombre 4 586 détenus politiques – dont des enfants de moins de seize ans –, en majorité hutus, alors que 446 juges sont tutsis. Selon M. Panheiro, une réforme de l'administration et des procédures judiciaires s'impose pour venir à bout de l'« *inertie* » et de l'impuissance gouvernementales. Une dizaine de parlementaires ont été assassinés et les membres de leurs familles massacrés. L'université est le théâtre de tueries, et un grand nombre d'étudiants ont dû fuir.

Le rapporteur spécial de l'ONU souligne que la situation peut exploser à tout moment. Il insiste sur l'épuisement des ressources économiques et financières, sur le délabrement de l'industrie, et conclut que le pays serait au bord de la faillite, alors que la vente d'armes prolifère tous azimuts. Tout en demandant aux autorités de Bujumbura de ne plus accepter les violations des droits de l'homme, par les militaires et les forces de l'ordre, M. Panheiro s'interroge sur le rôle de la communauté internationale. Il estime que celle-ci devrait renforcer sa présence au Burundi – en dépêchant sur place une centaine d'observateurs des droits de l'homme – et mettre en place un programme de surveillance chargé de prévenir les massacres.

Isabelle Vichniac

Les errances d'un « apostat » égyptien

AU CAIRE, UN LONG PROCÈS en cassation continue. A Paris, le professeur égyptien Nasr Abou Zeid, condamné, le 14 juin 1995, à divorcer de sa femme pour cause d'« apostat », trompe son attente en visitant le Salon du livre en compagnie de sa femme. Invité par la Ligue française des droits de l'homme à quitter sa retraite hollandaise de Leyde où il s'est exilé depuis sa condamnation, M. Abou Zeid a profité de l'occasion pour donner plusieurs conférences, à l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris et à l'université Lyon-II.

La mécanique impitoyable qui s'acharne contre lui s'est mise en route il y a trois ans. A l'époque, le chercheur essuie un échec à la demande de promotion qu'il a adressée à l'université du Caire, où il enseigne. Certains de ses supérieurs stigmatisent son ouvrage, *Critique du discours religieux contemporain.* Ils le jugent hérétique et décident d'engager un procès à son insu visant à faire annuler son mariage. Déboutés en première instance, ils l'emportent contre toute attente en appel. Devenu la cible des prêches les plus extrémistes, le professeur est alors contraint de fuir l'Egypte en espérant que le recours en cassation qu'il a déposé lui rendra justice.

SOUTIEN DU BOUT DES LÈVRES DU MUFTI

M. Abou Zeid est aujourd'hui modérément optimiste. Ses avocats ont plaidé, lundi 25 mars, pour la récusation de la chambre de la Cour de cassation qui est en charge de son dossier. « *Avec eux, nous ne gagnerons jamais* », assure Ibtihal Younès, son épouse. Dans une lettre lue par ses avocats, le professeur a réaffirmé n'avoir jamais cherché à « *contester les enseignements de l'Islam* » et il s'est déclaré « *prêt à débattre* ». Une lettre du mufti d'Egypte, cheikh Mohammed Tantaoui, a soutenu cet appel à la discussion à laquelle « *le prévenu a droit* ».

Le couple se retrouve cependant bien isolé au sein de la société égyptienne. Peu soucieux de prendre publiquement la défense d'un homme dont il a réprouvé pourtant la condamnation, le pouvoir égyptien reste inerte. Impitoyable avec le terrorisme islamique lorsque celui-ci s'attaque au tourisme, la cheville ouvrière de l'économie du pays, il conserve une attitude ambivalente pour les questions de société.

Si le jugement de la Cour de cassation lui est défavorable, le professeur n'aura plus que deux solutions : « *Rentrer en Egypte et affronter le destin, parce qu'on ne nous permettra jamais de vivre ensemble, ou disparaître dans la clandestinité.* » « *Nous ne serons jamais en sécurité nulle part* », ajoute Ibtihal Younès. Le couple ne désire rien tant que de retourner en Egypte, mais si la Cour de cassation confirme la sanction de juin, son exil risque fort de se prolonger.

Gilles Paris

Paris presse le Koweït d'acheter des missiles anti-navires

Des transactions sont en cours pour des hélicoptères et des corvettes

LA FRANCE EXERCE de fortes pressions sur le Koweït pour l'achat des missiles mer-mer qui devraient armer les huit patrouilleurs rapides que cet émirat du Golfe a commandés, l'an dernier, aux Constructions mécaniques de Normandie, et dont l'équipement reste encore à déterminer. Le 18 mars, le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, s'est rendu sur place pour y démontrer « *l'intérêt que la France accorde à la conclusion d'un certain nombre de contrats* ». A la mi-janvier, le ministre de la défense, Charles Millon, avait fait la même démarche pour soutenir une offre de missiles français, le MM. 15 du groupe Aerospatiale.

C'est en mars 1995 que le Koweït a acquis, auprès des chantiers CMN de Cherbourg, huit patrouilleurs P. 37, qui sont dérivés des *Combattante-1* de 250 tonnes de déplacement à pleine charge. Ce contrat représente quelque 2,5 milliards de francs. L'armement de ces navires en missiles mer-mer n'a pas été définitivement choisi. Face au MM. 15 français, le Royaume-Uni – dont le ministre de la défense, Michael Portillo, vient lui aussi de se rendre à Koweït – offre son missile Sea Skua conçu par British Aerospace. Tout récemment, la Suède a proposé son Peguin. Le marché en discussion est estimé à environ 1 milliard de francs.

Pour emporter le contrat, la France a avancé l'éventualité de livrer au Koweït des images recueillies par son satellite d'observation Helios-1. La même proposition a été faite précédemment à Qatar, qui a conclu, de son côté, un important accord avec la France en matière de sécurité.

IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Si le montant du marché des missiles mer-mer pourrait paraître trop modeste pour justifier le forcing auquel se livre la France, l'importance stratégique de cette affaire, en revanche, explique que, à Paris, au niveau politique, on s'emploie à persuader le Koweït. En 1991, l'émir Jaber el-Ahmed al-Sabah, une fois son pays libéré des troupes irakiennes par une coalition anti-Saddam Hussein, a en effet laissé entendre que Paris pourrait profiter d'une relative exclusivité pour des fournitures navales. En octobre 1993, au demeurant, le Koweït et la France ont signé un accord de coopération en matière de défense, d'une durée de dix ans.

Les prochains marchés du Koweït sont, de ce point de vue, loin d'être négligeables. Deux transactions sont en cours. D'abord, la possible vente d'une demi-douzaine d'hélicoptères embarqués, armés de missiles air-mer, pour laquelle la France propose son Panther équipé de missiles AS 15TT. Face au Lynx britannique. Ensuite, l'achat éventuel de quatre corvettes de 2 000 tonnes – de la classe que les Américains appellent des *offshore missile vessels* –, armées de trois systèmes : des missiles antiaériens, anti-surface et anti-sous-marins. La France se trouve en concurrence avec des productions conçues par une douzaine de chantiers navals étrangers.

Avec un chiffre d'affaires total de 3,8 milliards de francs en 1995, la France est le cinquième exportateur de biens vers le Koweït, derrière les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Jacques Isnard

Nicéphore Soglo persiste à contester l'élection de Mathieu Kérékou à la présidence du Bénin

LE PRÉSIDENT Nicéphore Soglo a de nouveau contesté, lundi 25 mars, l'élection du général Mathieu Kérékou et dénoncé une « *vaste conspiration* » contre la démocratie, au cours d'une manifestation publique à Cotonou, qui rassemblait quelque dix mille personnes. Selon les résultats provisoires, proclamés, samedi, par la Cour constitutionnelle, l'ancien chef du régime militaro-marxiste (1972-1991) a remporté le scrutin du 18 mars avec 52,49 % des voix contre 47,51 % au président sortant (*Le Monde* du 26 mars).

Dans un discours, couvert par les slogans de ses partisans déchaînés, qui, à certains moments, entonnaient des chants de guerre en langue locale, M. Soglo a réitéré ses accusations, dénonçant les « *manipulations des listes électorales par l'inscription de mineurs et d'étrangers* », l'« *organisation de votes multiples* » et la « *création de bureaux de vote pirates* ». Il s'est élevé contre l'« *orientation du vote par des rémunérations pécuniaires* », l'« *intimidation et la multiplication des actes de violence* », le « *refus de faire participer les Béninois résidant à l'étranger au scrutin* » et le « *lynchage médiatique* ».

Entouré de sa famille et de la plupart de ses ministres, M. Soglo a confirmé qu'il allait « *élever des réclamations devant la Cour constitutionnelle* ». « *Au cas où les résultats provisoires seraient confirmés, je souhaite qu'ils ne conduisent pas à un retour de la dictature* », a-t-il ajouté, rappelant qu'il avait « *accordé l'amnistie en 1991 à* [son] *adversaire* » et qu'il l'avait « *laissé vivre en paix* ».

MANIFESTATION À COTONOU

M. Soglo a mis en cause un « *pays du Nord* » et accusé « *un pays voisin* » d'être « *intervenu pour faire échouer les négociations avec les forces politiques* ». Avant le second tour, le général Kérékou avait reçu le soutien des candidats arrivés en troisième et quatrième position au premier tour, Mᵉ Adrien Houngbédji, ancien président de l'Assemblée nationale, et Bruno Amoussou, actuel titulaire du perchoir.

Des tracts avaient circulé accusant le président togolais, le général Gnassingbé Eyadéma, d'avoir « *acheté* » ces soutiens. Les partisans de M. Soglo ont à plusieurs reprises mis en cause la France, soupçonnée d'avoir « *financé* » M. Kérékou. Plusieurs diplomates assistaient à la réunion, qui s'est transformée en manifestation dans les rues de Cotonou, où les partisans de M. Soglo ont défilé en criant « *Kérékou dehors* », « *Soglo au pouvoir* ».

Après le président togolais et le chef de la junte nigérienne, le colonel Ibrahim Baré Maïnassara, le chef de l'Etat ivoirien, Henri Konan Bédié, a adressé, lundi, ses « *vives et chaleureuses félicitations* » au général Kérékou. Il a souligné « *la grande expérience politique et les qualités d'homme d'Etat* » de l'ancien dictateur béninois, qu'il appelle son « *cher frère* ». La France a, de son côté, salué lundi « *le bon fonctionnement* » des institutions béninoises. – (*AFP, Reuter.*)

La signature du traité de Rarotonga prépare le retour de la France dans le Pacifique sud

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique sud

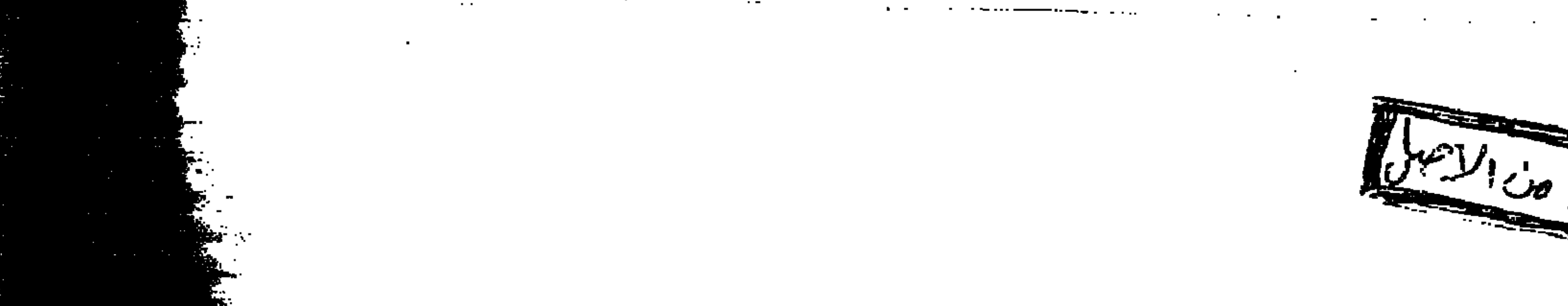
La cérémonie de ratification des protocoles du traité de Rarotonga par les Etats-Unis, l'Angleterre et la France, qui a eu lieu, lundi 25 mars, à Suva, capitale des îles Fidji, aura permis à Paris de marquer un retour public empreint de quelque solennité sur la scène du Pacifique sud, en présence de quelques personnalités régionales, tels le premier ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée et, bien entendu, celui des Fidji. Ce geste de la France a été ici nettement perçu comme une preuve tangible de ses bonnes intentions dans la région.

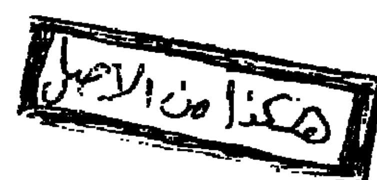
Alors que le Forum du Pacifique sud, qui groupe seize Etats de la zone, faisait pression, depuis « *beaucoup trop longtemps* », pour obtenir la signature des trois puissances nucléaires manquantes – l'URSS et la Chine avaient signé en 1986 et 1987 – le niveau des représentations des trois puissances occidentales a déçu. Pour les Etats-Unis et l'Angleterre, ce sont les ambassadeurs en poste à Suva qui ont officié.

Quant au choix de Gaston Flosse comme émissaire français, il a étonné plus d'un dirigeant local : bien que jouissant de l'amitié de la plupart des hauts responsables politiques régionaux, le président du gouvernement territorial de Polynésie française ne fait pas toujours l'unanimité. Ses virulents propos contre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, lors des derniers essais nucléaires français, ne remontent qu'à quelques mois. On se souvient aussi d'un récent et surprenant cadeau de M. Flosse au royaume de Tonga qui n'avait pas condamné la reprise des essais : un pétrolier usagé que la Shell a refusé d'utiliser, arguant qu'il n'était « *listé auprès d'aucune compagnie d'assurances* ». M. Flosse n'en reste pas moins une figure régionale familière dont le style correspond aux cérémonies du Pacifique et dont la proximité avec le président Chirac est connue : « *Jamais auparavant les préoccupations insulaires n'ont été aussi considérées au plus haut niveau de la République* », a affirmé M. Flosse, qui prononça, à la fin de son discours, quelques mots en polynésien...

« *Ce qui compte, c'est que le traité soit ratifié* », se réjouissait-on pourtant au secrétariat du Forum du Pacifique sud. « *C'est un jour extraordinaire pour nous tous* », a déclaré, « *ravi* », à Wellington, le premier ministre conservateur néo-zélandais. Jim Bolger a estimé que la signature par la France des protocoles du traité de Rarotonga devrait permettre de reprendre les relations ministérielles et de progresser vers une restauration totale des relations bilatérales. « *Reste à lever l'interdit des contacts militaires* », a ajouté l'ambassadeur de France à Wellington, Jacques Le Blanc. Le nouveau premier ministre australien, le libéral John Howard, s'est félicité, quant à lui, de voir ce « *malheureux chapitre* » des essais dans le Pacifique sud se clore enfin.

Florence de Changy





SCHENGEN La levée partielle des contrôles terrestres aux frontières, annoncée mardi 26 mars au Sénat par Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, coïncide avec le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention de Schengen. A l'approche de l'ouverture de la conférence intergouvernementale, à Turin, le 29 mars, Paris entend signifier sa bonne volonté européenne, mais maintient sa méfiance vis-à-vis des Pays-Bas. ● DANS LE RAPPORT qu'il a remis à Alain Juppé, M. Masson, sénateur (RPR) du Loiret, parle de « *narco-Etat* » au sujet des Pays-Bas, formule dont le gouvernement s'est désolidarisé. ● LA MISE EN ŒUVRE de la convention de Schengen, comme sa ratification, s'est heurtée, en France, aux réserves du RPR, hostile aux abandons de souveraineté qu'il lui attribue. M. Juppé a dû arbitrer en faveur de la levée partielle des contrôles.

La bonne volonté européenne du gouvernement s'arrête à la frontière belge

En permettant la libre circulation avec l'Espagne et avec l'Allemagne, mais en excluant le Benelux du champ de cette décision, Paris prend acte des progrès dans l'application de la convention de Schengen, mais confirme son désaccord avec La Haye sur la drogue

EN ANNONÇANT que la France va lever ses contrôles aux frontières avec l'Espagne et l'Allemagne (*Le Monde* du 26 mars), le gouvernement français a pris acte, mardi 26 mars – premier anniversaire de la mise en œuvre de la convention de Schengen – des progrès accomplis en matière de sécurité dans l'espace formé par les sept pays de l'espace du même nom (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, France, Espagne, Portugal). Il a pris, en même temps, la responsabilité d'une crise avec ses partenaires du Benelux, exclu de cette mesure.

Paris, qui accuse les Néerlandais de torpiller la sécurité commune à cause d'une politique contre la drogue jugée inadéquate, reproche à ses deux petits voisins du Nord, la Belgique et le Luxembourg, de ne pas avoir été suffisamment solidaires de ses préoccupations. La polémique franco-néerlandaise avait été relancée avec éclat par la publication, le 21 mars, d'un rapport dont Paul Masson, sénateur (RPR) du Loiret, avait été chargé par Alain Juppé. M. Masson met violemment en cause les Pays-Bas, qu'il suggère d'exclure de l'espace Schengen s'ils ne modifient pas leur politique. « *L'Europe ne peut se payer le luxe d'un narco-Etat sur son sol* », conclut-il, après avoir expliqué que « *le cas hollandais doit être traité sans la moindre complaisance, même si cela va à l'encontre de la tradition diplomatique nationale* ».

Ces propos ont suscité l'effarement aux Pays-Bas. Le premier ministre, Wim Kok, s'est demandé si les relations avec le chef d'Etat français « *pourraient encore revenir à la normale* ». Lundi, le ministère français des affaires étrangères s'est désolidarisé de l'accusation de « *narco-Etat* ». Néanmoins, dans un article sur l'Europe, publié le même jour par *Libération*, Jacques Chirac revient à la charge en écrivant que, « *avec la libre circulation, il suffit qu'un seul pays ait une législation laxiste pour que toute notre action soit affaiblie* ».



ZONE « GRISE »

C'est à Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, qu'il est revenu, mardi matin, devant le Sénat, de répondre au rapport du sénateur du Loiret. « *A l'exception de la question de la drogue, la convention fonctionne : le système informatique fonctionne, la procédure harmonisée de délivrance des visas fonctionne, les délais de la procédure d'asile sont normalisés, les modalités de franchissement des frontières intérieures sont en voie de devenir satisfaisantes* », a-t-il résumé.

Les pressions françaises, depuis l'élection de M. Chirac, qui a fait jouer la clause de sauvegarde contenue dans les accords pour ne pas lever immédiatement les contrôles aux frontières terrestres, n'ont pas été inutiles. Le démantèlement des postes de contrôle aux frontières des pays riverains avait créé une zone « grise » de sécurité, qui ne pouvait être compensée que par la coopération des services de police. Cela supposait que tous s'adaptent à de nouvelles formes de contrôles mobiles. Les commissariats mixtes frontaliers proposés par les Français ont surpris : pourquoi créer de nouveaux postes alors que l'on venait de démanteler les autres ? Finalement, l'idée a été admise et, même, étendue, puisque les Allemands l'ont appliquée avec les Polonais et les Tchèques.

Les négociations avec les Luxembourgeois et les Belges sont en bonne voie pour mettre en place le même système. M. Barnier s'en est félicité, tout en reconnaissant que la disparition totale des guérites de contrôle françaises dépendra aussi de la résolution du contentieux sur la drogue avec les Pays-Bas. Le ministre délégué s'est efforcé, là aussi, de calmer le jeu après les accusations formulées par M. Masson. Il a souligné que les discussions qui avaient eu lieu entre les Français et les Néerlandais ont permis de faire progresser les choses.

ARBITRAGE À MATIGNON

Au sein du gouvernement, Schengen a toujours eu ses sceptiques, en tête desquels le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré. Ceux qui voient, au contraire, dans la dynamique de cette convention une symbolique souhaitable au moment où l'on se prépare à négocier l'avenir des institutions européennes ont eu partiellement gain de cause avec la levée des contrôles aux frontières avec l'Allemagne et la Péninsule ibérique. Il aura fallu un arbitrage de M. Juppé lui-même.

Faut-il voir une contrepartie de cet arbitrage dans la décision de faire passer, dans un an, le suivi des accords Schengen du ministère des affaires étrangères à celui de l'intérieur ? M. Barnier affirme que la phase de négociation sera alors terminée. Dans l'immédiat, il souhaite qu'une « *visibilité plus grande* » soit donnée au rôle du directeur de la Diccilec (ex-police des frontières), Robert Broussard, et il a indiqué que le dispositif de coordination interministériel, placé sous la direction de Matignon, sera renforcé.

Prenant date pour l'avenir, le ministre a émis, devant le Sénat, le souhait que l'expérience Schengen se fonde, à terme, dans l'Union européenne. Il a suggéré, aussi, que la coopération policière et judiciaire, qui relève aujourd'hui du domaine intergouvernemental, adopte, pour plus d'efficacité, « *certaines des méthodes* » de fonctionnement du domaine communautarisé.

Henri de Bresson

Un dispositif de sécurité « fragile mais réel »

LE RAPPORT remis au premier ministre par Paul Masson, sénateur (RPR) du Loiret, sur les conditions d'application des accords de Schengen, souligne que la mise en œuvre de l'espace Schengen entre les sept pays qui en font partie (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, France, Espagne et Portugal) a été utile et qu'il faut le consolider par des mesures tant nationales qu'européennes. « *La France ne pourrait sortir de Schengen sans rompre unilatéralement le dispositif de sécurité intérieure, fragile, mais réel, qui s'est mis laborieusement en place. Ce retrait serait très mal perçu des Allemands* », écrit-il.

M. Masson estime que Schengen doit continuer à fonctionner comme un laboratoire pour l'Union européenne et qu'il serait problématique de vouloir intégrer dès à présent de nouveaux adhérents. Hostile à toute « *communautarisation* » du troisième « pilier » du traité de Maastricht, c'est-à-dire de la coopération en matière de justice et de police, M. Masson estime, en revanche, qu'il serait « *nécessaire et réaliste de transférer dans le dispositif intergouvernemental de l'union politique les meilleurs acquis de Schengen* ».

Dans ses propositions pour améliorer le système, le sénateur insiste sur le développement des méthodes de contrôles mobiles en profondeur, aussi bien aux frontières extérieures de l'espace Schengen qu'à ses frontières intérieures. Pour ces dernières, il approuve le renforcement de la coopération entre les polices et les douanes, avec des mesures telles que les commissariats mixtes. Au niveau institutionnel, il souhaite améliorer le fonctionnement du comité exécutif chargé de la mise en place de la convention. Il suggère l'allongement à deux ans de la durée des présidences tournantes du comité, aujourd'hui de six mois ; le rapprochement du secrétariat permanent avec le secrétariat général du conseil des ministres de l'Union européenne ; l'institution d'un conseil interparlementaire chargé d'assurer un contrôle démocratique.

MANQUE DE ZÈLE

M. Masson n'est pas tendre pour la manière dont les administrations françaises se sont adaptées aux changements nécessaires. « *Le dispositif Schengen fonctionne mal en France parce que nos administrations, et, notamment, celle de l'intérieur, n'ont jamais, à cet égard, manifesté le moindre zèle. Elles sont restées passives. Elles ont même traîné les pieds* », observe-t-il.

« *L'organisation gouvernementale française est particulièrement inadaptée aux exigences d'un dispositif international aux multiples implications diplomatiques, techniques et procédurales* », estime le sénateur. Selon lui, la séparation des rôles entre le ministère des affaires étrangères, chargé des négociations, et celui de l'intérieur, chargé de l'application, a conduit à un « *décalage permanent* ».

M. Masson relève que le dispositif administratif est dépassé, paralysé par les pesanteurs des services et la centralisation. Les préfets, notamment, ont trop peu de latitude pour négocier dans les régions ; les douanes et la gendarmerie sont attentives à leurs statuts particuliers ; la mobilisation des ministères concernés par les nouvelles méthodes de travail, notamment les contrôles mobiles, se fait mal.

Bref, pour répondre à « *une grande inertie des administrations françaises* », M. Masson souhaite un nouveau dispositif, qui comprendrait la nomination d'une personnalité de rang ministériel relevant du ministre de l'intérieur chargée des questions de sécurité européenne, l'institution d'un préfet aux frontières et la désignation à Bruxelles d'un ambassadeur permanent auprès de l'organisation Schengen.

H. de B.

Onze ans de contestation à droite

« *ÇA VA SECOUER, il va y avoir des réactions brutales, un vrai débat politique.* » Fin connaisseur des affaires européennes tout autant que du monde politique français, Alain Lamassoure parlait d'or en ce début décembre 1989. Depuis l'accord de principe signé en 1985, voici près de onze ans, les débats n'ont pas manqué du côté français, provoquant des soubresauts qui ont fait trembler jusqu'à la Loi fondamentale.

A l'approche du débat sur le projet de loi permettant la ratification de l'accord, organisé le 3 juin 1991 à l'Assemblée nationale, les dissensions au sein de l'opposition éclatent au grand jour. Au sein du RPR, Robert Pandraud, accompagné notamment de Jacques Toubon, prend la défense d'un texte en partie négocié à l'époque où Jacques Chirac était premier ministre, tandis que le bouillonnant Pierre Mazeaud entame une de ces croisades « *personnelles* » qu'il affectionne contre un accord comportant, selon lui, de véritables « *abandons* » de souveraineté.

Européenne dans l'âme, l'UDF n'est pas en reste : M. Lamassoure, qui s'élève contre un accord qui « *présente des lacunes* », notamment en matière de lutte contre la drogue, François d'Aubert, qui affirme refuser d'« *endosser l'actuelle politique d'immigration des socialistes* », provoquent la « *consternation* » de Jacques Barrot, qui explique que « *ce vote sera un test pour savoir si l'opposition est capable de prendre demain ses responsabilités en Europe* ».

La convention est approuvée par l'Assemblée nationale et par le Sénat. Saisi par quarante-sept députés RPR et dix-sept députés UDF emmenés par M. Mazeaud, le Conseil constitutionnel confirme le scrutin en observant, le 25 juillet, que les accords de Schengen ne contiennent aucun transfert de souveraineté.

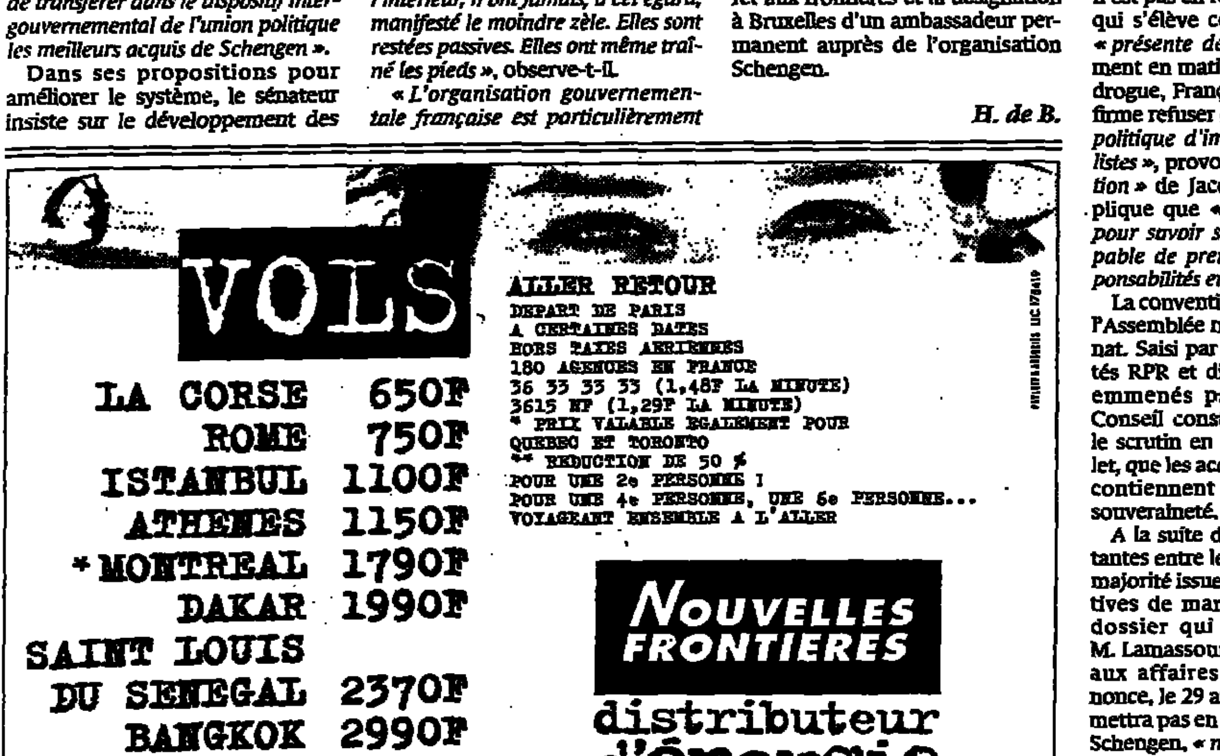
A la suite de dissensions persistantes entre les Etats européens, la majorité issue des élections législatives de mars 1993 retrouve un dossier qui n'a guère évolué. M. Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, annonce, le 29 avril, que la France ne mettra pas en œuvre les accords de Schengen, « *ni d'ici la fin de l'année 1993 ni même, sans doute, avant une période assez longue* ». Le Parlement, réuni à Versailles, approuve une révision de la Constitution qui précise les modalités du droit d'asile afin que la France ne soit plus contrainte d'examiner les dossiers des réfugiés ayant transité par un autre Etat européen. Le 25 janvier 1994, alors que le gouvernement avait présenté cette réforme comme un préalable nécessaire à la mise en œuvre des accords de Schengen, celle-ci est une nouvelle fois reportée *sine die*.

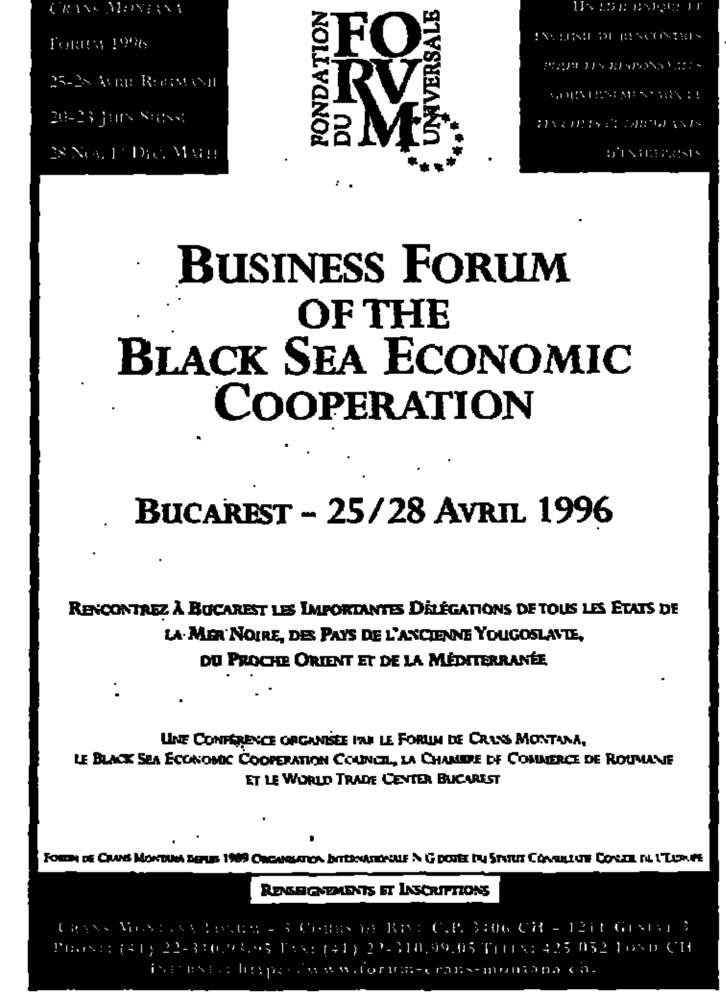
LES « EUROPÉENS » DÉÇUS

Entrés en vigueur le 26 mars 1995, les accords de Schengen contribuent à alimenter la campagne présidentielle, d'autant plus qu'à la demande de la France une période probatoire de trois mois a été prévue pour la mise en œuvre de la convention. A l'approche du premier tour, M. Chirac explique qu'il n'exclut pas, si nécessaire, de renégocier des accords qui ont notamment « *pour ambition de renforcer notre frontière commune afin de lutter plus efficacement contre l'immigration* ».

Les premiers pas du nouveau gouvernement sont dans les traces du précédent : succédant à M. Pasqua place Beauvau, Jean-Louis Debré demande que la période probatoire soit prolongée de six mois. M. Juppé tranche en sa faveur le 28 juin : les « européens » du gouvernement – au premier rang desquels le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette (UDF), et son ministre délégué aux affaires européennes, Michel Barnier (RPR), n'ont pas obtenu gain de cause. Au maintien des contrôles aux frontières terrestres s'ajoute, le 25 juillet, à la suite de la vague d'attentats de l'été, leur rétablissement dans les aéroports pour les vols intérieurs à l'espace Schengen.

Jean-Baptiste de Montvalon





M. Giscard d'Estaing réserve son choix entre les candidats à la tête de l'UDF

Le président de la confédération a confirmé qu'il ne se représenterait pas

Valéry Giscard d'Estaing a annoncé, lundi 25 mars sur France 2, qu'il n'était pas candidat à sa propre succession à la présidence de l'UDF. Tout en glissant quelques indices sur sa préférence pour Alain Madelin, il a refusé de prendre officiellement position avant le 31 mars, réservant aux conseillers nationaux de l'UDF les raisons de son choix entre les quatre prétendants.

LA DÉCISION de Valéry Giscard d'Estaing, annoncée lundi 25 mars sur France 2, n'est pas une surprise. La tournure prise par la compétition entre François Léotard, président du Parti républicain, et Alain Madelin, vice-président du PR, tous deux candidats à la tête de l'UDF, a en effet rapidement privé l'ancien président de la République de tout espace de manœuvre. M. Giscard d'Estaing en a pris acte, tout en assurant que sa décision était prise « *depuis longtemps* », depuis qu'il a dû renoncer à être candidat à l'élection présidentielle, en mars 1995. Il a indiqué qu'il avait retardé son annonce pour tenter de tirer parti du mauvais état de la confédération, « *secouée et fragilisée* » après le *scrutin présidentiel, afin de* « *l'unifier* ».

Pas plus que les précédentes, cette année de répit ne lui a, de son propre aveu, permis d'améliorer la situation. Dans un constat qui sonnait comme une étrange autocritique, M. Giscard d'Estaing a observé qu'il n'y a, en France, « *que deux partis de gouvernement depuis quinze ans : le RPR et le PS. Depuis 1981, depuis mon départ de la présidence* [de la République], *ce sont les deux partis qui ont fourni tous les présidents, et tous les premiers ministres* », a-t-il fait valoir. « *Tant que son organisation n'aura pas été changée, l'UDF ne pourra pas être un grand parti de gouvernement* », a ajouté le président sortant.

Pour autant, M. Giscard d'Estaing s'est refusé à faire connaître quel candidat il soutiendra pour sa succession. Il réservera aux délégués de l'UDF, qui se réuniront lors du conseil national du 31 mars, « *les données qui éclairent le choix du futur président* ». « *Je serai tout à fait clair le moment venu* », a-t-il ajouté. L'ancien chef de l'Etat a cependant livré quelques indices de son penchant pour Alain Madelin. En soulignant que « *les partis politiques n'appartiennent pas à leurs dirigeants* » mais « *à leurs membres* », et que, le 31 mars, ce ne seront pas « *les partis* » mais les délégués qui éliront le prochain président de l'UDF, il abonde dans le sens des critiques formulées par l'ancien ministre de l'économie à l'encontre de la candidature de M. Léotard, accusé d'être le « *candidat des appareils* ». En réclamant une nouvelle fois une UDF « *unifiée* », il insiste sur l'une des propositions de M. Madelin.

BUREAU POLITIQUE

Si M. Giscard d'Estaing est demeuré relativement elliptique sur son choix, la composition de la liste madeliniste pour le bureau politique, enregistrée lundi soir, est, elle, éloquente. Outre les membres, de droit, que sont notamment les présidents de composantes, le prochain bureau politique comprendra dix-huit membres élus à la proportionnelle par le conseil national.

Si la liste de M. Léotard est conduite par François Bayrou, président de Force démocrate, M. Madelin a finalement décidé de conduire lui-même sa propre liste afin d'affirmer symboliquement sa volonté de s'impliquer, après le 31 mars, dans la vie de l'UDF. Derrière lui figurent tous ceux, madelinistes ou giscardiens, qui s'étaient impliqués dans sa campagne. Jean-Pierre Raffarin, secrétaire général de l'UDF, délégué général adjoint du PPDF, proche de M. Giscard d'Estaing, figure en deuxième position, suivi de Charles Millon, ministre de la défense, Hervé Novelli, coordinateur (madeliniste) des députés PR, Pierre Lequiller, secrétaire général du PPDF, Claude Malhuret, député de l'Allier, Jacques Dominati, député de Paris, François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche, et Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, sont également membres de la liste. En revanche, Hervé de Charette, membre de droit du bureau politique en tant que délégué général du PPDF, n'est pas candidat.

Enfin, un quatrième candidat à la succession de M. Giscard d'Estaing s'est déclaré juste avant la clôture du délai d'enregistrement des candidatures. Il s'agit d'un membre de Force démocrate, Jean-Pierre Giorgi, ancien enseignant à l'université de Nantes.

Cécile Chambraud

Les prélèvements obligatoires augmenteront plus que prévu en 1996

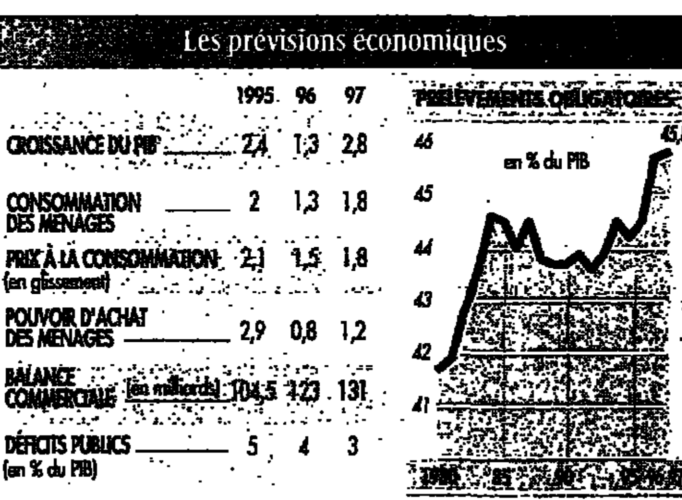
LE MINISTRE de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a présenté, lundi 25 mars, devant la Commission des comptes de la nation, les nouvelles prévisions économiques du gouvernement.

Conformes à ce que l'on attendait dans le domaine de la croissance (*Le Monde* du 26 mars), celles-ci réservent une importante surprise : les prélèvement obligatoires vont progresser beaucoup plus vite que prévu en 1996 et 1997. Elles font aussi apparaître que le gouvernement est sensiblement plus optimiste que les grands instituts de conjoncture dans le domaine des déficits publics.

Voici les points saillants de ces prévisions :

● **La croissance.** – Le gouvernement a donc abaissé de 2,8 % à 1,3 % sa prévision d'activité pour 1996. Les instituts de conjoncture qui participent aux groupes techniques de la Commission sont aussi pessimistes puisque le « consensus » (la moyenne des prévisions avancées par ces instituts) est également de 1,3 %. Pour 1997, le gouvernement escompte une croissance de 2,8 % alors que le « consensus » est à 2,5 %.

● **Les prélèvements obligatoires.** – Le gouvernement s'était déjà exposé à de violentes critiques en septembre dernier, lors de la présentation du projet de loi de finances pour 1996. Il avait alors révélé que la vague des impôts et prélèvements nouveaux (121 milliards de francs au total pour 1996, dont près de 100 milliards à la charge des ménages) pousserait les prélèvements obligatoires à un niveau sans précédent, soit 44,7 % du produit intérieur brut (PIB). Or le gouvernement révise fortement à la hausse son évaluation. Il estime que les prélèvements pourraient, pour la première fois, franchir la barre des 45 % pour s'établir à 45,7 %.



Les prévisions économiques

	1995	96	97
CROISSANCE DU PIB	2,4	1,3	2,8
CONSOMMATION DES MÉNAGES	2	1,3	1,8
PRIX À LA CONSOMMATION (en glissement)	2,1	1,5	1,8
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	2,9	0,8	1,2
BALANCE COMMERCIALE (en milliards)	104,5	123	131
DÉFICITS PUBLICS (en % du PIB)	5	4	3

Cette révision a plusieurs origines. D'abord, le PIB est plus faible que prévu, ce qui pousse mécaniquement à la hausse les prélèvements obligatoires, qui sont calculés en pourcentage de la richesse nationale. De surcroît, lors de son estimation initiale, le gouvernement n'avait sans doute pas pris intégralement en compte les effets du plan de redressement de la Sécurité sociale, qui n'était encore qu'en gestation.

Un nouveau record historique pourrait être établi en 1997, à 45,8 %. Le gouvernement a, certes, annoncé qu'il n'y aura plus d'impôts nouveaux, mais plusieurs prélèvements, dont le Remboursement de la dette sociale (RDS), ne sont entrés en vigueur qu'en février. Pour 1996, ils n'ont donc été comptabilisés que pour onze mois, alors qu'ils feront sentir leurs effets en année pleine en 1997.

● **Les déficits publics.** – Le gouvernement annonce qu'il respecte le plan de route prévu par le traité de Maastricht, les déficits publics étant réduits à 5 % du PIB en 1995, puis 4 % en 1996 et 3 % en 1997. Il faut toutefois observer que Bercy a retenu une modification des règles de calcul de ces déficits (qui n'a pas encore reçu l'agrément de Bruxelles), les minorant de 0,2 point de PIB en 1995. Ce changement concerne la prise en compte des « coupons courus » des émissions obligataires de l'Etat. Le « consensus » laisse entendre que ces déficits pourraient encore atteindre 4,6 % en 1996 et 3,8 % en 1997.

● **Le pouvoir d'achat.** – Répercussion de la progression des prélèvements obligatoires, la hausse du pouvoir d'achat sera freinée. De 2,9 % en 1995, elle sera ramenée à seulement 0,8 % en 1996 puis 1,2 % en 1997.

● **L'emploi.** – La Commission ne fait jamais de prévision d'évolution du chômage, mais on devine que les perspectives sont très sombres. En effet, alors que le secteur marchand (non agricole) a créé 154 000 emplois en 1995, le taux de progression prévu pour 1996 est de zéro. La hausse du chômage est donc inéluctable.

Laurent Mauduit

La ville de Grenoble récupère la gestion du service de l'eau

LA MAJORITÉ du conseil municipal de Grenoble, composée d'élus PS, PCF, Radical, divers gauche et écologistes, n'est pas parvenue à s'entendre sur le nouveau mode de gestion du service public de l'eau, proposé par le maire socialiste de la ville, Michel Destot (*Le Monde* daté 24-25 mars). Dix des onze membres du groupe écologiste ont voté contre cette délibération, qui a été toutefois adoptée par 35 voix sur 59, grâce au vote favorable des autres composantes de la majorité. Les écologistes considèrent que la Lyonnaise des eaux n'a plus sa place à Grenoble, à la suite des affaires de corruption qui ont entâché la privatisation de 1989. Ils estiment d'autre part que le nouveau contrat conclu avec cette société, qui permet à la ville de reprendre le pouvoir sur son eau en devenant actionnaire majoritaire à 51 % d'une société d'économie mixte et aux usagers de voir leurs factures d'eau baisser, ne préserve pas suffisamment les intérêts des usagers et des contribuables. – *(Corresp.)*

La consommation des ménages a stagné au mois de février

LA CONSOMMATION des ménages en produits manufacturés est restée stable en février après avoir augmenté de 5 % au mois de janvier en données corrigées des variations saisonnières, selon les indices mensuels publiés mardi 26 mars par l'Insee. Hors automobile et médicament, elle recule même de 0,6 %.

« *La forte croissance de janvier peut être attribuée en partie à des reports d'achats liés aux grèves* », note l'institut. Les experts de l'Insee estiment que le maintien de la consommation à « *un niveau élevé* » en février s'explique en partie par le jour ouvrable supplémentaire de l'année bissextile.

en milliards de francs — Févr. 59,67 — 60 — 58 — 55,12 — 54 — 1994 — 1995 — 96

Les achats de biens durables ont progressé de 0,6 %, notamment grâce à l'automobile, dont les ventes avaient déjà très fortement progressé en janvier. Les biens d'équipement du foyer (meubles, électroménager) stagnent et le textile-cuir recule de 1,6 %.



DÉPÊCHES

■ **EUROPE : François Hollande, porte-parole du Parti socialiste,** estime que les propositions de Jacques Chirac sur l'Europe sociale relèvent d'une « *œuvre de mystification* ». « *Avant de promouvoir l'Europe sociale, il faut être capable au préalable de défendre les mêmes principes au plan national* », a souligné, lundi 25 mars, M. Hollande. En revanche, il a déclaré que le chef de l'Etat « *a raison* » lorsqu'il préconise un système de parités fixes entre l'euro et les devises européennes qui resteront en dehors de la monnaie unique.

■ **GIGASTORAGE : le conseil régional de Franche-Comté,** présidé par *Pierre Chantelat (UDF-PR), a exprimé sa solidarité, lundi 25 mars,* avec Christian Proust, président (MDC) du conseil général du Territoire de Belfort et membre de l'assemblée régionale, mis en examen dans l'affaire Gigastorage et placé en détention provisoire. Il a adopté une motion dans laquelle il « *exprime sa sympathie à un collègue avant tout préoccupé de l'intérêt général, du développement de son département et de la Franche-Comté* ». – *(Corresp.)*

■ **CGT : Louis Viannet a dénoncé,** lundi 25 mars, un projet de loi du ministre du travail qui vise à élargir le champ des acteurs habilités à négocier des accords d'entreprise. Ce texte traduit l'accord du 31 octobre 1995, signé par le patronat et trois syndicats sur cinq (CFDT, CFTC, CGC) sur la négociation collective dans les entreprises sans délégués syndicaux. « *Pour faire adopter sans bruit cette loi scélérate qui liquide, de fait, le code du travail, M. Barrot a déjà multiplié les astuces de rédaction* », a affirmé M. Viannet.

Trois élections municipales

SEINE-MARITIME
Dieppe (1er tour).
I., 24 466 ; V., 17 003 ; A., 30,50 % ; E., 16 663.
Un. g. (Christian Cuvilliez, m., PC), 7 819 (46,92 %) ; RPR (Edouard Leveau), 5 166 (31,00 %) ; UDF (Jean-Marie Rouillier, UDF-FD), 1 976 (11,85 %) ; FN (Robert Le Bourgeois), 1 278 (7,66 %) ; div. d. (Olivier Dunogeant), 473 (2,83 %)... BALLOTTAGE.

[La liste d'union de gauche, conduite par le maire sortant (PC) Christian Cuvilliez, arrive largement en tête du premier tour, en retrouvant son niveau de juin 1995. La droite, qui s'est divisée, recule très légèrement. Edouard Leveau perd plus de 13 points au profit, notamment, de la liste conduite par l'un de ses anciens colistiers, Jean-Marie Rouillier (UDF-FD). Cette élection est la conséquence de l'annulation de celle de juin par le tribunal administratif de Rouen, qui avait estimé qu'une distribution de tracts de l'union locale CGT avait faussé le scrutin.

11 juin 1995 : I., 24 528 ; V., 16 060 ; A., 34,52 % ; E., 15 588 ; Un. g. (Cuvilliez, PC), 7 339 (47,08 %) ; Un. d. (Leveau, RPR), 6 872 (44,08 %) ; FN (Le Bourgeois), 1 377 (8,83 %).]

YVELINES
Chatou (1er tour).
I., 17 948 ; V., 8 091 ; A., 54,91 % ; E., 7 976.
Un. d. (Christian Murez, m., RPR), 3 783 (47,42 %) ; div. d. (Yves-Gérard Sillas), 1 901 (23,83 %) ; PS (Jacqueline Penez), 1 086 (13,61 %) ; FN (Edith Blanc), 527 (6,60 %) ; div. d. (Philippe Roger), 419 (5,25 %) ; PC (Marie-Marthe Pham), 260 (3,25 %)... BALLOTTAGE.

[Christian Murez (RPR) devrait aisément pouvoir l'emporter au second tour et retrouver son siège de maire. L'élection de juin 1995 avait été annulée par le tribunal administratif de Versailles, qui reprochait à M. Murez l'usage irrégulier des fichiers des demandeurs d'emploi gérés par l'ANPE entre les deux tours de scrutin.

11 juin 1995 : I., 18 067 ; V., 10 218 ; A., 43,44 % ; E., 10 074 ; Un. d. (Murez, RPR), 3 048 (30,25 %) ; div. d. (Sillas), 2 439 (24,21 %) ; div. d. (Barron, RPR diss.), 2 049 (20,33 %) ; PS (Penez), 1 454 (14,43 %) ; FN (Lacarelle), 678 (6,73 %) ; PC (Tison), 406 (4,03 %).]

YVELINES
Elancourt (1er tour).
I., 14 498 ; V., 7 910 ; A., 45,44 % ; E., 7 633.
Un. g. (Alain Danet, m., PS), 3 430 (44,93 %) ; Un. d. (Jean-Michel Fourgous, d., RPR), 3 215 (42,11 %) ; FN (Albert Ponthieux), 704 (9,22 %) ; div. g. (Jean Drault), 284 (3,72 %).

[Le second tour se présente très serré pour Alain Danet (PS), dont la liste a perdu plus de 1,5 point par rapport à juin 1995. Celle conduite par le député (RPR) Jean-Michel Fourgous perd, pour sa part, plus de 5 points. L'électorat du Front national (le FN présentait pour la première fois une liste aux élections municipales) devrait arbitrer le second tour. L'élection de 1995 avait été annulée par le tribunal administratif de Versailles en raison de la présence, au second tour, dans l'équipe de M. Danet, d'un candidat dont la liste présentait un vice de forme au premier tour.

11 mars 1995 : I., 14 340 ; V., 8 875 ; A., 38,11 % ; E., 8 610 ; Un. d. (Fourgous, RPR), 4 098 (47,59 %) ; Un. g. (Danet, PS), 4 007 (46,53 %) ; div. d. (Decharte, UDF-PR diss.), 505 (5,86 %).]



Le RPR manœuvre pour attirer le maire de Nice dans ses rangs

Jacques Peyrat est un ancien membre du Front national

La réorganisation de la fédération départementale du RPR et l'élection à sa présidence de Charles Ginésy, sénateur et président du conseil général, ouvre la voie à l'adhésion du maire de Nice, Jacques Peyrat. Le parti néogaulliste espère récupérer la maîtrise de la cinquième ville de France.

NICE
de notre correspondant

Maire de la cinquième ville de France, très courtisé par l'UDF et le RPR, Jacques Peyrat se laisse aller à la tentation « médeciniste » : entretenir l'indifférence à l'égard des états-majors et promouvoir le « peyratisme ». Il affiche son idylle avec Jean-Claude Gaudin, ministre, maire de Marseille et président (UDF-PR) du conseil régional de Provence. Il parraine l'adhésion au PR de treize de ses conseillers municipaux, mais prévient : *« Ils restent avant tout des peyratistes. »* Il échange des propos vifs au conseil municipal avec l'opposition RPR. Il critique vertement le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, qui, pour annoncer un renfort de policiers, choisit comme interlocuteur son adversaire au conseil municipal, Patrick Stefanini (RPR), directeur-adjoint du cabinet du premier ministre. Le fossé se creuserait-il avec le RPR ? Faussement ingénu, il répond : *« Je ne sais pas... Il doit se passer quelque chose... »*

« Quand on vise les législatives et les sénatoriales, comme Jacques Peyrat, on est obligé d'adhérer à un grand parti, affirme André Barthe, conseiller municipal et conseiller régional Force démocrate. *Il n'a ni l'histoire ni l'assise des Médecin pour s'en passer. Son adhésion au RPR est une voie plus naturelle que vers le PR. »* M. Peyrat au RPR : l'affaire était entendue en décembre 1995. L'initiative du rapprochement revient à Charles Ginésy, sénateur et président (RPR) du conseil général, et à Bernard Pons, ministre de l'équipement, qui guette, lui, une opportunité électorale à Cannes. Trois jours après la victoire de M. Peyrat aux municipales, le ministre proposait à Jacques Chirac de récupérer Nice en faisant venir son maire au RPR.

NE PAS SE PLIER AUX DIKTATS

Le message est transmis à Alain Juppé. Pour encourager l'adhésion, M. Pons suggère le départ de Nice de M. Stefanini. En vain. Le collaborateur de M. Juppé affirme haut et fort, en septembre 1995, qu'il restera. En janvier 1996, M. Peyrat doit signer son adhésion, mais Jean-François Mancel, le secrétaire général du RPR, lui reproche d'avoir défendu, lors d'un entretien sur Radio-Shalom Nitsan – la radio de la communauté juive de Nice –, les accords électoraux avec le Front national.

Il ajoute dans le prix d'entrée le soutien du maire à M. Stefanini dans la deuxième circonscription législative des Alpes-Maritimes, traditionnellement celle du maire de Nice. M. Peyrat n'apprécie ni la leçon ni l'ordre et claque la porte. Le 7 mars, M. Ginésy est élu président de la fédération départementale du RPR. Il bat Lionel Luca, conseiller général et maire de Villeneuve-Loubet, présenté comme le candidat de M. Stefanini et donc soutenu par l'état-major parisien.

L'élection marque aussi le retour au conseil national du RPR de Christian Estrosi, président de la fédération, destitué en 1993. *« Le RPR départemental a désigné ses cadres et souhaite voir le maire de Nice le rejoindre*, déclare M. Estrosi. *Cela pourrait se faire rapidement, car M. Peyrat sait, après cette élection interne, que le RPR lui est plutôt amical. »*

M. Stefanini, lui, est toujours là. Il n'est pas persuadé que le maire de Nice soit disposé à entrer au RPR et à se plier à la discipline de parti. *« Il ne veut pas se lier les mains*, dit-il. *Il voudra placer lui-même des adjoints aux cantonales ou aux législatives sans tenir compte des équilibres RPR-UDF. »* Si M. Peyrat, en effet, entre au RPR, il n'entend plus se plier à des diktats parisiens. La Rue de Lille apprend la diplomatie niçoise. M. Juppé a nommé un chargé de mission dans les Alpes-Maritimes : Pierre Pasquini, *ministre des anciens combattants et victimes de guerre*, maire de l'Ile-Rousse en Corse. Il est, à Nice, un homme providentiel : vieux baron du gaullisme, membre du gouvernement, figure de la vie niçoise et avocat. Une *autorité morale pour s'interposer* entre Azuréens et Parisiens et parler à M. Peyrat. *« Il faut encore du temps*, se contente-t-il de dire. *Si Jacques Peyrat doit venir au RPR, cela doit se faire sans provoquer de scission. On ne peut pas avoir un ami de plus, aussi important soit-il, en en perdant dix ! »*

Il y a une vingtaine d'années, M. Pasquini avait fait entrer M. Peyrat au RPR... avant que l'avocat ne rejoigne son ami Jean-Marie Le Pen.

Jean-Pierre Laborde

Les deux militants nationalistes qui préparaient un attentat à Ajaccio ont été incarcérés

Le soutien que leur apporte la Cuncolta embarrasse le gouvernement

LES DEUX MILITANTS de la Cuncolta naziunalista (vitrine légale du FLNC-canal historique) arrêtés *dans la nuit du 22 au 23 mars* (*Le Monde* du 26 mars) alors qu'ils s'apprêtaient à faire sauter la chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio, ont été mis en examen lundi 25 mars et placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction *antiterroriste* Jean-François Ricard. Le président de la CCI d'Ajaccio, Gilbert Casanova, qui est aussi l'un des dirigeants du Mouvement pour l'autodétermination (MPA, vitrine légale du FLNC-canal habituel), mouvement *rival de la Cuncolta, a déclaré*, lundi, que cette tentative d'attentat *« relève de la psychiatrie »* et précisé que, pour cette raison, il ne porte pas plainte.

Plusieurs éléments sont troublants dans cette affaire. Le *communiqué de la Cuncolta* apportant son soutien aux plastiqueurs arrêtés est un feuillet manuscrit et raturé, signe apparent *d'une certaine précipitation*. La Cuncolta y évoque l'assassinat, le 18 février, à Ajaccio, de son militant Jules Massa comme un obstacle dans le processus de paix interne au mouvement nationaliste. Or, le 18 mars, la Cuncolta avait *réaffirmé* sa volonté de paix, sans faire référence à cet assassinat. Enfin, le 24 mars, des dissidents du Mouvement pour l'autodétermination (MPA) fondaient un nouveau mouvement : Corsica viva. Plusieurs de ses militants sont *d'anciens « durs »* du mouvement nationaliste. Il n'est pas impossible que les militants de la Cuncolta s'en soient pris à un fief du MPA en espérant que l'attentat serait imputé à Corsica viva. Cela aurait probablement été le cas si la police n'était passée par là.

La Cuncolta est ainsi prise en flagrant délit de double langage : son secrétaire national, François Santoni, assure s'en remettre désormais à *« l'Etat de droit »*, mais deux de ses militants sont arrêtés en train de poser une bombe, et l'organisation leur apporte son soutien, y compris *« politique »*. Situation d'autant plus gênante que le FLNC-canal historique passe pour l'interlocuteur privilégié du gouvernement au sein de la mouvance nationaliste. Le sort des deux militants emprisonnés va désormais peser dans la balance.

Ce grain de sable imprévu vient se glisser dans un mécanisme apparemment bien huilé : depuis le mois de janvier, le gouvernement et le FLNC-canal historique montraient une sérénité qui étonnait tous les observateurs. Conformément au calendrier fixé par Jean-Louis Debré (*Le Monde* du 7 février), le gouvernement doit rendre publiques, mercredi, les propositions résultant du travail effectué par les différents ministères, prélude à une table ronde, en juin, réunissant élus (y compris nationalistes) et gouvernement.

Cependant, Paris doit faire face à une échéance plus urgente : la fin prochaine de la trêve de trois mois annoncée dans la nuit du 11 au 12 janvier par le FLNC-canal historique. L'annonce de ces propositions a aussi pour objet de pousser les clandestins à prolonger cette trêve. L'avenir des deux « processus de paix » en cours, l'un avec l'Etat, l'autre au sein de la mouvance nationaliste, constitue donc l'une des nouvelles incertitudes soulevées par la « rechute » – ponctuelle ? – de la Cuncolta dans la violence.

Jean-Louis Andreani

« Phénomène de foire » et « nain de jardin » au conseil municipal de Levallois

IL N'A PAS JETÉ l'éponge. Une semaine après sa comparution devant le tribunal correctionnel de Nanterre, pour avoir employé pendant plusieurs années du personnel communal à l'entretien exclusif de son domicile et de sa résidence secondaire, Patrick Balkany, ancien maire de Levallois-Perret et toujours député (RPR) des Hauts-de-Seine, s'est livré, sans complexes apparents, à une attaque en règle contre son successeur, Olivier de Chazeaux (RPR), à l'occasion du vote du budget primitif de la commune, lundi 25 mars.

Régulièrement tumultueuses depuis son installation dans le fauteuil du maire, les séances du conseil municipal sont une véritable épreuve pour le jeune avocat, dont la voix posée, même amplifiée par le micro, couvre difficilement le puissant organe de son adversaire. Dans un climat houleux, il a tenté d'expliquer des choix budgétaires difficiles : la réduction de 20 % *des investissements et du « train de vie de la municipalité »* et l'augmentation parallèle de près de 20 % des recettes fiscales. Le thème de l'*« héritage »* a chauffé un public surexcité de plusieurs centaines de Levalloisiens, surtout intéressés par les coups bas échangés par les élus.

Pied à pied, M. Balkany conteste les choix de son successeur, l'accusant tour à tour de diminuer le niveau des services et de *« jeter l'argent par les fenêtres »*. Tandis que les insultes volent d'un côté à l'autre de la tribune du public, M. de Chazeaux poursuit son chemin de croix. Selon un rite immuable, à *chaque délibération, il se tourne* vers M. Balkany, lâchant parfois un *« allons-y ! »* blasé, conscient que ce harcèlement a pour principal objet de le contraindre à faire évacuer la salle par la police. L'ancien maire réussirait alors à démontrer l'incapacité de son successeur à *dominer la situation. M. de Chazeaux brandit* la menace, mais se contente de deux suspensions pour mener cette séance à son terme.

Attisé par l'opposition de gauche, le combat prend des accents grand-guignolesques quand, après avoir agité en vain un dossier supposé contenir des traces d'une double *comptabilité municipale*, M. de Chazeaux accuse M. Balkany de se comporter *« comme un phénomène de foire »*. *« Vous, vous ressemblez à un nain de jardin »*, répond l'autre. Stoïque, l'entourage du maire assiste sans inquiétude apparente à ces dérapages verbaux. Le vote du premier budget de M. Balkany, après sa *victoire sur les communistes, en 1983*, avait donné lieu aux mêmes débordements. Les Levalloisiens sont ainsi, paraît-il.

Pascale Sauvage

M. Gaudin évoque une privatisation des transports en commun marseillais

MARSEILLE
de notre envoyée spéciale

Dans la salle surchauffée, lundi 25 mars, le conseil municipal cesse son brouhaha. *« Le service public ne peut pas prendre la ville en otage, mettre ses commerçants à genoux »*, lance le maire de Marseille. Une fois posées à terre les caméras de télévision, à sa demande, il menace sans détours : *« Si cette grève (...) doit se poursuivre, le conseil municipal et tous les Marseillais devront se poser la question d'un autre mode de gestion de ce service public. »* En évitant soigneusement le mot tabou de privatisation, Jean-Claude Gaudin (UDF-PR) ne laisse cependant guère planer de doute. Il n'entamera pas pour autant la détermination des grévistes, même si ces derniers n'ont pas empêché la reprise au ralenti de la circulation du métro, mardi matin.

Entre le ministre de l'aménagement du territoire, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et les sept syndicats du personnel d'exécution de la Régie des transports marseillais (RTM), ce n'est plus un bras de fer, c'est un duel. Dans la nuit de lundi à mardi, des grévistes ont bloqué et endommagé deux bus sous le tunnel des 5-Avenues. Sur ce coin du Vieux Port que les traminots ont occupé sagement tout au long de la septième journée d'une grève qui paralyse la cité phocéenne, les manifestants ont été tenus à très bonne distance de l'hôtel de ville. La reconduction de la grève, mardi, était déjà adoptée avant qu'une délégation ne soit finalement reçue en fin de journée par le médiateur, Henri Loisel.

Les deux parties s'accordent au moins sur un point : le conflit ne tient pas à un simple quart d'heure supplémentaire de labeur journalier. Il s'agit en fait, pour les uns d'imposer, pour les autres de refuser l'annualisation du temps de travail. Cette flexibilité permet actuellement à la direction de la RTM de ne pas rétribuer en heures supplémentaires des journées dépassant 7 h 45 de conduite de bus ou de métro. Les comptes sont régularisés au bout de cycles de dix, vingt semaines ou plus. L'importance de l'enjeu fait une fois de plus de Marseille une ville-test à l'échelon national.

DURCISSEMENT

En décembre 1995, c'était la coexistence de deux statuts – dont un moins favorable, réservé aux jeunes embauchés — qui avait *poussé les traminots dans les rues*. La crise avait duré trente-quatre jours et s'était soldée par un succès. Le mouvement actuel a débuté encore plus durement. Mais la population s'énerve, le contexte social n'est plus de la partie. *« Les traminots ressentent un fort sentiment d'injustice parce que l'accord signé le 8 janvier n'a pas été respecté »*, assène Daniel Tepertusso, un délégué CGT, avant d'admettre que la RTM et la mairie étaient en passe de tenir leurs engagements, annualisation mise à part. En fait, les syndicats reconnaissent que ce chantier-là est ouvert depuis 1992. Jean-Claude Gaudin crie à la *« surenchère »* alors que le conseil municipal vient de voter, pour 1996, 560 millions de francs pour la RTM auxquels s'ajoutent 240 millions de francs d'annuités de remboursement du métro, *« soit 1 000 francs par an et par habitant »*.

Même s'il martèle son *« attachement au service public »*, le maire veut afficher sa détermination. En attendant d'en arriver un jour à une solution radicale vis-à-vis de la régie, il annonce l'organisation de transports de substitution si le conflit dure. Quant aux syndicats *« ou ils se braquent, ou ils comprennent »*, résume avec flegme Jacques Rocca-Serra, adjoint responsable des transports et sénateur : *« La RTM a un budget d'1 milliard de francs, la ville de 8 milliards : c'est disproportionné. »* Les *traminots ont reçu* le soutien de la Fédération nationale des transports CGT. Celle-ci annonce une journée d'action dans les réseaux urbains le 29 mars portant sur la sécurité, l'emploi, les conditions de travail, la retraite.

Martine Valo

CIRCULATION *En 1995, les accidents de la circulation ont fait 8 891 morts, soit une baisse de 1,4 % selon les statistiques publiées lundi 25 mars par la Sécurité routière. Malgré la baisse de tués chez les piétons, les motocyclistes et les jeunes, ce bilan est assez décevant.* ● **LA PERSPECTIVE de la loi d'amnistie présidentielle est à l'origine d'une forte détérioration lors du premier semestre, mais c'est surtout la progression du nombre de tués en ville – dont un nombre croissant de cyclistes – qui est inquiétante.** ● **LES ANIMATEURS des stages de sensibilisation destinés aux automobilistes sanctionnés d'un retrait de points éprouvent souvent des difficultés à vaincre les idées reçues. De leur côté, des municipalités s'efforcent d'analyser les accidents qui se produisent sur leur territoire afin d'adapter la voirie. La communauté urbaine de Lille fait école dans ce domaine.**

En 1995, les accidents de la route ont fait davantage de morts en ville

La baisse de 1,4 % du nombre de tués – 8 891 en 1995 – ne doit pas dissimuler l'augmentation de 6,8 % des décès sur les voies communales. Les conditions de circulation en France demeurent d'ailleurs bien plus mauvaises qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne

LES ROUTES françaises sont devenues – un peu – plus sûres en 1995. Pour la septième année *consécutive, le nombre de tués* (8 891 morts à trente jours, soit un recul de 1,4 %) a baissé et celui des blessés (181 403 dont 39 257 graves) recule aussi. Pourtant, la nette amélioration enregistrée pour ce qui concerne les piétons (8,8 % de décès en moins), les motocyclistes (le recul est de 4,4 %) et plus généralement les 15-24 ans (la baisse est de 11,7 %), ne doit pas faire illusion. L'amélioration des conditions de circulation mérite d'être relativisée. D'abord parce que la France, avec 306 tués par million de véhicules, reste loin derrière l'Allemagne, les Pays-Bas et surtout la Grande-Bretagne (148 tués par million de véhicules). Ensuite, parce que le bilan 1995 aura été exécrable en première partie d'année et, surtout, qu'il fait apparaître une recrudescence des accidents mortels en ville.

Si le calamiteux premier semestre (au cours des sept premiers mois de 1995, l'augmentation des tués a atteint 3,3 %) s'explique par la perspective de l'amnistie présidentielle, dont les effets pervers s'étaient déjà manifestés en 1981 et en 1988, la dégradation enregistrée *en ville* a surpris les experts. Pour la première fois depuis sept ans, les décès augmentent de 6,8 % sur les voiries communales (1 386 morts l'an passé contre 1 298 en 1994). Cette détérioration touche surtout les villes de moins de 5 000 habitants (4,3 %), alors que la croissance est moindre (1,6 %) dans celles de plus de 100 000 habitants.

LES CYCLISTES AGÉS

Concentré sur les mois d'été (en juin et juillet ont été enregistrés des taux de progression supérieurs à 20 %), ce mauvais résultat implique des usagers jusqu'alors relativement protégés, comme les cyclistes, dont 374 ont trouvé la mort l'an passé sur les routes, soit une progression de 16,5 % en un an. *« Les accidents de cyclistes touchent, dans leur grande majorité, des personnes âgées de plus de 60 ans circulant de jour, en semaine, dans de petites agglomérations de moins de 5 000 habitants »*, souligne la Sécurité routière. Celle-ci prend soin de préciser que les jeunes circulant à VTT ou les cyclistes urbains *« sont peu concernés par cette aggravation »* et que les grèves de décembre *« se sont traduites essentiellement sur Paris et la petite couronne par une forte accumulation de blessés légers »*. L'arrivée de nombreux usagers du vélo manquant d'expérience en ville s'est traduite dans les statistiques. Dans la capitale, le nombre de cyclistes légèrement blessés a bondi de 14 en décembre 1994 à 115 en décembre 1995. Fort heureusement, l'ensemble des données reflètent une amélioration sur les quatre derniers mois de l'année.

Selon les spécialistes de la Prévention routière, organisme lié aux sociétés d'assurance, la dégradation de la sécurité en ville n'est pas entièrement surprenante. *« D'année en année, on constate de plus en plus d'excès de vitesse dans ces zones »*, insiste un expert de la Prévention routière, qui reconnaît que les abords de petites agglomérations *« apparaissent souvent à cheval entre zone urbaine et rase campagne : il arrive que l'automobiliste ne perçoive pas nettement qu'il ne se trouve plus sur une route dégagée »*.

Davantage de morts en ville

évolution par catégories de réseaux

nombre de cyclistes victimes d'accidents mortels

1990	91	92	93	94	95
401	344	348	329	321	374

Source : ONISR

6,8 % · -2,5 % (routes départementales) · -3,8 % (routes nationales) · ensemble des autoroutes

La dégradation des conditions de circulation en ville, qui a coûté la vie à de nombreux cyclistes, est imputable à la vitesse des automobilistes.

Selon les statistiques publiées lundi 25 mars, il apparaît d'ailleurs que 86 % des automobilistes dépassent la vitesse limite (50 km/h) lors des traversées d'agglomérations de moins de 5 000 habitants... Si elle s'inquiète également de la progression de 2,1 % des tués (1 276) dans des accidents impliquant un poids lourd, alors que la situation s'était constamment améliorée depuis trois ans, la Sécurité routière peut tout de même se réjouir de constater que le port de la ceinture de sécurité gagne peu à peu du terrain. Hors agglomération, plus de 90 % des conducteurs (et des passagers installés à l'avant) se soumettent à cette obligation dont le non-respect est sanctionné par le retrait d'un point sur le permis. En agglomération, la situation est plus contrastée : la fréquence ne dépasse pas 50 % en Avignon contre 60 % à Lyon, 71 % à Paris et 85 % à Metz ou à Lille.

Enfin, s'il est encore prématuré d'évaluer les effets de l'abaissement, en 1995, du taux d'alcoolémie autorisé de 0,7 à 0,5 grammes d'alcool par litre, cette mesure s'est accompagnée d'une augmentation de 8 % des contrôles préventifs. L'an passé, les forces de l'ordre ont ainsi procédé à 6,5 millions de dépistages (sur un total de 33 millions de conducteurs) dont 67 940 se sont révélés positifs contre un peu plus de 63 000 en 1994...

Jean-Michel Normand

Le difficile repentir des auteurs d'infractions

SUR LES DOUZE POINTS que comptait leur permis de conduire, il n'en reste souvent plus qu'un. Les dix-sept auteurs d'infractions réunis, ce matin de mars, par la prévention routière des Hauts-de-Seine, ont donc « choisi » de suivre un stage de sensibilisation. Pour 1 500 francs les deux jours, certains feront amende honorable auprès du procureur de la République, et éviteront la sanction. D'autres empocheront quatre points susceptibles de donner une seconde jeunesse à leur permis.

Tête basse, air renfrogné, bras croisés sur le poitrail, les participants au stage, des hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans pour la plupart, gardent, au matin du premier jour, un silence pesant. Invités à se présenter et à raconter leurs infractions, ils finiront néanmoins par saisir l'occasion qui leur est habilement offerte de déverser leur colère contre la justice, les *« préfets avec chauffeurs, qui ne payent jamais leurs contraventions »*, les policiers avec lesquels *« on ne peut jamais discuter »*, les radars *« sournois »* placés le long de lignes droites *« pas dangereuses »*, et qui font office de *« pompes à fric »* pour l'Etat.

Pierre, la trentaine, qui s'occupe de promotion dans le domaine du sport automobile, n'estime *« absolument pas dangereux de conduire à 180 km/h sur les autoroutes françaises dans les voitures d'aujourd'hui »*. *« Tout le monde en train-train à 130, ce serait beaucoup plus dangereux. La vitesse aggrave peut-être les accidents, mais elle ne les provoque pas »*, avance-t-il, très sûr de lui. Plus tard, au détour de la conversation, il avouera rouler sans ceinture en ville et *« changer parfois de file sans trop regarder »* lorsqu'il téléphone. Olivier, élève ingénieur dans une école d'informatique, motard depuis 1994, s'est fait surprendre à 50 km/h au-dessus de la vitesse autorisée. *« A 130, on a vraiment l'impression de se traîner, en moto. Il n'y avait personne sur la route, la visibilité était parfaite... »* Fernando, entrepreneur en bâtiment, qui rentre au Portugal à 190 km/h, ne se considère pas non plus comme dangereux. La *« vitesse oblige à se concentrer, ce qui évite de s'endormir »*, soutient-il. Il y a encore ceux qui ne s'arrêtent pas au feu orange, *« car, dans certains cas, c'est trop dangereux pour les voitures de derrière »*, ou Franck, éducateur dans une cité, qui ne grille pas tous les stops, *« juste les petits, ceux où tout le monde passe de toute façon »*.

FACE A UN PSYCHOLOGUE

L'alcool au volant, d'abord unanimement dénoncé, supporte bien quelques exceptions. Comme dans le cas de Madeleine, arrêtée après son repas de départ en retraite alors qu'elle n'avait *« que quelques mètres à faire »* pour reconduire sa mère. Lorsque, timidement, elle dit avoir été *« traitée comme une criminelle »* par les policiers, tous les participants volent à son secours. *« A mon avis, à un gramme, on est un peu différent mais pas complètement ivre mort »*, avance Pierre, pour défendre son voisin de table, lui aussi arrêté en état d'ivresse à la sortie d'une soirée, mais qui *« faisait très attention en roulant »*.

Face à eux, Françoise, psychologue, et Philippe, qui possède un brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'auto-école, notent soigneusement. Une fois que les stagiaires auront *« vidé leur sac »*, ils reviendront sur chacune des contre-vérités énoncées durant ce premier tour de table et, surtout, tenteront de les amener à réfléchir sur leur comportement au volant. Ce qui n'a rien d'une sinécure : interrogés sur leurs attentes, les stagiaires avouent être là uniquement pour récupérer des points. *« Autour de la table, il y a 17 erreurs judiciaires*, résume Philippe. *Ils ont à peine conscience d'avoir commis des fautes graves. Et quelle complaisance vis-à-vis de la vitesse et de l'alcool ! »*

Les statistiques annuelles de mortalité sur les routes de France viennent, dès l'après-midi de ce premier jour, ébranler quelques certitudes. *« On leur montre que les accidents ne se produisent pas à une intersection, la nuit, quand il pleut, mais le plus souvent sur une ligne droite, sans qu'il y ait collision avec un piéton ou une autre voiture »*, ajoute Philippe, ou qu'à 1,2 gramme d'alcool par litre de sang, un conducteur est cent fois plus dangereux que lorsqu'il n'a pas bu.

« Les stagiaires sont complètement représentatifs des conducteurs français, dont l'état d'esprit n'évolue que très lentement, souligne Françoise. *Ils sont agressifs, très transgresseurs de règles, ne supportent pas l'autorité ni même le simple fait qu'il y ait quelqu'un devant. Pour eux, l'autre est nécessairement un abruti... D'où l'intérêt de ce dialogue entre conducteurs : ils se rendent compte que les autres pensent la même chose ! »*

A l'issue de deux jours de stage, Franck, qui *« attendait surtout l'heure de sortie »*, fera *« un peu plus attention »*. Frédéric, opérateur sur les marchés financiers, en aura retiré davantage d'enseignements. *« J'ai été choqué qu'un petit noyau de gens n'ait pas voulu entendre que la vitesse tue, trouvant toujours le moyen de dire blanc quand on leur dit noir. »*

Pascale Krémer

Près de 6 millions de points retirés en 1995

Le rythme de retrait des points n'a pas fléchi en 1995. L'an passé, 5,8 millions de points ont été retirés à 803 857 automobilistes dont 5 213 ont perdu la totalité de leur capital. En 1995, 42 % des infractions ayant donné lieu à de telles sanctions étaient liées au non-respect des règles de vitesse. Suivent le défaut de port du casque ou de la ceinture (24 %), les contraventions aux règles de priorité, feux et stops (14 %) et les délits d'alcoolémie (9 %). Près de 80 % des conducteurs sanctionnés sont des hommes alors que ceux-ci totalisent 63 % du kilomètrage total...

L'an passé, 151 stages de sensibilisation, permettant aux contrevenants de reconstituer partiellement leur capital ont été organisés. 7 578 stagiaires y ont participé afin de récupérer quatre points.

L'agglomération lilloise championne de la sécurité automobile

LILLE
de notre envoyée spéciale

En treize ans, de 1981 à 1994, la Communauté urbaine de Lille est parvenue à diviser par deux les accidents corporels sur son territoire et à réduire d'autant le nombre de tués, qui est passé de 111 par an à 56 alors que celui des blessés graves baissait de 64 %. *« Désormais, nous savons « produire » de la sécurité routière en ville avec une technique permettant à coup sûr de diviser par deux ou trois les accidents sur un itinéraire donné »*, affirme Jean-Louis Séhier, chargé de la sécurité routière pour la métropole nordiste, qui s'est vu attribuer en février l'Echarpe d'or 1995 de la Prévention routière, récompensant la commune la plus en pointe.

Rien de spectaculaire, pourtant, dans les mesures mises en œuvre mais un travail de fourmi qui commence par l'établissement d'un diagnostic précis. *« On n'imagine pas un train qui déraille ou un avion qui s'écrase sans analyse des causes de l'accident*, souligne M. Séhier. *C'est ce que nous avons mis en place pour la voiture. »* Les accidents qui surviennent dans chacune des 87 communes de la Communauté urbaine de Lille sont recensés et analysés. En 1992, avec l'aide financière du ministère des transports, un logiciel informatique a été mis à la disposition des policiers, qui peuvent enregistrer les circonstances des collisions jusque dans leurs moindres détails. Autre outil précieux, qui permet par ailleurs à la police de mieux cibler ses actions de surveillance et de répression : la cartographie informatique des accidents, capable de faire ressortir les zones à risques et les circonstances précises des accidents qui s'y sont produits.

Plus que l'originalité des solutions mises en œuvre, plus que *« les gadgets comme les panneaux clignotants et autres peintures de toutes les couleurs au sol »*, c'est cette analyse systématique préalable qui est la clé du succès, selon Jean-Louis Séhier. *« Nous avons mis en œuvre toute la palette des aménagements de voirie classiques. Simplement, grâce à nos études, nous ne l'avons pas fait au petit bonheur la chance... »*

« RADAR DE SENSIBILISATION »

Pour inciter l'automobiliste à diminuer sa vitesse, la route a cédé de la place aux trottoirs, terre-pleins centraux et pistes cyclables, les lignes droites ont été brisées par des ronds-points. La sécurité des passages piétons, qu'arbres et luminaires rendent plus visibles, a été renforcée grâce à des îlots-refuges au centre de la chaussée. En outre, un *« radar de sensibilisation »* couplé à un panneau lumineux affiche instantanément la vitesse de la voiture ainsi qu'un message variable allant de *« merci ! »* à *« attention ! »* ou *« danger ! »*.

« La sécurité ne coûte pas une fortune à partir du moment où elle est systématiquement prise en considération lors des nouveaux aménagements », insiste Jean-Louis Séhier. *« Dans les années 80, l'accent était mis sur le compte du comportement du conducteur et de la sécurité des véhicules, ce qui était très confortable pour l'aménageur de la voirie que l'on déresponsabilisait. Aujourd'hui, le lien entre infrastructures et accidents a été clairement mis en lumière. Même si, dans ce domaine, la France a pris un retard considérable par rapport à certains pays européens. »*

P. Kr.

L'Association des contribuables parisiens demande des poursuites contre Jean Tiberi

L'ASSOCIATION pour la défense des contribuables parisiens (ADCP) a décidément de la suite dans les idées. Après avoir tenté de faire engager des poursuites contre M. Juppé, qui, en tant qu'adjoint au maire chargé des finances, avait favorisé l'octroi à son fils d'un appartement du domaine privé de la Ville de Paris, et occupé lui-même l'un de ces appartements, l'ADCP a une nouvelle fois écrit au procureur de la République de Paris, Gabriel Bestard, le 22 mars, afin de lui demander d'engager des *« vérifications judiciaires »*, voire des poursuites, contre l'actuel maire de la capitale, Jean Tiberi.

Se fondant sur une série d'articles du *Canard enchaîné*, ainsi que sur des documents officiels, l'avocat de l'association, Me Arnaud Montebourg, met en évidence des *« présomptions d'infractions graves nuisibles à l'estime due aux titulaires des plus hautes charges publiques »*. L'hebdomadaire avait écrit – sans être démenti – que Dominique Tiberi, le fils du maire de Paris, disposait d'un appartement de cinq pièces agrémenté d'une terrasse dans le Ve arrondissement pour un loyer mensuel de 6 000 francs et que ce logement appartenait à l'office HLM de Paris, dont M. Tiberi père est le président depuis 1978.

L'ADCP estime ces faits constitutifs du délit de *« prise illégale d'intérêt »*. Dans son courrier, l'avocat rappelle que le tribunal administratif, saisi du cas de l'appartement du fils de M. Juppé, avait estimé que des poursuites sur ce fondement n'apparaissaient *« pas dépourvues de toute chance de succès »* (*Le Monde* du 10 janvier).

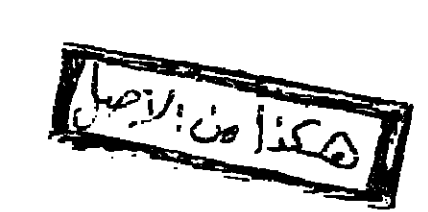
« NOMBREUSES INFRACTIONS »

Il évoque en outre le contenu d'un rapport de la Cour des comptes de 1994 consacré aux offices HLM, qui révélait *« de nombreuses infractions aux règles concernant l'intervention des commissions d'attribution »* dans la capitale. *« Il arrive*, notait ce rapport, *que certains logements soient attribués par le président ou par le service location de l'organisme. »*

Le fils de l'actuel maire de Paris, membre du cabinet du ministre des relations avec le Parlement, Roger Romani, ne peut qu'indûment avoir bénéficié d'un logement à caractère social, théoriquement réservé à une famille disposant de faibles revenus. *Le Canard enchaîné* avait d'ailleurs révélé que Dominique Tiberi était propriétaire de deux appartements situés rue de Vaugirard, à Paris. La location de ces logements à des particuliers lui a permis, selon l'ADCP, *« d'encaisser des loyers bien supérieurs à ceux que l'office HLM de Paris lui demandait pour son logement personnel »*.

Dans un entretien accordé à *France-Soir*, le 4 octobre 1995, le maire de Paris avait annoncé le déménagement de ses enfants : *« Ma fille, qui a pu récupérer l'appartement dont elle était propriétaire, a déjà libéré le logement appartenant à la Ville de Paris qu'elle occupait. Mon fils, qui n'a pas bénéficié de la même chance, a néanmoins quitté le logement qui lui avait été attribué et a trouvé une location dans un immeuble privé. »* L'ADCP, dont le président, Mathias Emmerich, est magistrat à la Cour des comptes, évalue le produit du délit dénoncé à 672 000 francs nets d'impôts, soit la différence entre le loyer versé par M. Tiberi fils pour son logement HLM et le prix du marché – soit 8 000 francs – multipliée par sept années d'occupation. *« Cette somme*, conclut l'avocat, *matérialise l'enrichissement personnel de la famille Tiberi au détriment de la vocation sociale du patrimoine public. »*

Hervé Gattegno



هكذا من الأصل

Le tribunal de Paris libère quinze étrangers interpellés au gymnase Japy

Leurs avocats poursuivent le préfet de police et l'archevêque de Paris

Quinze des soixante-trois Africains sans papiers qui avaient été placés en rétention administrative ont été remis en liberté, lundi 25 mars. Les deux juges délégués par le tribunal de grande instance de Paris ont refusé de prolonger leur rétention administrative, au motif que les conditions de leur interpellation étaient illégales.

APRÈS LES ASSOCIATIONS de défense des droits de l'homme, la justice s'oppose, à son tour, aux expulsions des Africains sans papiers de l'église Saint-Ambroise et du gymnase Japy, dans le XIe arrondissement à Paris. Après avoir ordonné, samedi 23 mars, la remise en liberté de quarante hommes interpellés la veille lors de l'évacuation du l'église, le tribunal de Paris en a fait de même, lundi, avec quinze des soixante-trois sans-papiers arrêtés lors de l'intervention menée dimanche contre la salle de sport. Les trois magistrats présents pour l'occasion ont tous refusé de prolonger les rétentions décidées par le préfet de police. Quarante-huit autres cas devaient encore être examinés, mardi. Mais, quoi qu'il arrive, la préfecture de police n'est pas près d'oublier cette journée du 25 mars.

Des spectateurs entassés derrière la porte, une batterie d'avocats assurant collectivement la défense d'étrangers, des juges supplémentaires appelés à la rescousse pour statuer jusqu'à la nuit : la petite « salle du 35 bis », au palais de justice, n'avait jamais connu pareille agitation. En temps normal, personne ne s'intéresse à ce recoin du palais de justice. Chaque jour, des étrangers s'y succèdent. En situation irrégulière, frappés d'un arrêté de reconduite à la frontière, ils sont présentés au juge délégué au terme de vingt-quatre heures de rétention administrative. En cinq minutes, le magistrat examine la situation et, sauf cas exceptionnel, prolonge la rétention pour six jours. *« La justice tampon »*, se désespèrent souvent les associations.

Mais ce lundi, la salle résonne d'une toute autre musique. Un juge, un greffier, un représentant de la préfecture de police, un étranger, mais surtout six avocats et treize spectateurs : les 25 mètres carrés de ce qui tient lieu de salle d'audience explosent. Le combat est trop inégal pour être violent. Même les cas jugés les plus difficiles par les associations se retournent vite en leur faveur. Etrangers frappés d'une interdiction du territoire depuis plusieurs années, personnes entrées clandestinement en France, travailleurs au noir : les histoires individuelles sont vite expédiées. En trente secondes, Mahamadou Touré, trente-cinq ans, a juste le temps de faire dire à l'interprète qu'il a une femme et deux enfants en Gambie, qu'il est en France depuis quatre ans, qu'il a été débouté de sa demande d'asile en 1993. La magistrate tient surtout à comprendre comment il est arrivé à l'Eglise et les conditions de son interpellation.

Mahamadou Toure parle sans hésiter. L'interprète traduit : *« Je voulais des papiers, je n'en avais pas. J'ai appris mardi qu'il y avait une occupation d'une église pour ça… »* Le juge s'interroge, traque une éventuelle manipulation des associations humanitaires. Coulé dans son imperméable, le grand Africain ne confirme pas ses soupçons. Qui lui a dit d'aller au gymnase ? *« Un parent »*. Pourquoi ? *« Parce que sinon, on aurait pas de papiers »*, répond simplement le prévenu.

SANS INTERPRÈTE

Puis vient l'essentiel. L'intervention des policiers dans le gymnase. L'absence de toute possibilité de quitter les lieux. Le premier tri : les Noirs d'un côté, les Blancs de l'autre. Puis le second entre familles et célibataires. Enfin, quatre heures plus tard, la notification de garde à vue et l'interrogatoire, sans interprète. *« M. Toure n'a pas demandé de traducteur »*, assure la représentante de la préfecture. *« En quel langue pouvait-il le demander ? »*, interroge un avocat. Un collègue le remplace pour invoquer l'absence de trouble à l'ordre public à l'intérieur du gymnase, puisque seul un rassemblement à l'extérieur a été consigné par les policiers, un autre pour s'étonner que le directeur de cabinet-adjoint du maire de Paris ait pu, seul, demander l'expulsion.

C'est sur ce dernier argument, en constatant l'absence de *« délégation de pouvoir du maire »*, que s'appuira la magistrate pour le remettre en liberté. Dans la salle voisine, sa collègue conclura, elle, que *« les conditions du flagrant délit n'étaient pas réunies »* et que l'interpellation était donc illégale.

Quinze jugements, quinze libérations : journée faste pour les associations. Certes, le tribunal administratif a, de son côté, confirmé la légalité des arrêtés de reconduite à la frontière pris contre les quarante Africains interpellés à l'église Saint-Ambroise. En théorie, ceux-ci devraient donc être expulsés. Mais tous ont été libérés, samedi, par le tribunal de grande instance pour *« contrôle d'identité illégal »* : nul ne sait donc où les trouver.

Mardi, la cour d'appel devait se prononcer sur les remises en liberté de samedi, contestées par la préfecture. Par ailleurs, les avocats des expulsés ont assigné en référé le préfet de police, le maire de Paris et l'archevêque de Paris, Jean-Marie Lustiger, pour *« voie de fait »* : ils jugent les expulsions illégales, car réalisées en l'absence de toute décision de justice. Mardi matin, l'archevêché se félicitait de cette procédure : *« Les plaignants contestent les conditions de l'expulsion. Or le cardinal n'en savait rien et, à ce que nous sachons, il n'était pas sur place avec un casque et une matraque »*.

Nathaniel Herzberg

L'abbé Pierre « peut comprendre » Mgr Lustiger

« Je peux comprendre le cardinal Lustiger »*, déclare l'abbé Pierre à propos de la réquisition des forces de l'ordre par l'Eglise de Paris qui a abouti à l'expulsion des Africains sans papiers de l'église Saint-Ambroise. *« Il faut voir les réalités un peu brutalement*, affirme le fondateur d'Emmaüs dans un entretien publié, mardi 26 mars, par *Libération*. *Il y avait une certaine évidence à dire que la situation de trois cents personnes et enfants dans un lieu sans eau et sans toilettes était difficile. Je ne vois rien de blâmable à penser que la situation ne pouvait durer longtemps. »

L'abbé Pierre assure également que *« Tiberi et Juppé m'ont assuré (…)qu'ils avaient la conviction qu'aucun chef d'orchestre n'était derrière l'occupation de l'église Saint-Ambroise »*.

Un an de prison ferme a été requis contre Bernard Tapie au procès Testut

Le procureur de Béthune a réclamé de lourdes peines contre les dirigeants de la société de pesage prévenus d'abus de biens sociaux

BÉTHUNE
de notre envoyé spécial

L'œil noir, le visage tendu et la mâchoire calée dans la main droite, Bernard Tapie a entendu, lundi 25 mars, le procureur de Béthune, Bernard Henne, requérir contre lui trois ans de prison, dont un an ferme. Plus de quatre heures durant, l'ancien ministre a écouté sans broncher le représentant du ministère public, moins soucieux, semble-t-il, de la démonstration – sans surprise – que de la peine qui allait finalement être demandée. Le procureur a expliqué qu'il fallait prononcer *« une sanction exemplaire »*. Une peine de prison ferme *« évidente »* selon lui, au regard de *« la gravité des faits »*, commis par *« un législateur »*, *même si le dossier Testut lui* semble avant tout *« un débat sur des fautes pénales économiques »*. Il a également réclamé contre Bernard Tapie *« une forte amende »* et cinq ans d'interdiction de gérer.

PROCÈS

Souhaitant manifestement étendre l'exemplarité des peines aux autres dirigeants de feues les sociétés Tapie, le procureur a requis de trois à quatre ans de prison avec sursis, 300 000 francs d'amende et une interdiction de gérer contre Elie Fellous, l'ancien architecte financier de la nébuleuse des sociétés Tapie. M. Fellous, qui a revendiqué les deux montages financiers principaux du dossier, est, selon le procureur, la *« courroie de transmission intelligente qui finalisait les désirs »* de l'ancien ministre, un *« gestionnaire zélé qui faisait peu de cas du cadre juridique »*.

Le procureur est longuement revenu sur l'aller-retour contesté de la société de pesage Trayvou, gravement déficitaire, entre les sociétés « patrimoniales » (sociétés en nom collectif) de Bernard Tapie et la société Testut, détenue par la société anonyme Bernard Tapie Finance (BTF). Ce montage qui aurait constitué un *« sacrifice anormal »* pour Testut, dont la situation financière était déjà fragile, a permis d'éviter, selon l'accusation, *« un foyer de pertes »* aux sociétés « personnelles » de Bernard Tapie.

« TROP C'EST TROP »

Le procureur a également requis quinze mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende contre l'ancien directeur général de Testut, Bruno Flocco, qui avait accéléré les poursuites en 1993 en portant plainte contre Elie Fellous. Battant en retraite, il était ensuite revenu sur ses déclarations, estimant, pour disculper l'ensemble des prévenus, qu'il y avait toujours eu *« une logique industrielle »* au rachat de Trayvou par Testut.

« Trop, c'est trop ! », a martelé à plusieurs reprises le procureur au début de son réquisitoire. *« La justice ne s'oppose pas au monde des affaires si celui-ci respecte le droit des affaires*, a déclaré le magistrat. *Les affaires justifient la prise de risque, l'urgence, mais pas le non-droit. »* Et de s'en prendre à *« la légèreté »* de Michel Gallot, l'ancien PDG de la Société de banque occidentale (SDBO), l'ex-filiale du Crédit lyonnais, *« qui avait le pouvoir de dire non »* et contre lequel il a requis de huit à dix mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende.

A la manière des gestionnaires, le procureur a démonté *« la logique spéculative »* de la méthode Tapie et les mécanismes ayant transformé, selon lui, *« des fautes de gestion en fautes pénales »* du fait d'un *« énorme abus de pouvoir »*. Il a attaché le même soin aux *« petits volets »* du dossier, *« symboliques de l'état d'esprit »* des hommes du groupe de Bernard Tapie : le prêt de 21 millions de francs consenti à l'Olympique de Marseille pour l'achat de deux joueurs ; les 19 millions de francs destinés à financer la campagne électorale du professeur Schwarzenberg aux régionales de 1992, alors que la société était en manque de trésorerie ; les 6 millions de francs de redevances perçues sur trois ans par BTF au titre de contrats de prestations de services sans contrepartie réelle, selon l'accusation.

Dans la matinée, Alain Géniteau, le petit actionnaire de Testut à l'origine des poursuites fin 1992, avait demandé 300 millions de francs de dommages-intérêts pour la société Testut. Ce qui ne manquait pas de faire s'étrangler le conseil de la société de pesage, Me Gérard Fougnie, qui faisait valoir *« le dilemme cornélien »* dans lequel il était plongé en tant que partie civile : victime supposée, Testut est, depuis les faits, tombée dans l'escarcelle de la SDBO, actionnaire majoritaire, qui pourrait être déclarée civilement responsable… alors même qu'elle s'apprête à réinjecter 87 millions de francs dans l'entreprise.

Jean-Michel Dumay

Le volet marseillais de « l'affaire Urba » en cassation

LA CHAMBRE CRIMINELLE de la Cour de cassation se prononcera le 29 avril sur les pourvois formés par trente des cinquante personnes renvoyées devant le tribunal correctionnel, après la clôture de l'instruction du volet marseillais de « l'affaire Urba », du nom du bureau d'études utilisé pour le financement occulte du PS. Parmi les personnalités mises en examen figurent Henri Emmanuelli et André Laignel, tous deux anciens trésoriers du PS, ainsi que Michel Pezet et Philippe Sanmarco, anciens députés socialistes des Bouches-du-Rhône.

A l'audience du 25 mars, l'avocat général René Amiel a demandé à la chambre criminelle de rejeter les quarante-huit moyens soulevés par les avocats, à l'appui de leurs pourvois en cassation. Parmi ces moyens figurent notamment le « défaut d'impartialité », reproché à la chambre d'accusation présidée par un magistrat qui a participé à l'instruction, ainsi que la violation de l'article 105 qui interdit d'entendre un témoin sur lequel pèsent des éléments de présomption de culpabilité. Concernant Henri Emmanuelli, Me Alain Monod a principalement invoqué des irrégularités dans la mise en examen de son client.

■ **UNIVERSITÉS : le président de l'université de Limoges,** Bernard Vareille, a organisé lundi 25 mars une assemblée générale, afin d'alerter les étudiants, les enseignants et les personnels techniques sur le *« pas en arrière de l'Etat »* dans le financement de locaux prévu par le onzième contrat de plan Etat-région. Alors que celui-ci prévoyait 125 millions de francs pour la construction de locaux en centre ville et 42 millions pour des agrandissements, M. Vareille a fait savoir que le ministère ne jugeait *« pas acquise »* la *« faisabilité rapide »* du projet.

■ **JUSTICE : deux anciens dirigeants de la Caisse d'Epargne de** Sarreguemines (Moselle) ont été condamnés à six mois de prison ferme et deux ans et demi avec sursis, lundi 25 mars, par le tribunal de grande instance de Sarreguemines, pour s'être accordés des prêts à des taux avantageux. Jean-Jacques Sériot, ex-directeur général de l'établissement, et Jean-Claude Gouth, ancien membre du conseil d'administration, ont en outre été condamnés à payer 500 000 francs d'amende.

DISPARITIONS

Robert Bordaz

Un haut fonctionnaire éclairé, homme de culture

HAUT FONCTIONNAIRE, économiste et homme de culture, *ancien président du Centre Pompidou*, dont il fut la cheville ouvrière, et de l'Union centrale des arts décoratifs, Robert Bordaz est mort samedi 23 mars d'une insuffisance cardiaque. Il était agé de quatre-vingt-sept ans.

Des études traditionnelles (droit, lettres, sciences politiques) mais des rencontres moins conventionnelles (Charles du Bos, Roger Martin du Gard, Ramon Fernandez) conduisent l'étudiant poitevin (il est né le 6 juillet 1908 dans les Deux-Sèvres) à fréquenter le cercle de Pontigny où il se frotte à une partie de l'intelligentsia française de l'entre-deux-guerres. Economiste peu orthodoxe (il est l'auteur d'un essai sur *La Loi de Marx sur les capitaux à la lumière des évènements contremporains*), il franchit non sans mal, après l'invasion de *1940, la frontière espagnole et se* retrouve à Alger dans les rangs giraudistes. Il se ralliera sans états d'âme au gouvernement provisoire du général de Gaulle. C'est là qu'il fait la connaissance d'André Gide et d'Antoine de Saint-Exupéry, se lie avec René Meyer et Claudius Petit qui l'initie à l'architecture.

A la Libération, il entre au Conseil d'Etat, collabore avec René Meyer, alors ministre des travaux publics, et devient, en 1948, directeur de cabinet du ministre de la *construction*, Claudius Petit. Ce dernier l'introduit auprès de Le Corbusier et de Jean Prouvé, le gratin du mouvement moderne en architecture. Les années 50 le trouvent en Indochine, adjoint au commissaire général, et en URSS, conseiller économique auprès de l'ambassade. Le retour du général de Gaulle *« aux affaires »*, le ramène à Paris. Il crée l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Paris, organise en 1961 l'exposition française à Moscou et se consacre, entre 1962 et 1964, à la réorganisation de la RTF qui deviendra l'ORTF.

Son goût pour l'architecture l'amène à s'occuper du pavillon français de l'exposition universelle de Montréal (1967), puis, à partir de 1970, à entammer son grand œuvre : le pilotage du projet de *Georges Pompidou, le centre qui* allait porter le nom du président de la République. L'achèvement du bâtiment de Piano et Rogers doit énormément à Robert Bordaz. Il rassemble autour de lui une équipe où se côtoient Daniel Abadie, François Barré, Dominique Bozo, Françoise Cachin, Jean-François de Canchy, Jean-Hubert Martin, Claude Mollard, Alfred Pacquement et Germain Viatte. Des noms que l'on retrouvera plus tard dans un grand nombre d'institutions culturelles. On lui doit enfin la nomination de Pontus Hulten à la tête du Musée national d'art moderne. Atteint par la limite d'âge, il ne pourra assurer la présidence du Centre après son inauguration, en 1977.

Robert Bordaz commence, à presque quatre-vingts ans, une nouvelle carrière au barreau de Paris. Il devient président de l'Union centrale des arts décoratifs (UCAD), poste qui correspond à son esprit encyclopédique et qu'il conservera *jusqu'en 1989*. Entre-temps, en 1981, François Mitterrand lui aura confié la difficile mission de mettre sur pied une exposition universelle à Paris. Mission que l'hostilité de la municipalité parisienne fera échouer. Pour ce haut-fonctionnaire éclairé, l'art ne devait en aucun cas se réfugier *dans une tour d'ivoire. Dans un de* ses ouvrages, consacré au Centre Pompidou, il notait : *« Bien sûr la nouvelle culture n'est pas une réponse infaillible à nos problèmes. Du moins faut-il voir en elle une tentative pour réconcilier les foules avec le destin en leur laissant entrevoir une autre dimension de l'existence. »*

Emmanuel de Roux

François Fontaine

De l'Europe à la littérature

L'ÉCRIVAIN François Fontaine est mort vendredi 22 mars, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Avant d'entreprendre une œuvre littéraire, François Fontaine avait conduit une brillante carrière de haut fonctionnaire européen, dans le sillage de Jean Monnet. Il le connut dès 1947 au Commissariat au plan où il devint son chef de cabinet. Il suivit ensuite le « père de l'Europe » à Luxembourg, à la Haute Autorité du charbon et de l'acier, puis fut nommé en 1955 directeur du Bureau d'information des Communautés européennes à Paris où il assuma ses fonctions jusqu'en 1981.

C'est dans les locaux de la rue des Belles-Feuilles que les journalistes qui étaient en charge des affaires de la CECA, du marché commun ou de l'Euratom venaient le consulter, ainsi que les précieuses archives qu'il avait rassemblées en ce lieu. Ils trouvaient là un homme d'une exquise affabilité, incollable sur les derniers règlements de la Commission de Bruxelles. Ceux qui eurent la chance de devenir son ami purent aussi percevoir son immense culture et son goût pour l'analyse politique et littéraire. En 1956, il publie *La Nation-frein*, puis *La Démocratie en vacances* (1959), *La Littérature à l'encan* (1968). On découvrira un auteur courageux, à la plume acérée, aux formules brillantes. Puis il entrepris de prêter à Jean Monnet un concours sans éclipse pour l'écriture de ses *Mémoires*, qui furent publiées en 1976. Cette tâche quasi filiale accomplie, il revint à son œuvre personnelle. Il se découvrit une passion pour l'histoire ancienne et sans doute pour les *Mémoires d'Hadrien*, de Marguerite Yourcenar. Défila alors une grande fresque consacrée au premier siècle de l'empire romain avec *L'Usurpation ou le roman de Marc-Aurèle, Mourir à Selinonte, Douze autres Césars, D'Or et de bronze*, puis un petit détour du côté de la chrétienté naissante avec *Blandine de Lyon* (prix Méditerranée 1987), avant de revenir à ses chères figures, *Le Sang des Césars, Marc-Aurèle* et *Vingt Césars et Trois Parques*.

Il avait pris le parti de faire revivre sur le mode de la fiction des personnages qui peuplèrent nos classes d'histoire latine. Nul doute que les élèves d'aujourd'hui fronceraient moins le nez sur leurs cours si on leur proposait d'aller voir du côté de François Fontaine. Un ouvrage consacré à ses souvenirs de jeunesse sortira en avril, aux éditions de Fallois, sous le titre *L'Enfance à Barbezieux*.

Pierre Drouin

■ ***WOLFGANG* ERNST**, haut fonctionnaire européen, est mort, lundi 18 mars, à Munich. Né le 9 octobre 1913 à Cologne, il fut le premier fonctionnaire de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) à recevoir le passeport européen des mains de Jean Monnet. En 1958, il avait rejoint la Commission de la CEE à Bruxelles, comme directeur puis comme directeur général adjoint à la direction générale *du commerce* extérieur. De 1974 à 1978, année de sa retraite, il a dirigé la délégation permanente des Communautés européennes à Tokyo.

NOMINATION

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Jacques Dupâquier, démographe, a été élu, lundi 18 mars, membre de l'Académie des sciences morales *et politiques, au* fauteuil de Jean-Baptiste Duroselle.

[A la tête du laboratoire de démographie historique de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), Jacques Dupâquier, né en 1922, a consacré sa thèse à la population rurale du Bassin parisien à l'époque de Louis XV. Après la publication de *Pour la démographie historique* (1984), il a dirigé une *Histoire de la population française*, publiée aux PUF entre 1985 et 1988. Jacques Dupâquier dirige actuellement la publication d'une *Histoire de la population européenne* en trois volumes qui paraîtra aux éditions Fayard en 1997.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissance

Paule et Jean-Louis BACKÈS
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit-fils

Mounir, Félix,

le 16 mars 1996,

chez
Judith Backès et **Abdel Madjid Melaab.**

31 *bis*, rue Orfila,
75020 Paris.

Décès

– Annie et Michel Berlinski
s'associent au chagrin de
Nicolas, Catherine et Louis
et partagent leur tristesse pour le décès de leur père,

Claude BOURDET.

– Françoise et François,
Jean-Marc,
Dominique,
ses enfants,
Sophie, Isabelle, Nicolas,
David, Sébastien, Antoine,
Delphine, Brice, Timothée,
Julie et Justine,
ses petits-enfants,
Margaux,
son arrière-petite-fille,
ont le chagrin de faire part du décès de

Jeanne BLOCH-CAVEY,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris le 23 mars 1996, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie sera célébrée le mercredi 27 mars, à 9 heures, à la chambre funéraire des Batignolles, 10, rue Pierre-Rebière, Paris-17e.

– *Mme Robert Bordaz,*
M. et Mme Rémy Bordaz,
M. et Mme Jean-Pierre Bordaz,
Mme Marie-Claire Bordaz,
ses enfants,
Marie, Mathilde, Alice,
Margaux et Laure,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert BORDAZ,
grand officier
de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
conseiller d'Etat honoraire,
premier président du Centre
Georges-Pompidou,

survenu à Paris le 22 mars 1996.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 28 mars, à 11 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

Dons à ATD-Quart Monde

33, rue Bergère,
75009 Paris.
15, rue Gay Lussac,
75005 Paris.

– François Barré, président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou,
Germain Viatte, directeur du Musée national d'art moderne/centre de création industrielle,
Daniel Soutif, directeur du département du développement culturel,
Laurent Bayle, directeur de l'IRCAM,
Martine Blanc-Montmayeur, directeur de la Bibliothèque publique d'information,
ont le très grand regret de faire part de la disparition de

Robert BORDAZ,

survenue le 22 mars 1996.

Robert Bordaz fut, en 1971, nommé délégué pour la réalisation du Centre Beaubourg, puis président de l'établissement *constructeur. Il a été le premier président* du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

C'est grâce, notamment, à son action ferme et énergique, son enthousiasme et ses convictions jamais entamées que fut mené à bien le projet du Centre, aboutissement d'efforts soutenus sans relâche pendant sept ans.

(Lire ci-dessus.)

– Toulouse (Haute-Garonne), Saint-Paul (Corrèze).

Les familles Traverse et Texier,
Parents et alliés
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre TRAVERSE,
professeur à l'université Paul-Sabatier,

survenu le 23 mars 1996, à l'âge de cinquante-six ans.

72, rue Fontaine-des-Cerdans,
31000 Ramonville.

– Le comité français pour Yad Vashem,
Son président Me Samuel Pisar,
Son conseil d'administration,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sylvain CAEN,
ancien secrétaire général du comité.

– Chantal Cochou,
sa fille,
Yvon Cochou,
son gendre,
Gaëlle, Anne et Loïc Cochou,
ses petits-enfants,
Les familles Chalençon, Cochou, Caupert, Jeannin, Bauduret,
Miaulet, Rondepierre, Apap,
Lopez, Spaletta, Gloaguen, Lepape,
ont la douleur de faire part du décès de

Lucienne CHALENÇON,
née PRINCE,

269, avenue Anatole-France,
83160 La Valette.

Wolfgang ERNST,

nous a quittés le 18 mars 1996.

Sa femme,
Margarethe Ernst,
née Matthiessen,
Ses enfants.

Maria-Theresia-Strasse 1,
D-81675 München.
(Lire ci-dessus.)

– Bettina,
son épouse
Et sa famille en France
ont la grande tristesse d'annoncer le décès, survenu à Buenos-Aires, le 15 mars, de

Oscar FESSLER,
metteur en scène,

Cervino 3900 - 4TO.10
Buenos Aires 1425
Argentine.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Oscar FESSLER,
metteur en scène,
engagé dans l'armée
républicaine espagnole,
engagé volontaire pendant la guerre
1939-1945,

survenu le 15 mars 1996, à Buenos Aires (Argentine).

La cérémonie de dispersion des cendres aura lieu ultérieurement.

– Le président,
Le conseil d'administration,
Et tous les membres de l'Association Jean Monnet,
ont la douleur de faire part du décès de leur président d'honneur et ami,

François FONTAINE,

survenu le 22 mars 1996.

Association Jean Monnet,
47, rue de l'Université,
75007 Paris.
(Lire ci-dessus.)

– Mme Paul Fousse
et ses enfants
ont la tristesse de faire part du décès à Paris, le jeudi 21 mars 1996, de

M. Paul FOUSSE,

27 bis, rue Anatole-France,
94270 Le Kremlin-Bicêtre.

– Les familles Fons,
Ibos-Auge, Mestre,
Dargaud,
Parents et alliés
ont la douleur de faire part du décès du

commandant (h.)
Sylvain FONS,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des évadés de France,
médaille de la Résistance, ancien
des Forces françaises libres,

survenu à Toulouse, le 23 mars 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 26 mars, à 8 h 15, en l'église Saint-Sylve, à Toulouse.

Le dépôt de l'urne aura lieu sur la tombe familiale au Vila (Aude), le mercredi 27 mars, à 15 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

5, rue Le Verrier,
31500 Toulouse.

– Jean Saint-Geours, président de la Cinémathèque française,
Dominique Païni, directeur de la Cinémathèque française,
Le conseil d'administration,
Et tout le personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de

Claude MAURIAC,
membre de l'association.
(*Le Monde* daté 24-25 mars.)

– Philiberte Paramythioti,
Michel, Dominique, Nicole, Jean, Astrid et Diane Granoux,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, le 19 mars, de

Jean PARAMYTHIOTI,

leur époux, père et grand-père,
disparu entouré par l'affection des siens.

– Henri-François Imbert,
son époux,
Francis et Anne-Marie Imbert,
Pierre-Henri et Sandra Imbert,
ses enfants,
Marie-Hélène et Sylvain,
Henri-François Laurent, Alexis,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Marthe,

survenu le dimanche 24 mars 1996.

Une bénédiction sera donnée au funérarium, 110, rue de Châtenay, à Antony (Hauts-de-Seine), le mercredi 27 mars, à 9 h 30.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 28 mars, à 14 h 30, en l'église du Boulou (Pyrénées-Orientales).

Cet avis tient lieu de faire-part.

1 *bis*, rue des Violettes,
92160 Antony.
21, rue de l'Evolution-Sociale,
66160 Le Boulou.

– Jean-Marie et
Anne-Isabelle Queneau,
Arnal et Galaad Alais,
font part du décès de

Sarah QUENEAU,

survenu le 22 mars 1996.

La levée de corps aura lieu le mercredi 27 mars, à 10 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Cochin, suivie de l'inhumation au cimetière ancien de Juvisy, à 11 h 45.

– Mme Michèle Rambeau,
son épouse,
Michel et Guylaine Rambeau,
Jean et Dany Rambeau,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants
Et toute la famille
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Louis Charles RAMBEAU,
conservateur des hypothèques honoraire,
commandeur dans l'ordre
des Palmes académiques,

survenu le jeudi 21 mars 1996, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

L'inhumation aura lieu à Miramont-de-Guyenne (Lot-et-Garonne), le jeudi 28 mars.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue Thiers,
51100 Reims.
10, rue du Belvédère,
92100 Boulogne/Seine.
Impasse des Capucins,
36400 La Châtre.

Michel RIBSTEIN,

n'est plus.

Jeannette, Françoise et Jean,
Anne et Jean-Pierre, Anne et Pierre,
Léa et Gilles et les petits-enfants,
Marie-Jeanne et Paul Lafore,
Madeleine et François Schaller,
Ginette Kappler,
Marilène et Bernard Ribstein,
Josette et Pierre Ginestet,
Et de proche en proche.

Les obsèques ont lieu mercredi 27 mars 1996, à 9 h 15, au temple de la rue Brueys, à *Montpellier.*

Passage de la Marne,
34170 Castelnau-le-Lez.

– Marguerite Rudloff,
son épouse,
Marie-Claire Rudloff et Roland Grima,
Hélène Rudloff, et Philippe Niederberger,
Geneviève Rudloff,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont l'immense tristesse d'annoncer la disparision après une longue et douloureuse maladie de

Marcel RUDLOFF,
avocat honoraire,
membre du Conseil constitutionnel,
président du conseil régional d'Alsace,
ancien sénateur-maire de Strasbourg,
chevalier de la Légion d'honneur,

Il nous a quittés au lendemain de son soixante-treizième anniversaire.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 28 mars 1996, à 10 h 30, en la cathédrale de Strasbourg.

23, rue Goethe,
67000 Strasbourg.

– Le premier vice-président,
Les vice-présidents,
Les membres du conseil régional d'Alsace,
Et l'ensemble du personnel de la région,

ont le regret de faire part du décès de

Marcel RUDLOFF,
président du conseil régional d'Alsace
de 1980 à 1996,

décédé le 23 mars 1996, à Strasbourg.

Ils garderont de leur président le souvenir vivant d'un homme plein d'amour, de foi, de tolérance et de sérénité.

Un registre de condoléances est ouvert au public au siège de la région, 35, avenue de la Paix, à Strasbourg.

(*Le Monde* du 26 mars.)

Remerciements

– Henriette Reggui,
Et sa famille,
remercient tous ceux et toutes celles qui, par leurs messages ou leur présence, leur ont manifesté leur amitié.

– Mme Maurice Veyret,
son épouse,
M. Albert Veyret,
son frère,
Christiane et Jacques Veyret,
Colette et Guy Lebaron,
ses enfants,
Lucile, Julien et Claudine,
ses petits-enfants,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Maurice VEYRET,

survenu le 19 mars 1996, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, vous prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

Anniversaires de décès

– Malka Ribowska,
Paul Allio,
Simon Allio-Ribowski,
Pierre Allio,
Annette Guillaumin,
Christine, Laurent,
rappellent au souvenir de ses amis et de tous

René ALLIO,

qui nous a quittés le 27 mars 1995.

Colloques

– **L'Association des Amis de la revue** ***Passages***, avec le concours d'EDF et de La Cinquième, et sous le parrainage de l'Unesco, organise un colloque international, le 2 avril 1996 à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette (à l'amphithéâtre Gaston-Berger) sur le thème : **Le droit à l'énergie** avec les interventions de : Emile Malet, Michel Paty, Antoine *Guéroult, Christophe Belorgeot, Henri* Boyé, Jean-Marie Martin, Christian Bataille, Serge Benoît, Boris Berkovski, Sid Ahmed Ghosali, Jacques Girod, Jean Bergougnoux, Mohammed Larbi Bouguerra, François Joly, Zaher Massoud, Benjamin Dessus, Evry Schatzman, Brice Lalonde, Edmond Alphandéry, Jean-Paul Carnet, Hervé Le Bras, Emmanuel Le Roy Ladurie.

Réservation à la revue Passages.
Tél. : 45-86-30-02 - Fax : 44-23-98-24.

Communications diverses

– An CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 28 mars 1996, à 20 h 30 : **Jacques Derogy** : « **Ils ont tué Rabin. Enquête sur une mort annoncée** » par Jacques Derogy et Hezi Carmel (éd. *Laffont*).

– **Mercredi 27 mars 1996, à 20 h 30**, table ronde : « **Psychanalyse et judaïsme : la question de la loi** », avec Alain Didier-Weill, Charles Mopsik, Patrick Landman, Maurice Ruben Hayoun, à l'occasion de la parution du livre d'Alain Didier-Weill *Les Trois Temps de la loi*, aux éditions du Seuil.
Centre communautaire de Paris.
Tél. : 49-95-95-92.
5, rue de Rochechouart,
75009 Paris, métro Cadet, P.A.F.

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

président : Christian de Portzamparc
254, boulevard Raspail, 75014 Paris,
tél. : 40-47-40-47.

L'ESA informe que ses portes ouvertes auront lieu les vendredi 29 mars de 14 heures à 20 heures, samedi 30 et dimanche 31 mars, de 10 heures à 17 *heures.*

– **Maison de l'hébreu, XV/XX : 47-97-30-22.** Stages-express individuels de conversation, lecture, grammaire. *Lisez* le biblique en une leçon, maîtrisez ses structures en dix !... Spécialiste barmitsva.

– **Mercredi 27 mars 1996, à 20 h 30**, table ronde : « **Psychanalyse et judaïsme : la question de la loi** », avec Alain Didier-Weill, Charles Mopsik, Patrick Landman, Maurice Ruben Hayoun, à l'occasion de la parution du livre d'Alain Didier-Weill « Les Trois Temps de la loi », aux éditions du Seuil.
Centre communautaire de Paris.
Tél. : 49-95-95-92.
5, rue de Rochechouart,
75009 Paris, métro Cadet, P.A.F.

Soutenances de thèse

– M. Alvaro Cuadra, directeur d'études à l'université Santo Tomas de Santiago du Chili, soutiendra sa thèse de doctorat **« Pour lire le fantastique de Julio Cortazar »** auprès d'un jury composé de MM. les professeurs de R. Silva-Caceres, Sorbonne, directeur, J. Poulet, Lyon-II, et Mme M. Ezquerro, Caen, le jeudi 28 mars 1996, à 14 heures, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne.



Du 28 mars au 28 avril, la Cinémathèque consacre un hommage à Alain Delon avec cinquante des quatre-vingt-sept films dans lesquels il a tourné. Des chefs-d'œuvre et des nanars qui retracent la carrière de la dernière star d'un genre cinématographique en déclin

Delon en son panthéon

IL parle par grands blocs de phrases, qui se voudraient *d'un seul tenant*. A la fois pressé de dire, comme si on risquait de cesser de l'écouter, et redoutant de laisser place à la nuance, qui pourrait devenir faille. Alain Delon *parle, c'est-à-dire parle de lui*, comme on construit une pyramide, par masses équarries. Il y a là moins d'orgueil ou d'égocentrisme, si souvent brocardés, que d'inquiétude de se laisser prendre au piège. Cela lui est arrivé, *souvent* par sa *faute. Inquiétude* de ne pas ressembler à l'image qu'il a forgée à usage public.

Bien sûr, toutes les questions n'appellent pas des réponses aussi univoques. Parfois, les blocs coincent par manque d'arrondi, *se contredisent à distance*. N'importe, il s'agit de ne jamais baisser la garde, de répondre au coup par coup. Il s'agit aussi de ne rien laisser passer. Il y a, également, des aspects boulimiques chez cet acteur qui est, ou fut, aussi producteur et réalisateur, propriétaire d'une écurie de courses, organisateur de combats de boxe, amateur éclairé de dessins, de sculpture et de peinture (aujourd'hui, Cobra et l'Ecole de Paris ont sa préférence), patron commercialisant sa griffe sur toute la planète, gourmand de conquêtes féminines, de gloire *médiatique, de relations avec les* grands de ce monde comme avec les personnalités de l'ombre – les uns comme les autres pas toujours choisis avec discernement.

Une revanche, sans doute, sur une enfance pauvre et malheureuse. *Né à Sceaux, le 8* novembre 1935, d'un père directeur d'une salle de cinéma et d'une mère préparatrice en pharmacie, qui divorcent quand l'enfant a quatre ans. Il est élevé par des parents d'adoption près de la prison de Fresnes, puis ballotté entre son père et sa mère, trimballé aussi de collèges en institutions scolaires dans la banlieue sud de Paris, apprenti charcutier (chez son beau-père) entre autres nombreux métiers subis, avant de fuir tout cela en s'engageant dans l'armée, qui le mènera jusqu'en Indochine à l'heure de la défaite française.

Depuis, une volonté d'omniprésence, d'omnireconnaissance, tout entière bâtie à partir d'un début de carrière mené comme une conquête-éclair : *« Voyez vous-même, après quatre premiers films mineurs qui m'avaient un peu montré comment on tournait les pédales, 1959-1963,* Rocco et ses frères, Plein soleil, Le Guépard. *Ça donne des bases. »*

Il a, depuis, patiemment transformé ces « bases » en statut de star au moment où, dans le cinéma européen, ce statut s'apprêtait à disparaître. Une autre façon de se retrouver à la fois en marge et bien en vue, sa position favorite. Après les années 80, pendant lesquelles il s'est organisé une sorte d'exil hostile aux pouvoirs en place – politique et cinématographique –, il est revenu à des relations plus conviviales. De sa lettre à François Mitterrand quittant l'Elysée, en forme de salut d'un grand fauve blessé à un autre, à sa présence deux années de suite à cette cérémonie des Césars qu'il bouda ostensiblement jadis.

IL ne se sent pas pour autant partie prenante des intérêts collectifs de la profession, notamment de ses combats pour l'exception culturelle : *« Je ne fais partie de rien, on ne m'a jamais rien demandé, on ne m'a jamais proposé pour rien, on a toujours évité de m'inclure dans quoi que ce soit. Si on le faisait demain, je dirais non. Il fallait venir il y a vingt-cinq ans. A l'époque, je dénonçais l'invasion du cinéma américain, mais on ne m'écoutait pas. Tant pis. »* Pour avoir été propulsé très tôt en haut de l'affiche, Alain Delon se voit volontiers en précurseur, notamment de l'implication des artistes dans la production. Il y a débuté avec audace, en s'impliquant financièrement dans *L'Insoumis*, d'Alain Cavalier (1964), où il campait un militaire geôlier d'une avocate du FLN durant la guerre d'Algérie, qui prenait le parti de sa prisonnière et en mourait.

La mort, la défaite : destin fréquent des personnages qu'il aura interprétés au cours de sa carrière, avec ses rôles les plus marquants, de *Rocco et ses frères* à *Monsieur Klein*, en passant par les grands suspenses du début des années 60 (*Plein soleil, Mélodie en sous-sol*) et surtout la trilogie avec Jean-Pierre Melville, *Le Samouraï, Le Cercle rouge, Un flic*. Films crépusculaires, qui illustrent la fin de l'âge d'or d'un genre et d'un certain type de héros.

A rebours de cette envie d'avoir été un précurseur, Alain Delon aura certainement été l'acteur de premier plan qui aura, dans le cinéma « grand public », incarné l'extinction d'une d'époque, sans forcément percevoir qu'elle signifiait aussi la disparition du statut auquel il aspirait. Delon est aujourd'hui ce paradoxe vivant, une star de cinéma dont l'aura, toujours réelle, ne rayonne plus sur les écrans. *La moindre de ses apparitions publiques suscite un mouvement de foule, sa présence à la « une » des magazines fait vendre, mais ses films récents (*Dancing Machine, Le Retour de Casanova, Un crime, L'Ours en peluche*) ne font plus recette.*

Lui-même n'est pas étranger à ce phénomène. Dans les années 80, vedette de films où, qu'il les signe ou non, qu'il les produise ou pas, *il a eu tous les pouvoirs*, il s'est volontiers attribué des rôles, à nouveau peu flatteurs pour son image : blessé, maltraité, plaqué par les femmes... Comme s'il avait cherché à défier la disparition des héros, à repartir du plus bas pour reconquérir une gloire perdue (c'est, sur fond de polar, le scénario type de la majorité de ses films à cette époque : *Pour la peau d'un flic, Le Battant, Ne réveillez pas un flic qui dort*...). Lui-même se montre d'ailleurs lucide sur ce processus : *« J'ai joué des rôles où je n'étais pas à mon avantage, pour montrer que je peux faire des choses différentes. Mais j'ai découvert après que j'avais commis une erreur en ne faisant pas plaisir à mon public. Notre époque ne fournit pas de rôle pour un acteur comme moi. On ne veut que des comédies qui ne me font pas beaucoup rire. Je ne suis pas vraiment dans l'époque. »*

« C'est moins à moi qu'à ma carrière qu'on rend hommage, c'est-à-dire aussi à tous les grands avec lesquels j'ai travaillé »

Durant la même période, deux films ont, de manière différente, illustré cette situation, cette déshérence de l'acteur et cette impossibilité du récit « positif » selon les canons classiques : *Notre histoire*, de Bertrand Blier, et *Nouvelle Vague*, de Jean-Luc Godard. *Dans ce dernier film, on percevait* aussi, chez le cinéaste comme chez l'acteur, une mélancolie de ce qui fut peut-être un rendez-vous raté entre la vedette et la nouvelle vague. *« Je n'en ai pas fait partie, personne ne m'a fait de proposition. On m'a bien fait comprendre à l'époque que je n'étais pas de la même famille, j'étais l'acteur qui faisait du cinéma de papa. »* Toujours ce jeu entre le centre et l'exclusion, avec un remords à propos de François Truffaut : *« J'adorais* La Chambre verte, *je le lui ai dit, il m'a répondu :* « J'ai toujours aimé votre manière de jouer, si je ne vous ai jamais contacté, c'est que vous me faisiez peur. » *Quelle connerie ! On ne peut pas savoir ce qui se serait passé, puisque ensuite il est mort. Je regrette beaucoup qu'on n'ait jamais travaillé ensemble. »* Regret légitime : bien plus que Belmondo, qui parut au début pouvoir incarner un lien entre cinéma traditionnel et modernité, Delon aurait sans doute pu donner corps à ce rendez-vous auquel François Truffaut a consacré sa vie.

Le seul cinéaste véritablement moderne avec lequel Delon jeune aura travaillé reste donc Michelangelo Antonioni, dans *L'Eclipse*. Une participation qu'il relativise à présent : *« C'était Monica Vitti qui l'intéressait. A ce moment-là, en Italie, je correspondais à l'image dont il avait besoin pour donner la réplique à sa femme. »* C'est donc comme producteur qu'il aura, à cette époque, été plus proche de ceux qui innovaient et prenaient des risques, en s'impliquant dans le film de Cavalier. A la suite d'un procès intenté par celle dont les déboires avaient inspiré le scénario, *L'Insoumis* fut interdit, puis coupé, et le film sortit à contretemps. *« J'y ai perdu ma chemise, et le reste. Mais, cinq ans plus tard, j'ai produit* Borsalino. *L'idée m'est venue d'un livre d'Eugène Saccomano,* Bandits à Marseille, *sur Carbone et Spirito. A la fin du premier chapitre il était écrit :* « Leurs aventures firent rire et pleurer la terre entière. » *De cette phrase est né le film, j'en ai parlé à Jacques Deray avec qui je tournais* La Piscine, *j'ai pris Jean Cau, Claude Sautet et Jean-Claude Carrière pour le scénario, et puis j'ai eu l'idée de l'affiche imbattable, Delon-Belmondo. J'étais le patron, j'engageais une équipe selon mes critères. »*

» Un acteur reste un interprète, il peut marquer un film, mais n'est pas un créateur. Ma manière de créer aura été la production, j'ai fait vingt-trois films à ce poste, en utilisant la meilleure matière première dont je disposais : Delon dans le rôle principal. C'est à ce titre seulement que je parle de moi à la troisième personne. Il n'y a que les imbéciles qui ne le comprennent pas. Mais, aujourd'hui, ma maison de production, Léda, ne produit plus, elle se contente de gérer les droits des anciens films. Parce que le cinéma a changé : à présent il faut soumettre des projets à des comités de je-ne-sais-quoi dans les chaînes de télévision, qui vont me dire il faut changer ceci et cela. Après la vie que j'ai menée et la carrière que j'ai faite ? Non merci ! »

Il aura aussi, par deux fois, signé un film comme réalisateur – *dont le premier, Pour la peau d'un flic*, témoignait d'une certaine ambition. Ambition que, selon son très personnel système d'esquive, il relativise aussitôt : *« Tout le monde sait que j'ai fait ce film pour Anne Parillaud. J'ai souvent participé à des projets pour des raisons annexes. »* Finalement, la réalisation qu'il revendique avec le plus d'ardeur est celle d'un film signé par un autre, *Les Granges brûlées*, de Jean Chapot, avec Simone Signoret : *« Chapot était l'auteur du roman et du scénario, mais pas un cinéaste, Simone et moi avons vu très vite qu'il y avait un problème. Elle m'a demandé de prendre les choses en main. On s'est retrouvés dans la neige, au fond du Jura, complètement abandonnés tous les deux. J'ai réalisé toute la partie où j'apparais. Ensuite, je devais partir sur un autre film. Le reste a été tourné par le premier assistant. »*

» Aujourd'hui, je souffre de ne pas redevenir cinéaste. C'est le plus beau métier, mais, si je le fais, je veux participer à toutes les étapes de la fabrication. Quand je réalise, je ne délègue pas, ce qui représente au moins huit mois à consacrer entièrement à un projet. Entre ma vie privée, ma vie professionnelle et mes activités extra-cinématographiques, je sais que je ne pourrais pas. Je n'ai pas la disponiblité physique et mentale. Mais il me semble que je le faisais bien, dans une certaine ligne, à la suite de ce que j'ai connu pendant plus de vingt ans avec Deray, Giovanni et d'autres. J'ai la prétention de faire aussi bien sinon mieux. Je n'ai jamais eu la prétention de signer Le Guépard *ou* Monsieur Klein. »

SOLITAIRE par nature mais aussi par force, il semble vivre à présent dans un panthéon personnel, peuplé d'anciens qu'il admire, ceux dont il s'est voulu l'héritier : Jean Gabin, Lino Ventura ; ceux qu'il se reconnait comme maîtres sans avoir eu à rivaliser avec eux : René Clément, Luchino Visconti, Jean-Pierre Melville, Joseph Losey. Avec ses tendresses revendiquées, où le nom de Romy Schneider revient toujours en premier. C'est ainsi que, lui qui affirme croire beaucoup aux *signes – sa lettre à* François Mitterrand était tout entière dans ce registre –, comprend l'hommage que lui rend aujourd'hui la Cinémathèque. En 1964, lorsque le père fondateur des lieux, Henri Langlois, consa*crait non sans prescience une ré*trospective à Delon, il saluait la naissance d'une nouvelle étoile. A présent, *« c'est moins à moi qu'à ma carrière qu'on rend hommage, c'est-à-dire aussi à tous les grands avec lesquels j'ai travaillé. »*

Une fin ? Pas forcément. Il s'apprête à rejoindre au Mexique Lauren Bacall, qui sera sa partenaire dans le premier film de fiction réalisé par Bernard-Henri Lévy, et dont le tournage doit commencer le 8 avril à Cuernavaca. A la rentrée, il retrouvera le théâtre, après vingt-huit ans d'absence, pour une pièce d'Eric-Emmanuel Schmitt, *Variations énigmatiques*, face à Francis Huster, sur les planches de Marigny. Des défis, des manières de surprendre encore si possible. Delon reconnait n'avoir plus guère de grand objectif – *« sauf, tout de même, donner la réplique à Brando »*. Avec comme obsession et comme garde-fou ce que cet amateur de boxe nomme *« la crainte du combat de trop »*. Ce combat qui a peut-être déjà eu lieu ou qui serait surtout « de trop » par manque d'adversaire, de ring ou par changement des règles du noble art.

Jean-Michel Frodon
Dessin : Raymond Moretti



L'avenir de l'Union européenne

Comment décider à quinze

La réforme des institutions sera au cœur de la négociation entre Etats membres qui s'ouvre le 29 mars à Turin

INSTITUTIONS Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, réunis le 29 mars à Turin, donneront le coup d'envoi des négociations qui doivent déboucher, d'ici environ un an, sur la révision du traité de Maastricht.

C'est une nouvelle et importante étape pour l'Europe.

Préoccupation majeure, la réforme des institutions se révèle indispensable.

A quinze, le processus de décision est laborieux, parfois impossible ; à vingt-cinq ou trente, ce sera encore plus compliqué.

Des questions qui paraissent relever de la seule technique procédurière – comme la définition de la « majorité qualifiée », la pondération des voix au Conseil, le nombre de commissaires à Bruxelles – recouvrent en réalité des enjeux politiques fondamentaux. Il s'agit de l'équilibre général entre l'institution qui représente les Etats (le Conseil) et l'institution supranationale (la Commission).

Il s'agit aussi de décider si l'Europe doit agir de façon consensuelle, ou bien si une majorité peut prendre des décisions sans être bridée par une minorité d'Etats.

Demain, suite de la série : LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

Page réalisée par Philippe Lemaître.

Pourquoi réformer les institutions européennes ?

La réforme des institutions constitue le cœur même de la négociation entre les gouvernements des quinze pays membres, qui va s'ouvrir à Turin le 29 mars. C'est sa première raison d'être, avant le renforcement de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ou de la sécurité intérieure. Le système institutionnel actuel, conçu en 1957 pour les six pays fondateurs, ne fonctionne plus à quinze : on ne débat pratiquement plus, ni au conseil des ministres, ni à la Commission. La réforme aurait dû être entreprise avant l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, le 1er janvier 1995. Elle ne peut plus être différée, alors qu'un nouvel élargissement aux pays d'Europe centrale, à Chypre et à Malte, se profile pour le tout début du siècle prochain. La réforme est devenue une absolue nécessité, avec, comme objectif, *l'amélioration du processus décisionnel.*

Comment améliorer la capacité de décision de l'Union ?

Au sein du conseil (un ministre par pays), les décisions se prennent, selon les sujets, soit à l'unanimité, soit à la majorité « qualifiée » (les voix des membres du conseil sont affectées d'une pondération tenant compte des caractéristiques, démographiques notamment, de chaque nation). Chaque fois qu'on augmente le nombre d'Etats membres, on accroît plus que proportionnellement la difficulté de parvenir à l'unanimité au sein du conseil des ministres. Celle-ci est déjà devenue hors de portée sur bien des sujets. Dans ces cas, la règle de l'unanimité bloque toute décision.

L'une des questions dont débattront les Quinze sera celle de la généralisation ou de l'extension des prises de décision à la majorité. Des variantes sont possibles. En matière de politique étrangère commune, un domaine sensible où beaucoup d'Etats membres hésitent à mettre en jeu leur souveraineté, on peut ainsi envisager des majorités qualifiées renforcées.

S'agissant de la sécurité intérieure, il serait raisonnable que les dispositions réglementaires (concernant la circulation des personnes, le droit d'asile, la politique d'immigration...) soient désormais adoptées à la majorité qualifiée. C'est ce que propose la Commission, et c'est une opinion largement partagée. La prise de décision à la majorité devrait presque aller de soi pour les matières communautaires traditionnelles (celles qui ont trait au marché unique et aux politiques d'accompagnement). Pourtant, l'unanimité est encore requise pour le programme cadre de recherche, la politique industrielle, la fiscalité, la formation, la culture, une partie de l'environnement, l'essentiel de la politique sociale.

Les grands pays estiment que l'extension du vote majoritaire exige au préalable une nouvelle pondération des voix.

Les structures actuelles

CONSEIL EUROPÉEN
- *se réunit* au niveau :
  - des chefs d'Etat et de gouvernement
  - des ministres
- *ses pouvoirs* :
  - impulsion
  - décision
  - contrôle politique

PARLEMENT EUROPÉEN
626 députés
- *ses pouvoirs* :
  - approuve la composition de la Commission
  - approuve le budget
  - a le pouvoir de codécision avec le Conseil
  - donne un "avis conforme" sur les accords internationaux

COMMISSION
20 membres dont le président
- *ses pouvoirs* :
  - a l'initiative des politiques communautaires
  - exécute les décisions du Conseil

COUR DES COMPTES
- donne quitus au Parlement européen et au Conseil des comptes de l'UE

COUR DE JUSTICE
- est la gardienne des droits communautaires

Un conflit entre « grands » et « petits » Etats risque-t-il de bloquer la négociation ?

La Commission considère que c'est un faux problème. Actuellement, la pondération des voix, lors de vote au conseil, favorise nettement les « petits » Etats membres. Dès le traité de Rome, l'avantage qui leur est ainsi reconnu a été considéré comme une garantie politique contre le risque d'un directoire des « grands ». L'idée est de conserver l'équilibre actuel : comme les prochains élargissements concerneront, à l'exception de la Pologne, des pays de dimension modeste, cela signifie modifier la pondération au profit des pays les plus peuplés.

Une réduction du nombre des membres de la Commission ne priverait-elle pas les petits pays de commissaires ?

La Commission compte aujourd'hui vingt membres. L'idéal, pour être efficace, serait qu'il n'y ait pas plus de commissaires que de portefeuilles correspondant aux missions de la Commission, soit entre dix et quinze. Actuellement, à vingt, la dégradation est certaine, les débats en Commission se limitant le plus souvent à une suite de monologues.

Cependant, les petits pays souhaitent garder un commissaire pour conserver leur influence à Bruxelles. Le fait que les Français proclament que, si la situation l'exigeait, ils seraient prêts, eux, à y renoncer ne les rassure guère. L'arbitrage ne sera pas facile à rendre.

Comment permettre aux pays les plus déterminés d'aller de l'avant dans le processus d'intégration, sans que d'autres les en empêchent ?

C'est le problème difficile de la « différenciation », des « coopérations » ou « solidarités renforcées ». Dans la perspective de l'élargissement, c'est-à-dire d'une Communauté devenue très hétérogène, il n'est pas pensable, sous peine de paralysie, d'avancer au rythme du plus lent.

Comment organiser des coopérations renforcées sans provoquer le désordre ? En restant le plus possible dans le cadre communautaire (initiative de la Commission, co-décision du Conseil et du Parlement, contrôle de la Cour de justice) ; en s'assurant que les avancées ainsi autorisées n'affectent en rien le marché unique et ses politiques d'accompagnement ; en posant comme principe qu'elles restent ouvertes à ceux qui, initialement, en sont demeurés à l'écart.

De telles conditions limitent les points d'application plausibles à quelques dossiers : mise en place d'une politique de défense ou d'une agence d'armements, opération du type d'« Europol », et peut-être surtout, coopération renforcée en matière de politique budgétaire, fiscale, sociale, entre les pays participant à la monnaie unique. Ce que certains appellent le *« gouvernement économique européen ».*

Les Quinze sont-ils d'accord pour renforcer les pouvoirs du Parlement européen ?

Il y a unanimité sur la nécessité de simplifier les procédures qui régissent l'intervention du Parlement européen. Une majorité, parmi les Quinze, souhaite étendre la co-décision (Parlement + Conseil) à l'ensemble du domaine législatif.

Mais certains Etats membres, au premier rang desquels la Grande-Bretagne et la France, restent instinctivement hostiles à une telle extension des pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg. La France pose un problème particulier en insistant pour que les Parlements nationaux soient davantage associés au débat européen.

Les organes dirigeants

● **Conseil européen.** – C'est la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres. Elle a lieu au moins deux fois par an, à la fin de chaque semestre, au moment où la présidence tournante de l'Union change de pays. D'autres réunions du Conseil européen peuvent toutefois être convoquées, au gré des besoins. Le Conseil européen est l'organe d'impulsion et d'arbitrage pour les questions litigieuses.

● **Conseil des ministres.** – Principal organe de décision, il réunit les quinze ministres des affaires étrangères, ou les quinze ministres de l'économie, etc. Il prend ses décisions, selon les sujets abordés, à l'unanimité ou à la majorité qualifiée. Il est présidé par le ministre du pays qui assume la présidence tournante de l'Union.

● **Commission.** – Elle est à la fois un organe d'initiative et un organe d'exécution des décisions du Conseil. Depuis l'entrée de la Finlande, de la Suède et de l'Autriche, elle comprend vingt membres, dont le président. C'est un organe supranational. Chaque gouvernement désigne son ou ses commissaires, qui ne sont pas, à Bruxelles, les représentants de leur pays. Le Parlement européen est désormais consulté par les gouvernements sur la personnalité qu'ils envisagent de choisir comme président de la Commission. Ce dernier répartit les portefeuilles entre les commissaires. Une fois constituée, la Commission doit être approuvée par le Parlement. La durée du mandat des commissaires a été portée dans le traité de Maastricht de quatre à cinq ans, pour se calquer sur la durée de législature du Parlement européen.

● **Parlement européen.** – Il comprend 626 membres. Les sièges sont répartis entre les Etats selon leur taille respective. Il a pouvoir de consultation, de contrôle et, sur certains sujets (marché intérieur, recherche, environnement, etc.), de *« co-décision ».* La *« co-décision »,* c'est la possibilité donnée au Parlement de rejeter à la majorité absolue de ses membres une position arrêtée par le Conseil, en cas d'échec d'une procédure de conciliation. Le Parlement approuve le budget.

L'idée controversée d'une « avant-garde »

LA RÉFORME des institutions de l'Union européenne sera sans doute parmi les thèmes de la négociation les plus ardus à suivre par les opinions publiques : on est en pleine « cuisine », en plein jargon communautaires. Il y va cependant de l'efficacité de l'Europe, de sa capacité à prendre des décisions.

On retrouve, à propos de ce chapitre, le même positionnement général des pays membres, les mêmes divergences de base que pour tout ce qui touche à l'avenir de l'Union : d'un côté, des Britanniques réticents devant tout ce qui va vers une plus grande intégration, soucieux de préserver les pouvoirs du Conseil, de limiter ceux de la Commission et ceux du Parlement européen ; de l'autre côté, des pays qui poussent au contraire vers le fédéralisme ; et, entre les deux, des positions plus nuancées. La France et l'Allemagne ont rapproché leurs positions. Elles restent très éloignées toutefois à propos du Parlement européen, institution qui inspire toujours presque autant de méfiance aux Français qu'aux Anglais.

C'est à propos de l'extension de la procédure de vote à la majorité que ce positionnement, classique dans l'Union, est le plus net. La Grande-Bretagne s'oppose résolument à l'extension du vote majoritaire, qui illustrerait à ses yeux une perte supplémentaire de souveraineté pour les Etats. Elle en fait une question de principe, et ce sera un obstacle majeur pour la Conférence intergouvernementale.

Toutefois, on peut s'attendre à ce que cette problématique sur la procédure de décision soit posée non pas dans l'absolu, mais au cas par cas, selon les sujets (décisions concernant la politique étrangère, la politique industrielle ou sociale, la sécurité intérieure, etc.). Ce peut être un moyen de banaliser cette querelle, d'atténuer son caractère idéologique.

Le débat sur les institutions pourrait donner lieu, en plus de cette divergence classique, à une tension entre « petits » et « grands » pays. Dans la perspective de l'arrivée de nouveaux membres qui sont pour la plupart des Etats de petite taille, les « grands » veulent éviter de risquer d'être mis en minorité par un rassemblement des « petits ». Ces derniers voudront, de leur côté, éviter une perte d'influence, à la fois lors de la révision des procédures de vote comme lors de la redéfinition du nombre des membres de la Commission de Bruxelles.

Autre grand thème, enfin : peut-on admettre que certains pays membres avancent plus vite que d'autres sur certains aspects de l'intégration (la défense, la politique étrangère, ou tout autre domaine où il sera question d'exercer en commun des prérogatives jusqu'ici nationales) ? Là encore, la perspective de l'élargissement fait une nécessité de cette flexibilité. Il faut donc rendre possible ces coopérations renforcées entre quelques Etats membres, promus au rôle d'« avant-garde ». Cette idée d'avant-garde ne plaît pas aux Anglais. Mais il arrive à ces derniers, dont l'habitude est de freiner toute initiative nouvelle, de prendre le train en marche dès lors que celui-ci démarre.

Le « donnant-donnant » de Jean-Luc Dehaene

Le premier ministre belge ne croit pas au conflit entre « petits » et « grands » Etats membres

RISQUE DE CONFLIT entre petits et grands pays de l'Union ? Crainte d'un directoire des grands ? Jean-Luc Dehaene, le premier ministre belge, à l'évidence n'y croit guère ou, plutôt, pense que c'est mal poser le problème.

« Membre du Conseil européen depuis quatre ans, je n'ai jamais vraiment assisté à un affrontement entre grands et petits, affirme-t-il ; *c'est plus une affaire de psychologie qu'un problème se posant de manière concrète dans le fonctionnement de l'Union. Mais c'est vrai que les nouveaux Etats membres* [l'Autriche, la Finlande et la Suède, qui ont adhéré le 1er janvier 1995, NDLR] *y sont plus sensibles que les pays du Benelux. Ceux-ci ont une expérience ancienne et savent à quoi s'en tenir sur la réalité des relations entre petits et grands dans le quotidien communautaire. »*

M. Dehaene est, à vrai dire, peu inquiet quant aux ambitions dominatrices que certains prêtent aux puissants voisins de son pays. Il se montre donc ouvert sur la question d'une nouvelle pondération des votes au sein du Conseil et même sur celle, plus sensible, d'une réduction à une douzaine du nombre des membres de la Commission, où la Belgique, comme tout autre pays, pourrait ne pas être présente. Tout le monde admet, en fait, même si tous ne le disent pas, que les commissaires sont déjà trop nombreux et qu'on irait à la paralysie si l'on augmentait encore leur nombre avec l'arrivée de nouveaux Etats dans l'Union européenne. Reste à trouver une règle acceptable par tous.

Mais, dans l'esprit du premier ministre belge, l'ouverture sur ce point doit être du « donnant-donnant » : les pays du Benelux peuvent envisager des sacrifices, à condition qu'il y ait progrès du processus d'intégration auquel ils sont attachés et renforcement des institutions européennes. Ces institutions, souligne-t-il, représentent une garantie pour les petits pays puisqu'elles ont vocation à œuvrer en fonction de l'intérêt commun. *« Il y a plusieurs petits pays qui attendent pour entrer dans l'Union. Je pense que ceux qui défendent, et la Belgique est parmi ceux-là, l'extension, voire la généralisation, du vote majoritaire, doivent accepter qu'il y ait une adaptation de la pondération afin de tenir compte du facteur population, ou, même, du facteur PNB* (produit national brut). *»*

JEAN-LUC DEHAENE

Réduire sensiblement le nombre de commissaires sera *« psychologiquement difficile ».* Le mémorandum sur la Conférence intergouvernementale (CIG), récemment présenté par le Benelux, évoque une Commission où chaque pays est représenté. Et pourtant... *« Si l'on considère la Commission comme le moteur de l'intégration, il faut veiller à ce que son efficacité soit maximalisée. Avec une Commission de vingt-cinq membres, on se heurterait à un vrai problème. Il ne faut pas en délibérer dans l'abstrait, mais en fonction du renforcement des pouvoirs de la Commission. Plus on lui donnera un rôle d'impulsion, plus la nécessité qu'elle puisse agir de façon efficace s'imposera. »*

> **Les pays du Benelux peuvent envisager des sacrifices, à condition qu'il y ait progrès du processus d'intégration auquel ils sont attachés et renforcement des institutions européennes, qui représentent une garantie pour les petits pays**

Cependant, vu le caractère sensible du débat, le premier ministre belge souligne qu'il serait maladroit de vouloir l'aborder dès le début de la CIG. Plus tard peut-être, lorsqu'on y verra plus clair sur le développement du processus d'intégration, sur les modalités de l'élargissement, et surtout sur la mise en place de l'Union économique et monétaire (UEM). Celle-ci, aux yeux de M. Dehaene, doit être considérée comme l'événement refondateur dont l'avenir dépend. *« Il est important que la CIG débute maintenant puisque c'est prévu ainsi par le traité de Maastricht. Mais elle n'aurait guère de sens, si on ne commençait pas à exécuter celui-ci tel qu'il est. Or l'Union monétaire est l'élément fondamental du traité. L'orientation que prendra l'Europe au XXIe siècle sera en grande partie déterminée par le fait qu'on aura mis en place la monnaie unique, ou bien qu'on aura échoué. Elle représentera un facteur d'intégration irréversible. Il ne faut pas planifier la CIG en disant qu'on ne la conclura que lorsqu'on saura à quoi s'en tenir sur la monnaie unique, mais il est certain que l'appréciation des uns et des autres sur ses chances de voir le jour pèsera lourdement sur les débats, sera même déterminante. »*



12e

Ma conception du territoire

par Jean-Claude Gaudin

La loi d'orientation du 4 février 1995 a fait franchir à l'aménagement du territoire une étape décisive en ouvrant des perspectives de réforme ambitieuses. Mais à l'intérieur du cadre qu'elle a défini, les choix politiques restent le plus souvent à opérer. Au moment où s'élabore le schéma national d'aménagement et de développement du territoire, c'est ce contenu qui m'importe.

A cet égard, deux aspects doivent être distingués : les politiques curatives, à effet immédiat ; les politiques d'anticipation, à long terme. Sur le premier plan, le gouvernement *a fait ce qu'il fallait* : en quelques mois, dix-huit décrets ont été publiés ; une politique d'urgence pour le monde rural a été mise en place ; des signaux clairs pour lutter contre le désespoir qui s'installait dans les banlieues ont été envoyés. Nous avons, en cela, commencé de donner corps aux exigences d'équité territoriale et d'égalité des chances posées par la loi.

Il nous faut maintenant aborder une deuxième phase, celle des politiques à long terme, celle de l'anticipation. Le temps n'est plus où *l'Etat faisait ce qu'il voulait, comme* il voulait, quand il voulait. L'aménagement du territoire est désormais une compétence partagée avec les collectivités territoriales, notamment les régions. La politique régionale européenne pèse de tout son poids. Il faut s'assurer que ces trois principaux intervenants – l'Etat, l'Europe, les régions – ont bien une vision si possible commune, au minimum compatible, du devenir du territoire de l'Europe, des Etats-nations et de chaque région. Cette vision *commune n'existe pas en soi*. Il faut y travailler. Il faut l'élaborer.

Le XXI[e] siècle sera marqué par la mobilité : des hommes, des capitaux, des entreprises, des marchandises et des informations. La nécessité d'aller plus vite, plus loin, plus fréquemment, rendra perméables les frontières et fragiles les souverainetés. Localisations et délocalisations s'accéléreront. Il sera marqué aussi par l'amplification du mouvement de métropolisation et de concentration urbaine : en 1950, il n'existait, dans le monde, que deux métropoles de plus de 10 millions d'habitants ; en 1990, dix-sept ; en 2015, selon les experts, il y en aura une trentaine.

La multiplication des autoroutes, des TGV, des liaisons aériennes intercontinentales, favorise la polarisation des activités dans des lieux privilégiés d'articulation avec l'économie mondiale. L'Allemagne envisage l'émergence de sept ou huit nœuds intercontinentaux ; l'Amérique une douzaine.

En Allemagne, plusieurs villes déjà millionnaires en habitants sont susceptibles d'accueillir ces mutations : Berlin, Munich, Francfort, Hambourg, Düsseldorf... De même en Italie, *Milan, Turin, Naples*, Rome peuvent fixer cette évolution.

En France, pour l'instant, seuls *Paris et l'Ile-de-France* sont capables d'absorber cette vague de concentration et d'attirer, mais en les monopolisant, les flux internationaux. Il nous faut donc créer, sur le territoire, plusieurs aires de métropolisation attractives, pôles stratégiques d'articulation avec l'économie mondiale, de façon à soulager la pression démographique excessive qui s'exerce sur l'Ile-de-France, à capter une part plus importante des flux de développement économique internationaux.

La France doit admettre que ses 36 653 communes, auxquelles nous sommes par ailleurs attachés, ne fournissent pas le meilleur support administratif au développement du territoire

L'information est déjà, et sera plus encore demain, la principale *source de valeur ajoutée. Tout processus* de production ira puiser de l'information à distance. Nul ne pourra y échapper, au risque de décliner. *L'Etat devra développer au* moindre coût pour l'usager, dans *tous les territoires*, les possibilités qu'offre la télématique et accompagner la révolution culturelle qu'induira inéluctablement l'apprentissage du télétravail.

Par ailleurs, une relation dialectique unit le « mondial » et le « local » : plus la sphère de l'économie mondiale se développera, plus la sphère du local voudra, en réaction, s'organiser. C'est ainsi qu'il faut interpréter les demandes de décentralisation et d'identification locale.

Ce mouvement en faveur de l'organisation d'espaces de dimensions modestes est fort. Il reviendra à l'Etat d'en tirer le meilleur parti pour structurer le territoire de façon polycentrique.

Les réseaux de pouvoirs, de compétences de toutes sortes, systèmes complexes en train d'émerger, se multiplieront. L'Etat devra faciliter et accélérer ce passage d'une géographie trop hiérarchisée à une France plus réticulaire.

Quels sont les scénarios possibles *pour l'évolution de notre territoire* ? Le premier, c'est le retour à une France fermée sur elle-même, centralisée et hiérarchisée, régulée quasi exclusivement par *la loi et* l'autorité administrative. Cette tendance existe. Elle conduirait à la rupture avec l'Europe et, en termes d'aménagement du territoire, au retour à *« Paris et le désert français »*. Une France centralisée sous l'autorité de Paris, de la technocratie et des réseaux de savoir et de pouvoir qui aboutissent à la capitale et en repartent. Une France vieillissante en province et dont les forces vives émigrent vers Paris et l'Ile-de-France pour tenter d'y trouver un emploi.

Nous devons lutter contre ce scénario, en prendre le contre-pied, en *préconisant un renforcement de la* décentralisation, de l'intégration à l'Europe et en mettant en place, pour les espaces les plus démunis, *les aides nécessaires, comme cela a été fait* pour les zones de revitalisation rurale et pour les zones de redynamisation urbaine.

Le deuxième scénario, c'est celui de l'hégémonie de l'économie et de la dérégulation à marche forcée. Il conduirait à l'éclatement du tissu social et à la dislocation du territoire national. Un petit nombre de métropoles se constitueraient sans solidarité avec le reste des territoires. Des villes-Etats comme le furent Gênes, Venise, Rotterdam apparaîtraient autour de quelques métropoles. Le rêve de certains aménageurs américains n'est-il pas de constituer chez eux une douzaine de mégalopoles de 20 millions d'habitants et de *« laisser tomber le reste du territoire »* ? Ce scénario catastrophe est celui du fil de l'eau. Ne rien faire serait le choisir.

Troisième scénario que j'appelle de mes vœux : celui d'une France intégrée et maillée, celui de l'ouverture externe et de la cohésion interne. Une France polycentrique *possédant des réseaux de villes qui* associeraient des métropoles à des villes moyennes et petites. Une France possédant des provinces à *forte identité*. Une France de solidarité entre territoires riches et pauvres. Une France qui concilie impératifs de compétitivité et cohésion nationale.

Pour y parvenir, trois actions déterminées sont à mon avis nécessaires. Tout d'abord, il s'agit en vingt ans, de 1996 à 2015, de redresser l'armature urbaine de notre territoire pour y organiser plusieurs aires métropolitaines susceptibles de capter les flux internationaux. Les projections démographiques pour 2015 montrent que la popula*tion du quart Sud-Est de la France* – avec les régions de Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon – pourrait croître de trois millions d'habitants. Lyon, Saint-Etienne au nord, Marseille au sud, mais aussi les villes que sont Grenoble et Montpellier, Clermont-Ferrand et Nice, peuvent former une aire de métropolisation polycentrique qui constituerait un nouvel espace fort pour la France. En vingt ans, c'est possible !

De même, de Toulouse à Bordeaux, dans le Val de Garonne, *pourrait émerger un autre axe fort* d'équilibre du territoire. Dans l'Ouest, Rennes, Nantes et Angers peuvent créer, avec trois millions *d'habitants en 2015, une capitale à* plusieurs têtes. Dans l'Est, Nancy, Metz, Strasbourg peuvent constituer un quatrième pôle. Enfin, le Nord, avec Lille, Roubaix, Tourcoing, Arras, Calais, Dunkerque pourrait former un cinquième ensemble.

Cette organisation permettait de constituer et de consolider un socle dynamique de PME-PMI qui trouveraient dans ces aires métropolitaines les services de haut niveau dont elles ont besoin pour être compétitives à l'échelle européenne et mondiale. Elle permettrait aussi d'entraîner les territoires environnants dans une dynamique de développement et de revitalisation par une meilleure irrigation des territoires ruraux. Outre la constitution de quelques grandes aires métropolitaines, il faudra donc, dans le même temps, encourager l'émergence d'espaces pertinents qui, par leur *dimension et leur organisation* coordonnée, seraient susceptibles de « porter » le développement et de créer des emplois.

La France doit en effet admettre que son organisation avec 36 653 communes, auxquelles nous sommes par ailleurs très attachés, ne fournit pas le meilleur support au développement du territoire. L'organisation efficace pour ce développement repose désormais sur *les agglomérations dans les zones* de forte densité, et les pays dans les zones de plus faible densité. C'est un fait. Nous devons l'admettre et accélérer en conséquence l'organisation de ces nouveaux espaces, sauf à vouloir épuiser nos forces à contrer des évolutions de toute façon inéluctables. Mon souhait est donc que les commissions thématiques d'élaboration du schéma national d'aménagement et de développement du territoire, actuellement au travail, puis le gouvernement et enfin le Parlement, retiennent l'idée d'organiser en communautés de villes les cent plus grandes agglomérations.

A côté de ces cent agglomérations *devraient être aussi créés, au* cours de ces vingt ans, de l'ordre de 400 à 500 « pays » qui permettraient de mieux structurer l'espace rural.

Si, en vingt ans, nous pouvions doter la France de quelques grandes aires métropolitaines bien organisées, de cent agglomérations disposant d'un véritable pouvoir et de cinq cents pays coordonnés, notre projet « France 2015 » constituerait une des grandes réformes accomplies dans notre pays. L'efficacité économique au service de l'emploi y gagnerait ; la vie quotidienne en serait améliorée.

Organiser en communautés de villes les cent plus grandes agglomérations ; créer 400 à 500 « pays » pour mieux structurer l'espace rural

Une deuxième action vitale à engager consiste à concilier la nécessaire égalité des différentes parties du territoire, dans un contexte budgétaire où les fonds publics seront durablement mesurés et où les préoccupations concernant le plein emploi seront durables, avec la non *moins nécessaire constitution* de pôles de développement internationalement compétitifs.

La solidarité nationale est constitutive de la nation. Voilà pourquoi, dans le cadre de la réforme de la fiscalité, il faudra impérativement organiser une péréquation qui transfère automatiquement des crédits budgétaires des régions riches vers les régions pauvres et, à l'intérieur de chacune des régions, *des pays et des agglomérations* riches vers les pays et les agglomérations pauvres. La cohésion territoriale doit, en effet, contribuer à la cohésion sociale. Mais la politique d'aménagement est aussi une politique de développement du territoire. Elle doit donc, dans un contexte de compétition économique internationale et de sous-emploi qui ne disparaîtra pas à court terme, favoriser le développement des atouts spécifiques des différents territoires qui composent le pays et qui ne peuvent tous avoir la même vocation. Egalité ne signifie pas uniformité. Encore moins nivellement par le bas.

Enfin, il nous faudra aussi, en dix *ou vingt ans, arriver à des documents* de planification stratégique établis par pays et par agglomération et non plus au niveau commu*nal*. Promouvoir le développement durable passe, en effet, par l'élaboration, par exemple, de documents d'urbanisme à l'échelle des espaces pertinents que sont ces pays et ces agglomérations.

***Jean-Claude Gaudin** est ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.*

Le Centre Pompidou au passage du siècle

par François Barré

Un hasard malicieux me fit nommer, pour trois ans, président du Centre Georges-Pompidou le 4 août 1993. Trente-deux mois plus tard, un destin ambigu me fait quitter le Centre pour aller mener un combat essentiel et passionnant à la direction de l'architecture du ministère de la culture. Que dire de ce passage ? Les *grandes expositions* du Centre sont programmées trois années à l'avance, et la campagne de travaux aujourd'hui engagée s'étendra jusqu'à *la fin de l'an 2000*. Il faut du temps pour connaître, analyser, diriger, décider et faire évoluer.

Dominique Bozo, auquel j'avais succédé après sa mort, avait été nommé le 29 août 1991. Ainsi, deux présidents se seront succédé en moins de cinq ans. J'ai demandé que le mandat du futur président soit porté à cinq ans. Je souhaite à mon successeur de pouvoir ajouter à son sérieux et à ses compétences cet indispensable don des fées : la durée. Il en va, à terme, de la survie du Centre Georges-Pompidou.

La rumeur, compagne fidèle du Centre et convive assidue des dîners parisiens, colporte la même chanson depuis presque vingt ans : *« Beaubourg va mal, et le musée, c'est pire que tout ! »* Et chacun d'y aller de ses considérations sur la durée de vie de la technostructure, les émois des saintes familles, les aigreurs des baronnies et le bonheur d'être triste. Le Centre Georges-Pompidou produit cependant depuis 1977 les manifestations les plus remarquables et connaît une fréquentation record. Il recèle talents et trésors que le public (grand et petit) apprécie.

Les grandes expositions du Centre constituent son activité emblématique. Chacun se souvient des merveilleuses découvertes ménagées par Pontus Hulten avec Paris-New York, Paris-Moscou, Paris-Berlin... J'ai souhaité suivre cette source qui ne s'était jamais tarie en mettant en place, en dehors des traditionnelles monographies consacrées aux artistes qui jalonnent notre temps – Brancusi, Beuys, *bientôt* Bacon, Léger, John Cage, Max Beckmann, Jean Nouvel, Philippe Starck, Pierre Boulez – deux cycles nouveaux. Le premier, *que j'ai appelé « Passage du siècle »*, veut répondre par l'art aux questionnements essentiels sur le sexe, le pouvoir et l'histoire, la technique, *le concept, le sacré*, grâce à de grandes manifestations pluridisciplinaires : « Féminin-masculin », bientôt « Face à l'histoire », *« Les ingénieurs du siècle »*, *et je l'espère, « L'abstraction »*, « Du spirituel et du sacré dans l'art ».

Le second veut interroger les procédures de l'art et lui aussi traverser le siècle mais sans en suivre les chemins balisés. J'ai voulu que, pour ce cycle, une personnalité extérieure vienne nourrir de son savoir et de son expérience nos propres forces. Ainsi Rosalind Krauss et Yves-Alain Bois (avec Isabelle Monod-Fontaine) montreront-ils « L'informe » et Georges Didi-Huberman (avec Didier Semin) « L'empreinte » en attendant, *je l'espère*, *« Le Remploi »* avec Jean-Pierre Criqui.

Tout cela donne une ligne et une cohérence à une programmation *d'une grande richesse. Il me faut* pourtant regretter un manque dont je sais combien il est ambigu. La « scène française » est trop ab*sente des expositions du Musée* national d'art moderne. Par une sorte de distance artificielle, nous percevons moins nettement ce qui est produit en France que ce qui est *réalisé en dehors de nos frontières*. Je ne préconise surtout pas un nationalisme artistique, qui à l'image du Whitney Museum de New York ou du Musée de Bonn ne présenterait que des artistes *« nationaux »*. Une telle courte vue me semble niaise et sans intérêt. Mais un Musée national se doit de présenter, notamment pour les confronter à la scène internationale, des artistes qui œuvrent en France.

Cette grande institution ne tient son unicité inimitable que de sa pluralité fondatrice : ni musée, ni bibliothèque, ni centre de recherche musicale... mais tout cela et plus que tout cela : une étrange machine désirante

Le premier symbole du Centre, c'est son bâtiment. Cette architecture aimée ou décriée, doit retrouver sa force et abriter des espaces renovés. Le Centre connaît aujourd'hui sa plus grande mue. L'Ircam ouvrira ses espaces nouveaux en juin 1996. A la fin de l'année, tous les abords du Centre seront refaits, avec le concours de la Ville de Paris. Renzo Piano nous aura donné un nouvel atelier Brancusi. Dégradé et sale, le bâtiment retrouvera enfin sa fraîcheur, sa peinture, son lyrisme. Puis commenceront en 1997 les travaux de réaménagement intérieur. Ils permettront de trouver 4 000 mètres carrés supplémentaires pour les collections du musée et du CCI, de disposer enfin d'une entrée autonome pour les lecteurs de la bibliothèque, de requalifier le hall et de créer au premier sous-sol un ensemble de salles de théâtre et de cinéma correspondant à la naissance d'un nouveau département consa*cré au spectacle vivant*. Tout cela est à la mesure des ambitions de la première institution internationale sur le XX[e] siècle et correspond à un *engagement financier considérable de la puissance publique d'environ* 800 millions de francs.

Il faudra très vite décider de la création ou non d'un musée du XX[e] siècle. Les collections historiques devraient, selon moi, quitter le Centre. Celui-ci ne garderait que les œuvres réalisées depuis 1945 ou 1960. J'ai proposé naguère à Jacques Toubon que cette dernière date soit retenue. Il ne s'agit pas de démanteler la première collection au monde mais tout simplement de la donner à voir (l'occultation des arts visuels par l'augmentation des réserves me semble tout à fait immorale) et de l'exposer en deux lieux différents. Le Moma s'étend ainsi et la Tate Gallery traverse la Tamise pour investir un deuxième espace. Il y a là un grand dessein en perspective. Il relève de l'autorité du président de la République.

Il conviendra tout aussi vite de donner au Centre Georges-Pompidou un statut à la mesure des souplesses de fonctionnement qui lui sont nécessaires. Le Centre veut rendre compte de tout ce qui change dans le monde mais s'effraie dès que la moindre idée de changement est énoncée. Cet émetteur puissant, qui sait faire souffler le chaud et le froid, craint la chaleur et devient frileux. Il faut trouver les *modes de gestion qui* donneraient à chacun davantage de responsabilité et de mobilité et ne proclameraient plus les seules *vertus de l'ancienneté*.

Il y avait autrefois, au Centre Georges Pompidou, une forme de folie et de bonne humeur qui me *paraissaient spécifiques du Centre de création industrielle que* François Mathey et moi-même avions créé en 1969. Le CCI interrogeait le monde avec une insolence désordonnée et réalisait des expositions surprenantes et malheureusement inimaginables aujourd'hui. Je laisse à mon successeur le soin de s'interroger sur cette perte et ne saurais lui léguer d'autre viatique qu'un amour irréductible pour cette grande institution. Elle ne tient son unicité inimitable que de sa pluralité fondatrice. Elle n'est ni un musée (quoi qu'en veuillent certains), ni une bibliothèque (mais la BPI donne un air de jeunesse indispensable), ni un centre de recherche musicale, ni un cinéma ou un théâtre, mais tout cela et plus que tout cela : une étrange machine désirante.

Les questions de demain embrasseront bien sûr la permanence de nos conditions. Mais qu'il s'agisse des grands récits qui unissent ou partagent le monde, du statut de l'art et des artistes, des logiques des nouveaux médias ou des rencontres des cultures savantes et populaires, ils s'énonceront différemment et dans des contextes nouveaux. Le passage du siècle requiert le goût du risque et des lointains. Méfions-nous, selon le précepte des surréalistes, des *« charretiers du bon goût »* et de la peur du vif. S'il faut tourner la page, que ce soit dans le sens de la lecture.

***François Barré** est président du Centre Georges-Pompidou.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani

Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

L'Afghanistan oublié et déchiré

Suite de la première page

Les populations soumises depuis deux siècles au règne sans partage de l'ethnie pachtoune dominante ont en effet versé leur sang, elles aussi, durant la guerre sainte et il était normal qu'elles revendiquent une part du pouvoir à la « libération ». La chute du dernier des présidents communistes, le « docteur » Mohammed Najibullah, aura ainsi précipité l'heure de cette sanglante « explication » entre frères ennemis.

Les chefs afghans ont beau nier le caractère ethnique du conflit, nul doute qu'il explique en partie la poursuite de la guerre : les Pachtounes supportent difficilement de voir à la tête du « gouvernement » de Kaboul des Tadjiks, jadis cantonnés en bas de l'échelle sociale. L'islam ayant par ailleurs échoué à rassembler les frères ennemis du fragile Etat-nation afghan, Pachtounes, Tadjiks, Hazaras et Ouzbeks sont en train de régler des comptes centenaires.

L'évolution actuelle de la guerre force cependant l'observateur à ne plus se limiter au simple facteur « ethnique » pour comprendre la nature du conflit. Les Tadjiks avaient bien réussi, un temps, à esquisser l'ébauche d'un « front » entre les populations de langue persane, revendiquant ainsi le nouveau pouvoir des « Farsiwan » contre la dominance séculaire des Pachtounes. Mais cette « union sacrée » a fait long feu et le chef militaire tadjik, Massoud, encerclé dans Kaboul, se bat depuis des mois avec d'anciens « alliés ». Même chose côté pachtoune où aucune faction n'est parvenue a dresser l'ensemble de la communauté contre le nouveau « pouvoir».

Car tel est l'Afghanistan qui continue d'échapper à l'analyse et refuse de se laisser enfermer dans l'étroit corset d'une grille de lecture trop « occidentale» : « soulèvement », « union sacrée », décidément, ces termes sont peu adaptés au tribalisme afghan, à la complexité des relations inter-ethniques, aux trahisons, aux brusques renversements d'alliances et aux regroupements imprévisibles qui sont le lot commun de la politique sur cette terre d'islam et de traditions où les amis de mes amis sont souvent des ennemis en puissance...

LE « FACTEUR TALIBAN »

On a parfois le sentiment que l'Afghanistan ressemble furieusement à celui de jadis, avant que l'« émir de fer », Abdur Rahman, ne parvienne, par la force ou la séduction sonnante et trébuchante, à « pacifier », vers la fin du XIXe siècle, les tribus turbulentes de ce que ses voisins avaient baptisé du joli nom de « royaume de l'insolence ».

Dans le chaos actuel d'un pays aux centres de pouvoir éclatés, tout juste peut-on essayer d'énoncer les faits et de dégager quelques tendances : l'ancien « lion du Panshir », Ahmad Shah Massoud, et le « gouvernement » du président Rabbani ne contrôlent qu'une petite partie du pays et sont encerclés sur quatre fronts : au nord, au-delà du célèbre col de Salang, le seigneur de la guerre ouzbek, Dostom, campe sur ses positions. A l'ouest, le fondamentaliste Hekmatyar, qui a perdu beaucoup de sa superbe, détient encore la haute main sur la route vers le Pakistan. Au centre-nord, les chiites pro-iraniens du leader Hazara Khalili restent des forces hostiles même si une trêve vient d'être conclue. Au sud, enfin, et c'est là le plus important, les talibans, ces « étudiants-soldats » sunnites et d'ethnie pachtoune, ont essayé, mais sans succès et par deux fois, de s'emparer de la ville.

En un an pourtant, ces miliciens intégristes issus des ex-anciennes factions moudjahidines mais décidés à mettre tout le monde d'accord en se présentant comme les nouveaux « grands nettoyeurs », ont réussi à s'emparer de la moitié sud du pays : leur contrôle s'étend désormais de la frontière turkmène jusqu'au Pakistan.

Les talibans ont réussi aujourd'hui à faire l'unanimité des factions ex-moudjahidines. Pour Massoud, c'est une aubaine : celui-ci avait su fédérer – presque – tout le monde autour de lui lors de la chute des communistes, il s'était ensuite mis – presque – tout le monde à dos et il sait qu'il a désormais une chance inespérée d'utiliser à son profit le « facteur taliban ». Car ses propres ennemis sont aussi ceux des intégristes « étudiants » et savent qu'ils ont tout à perdre si ces derniers s'emparent du pouvoir.

Ainsi Massoud a-t-il neutralisé Dostom sur le Salang et signé un accord avec le chiite Khalili. Le plus surprenant de cette hypothétique nouvelle alliance serait bien sûr la « réconciliation » avec Hekmatyar, le vieil ennemi pachtoun fondamentaliste contre lequel il se battait déjà lors de la guerre anti-soviétique. Des négociations sont en cours avec le leader du Hezb islami et l'entourage de Massoud se dit très « optimiste » quant au résultat. Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres et la « paix des braves » reste tout de même à venir...

Reste le contexte géopolitique : d'évidence, l'Afghanistan reste le jouet des pouvoirs régionaux. Le « grand jeu » continue, répètent les experts, en référence à ces temps jadis quand la Russie des tsars et l'Empire des Indes britanniques se disputaient le contrôle de l'Afghanistan, cette « Pologne de l'Orient », selon le mot d'Engels. Chaque voisin a ainsi ses « favoris » entre les factions concurrentes, dont elles souhaitent mettre à profit l'allégeance.

Ironie de l'Histoire : Massoud, l'ancien « tombeur » de l'armée Rouge depuis les hauteurs de sa vallée du Panshir est soutenu à bout de bras par la Russie : munitions bulgares, pièces détachées de la CEI, livraison des billets de banque imprimés à Moscou, le tout acheminé dans Kaboul par de mystérieux avions que l'on entend, tard le soir, approcher à basse altitude et tous feux éteints de la base militaire de Bagram. Autre allié de Massoud avec lequel les relations étaient naguère au plus bas : l'Iran, qui voit d'un très mauvais oeil les « intégristes » sunnites talibans s'approcher dangereusement de leur frontière après s'être emparés de Herat, capitale de l'ouest afghan, à l'automne dernier. Rachid Dostom, l'ancien milicien ouzbek vendu aux communistes, continue, pour sa part, de bénéficier de la protection de ses « frères » de l'Ouzbékistan ex-soviétique.

Quant aux talibans, tout le monde s'accorde à penser que leur succès est largement le fruit d'un appui logistique et financier – et peut-être militaire – du Pakistan voisin. Islamabad veut en effet tirer les bénéfices économiques du contrôle, par les talibans, de la route de transit qui, depuis les déserts du Turkménistan, rejoint le Balouchistan pakistanais via le sud afghan.

Mais personne ne peut se targuer d'avoir la haute main sur un groupe afghan et d'aucuns estiment que le Pakistan a pris des risques en soutenant ces « talebs », un sorte de créature de Frankenstein dont le contrôle pourrait un jour leur échapper, comme le remarque un observateur. En attendant, selon une source très sûre, des conseillers pakistanais en visite à Kandahar, capitale « libérée » des talibans, continuent d'exhorter ces derniers à déclencher un nouvel assaut sur Kaboul...

Bruno Philip

Le Monde

ÉDITORIAL

Feu vert pour Helmut Kohl

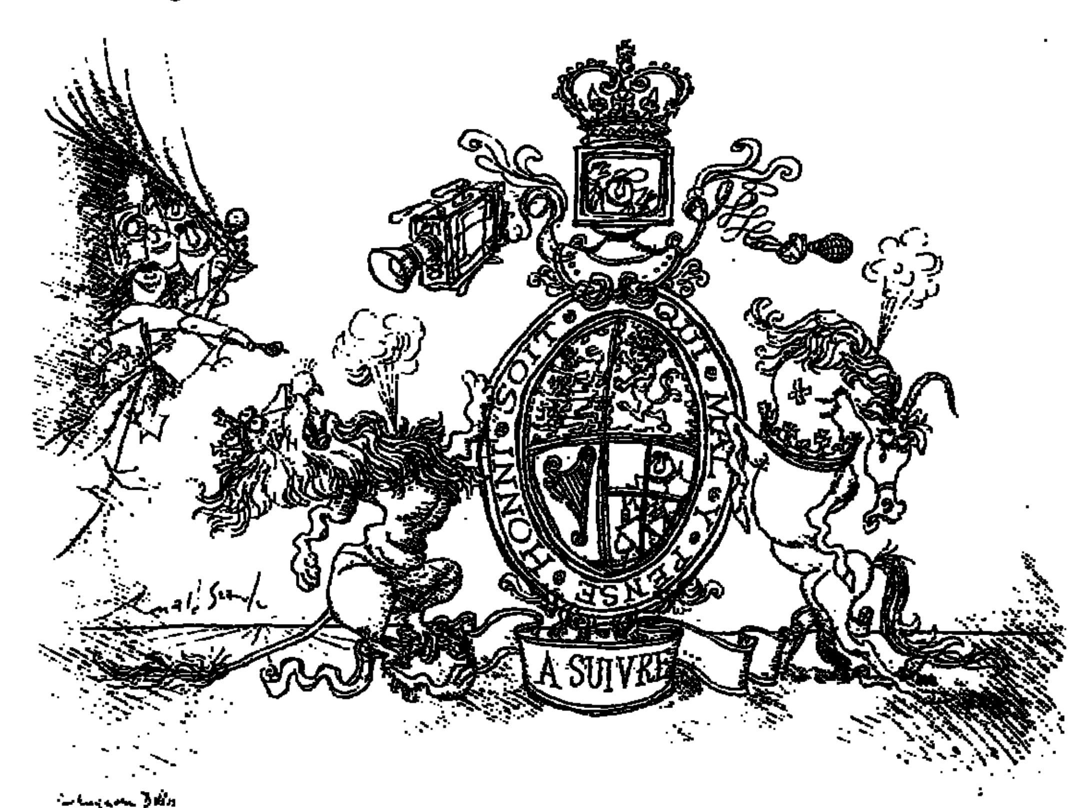
ON ne change pas une stratégie qui perd. C'est le mot d'ordre que semble avoir adopté le Parti social-démocrate allemand après son recul général aux trois élections régionales du dimanche 24 mars. Le président du SPD, Oskar Lafontaine, qui avait pris la direction du parti presque par effraction à l'automne dernier, a amorcé un tournant populiste; malgré les déconvenues, il entend le poursuivre, voire l'aggraver. Cette nouvelle politique ne plaît pas à tout le monde dans le SPD, mais M. Lafontaine n'en a cure. Il veut continuer à batailler contre l'immigration qui accroît le chômage, y compris contre l'accueil des Allemands de souche venant de Russie, contre la monnaie unique européenne, accusée de chasser les emplois vers les pays à devises faibles.

Le résultat électoral de cette campagne démagogique n'a pas été à la hauteur des espérances, notamment dans le Land de Bade-Wurtemberg, où pourtant la tête de liste social-démocrate, Dieter Spöri, l'a menée avec une grande application. Le SPD ne participera plus au gouvernement régional; il a pratiquement perdu dans toutes les couches de la population, surtout chez les jeunes, sauf auprès des chômeurs et des ouvriers syndiqués. M. Lafontaine semble en tirer la conclusion qu'il doit devenir le parti des victimes de la mondialisation de l'économie, le parti de la protestation, alors qu'il est incapable de proposer une perspective cohérente pour la modernisation de la société allemande. Le SPD risque ainsi de se couper de ses alliés potentiels, les Verts, et de « légitimer » les thèses de la droite extrême. Ce n'est pas une simple coïncidence si les « Republikaner », formation d'extrême droite xénophobe, confortent leur place dans le parlement régional du Bade-Wurtemberg.

Helmut Kohl, qui avait en principe tout à craindre de ces trois élections régionales, ne pouvait espérer mieux. Son parti chrétien-démocrate a renforcé ses positions tandis que ses alliés libéraux ont donné à un coup d'arrêt à leur descente aux enfers. Le chancelier a obtenu un feu vert pour mener à bien les réformes économiques annoncées au début de l'année dans son « programme en cinquante points », pour relancer le « pacte pour l'emploi », réduire la fiscalité des entreprises et les charges sociales, tout en faisant des économies, afin que l'Allemagne soit prête en 1998 pour la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Assuré de la stabilité à l'intérieur, M. Kohl a les mains libres pour pousser ses pions en Europe, en faveur de l'union politique, de l'élargissement et d'une conception rigoureuse de la monnaie unique. Les sondages ont beau être toujours défavorables à l'abandon du deutschemark au profit de l'euro, l'hostilité des Allemands ne se traduit pas dans les urnes et le gouvernement va enfoncer le clou avec une grande campagne de publicité soulignant les bienfaits de l'UEM. Le chancelier pourra alors songer tranquillement au renouvellement du Bundestag en 1998... et à un cinquième mandat.

Buckingham Dallas *par Ronald Searle*



Menaces sur une grande idée

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

ON SAIT à peu près comment trépassent les gens. Une idée qui meurt, c'est moins net. On dirait la fin d'un amour. On vivait avec. On s'aperçoit de son absence après. La non-assistance est consommée. C'est le cas ces jours-ci, d'une utopie toute française, d'un trésor commun, qu'un pouvoir local s'apprête à liquider en douce, pour cause de crise, avec le risque d'être imité.

M. Serge Dassault construit des avions. Il est aussi député et maire RPR de Corbeil, près de Paris. Depuis 1992, sa commune est tenue de partager avec l'Etat – 7 millions chacun – l'entretien d'un centre dramatique national. Il a décidé unilatéralement de réduire sa contribution de moitié, et de contrôler les programmes, ce qui sonnerait le glas du centre.

Le ministre de la culture a rappelé par lettre à son ami politique le devoir d'honorer, à sa mesure, un engagement de la nation entière, objet d'un cahier des charges négocié, précis, en dehors de toute arrière-pensée partisane. Conseil général et autorités scolaires sont intervenus dans le même sens, au nom des précieuses actions en cours dans une grande banlieue en danger. A ce jour, le maire persiste et refuse de s'expliquer avec le directeur du centre.

Que ce dernier se nomme Jean-Claude Penchenat et sa compagnie Le Campagnol, rendue célèbre il y a une douzaine d'années par la création du *Bal*, ne change rien à l'affaire. D'autres municipalités qui n'appartiennent pas au FN menacent également de se dérober, pour cause d'austérité, vis-à-vis d'autres équipes artistiques, à leur obligation de soutenir le vieux rêve national d'une culture plus vivante, exigeante, démocratique.

Il y a diverses causes à ces menaces. Les collectivités locales entendent exercer à plein les prérogatives issues de la décentralisation et de leur contribution financière. Certaines croient sans doute assurer l'alternance idéologique à un projet qui aurait été insidieusement « de gauche ». L'économisme ambiant et sa logique populiste font le reste : que le profit décide des créations et des fêtes de l'esprit, comme de toute chose ! Que l'opérette éclipse Shakespeare, si l'électeur-contribuable le veut ainsi ! En raisonnant de même chacun pour soi, certains artistes ont favorisé le mouvement.

> Cette « certaine idée de la France » était tangible, quand de Gaulle choisissait « Tête d'or » de Claudel de préférence à « Holiday on ice »

Une certitude : la gène des budgets municipaux n'est qu'un prétexte. Le rêve d'ouvrir l'héritage culturel à un plus large public date, sous ses formes récentes, de l'immédiat après-guerre, des années 60 et 80, périodes peu prospères. C'était affaire de volonté politique ; une volonté forgée en 36, dans la Résistance, mais aussi chère au général de Gaulle, à Malraux, à Jacques Duhamel, au candidat Chirac. L'actuel ministère s'affirme attaché à ce legs, qui transcende les partis, et que nous envient tous nos voisins d'Europe : un système national de création en partie affranchi du marché, la reconnaissance d'un droit des citoyens comparable à celui de l'éducation ou de la santé, et que les communes sont tenues de financer pour partie, comme c'est le cas avec les locaux scolaires.

Officiellement, l'Etat n'a pas renoncé à cet idéal rassembleur de service public, que justifie plus que jamais la *« fracture sociale »*, souvent liée à une fracture culturelle. Il a donc le devoir et les moyens, *a fortiori* quand les majorités coïncident, de rappeler le droit, de placer au-dessus des aléas municipaux la coresponsabilité institutionnelle de Paris et des villes dans l'émancipation, l'épanouissement et l'intégration des individus par l'accès à une culture décentralisée, au plus près des populations.

Cette *« certaine idée de la France »* désormais adoptée par tous les Français, elle était tangible, le soir de 1959 où De Gaulle confiait l'Odéon à Jean-Louis Barrault et choisissait *Tête d'or* de Claudel, avec Cuny et Terzieff, de préférence à *Holiday on ice*. Elle était perceptible lorsque Malraux a quadrillé la France de hauts-lieux de culture et défendu, contre les siens, *Les Paravents* de Genet. L'idée a même bien plus de cinquante ans. Déjà, Athènes voulait un théâtre gratuit. Il y a deux siècles, à la fin de *Beaumarchais*, le film d'Edouard Molinaro, les publics variés qui se côtoyaient à la création du *Mariage de Figaro* frissonnent d'un même bonheur simplement républicain.

Il ne sera pas dit que ce bruit soyeux, beau comme la liberté et le partage, peut être déchiré par un hurlement de réacteur, par un cliquetis de calculette.

DANS LA PRESSE

THE INDEPENDENT

■ Seul l'abattage volontaire de dizaines voire de centaines de milliers de têtes de bétail est susceptible de restaurer la confiance du public dans la production bovine. La seule manière d'éliminer les craintes pour l'avenir de cette industrie est de faire disparaître jusqu'à l'ombre d'un doute pour les consommateurs. (...) Le danger d'une approche trop timide du problème est immense : la production bovine ne pourrait échapper au soupçon. Elle pourrait subir le sort de l'industrie automobile britannique dans les années 70, lorsque les voitures anglaises avaient mauvaise réputation. A long terme, seule une stratégie visant à mettre de l'ordre dans la maison est essentielle.

THE GUARDIAN

■ Depuis plus de deux décennies, les conservateurs ont instinctivement penché du côté *populiste* dans leur argumentation politique, laissant au Labour le soin parfois ingrat de défendre les experts. Il est incontestable que cet instinct s'est souvent révélé électoralement payant pour les tories. La crise du bœuf a provoqué un étonnant renversement des fronts, avec des travaillistes labourant allègrement le champ du populisme et les conservateurs affirmant mordicus que les experts connaissent mieux le sujet. Cette fois-ci, l'instinct a induit les tories en erreur, et les électeurs ne devraient pas manquer de les punir lorsque l'occasion s'en présentera.

■ THE TIMES

Des esprits plus sereins pourraient peut-être conclure que manger du bœuf britannique n'est pas un acte éclatant de bravoure, présentant moins de risque que de fumer une cigarette occasionnellement ou d'utiliser un toboggan dans un jardin d'enfants. Mais l'attitude du gouvernement dans cette affaire n'a pas été de nature à créer cet état d'esprit (...). La science n'est pas un substitut aux facultés de jugement, dont nous avons cruellement manqué tout au long de cette semaine.

RECTIFICATIF

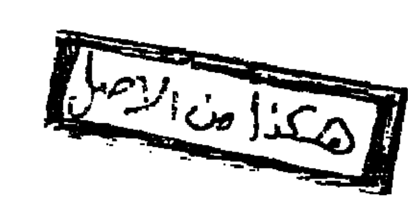
ANTOINE PROST

Nous avons attribué, dans notre édition datée mardi 19 mars, à l'historien Antoine Prost, auteur notamment d'une *Histoire de l'enseignement en France*, le prénom de son homonyme Alain Prost, quadruple champion du monde de formule 1. Que nos lecteurs veuillent bien nous en excuser.

PRÉCISION

CONSISTOIRE DE PARIS

Suite à l'article du *Monde* daté du 5 mars consacré à la crise interne au Consistoire israélite de Paris, Roger Pinto, premier vice-président, nous écrit que *« Français né en dehors du Maroc »*, il n'a jamais *« manifesté la moindre intention de* « marocaniser » *la synagogue de la rue de la Victoire à Paris et encore moins de rallumer la guerre entre ashkénazes et sépharades »*. Il se dit d'autant plus *« ulcéré »* par les attaques anonymes rapportées par le journal qu'il estime *« avoir toujours œuvré pour l'unité de la communauté juive »*.



FINANCE **Après plusieurs semaines de fortes tensions, les marchés obligataires européens se sont vivement repris, lundi 25 mars. Les emprunts d'Etat français ont enregistré leur plus forte hausse depuis la séance du 16 janvier. ● LES INVESTISSEURS ont réagi favorablement aux résultats des élections régionales organisées, dimanche 24 mars, en Allemagne. Le Parti social-démocrate (SPD), qui s'était présenté lors de la campagne comme le *parti du deutschemark*, a subi à cette occasion une lourde défaite. ● LE RALENTISSEMENT du rythme de l'inflation au mois de mars dans plusieurs régions d'Allemagne a *relancé l'espoir d'une baisse des* taux directeurs de la Bundesbank. ● LES PLACES boursières européennes ont profité du mouvement de détente des rendements obligataires. *Lundi, la Bourse de Paris a gagné 1,49 %.***

Les taux d'intérêt à long terme se détendent en Europe

Les marchés obligataires européens restent toutefois dépendants de l'évolution des rendements outre-Atlantique. La Bourse de Paris a gagné 1,49 %, lundi 25 mars, et Francfort a battu un nouveau record historique

APRÈS PLUSIEURS SEMAINES de tensions, les marchés obligataires européens ont vivement rebondi, lundi 25 mars. Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a gagné 104 centièmes, sa plus forte hausse en une séance depuis le 16 janvier. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'est, pour sa part, nettement replié, revenant de 6,75 % vendredi à 6,62 %. Cette baisse des taux d'intérêt a permis à la Bourse de Paris de gagner 1,49 %.

Si le mouvement de détente des rendements obligataires se confirmait au cours des prochaines semaines, il s'agirait là d'une excellente nouvelle pour l'économie française, qui se finance majoritairement à long terme. Elle favoriserait les investissements des entreprises, diminuerait le coût du crédit immobilier et réduirait la charge de la dette publique.

Les titres français ont bénéficié de la très bonne tenue des obligations allemandes. Les investisseurs ont accueilli favorablement le bon score obtenu par le Parti libéral allemand (FDP), lors des trois élections régionales organisées, dimanche 24 mars, outre-Rhin. Ce scrutin n'a pas seulement permis de renforcer la coalition au pouvoir à Bonn, il a aussi constitué un élément encourageant dans la perspective de l'Union économique et monétaire européenne. Il a en effet démontré que les thèses anti-européennes développées par le Parti social-démocrate (SPD), qui s'était présenté, lors de la campagne, comme *« le parti du deutschemark »*, sont sévèrement sanctionnées par les électeurs.

OPTIMISME

A trois jours du début de la conférence intergouvernementale (CIG) de Turin, l'optimisme des opérateurs concernant la construction monétaire européenne est conforté par les propos tenus par Jacques Chirac dans le quotidien *Libération*. Le président de la République a estimé que la création d'une monnaie unique est *« à notre portée »*. Il a ajouté que *« sa réalisation permettra d'introduire plus de stabilité des changes dans le système mondial. Elle mettra fin à la spéculation sur les monnaies européennes »*. Enfin, les investisseurs ont été rassurés par les déclarations du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, soulignant qu'*« il n'y avait aucune divergence de vues entre le gouvernement fédéral et la Bundesbank sur la question de la monnaie unique »*. A la veille du week-end, le doute s'était emparé des opérateurs des marchés financiers après que le président de la banque centrale allemande eut expliqué que l'union monétaire n'était pas une *« nécessité économique »*. Il avait également évoqué un éventuel report de l'UEM en expliquant *« qu'il est préférable d'avoir un train qui part en retard mais sûrement qu'un train qui déraille par la suite »*. Ces propos avaient renforcé le sentiment, bien ancré chez de nombreux investisseurs, selon lequel la Bundesbank pourrait chercher à saboter la création d'une monnaie unique. Le ministre allemand des finances, Theo Waigel, avait d'ailleurs critiqué les propos de Hans Tietmeyer. La mise au point du président de la Bundesbank a mis fin à cette querelle.

Le mouvement de hausse des marchés obligataires allemands a été accentué par la publication d'indices des prix dans plusieurs régions d'Allemagne au mois de mars. Après une hausse de 0,5 % en février (1,5 % sur un an), les prix à la consommation n'ont progressé que de 0,1 % en Rhénanie du Nord-Westphalie et dans le Bade-Wurtemberg et ils sont restés stables en Hesse. Ce ralentissement, imputable à une modération des prix industriels et à une stabilisation du prix des loyers, a relancé l'espoir d'une baisse des taux directeurs de la Bundesbank. Celui-ci avait pratiquement disparu après l'annonce, mercredi 20 mars, d'une forte hausse de l'agrégat monétaire M 3 (+ 12,6 % en février).

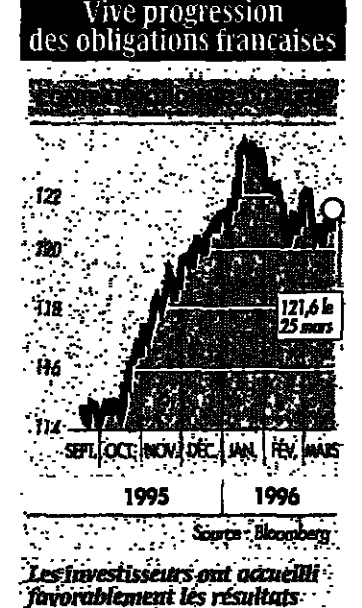
STATU QUO MONÉTAIRE

Depuis le 14 décembre, la Bundesbank n'a plus abaissé ses deux principaux taux directeurs. De la même façon, le taux des prises en pension (REPO), qui détermine directement le niveau des rendements de marché outre-Rhin, est fixé à 3,30 % depuis le 1er février. Ce statu quo monétaire apparaît en contradiction avec la dégradation de la situation de l'économie allemande.

Celle-ci traverse actuellement une récession (le produit intérieur brut devrait avoir reculé pour deux trimestres consécutifs), ce qui se traduit par une envolée du taux de chômage. La France n'est pas épargnée par ce ralentissement, comme en témoigne la spectaculaire révision à la baisse, lundi, par le gouvernement, des perspectives de croissance pour l'année 1996 (+ 1,3 % contre 2,8 % dans le projet de budget établi à l'automne).

Cet environnement économique, marqué par la faiblesse de l'activité et par une absence de pressions inflationnistes, plaide en théorie pour une détente des rendements à long terme en Europe.

Vive progression des obligations françaises



Les investisseurs ont accueilli favorablement les résultats des élections régionales en ...

Les experts mettent toutefois en garde contre tout optimisme excessif. Ils soulignent en particulier que, malgré le décalage conjoncturel qui existe aujourd'hui entre les Etats-Unis et l'Europe (rebond de l'activité outre-Atlantique, faiblesse de l'économie sur le Vieux Continent), les marchés obligataires européens restent étroitement dépendants de l'évolution des emprunts américains.

Pierre-Antoine Delhommais

La Caisse des dépôts refuse d'être le SAMU du système financier

BRAS ARMÉ des pouvoirs publics, la Caisse des dépôts et consignations (CDD) est tiraillée entre le développement de ses activités concurrentielles et la réquisition de son soutien dans les dossiers difficiles. Philippe Lagayette, directeur général de la Caisse des dépôts, y réussit plutôt bien puisqu'il a présenté, mardi 26 mars, un résultat consolidé légèrement supérieur à 2 milliards de francs, soit un quasi-doublement par rapport à 1994. Cette progression, a-t-il commenté, traduit notamment les contributions de ses filiales au résultat consolidé. Celles-ci passent du négatif (- 260 millions de francs en 1994) au positif (+ 1,2 milliard).

M. Lagayette a souligné la poursuite du redressement de la C3D, la holding qui regroupe les filiales de services, dont la contribution augmente de près de 50 % pour atteindre 84 millions de francs et le maintien à un niveau élevé (792 millions) des contributions de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), dont le chiffre d'affaires a progressé de 10,5 % pour atteindre 84 milliards de francs. Pour le directeur général de la Caisse, la compagnie d'assurance-vie est prête pour l'élargissement de son capital. *« Toutes les conditions sont réunies pour réaliser dans de bonnes conditions l'ouverture de son capital. L'introduction en Bourse devrait s'accompagner d'une augmentation de capital. 30 % des actions devraient être offertes au public, la CNP demeurant, à l'issue de l'opération, au sein du groupe CDD et majoritairement détenue par des actionnaires du secteur public »* a-t-il précisé. L'année 1995 s'est également caractérisée par une nette amélioration des activités de marché, dont le produit a dépassé le milliard de francs, en amélioration de 260 millions de francs.

Dans le domaine des actions d'intérêt général menée par la Caisse, M. Lagayette a relevé le rôle de son institution qui a *« contribué de manière significative à la stabilité du système financier français »* et financé, grâce aux fonds d'épargne, un important programme de logements sociaux. L'encours des dépôts d'épargne confié à la gestion de la Caisse s'élevait fin 1995 à 963 milliards de francs (+ 86 milliards par rapport à l'année précédente). L'essentiel de ces sommes provient du Livret A de la Caisse d'épargne et de La Poste, dont l'encours atteignait 725 milliards de francs à la fin de l'année 1995.

CONTRIBUTIONS

C'est pourtant dans sa mission « rôle de pompier du système financier » que la Caisse des dépôts est la plus en vue. En 1995, elle a été successivement appelée à la rescousse dans la recapitalisation de la Compagnie du BTP. CDC Participations y a apporté sa quote-part de 46 millions de francs sous forme de TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée). Elle a également contribué au soutien du Crédit foncier, sous forme de concours de trésorerie assortis de garanties de 20 milliards de francs. Il faut y ajouter sa contribution à la deuxième défaisance du Comptoir des entrepreneurs, ainsi que sa participation à l'augmentation de capital qui accompagne cette opération. Enfin, la CDD est dans l'attente du plan de redressement du Cepme, dont elle est actionnaire à 43 %.

« Cela étant, affirme M. Lagayette, la Caisse des dépôts n'est nullement le SAMU du système financier. Elle s'efforce de rendre service quand elle le peut mais en respectant toujours ses propres contraintes financières. S'il est en effet normal que nous soyons ouverts quand il y a un problème de place, la CDD... détermine ce qui lui est possible de faire sans s'affaiblir. »

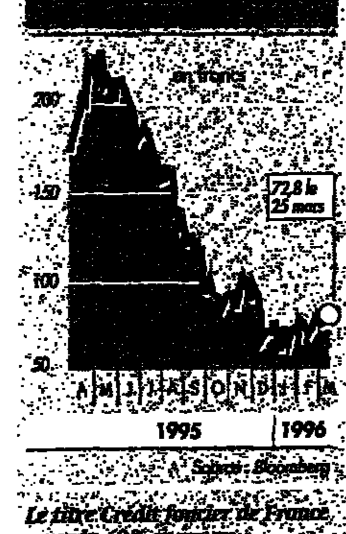
Le Crédit foncier de France, dont la Caisse des dépôts détient 6 % et qui nécessite une recapitalisation de quelque 5 miliards de francs pour assurer sa survie, va dans les prochains jours illustrer la marge de manœuvre réelle de la Caisse des dépôts.

Babette Stern

Le Crédit foncier de France inquiète la Bourse

Le Crédit foncier de France (CFF) est entré, lundi 25 mars, dans une nouvelle phase de turbulences boursières. L'action, dont la cotation a été retardée lundi matin, du fait d'un afflux d'ordres de ventes, avait commencé par abandonner plus de 12 %, avant finalement de se reprendre et de terminer la journée sur une baisse de 6,6 % à 72,80 francs.

Cette chute est liée à l'approche de la publication, prévue le 4 avril, des résultats du groupe pour 1995. Selon les hypothèses les plus pessimistes, les provisions pourraient atteindre 12 milliards de francs et les pertes être comprises entre 3 et 7 milliards. Les syndicats du CFF craignent pour l'avenir de l'institution financière et ont prévu une manifestation vendredi 29 mars.



Le titre Crédit foncier de France a perdu 60 % en un an

Le Crédit mutuel et les Banques populaires affichent leur bonne santé

CINQUIÈME banque française par les dépôts (308 milliards de francs) et troisième réseau avec ses 3 600 points de vente, le Crédit mutuel a annoncé, mardi 26 mars, des résultats 1995 en progression sur ses différents métiers. Dans les activités strictement de banque, son produit net bancaire a augmenté de 10,2 % à 19 milliards de francs, tranchant avec les performances des banques à réseau classiques. Sur le front de l'assurance, le Crédit mutuel est désormais le premier bancassureur de l'Hexagone.

Il a renforcé sa position avec la décision du Crédit mutuel de Bretagne de se lancer, dès octobre 1996, dans l'assurance-dommages en partenariat avec les Assurances de Crédit mutuel. Les produits d'assurance-vie et retraite ont connu une année record avec 13,1 milliards de francs (+ 18,5 %) de capitaux souscrits. Pour la première fois, l'encours de l'épargne assurance (79,3 milliards) dépasse celui de l'épargne financière bancaire (71,2 milliards).

ORGANISATION DÉCENTRALISÉE

Grâce à son organisation décentralisée, le groupe a évité notamment l'écueil de l'immobilier. *« Chaque caisse est dotée d'un conseil d'administration, ce qui entraîne mécaniquement une division des risques. »* Le bénéfice 1995 est en hausse de 4,5 % à 1,7 milliard de francs. Les grands enjeux pour l'avenir se situent dans une meilleure répartition de sa couverture territoriale. Détenant des parts de marché qui vont jusqu'à 80 % dans certaines zones de l'Est ou de l'Ouest, bien implanté dans le Nord, il doit renforcer sa présence en région parisienne et dans le midi de la France. La croissance externe est pourtant difficile à réaliser. Tout en n'excluant pas de regarder des dossiers, Etienne Pflimlin mesure la difficulté de marier la culture très forte de son réseau coopératif avec une autre structure.

Confirmant la bonne santé des réseaux mutualistes, les Banques populaires avaient, la veille, affiché des résultats plutôt satisfaisants. Le président Jacques Delmas-Marsalet n'a pas hésité à évoquer une *« logique de succès »*, pour ce groupe qui rassemble trente banques régionales *« qui ne disposent d'aucune rente, ni d'aucun privilège »*. Son produit net bancaire a augmenté de 5,4 %. Ses bénéfices en augmentation de 2,4 % (à 1,6 milliard de francs). Point noir : les provisions, contrairement à la plupart des autres réseaux, ont continué à croître. Elles ont augmenté de près de 16 % à 3,2 milliards de francs. Sur cette somme, 1 milliard de francs est directement destiné à couvrir les risques immobiliers portés par la BRED, une des filiales du groupe.

Ba. S.

Le Parlement doit se prononcer sur la conformité des prêts au logement

Les banques craignent une avalanche de contentieux

Le Sénat a refusé de régulariser les prêts immobiliers qui ne respectent pas les obligations d'information imposées par la loi Scrivener de 1979. La Commission mixte paritaire du Parlement doit trouver, jeudi 28 mars, une solution qui ne lèse ni les banques ni les emprunteurs.

UN CERTAIN NOMBRE de prêts immobiliers, consentis aux particuliers depuis la loi Scrivener de 1979, sont-ils entachés d'irrégularité et peuvent-ils, pour cette raison, être dénoncés ? La question, enterrée depuis deux ans, vient de resurgir à l'occasion du récent débat parlementaire sur le projet de *loi portant sur diverses mesures* d'ordre économiques et financières (DDOEF) (*Le Monde* du 23 mars). C'est un amendement, défendu à l'Assemblée nationale, le 7 mars, par Philippe Auberger (RPR), rapporteur général du budget de l'Assemblée nationale et adopté sans débat, qui a relancé la polémique.

Agissant à titre personnel, M. Auberger proposait que soient déclarées « *régulières* » toutes les offres de prêts immobiliers émises avant le 31 décembre 1994. D'apparence anodin, cet amendement, soufflé à M. Auberger par le lobby bancaire, revenait en fait à passer discrètement l'éponge sur dix-sept années de non-respect de la loi, de préjudice financier infligés à des accédants à la propriété et à stopper net la centaine de procédures en cours, entamées par des emprunteurs attentifs.

Le retour de bâton ne s'est pas fait attendre. Dans la nuit du 21 au 22 mars, au Sénat, la manœuvre repérée entre-temps par les associations de consommateurs était dénoncée par Alain Richard (PS, Val-d'Oise), et l'article modifié du DDOEF, rejeté. C'est donc à la commission mixte paritaire (CMP), *qui doit se réunir jeudi 28 mars* et dont la mission est d'arbitrer entre les deux Assemblées, qu'il appartiendra de trouver une solution.

La loi du 13 juillet 1979 impose aux organismes bancaires l'obligation de fournir à leurs clients les moyens d'y voir clair dans le contrat auquel ils se lient pour dix, quinze ou vingt ans. Chaque offre doit exposer rigoureusement les conditions du prêt, notamment « *l'échéancier des amortissements* ». *Le coût total du crédit* ainsi que son taux doivent y figurer.

Depuis 1979, les organismes de crédit ont allègrement continué à présenter des offres de prêt non conformes. Mais deux arrêts de la Cour de cassation, en mars et en juillet 1994, sont venus préciser les choses.

ARGUMENT DE POIDS

Dans une affaire opposant la Midland Bank à l'un de ses clients, la Cour de cassation a estimé, le 16 mars 1994, qu' « *un tableau qui se contenterait de détailler les dates des échéances et leur montant global, sans préciser la part du remboursement affecté dans chacun d'elles à l'amortissement du capital par rapport à celle couvrant les intérêts, ne satisfait pas aux exigences légales* ». Un autre arrêt, rendu le 20 juillet 1994 dans une affaire opposant la caisse régionale du Crédit agricole d'Alsace à l'un de ses clients, a repris le même argument. Dans les deux cas, conformément à l'article 31 de la loi Scrivener, la sanction prononcée était la déchéance du droit aux intérêts de la banque et l'annulation du contrat.

C'est évidemment cette menace qui crée l'émoi. Dans cette période de forte baisse des taux du crédit immobilier, certains emprunteurs tentent de rénégocier leur contrat. Et ils se disent que la découverte éventuelle d'une irrégularité leur fournirait un argument de poids dans la négociation...

A ce défaut de transparence, s'ajouterait, dans certains cas, un préjudice financier. Alain Richard soulignait le 20 mars que « *l'établissement des tableaux d'amortissement de prêt par annuités peut aboutir à ce que l'emprunteur soit redevable d'un montant total de remboursement d'intérêts supérieur à celui contractuel* ». Ce tour de passe-passe équivaut, selon l'AFUB (Association française des *usagers des banques*), à des surcoûts de 50 000 francs, par exemple, pour un emprunt de 600 000 francs à un taux de 9 % sur quinze ans.

Personne ne s'aventure à lancer une estimation du nombre de contrats de prêt concernés. Il y aurait, selon l'AFUB, une centaine de procédure en cours. L'Association française des banques (AFB), officiellement fort discrète sur le sujet, dément qu'il y ait eu des calculs par annuités et n'a pas connaissance d'un nombre important de recours.

Les parlementaires ne se sont pourtant pas privés d'agiter le chiffon rouge d'une déstabilisation générale de la place « *qui se ferait sentir sur les taux d'intérêt au détriment des enprunteurs* ». En réalité, aucune donnée chiffrée sur les risques encourus n'a été fournie par les professionnels du secteur bancaire. En outre, comme l'a rappelé Marie-Claude Beaudeau (PC, Val-d'Oise), toute demande d'annulation d'un emprunt est prescrite au bout de cinq ans. Si la commission mixte paritaire devait arbitrer dans le sens des jugements déjà rendus, seuls les accédants à la propriété ayant contracté leur emprunt après 1991 pourraient passer à l'offensive.

Christine Garin

La crise de l'immobilier au Japon ébranle tous les mécanismes spécifiques du crédit

Dans les années 80, les prêts reposaient sur les garanties foncières entraînant une intense spéculation sur le prix des terrains. Depuis 1991, la chute a été sévère. Elle pourrait enfin s'arrêter

LE PROMOTEUR Kichinosuke Sasaki, qui figurait régulièrement il y a quelques années sur la liste des milliardaires du magazine *Forbes*, doit aujourd'hui plus de 3 milliards de dollars aux banques japonaises. Selon l'*Asian Wall Street Journal*, celles-ci ne se donnent même pas la peine de liquider ses quatre-*vingt-dix propriétés*, tant le gain escompté serait minime : à peine un milliard de dollars, pour un patrimoine qui en valait près de cinq en 1990. Toujours dans ses murs, l'ancien nabab n'en a pas moins créé un club de magnats déchus se *préparant à poursuivre en justice* la Banque du Japon et le ministère des finances, car il juge irresponsable la politique des pouvoirs publics depuis l'éclatement en 1991 de la « bulle spéculative » qui avait porté si haut les prix de l'immobilier et de la Bourse.

La crise de l'immobilier a été mondiale mais elle a atteint des proportions inédites au Japon parce que les terrains étaient au cœur de l'emballement financier : le système de crédit reposait quasi exclusivement sur des contreparties foncières que possédaient firmes et particuliers. La débâcle des *jusen*, ces sociétés de prêt au logement porteuses de plus de 7 000 milliards de yens de créances irrécouvrables, lève le voile sur les turpitudes d'une spéculation immobilière à grande échelle, où abus de confiance, détournements de fonds, racket, financement occulte du monde politique étaient généralisés.

Depuis 1991, les prix de l'immobilier n'ont cessé de chuter, l'index officiel pour l'immobilier commercial se rapprochant aujourd'hui du niveau de 1985 pour les six premières villes du pays, les plus exposées au phénomène. A Tokyo, le prix réel, lui, atteindrait à peine un cinquième du pic de 1990, selon les professionnels. Ce qui rend très aléatoire la récupération de ne serait-ce qu'une partie de leurs créances par les banques, calculée *pour l'instant selon l'index officiel*. Le marché locatif ne se porte pas mieux puisque la proportion de bureaux vacants atteint près de 10 %.

CROISSANCE ARTIFICIELLE

Au plus fort de la « bulle », l'Agence de planification économique avait calculé que le patrimoine foncier du Japon atteignait plus de quatre fois celui des Etats-Unis. Le prix moyen des terrains commerciaux à Tokyo avait triplé entre 1984 et 1988. Le déséquilibre entre les prix fonciers et les facteurs économiques de base, tels que le PIB et les prix à la consommation était alors flagrant.

Aujourd'hui, les analystes stigmatisent, d'une part, les pratiques des entreprises consistant à acquérir des terrains pour se financer auprès des banques plutôt que sur les marchés financiers ; et, d'autre part, celles des banquiers qui prêtaient moins en fonction de la santé réelle d'une société que des terrains qu'elle possédait.

Une croissance artificielle qui s'est faite aux dépens des particuliers : avec 65 mètres carrés en moyenne, pour un rapport qualité-prix médiocre, les foyers à Tokyo sont les plus mal lotis des grandes capitales. De 1955 à 1995, le prix des terrains résidentiels des six premières villes du pays a été multiplié par cent, tandis que le revenu des salariés a été multiplié par dix-neuf, selon le Japan Real Estate Institute. Pour une partie de ces foyers, victimes de la course à la propriété des années 80, l'hypothèque dépasse aujourd'hui la valeur réelle du terrain.

Alors que les transactions immobilières sont *aujourd'hui quasiment* gelées, les observateurs ont récemment noté une certaine reprise de la demande pour les immeubles de premier choix. Les valeurs des sociétés foncières ont cru, mardi 26 mars, à la Bourse, laisant penser que la chute des prix devrait enfin s'arrêter. Mais l'économie japonaise doit retrouver une croissance saine, déconnectée du mythe foncier. Une conversion qui, selon les professionnels, devrait bouleverser le système financier et la pratique de leur métier par les banquiers japonais.

A l'inverse, certains préconisent la fuite en avant. Lors de ses nombreuses interventions publiques, *Hajime Tsuboi, le patron de Mitsui* Real Estate Development, la plus grosse société immobilière japonaise, défend le système du *crédit garanti par l'immobilier* comme une spécificité de l'économie japonaise et un mécanisme essentiel pour générer des fonds a moindre coût pour les entreprises et financer l'expansion.

La réforme du système et notamment de la fiscalité fait l'objet d'âpres négociations entre les partis politiques. Un tournant pour l'économie japonaise et, peut-être, l'occasion, pour les Japonais, d'accéder à un logement digne de leur niveau de vie.

Brice Pedroletti

Les pétroliers contestent une fiscalité favorisant EDF-GDF

L'économiste Jean-Jacques Rosa quantifie l'ampleur des distorsions

APRÈS UN AN d'accalmie, les pétroliers reprennent l'offensive, pour demander aux pouvoirs publics d'harmoniser la situation entre les différents producteurs d'énergie et d'éviter « *les distorsions de concurrence* ». A la demande de l'UFIP (Union française des industries pétrolières), l'économiste Jean-Jacques Rosa, mesure les conséquences de ces disparités sur la demande. Dans un rapport sur le thème « La consommation d'électricité, de gaz naturel et de fioul en France et les conditions de la concurrence entre les énergies », présenté le 26 mars, ce professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, se penche sur la discrimination fiscale et la subvention implicite versée par l'Etat à EDF et GDF. *Il démontre* que la *nouvelle* stratégie de ces groupes, consistant à s'intégrer un peu plus en aval, contribue elle aussi à augmenter les distorsions de compétitivité.

Après le premier choc pétrolier de 1973, les pouvoirs publics décidaient de développer l'énergie nucléaire en France et dotaient l'industrie électrique d'avantages fiscaux. A l'inverse, les produits pétroliers étaient fortement taxés. Corrélativement, la part du pétrole dans la consommation finale d'énergie tombait de 56,6 % en 1978 à 33 % en 1993. L'électricité faisait le parcours inverse, progressant de 31 % à 51,5 %.

Partant du principe selon lequel l'énergie est un bien comme un autre pour lequel le consommateur réagit en fonction de son prix, M. Rosa a calculé « *la modification des parts de marché qu'engendrerait une structure fiscale neutre, à un taux unique* ». Deux simulations ont alors été effectuées, la première retenant un taux de fiscalité moyen de 35,2 % observé en 1993, la seconde prenant un taux de 22,6 % moyenne observée dans les pays européens.

Sur la période 1978-1993, un taux de 35,2 % aurait augmenté la part de marché du pétrole dans la consommation énergétique française de 16,5 points, tandis que l'électricité aurait perdu 10 points. Dans le deuxième scénario, la part du pétrole aurait gagné 13,5 points et celle de l'électricité aurait perdu 8,3 points. L'Etat, quant à lui, n'aurait rien perdu dans sa collecte de taxes et y aurait même gagné.

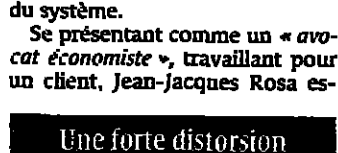
« *Le chiffre d'affaires annuel perdu par l'industrie pétrolière, se situe sur la période 1978-1993 entre 63 à 79,7 milliards de francs* », estime cet économiste libéral, avant de revenir sur un de ses thèmes de prédilection, les subventions cachées dont bénéficient EDF et GDF. « *L'Etat ne demande qu'une rémunération légère, voire symbolique de ses capitaux* ». Sur la période 1985-1995, la rentabilité est respectivement de 0,2 % et 0,7 % pour EDF et GDF, alors qu'elle est de 8,1 % et 6,6 % pour les entreprises américaines d'électricité et de gaz. Les compagnies pétrolières françaises et américaines ont dans le même temps rémunéré leurs actionnaires à hauteur de 12,6 % et 9,1 %.

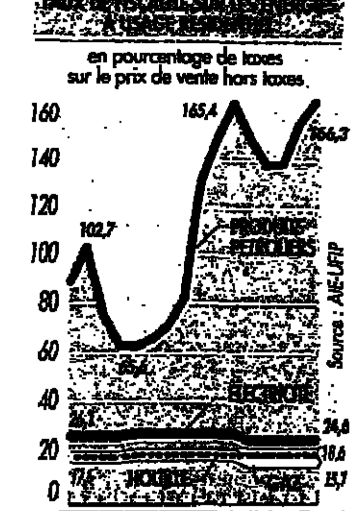
AU-DELÀ DU COMPTEUR

Pour cet expert, ces « *distorsions en cascade* » donnent d'importants moyens financiers à EDF, qui les utilisent pour renforcer ses positions dans ses métiers et aujourd'hui pour les étendre en aval, au-delà du compteur électrique, au risque de fausser la concurrence. En conséquence, il préconise une libéralisation totale du système.

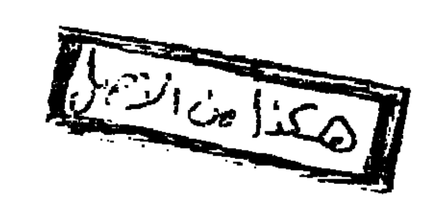
Se présentant comme un « *avocat économiste* », travaillant pour un client, Jean-Jacques Rosa espère suciter des réactions d' « *économistes de l'énergie* ». Chez EDF, la première réaction est de minimiser l'étude. « *Rien de nouveau* », affirme-t-on au siège de l'entreprise. Nul doute, cependant, qu'Edmond Alphandéry, président d'EDF, prendra connaissance avec attention de ce rapport rédigé par son camarade de promotion avec qui il a préparé l'agrégation d'économie en 1971.

Dominique Gallois



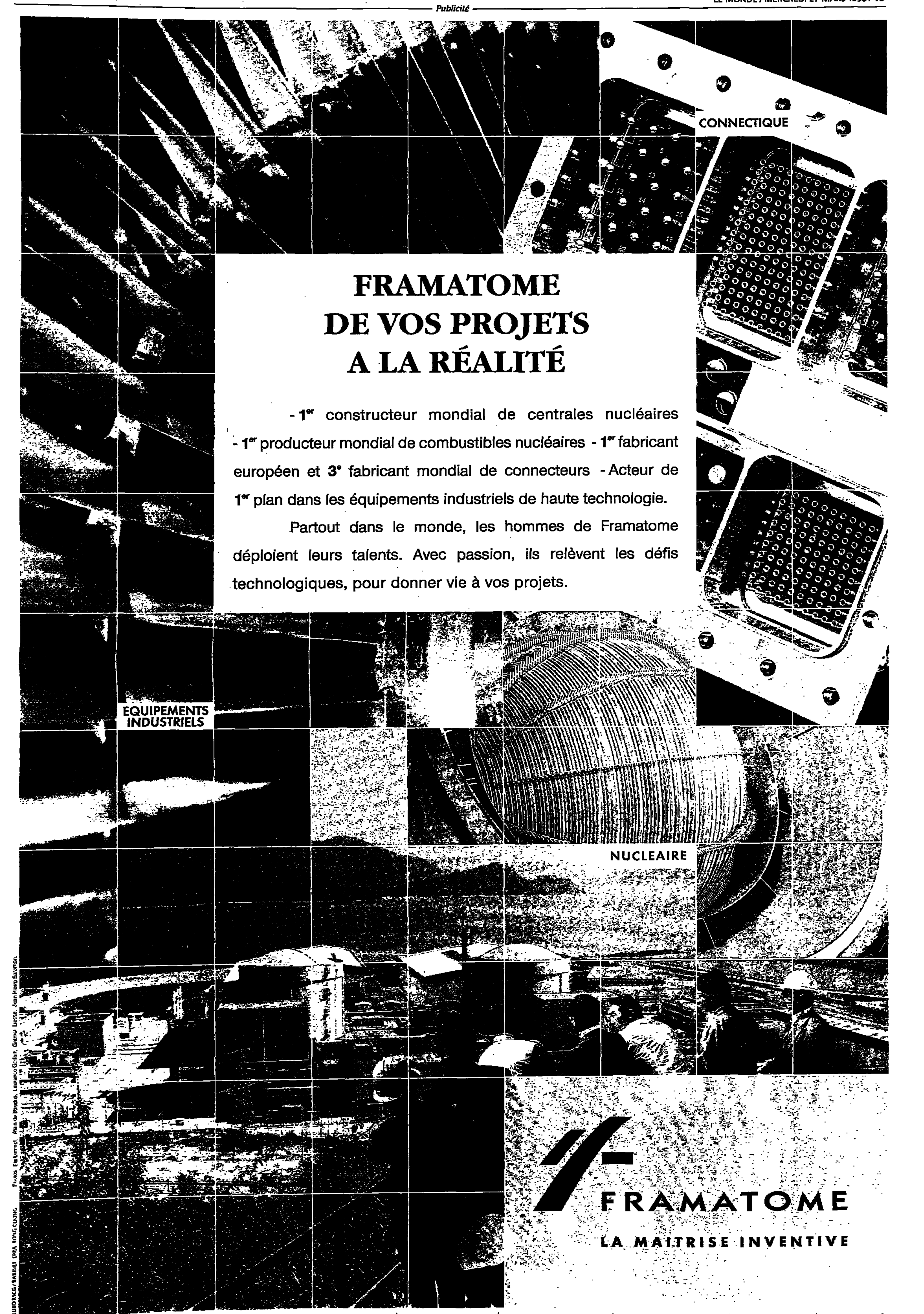


La consommation s'est alors déplacée vers l'électricité et le gaz naturel au détriment du pétrole.



هكذا من الاصل

Publicité



Philips prévoit une baisse de ses profits au premier trimestre

LE PRÉSIDENT DU GROUPE d'électronique néerlandais Philips, Jan Timmer, a annoncé que le bénéfice net du groupe pour le premier trimestre de l'exercice 1996 sera *« fortement en baisse »* par rapport à celui de 1995. Cette baisse est due *« essentiellement à la faiblesse persistante du marché de l'électronique grand public en Europe et aux Etats-Unis »*, a expliqué M. Timmer.

Ces difficultés dans l'électronique grand public affectent également le Français Thomson Multimédia ou le Japonais Pioneer. M. Timmer a ajouté que la baisse de la demande d'ordinateurs personnels affecte la rentabilité des moniteurs pour micro-ordinateurs et les semiconducteurs. Depuis plusieurs mois, de nombreuses études prévoient une croissance de « seulement » 10 % des ventes mondiales de micro-ordinateurs en 1996, contre 25 % et plus les deux dernières années.

DÉPÊCHES

■ **MICROSOFT : selon Bill Gates, le PDG du fabricant américain de logiciels**, la commercialisation de micro-ordinateurs à 800 voire 700 dollars (3 500 à 4 000 francs) est envisageable. Le PDG de Microsoft a cependant répété que les micro-ordinateurs ont un bel avenir dans le nouvel univers lié au développement d'Internet.

■ **TÉLÉPHONE CELLULAIRE : le radiotéléphone aux Etats-Unis** *a attiré 9,6 millions de nouveaux abonnés en 1995, soit autant* qu'au cours des neuf années précédentes. 13 % des Américains ont désormais un téléphone cellulaire. Le chiffre d'affaires du secteur a augmenté en 1995 de 34 % pour atteindre 19 milliards de dollars.

■ **EXIDE : le fabricant américain de batteries Exide**, numéro un mondial avec 20 % du marché, a annoncé un plan de restructuration en Europe, qui prévoit 1 550 supressions d'emplois sur un effectif total d'environ 6 000 **salariés.**

■ **TRANSPORT AÉRIEN : le secrétaire d'Etat aux transports**, Anne-Marie I,drac devait recevoir, mardi 26 mars, son homologue américain, Charles Hunnicutt, pour examiner l'ensemble des relations franco-américaines dans le transport. La rencontre intervient cinq jours après le refus par les Américains d'accorder à Air France cinq cents dessertes supplémentaires annuelles aux Etats-Unis.

■ **P & O : le groupe de transports maritimes britannique** P & O a réalisé un bénéfice imposable de 320 millions de livres en 1995, en baisse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

■ **GAZPROM : le géant russe, premier producteur mondial de** *gaz naturel, ne parvient pas à trouver des investisseurs étrangers* susceptibles d'acheter 9 % de son capital, son information financière n'étant pas fiable.

■ **SNCF : la CGT des secteurs centraux de la SNCF a** invité lundi les salariés à *« prendre toutes les initiatives pour s'opposer aux décisions »* de la direction concernant la réduction des effectifs parisiens et le futur abandon du siège actuel, rue Saint-Lazare à Paris.

■ **COMMERZBANK : la troisième banque privée allemande** a enregistré en 1995 une baisse de 7,2 % de son bénéfice net à 979 millions de marks. La Commerzbank n'a toutefois pas révélé le montant des dotations aux provisions pour risques de 1995. Les provisions pour risques sont en baisse de 42,7 % à 890 millions de marks.

■ **MITSUI : la banque japonaise Mitsui Trust and Banking** a annoncé, mardi 26 mars, qu'elle s'apprêtait à annuler 470 milliards de yens (22 milliards de francs) de créances douteuses et qu'elle prévoyait une perte pour son exercice clôturant le 31 mars de 120 milliards de yens, contre un bénéfice net de 10 milliards de yens initialement prévu.

Thomson-CSF a renoué avec les bénéfices en 1995 malgré la concurrence accrue sur les marchés militaires

Le groupe ne consolide plus sa participation au capital du Crédit lyonnais

Le Crédit lyonnais ne pèse plus sur les comptes du groupe semi-public. Thomson-CSF bénéficie aussi de la bonne santé du fabricant de semi-conducteurs SGS-Thomson, dont il détient 17,3 % du capital. Thomson-CSF, dont les ventes et le résultat d'exploitation sont en légère baisse, demeure sensible aux difficultés des marchés militaires. Malgré tout, son carnet de commandes à fin 1995 est en progression.

POUR SA PREMIÈRE apparition publique depuis sa nomination à la tête de Thomson-CSF, le mois dernier, et alors qu'il est chargé de préparer la privatisation de Thomson SA, la maison mère du groupe d'électronique de défense et d'électronique professionnelle, Marcel Roulet ne pouvait sans doute espérer meilleur contexte : mardi 26 mars, l'ancien président de France Télécom a annoncé le retour aux bénéfices de Thomson-CSF. En 1995, l'industriel a dégagé un bénéfice net part du groupe positif de 1,01 milliard de francs, contre une perte nette de 962 millions de francs un an plus tôt et une perte nette de 2,8 milliards en 1993. Les analystes tablaient sur un résultat compris entre 730 et 800 millions de francs.

Ce regain de forme est dû tout d'abord à la déconsolidation des résultats du Crédit lyonnais par Thomson-CSF, qui ne détient plus que 18,9 % de la banque. Thomson-CSF avait dû enregistrer une perte de 1,55 milliard de francs en 1994 et 3,75 milliards en 1993 à *cause du Lyonnais. Le retour à un* résultat net positif est également dû à la bonne santé de la filiale SGS-Thomson. Le fabricant de semi-conducteurs a vu son bénéfice net progresser de 45 % à 2,7 milliards de francs en 1995. La quote-part pour Thomson-CSF s'élève à 455 millions de francs, le groupe ayant, par ailleurs, dégagé une plus-value de 240 millions de francs lors de la seconde opération de vente de titres SGS-Thomson sur les marchés financiers, en octobre dernier (sa part du capital est réduite à 17,3 %).

Plus significatif des performances intrinsèques du groupe, le résultat d'exploitation est en légère régression : 1,96 milliard de francs, contre 2,17 milliards en 1994. Les analystes avaient anticipé ce recul ces derniers jours, l'attribuant aux difficultés du secteur de la défense, où les budgets connaissent de *fortes* pressions et où la concurrence avec les entreprises américaines, dopées par un dollar faible, s'est accrue.

BONNES COMMANDES

Thomson-CSF, qui tire 65 % de son activité des marchés militaires, a vu son chiffre d'affaires total régresser à 35,49 milliards de francs en 1995, contre 36,38 milliards en 1994.

A taux de change et à périmètre stables, les ventes consolidées auraient diminué de 1,8 % seulement. La poursuite du développement en Europe (rachat des sociétés britanniques Ferranti Systems et Redifon, rachat des activités électronique de missiles et optronique de Thorn EMI, acquisition de 25 % *de la firme* espagnole Indra) a représenté 450 millions de francs de ventes nouvelles dans les comptes. Les cessions (comme celle de Thomson Broadband à la société sœur Thomson Multimédia) ont néanmoins partiellement compensé cet apport, la différence n'étant au total que de 150 millions de francs.

Dans ce contexte, la direction de Thomson-CSF se félicite malgré tout de la bonne tenue du carnet de commandes : celui-ci se chiffrait à 71 *milliards de francs* fin 1995, soit environ deux années de chiffre d'affaires, contre 63,6 milliards fin 1994. Les prises de commandes sont elles aussi en hausse à 43,1 milliards de francs *fin 1995, contre* 38,2 milliards fin 1994. Dans les deux cas, la différence provient, pour une large part, du contrat Sawari 2 signé avec l'Arabie saoudite pour l'équipement de deux frégates antiaériennes fin 1994 et entré en commande l'an passé (9,9 milliards de francs sur quatre ans au total). Compte tenu de ces chiffres, l'entreprise table sur une progession de son chiffre d'affaires en 1996.

Ph. L. C.

Corsair va remplacer AOM à Orly-Sud

IL AURA FALLU l'intervention de Matignon, vendredi 22 mars, pour qu'AOM rentre dans le rang et accepte, après des semaines de résistance, de transférer ses activités d'Orly-Ouest à Orly-Sud. *Ce sera chose faite à compter du 31 mars* pour ses vols à destination des Antilles et du 9 avril pour les autres.

AOM a fini par céder aux multiples pressions exercées par les pouvoirs publics sans pour autant perdre complètement la face. La filiale du Consortium de réalisation, chargé de céder les actifs du Crédit lyonnais, a obtenu d'Aéroports de Paris (ADP) des conditions correctes d'exploitation de l'aérogare sud : elle disposera de sa propre salle d'embarquement, pouvant acceuillir neuf cents personnes, de ses propres comptoirs et de trois passerelles.

Mais surtout, le transfert d'AOM (1,6 million de passagers par an) va s'accompagner de celui, en sens inverse, de Corsair (filiale charter de Nouvelles Frontières avec 1,2 million de passagers) qui déménagera à Orly-Ouest le 31 mars. ADP peut ainsi partiellement rééquilibrer le trafic entre les deux aérogares : si Air France était resté seul maître à bord de l'aérogare ouest, celui-ci aurait accueilli 15 millions de personnes en 1996, soit 3 millions de *moins que ne le permet sa capacité*, tandis que 12,4 millions de passagers auraient fréquenté Orly-Sud qui a une capacité, après travaux, de 12 millions de personnes. Après la décision gouvernementale, 16,2 millions de passagers transiteront par Orly-Ouest et 11,2 millions par Orly-Sud.

A L'ABRI D'UN CONFLIT

Etait-il, dans ce contexte, impératif qu'AOM quitte l'aérogare ouest pour y être remplacée par Corsair ? *« Les horaires des vols Corsair sont très différents de ceux d'Air France et permettent de lisser la fréquentation de l'aérogare ouest »*, explique-t-on à ADP. *« Ma compagnie ne fait pas de concurrence à Air France. Qui plus est, nous avons d'excellentes relations avec la compagnie nationale et son président, Christian Blanc »*, explique Jacques Maillot, président de Corsair, qui réclamait depuis plusieurs mois une amélioration de ses conditions d'exploitation à Orly-Sud. Contrairement à AOM ou à Air Liberté, Corsair n'offre pas de vols nationaux qui concurrencent Air Inter Europe. Et contrairement à Marc Rochet, président d'AOM, ou à Lotfi Belhassine, président d'Air Liberté, Jacques Maillot est en bons termes avec Christian Blanc.

Les autorités françaises ont donc fait leur maximum pour satisfaire Air France, mais elles n'ont pas pu lui attribuer, conformément à ses vœux, l'exploitation exclusive de l'aérogare ouest. Il leur fallait se mettre à l'abri d'un conflit avec la Commission européenne, qui soupçonnait fortement ADP de favoriser Air France et de ne pas respecter les règles européennes de concurrence. D'autant qu'un tel constat aurait pu empêcher l'autorité bruxelloise d'accorder à Air France le versement de sa troisième et dernière tranche – 5 milliards de francs sur un total de 20 milliards – de recapitalisation publique.

Virginie Malingre

AI (R) reprend pied sur le continent américain

LE CONSORTIUM EUROPÉEN d'avions régionaux AI (R) – ex-ATR – revient en force aux Etats-Unis grâce à une commande de la compagnie aérienne américaine Continental Airlines, lundi 25 mars, de vingt appareils ATR 42-500 (dont douze options), pour un montant de 260 millions de dollars (1,3 milliard de francs). Outre son importance en volume (environ 15 % des commandes annuelles du groupe), cette vente met fin à dix-huit mois de quarantaine nord-américaine pour les petits avions du français Aerospatiale et de l'italien Alenia.

En octobre 1994, l'accident dans l'Indiana d'un ATR 72 exploité par American Eagle, qui avait fait soixante-huit morts, avait mis temporairement fin à la carrière américaine de ces appareils. Bien que mis hors de cause quelques mois plus tard par les autorités américaines, ATR avait choisi d'équiper ses appareils d'un nouveau mécanisme de dégivrage pour faire face aux conditions atmosphériques parfois extrêmes du continent américain. En vain, ATR n'avait vendu aucun appareil l'an dernier, alors que ce marché représente traditionnellement 35 % de ses ventes.

L'année 1996 marque un nouveau départ à plus d'un titre pour le consortium européen. Rejoint le 1er janvier dernier par le britannique British Aerospace (qui fabrique la famille des turbopropulseurs Jetstram *et des jets Avro)*, et rebaptisé à cette occasion AI (R), il revendique 26 % du marché des avions de 20 à 120 places en 1995. Cette année, le consortium devrait également bénéficier de la faillite du constructeur néerlandais Fokker, *qui représentait environ 10 %* du marché.

Fort de ces perspectives encourageantes, AI (R) envisage de lancer avant 1997 un nouveau jet de 70 à 90 places, soit un investissement de 5,5 milliards de francs, et espère être choisi, d'ici à avril, par le consortium sino-coréen pour participer à la construction d'un avion de 100 places.

Christophe Jakubysyn



■ **LA BOURSE DE TOKYO** a fini au-dessus des 21 000 points, mardi, pour la première fois depuis le 15 février. L'indice *Nikkei* a gagné 0,47 %, à 21 014,77 points.

■ **LE DOLLAR** est resté stable, mardi, sur le marché des changes de Tokyo. Il a terminé la séance à 106,24 yens. La veille, à New York, il s'était inscrit en clôture à 106,17 yens.

■ **LA PLACE DE PARIS** a terminé, lundi, en nette progression, portée par les taux d'intérêt. L'indice CAC 40 a gagné 1,49 %, à 2 002,83 points.

■ **LA COMMISSION** des opérations de Bourse américaine (SEC) a donné son feu vert à la cotation d'une petite brasserie new-yorkaise directement sur Internet, une expérience unique.

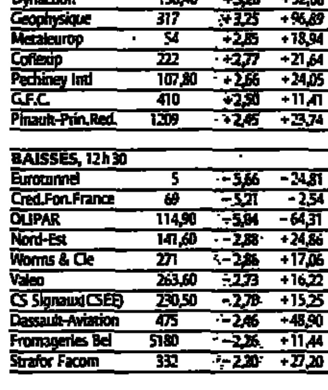
■ **À BRUXELLES**, la Bourse pourrait revoir la composition de l'indice BEL 20, dans le cadre d'un examen interne, sur une possible manipulation de l'indice.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nouvelle progression à la Bourse de Paris





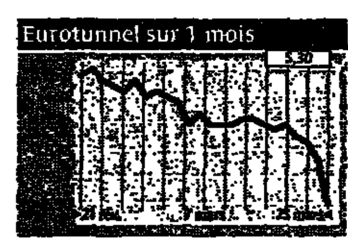
APRÈS quelques prises de bénéfice au cours des premiers échanges, la Bourse de Paris s'est redressée, mardi 26 mars, dans un marché calme. En baisse de 0,12 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard un gain de 0,23 %. Aux alentours de 12 h 15, les valeurs françaises affichaient en moyenne un gain de *0,17 %* à *2 007,28* points.

Les boursiers attendent la réunion du comité *open market* de la Réserve fédérale, qui fixe pour les six semaines à venir la politique monétaire américaine. Les milieux d'affaires ne s'attendent pas à une modification de celle-ci en raison des dernières statistiques économiques laissant craindre une surchauffe. Ils attendent également la réunion du conseil de la Bundesbank, jeudi.

Du côté des valeurs, Coflexip montait de 6 %, Immeubles de France de 3,9 % et Géophysique de 3 %. Eurotunnel cédait encore 5,7 % à 5 francs, son cours le plus bas depuis son existence. Lagardère Groupe poursuivait sa hausse entamée la veille sur un article de presse relançant l'idée d'une division du groupe en deux entités distinctement cotées. L'action gagnait 1,9 % à 131,10 francs sur 266 000 titres. Deux applications de 25 000 titres chacune ont eu lieu en début de séance à 130 francs.

Eurotunnel, valeur du jour

EUROTUNNEL a pris l'eau, lundi 25 mars, perdant 7 % à 5,30 francs dans des transactions portant sur 4,8 millions de titres, à la suite d'un article du *Financial Times*, révélant une proposition de Morgan Stanley de titriser une partie de la dette. Certains intervenants estimaient, cependant, que la nouvelle ne justifiait par un tel décrochage, qui serait peut-être dû également à des prises de position de début de terme. La proposition aurait été refusée par Eurotunnel qui la jugerait prématurée, sans toutefois en écarter l'idée. Depuis le début de l'année, l'action affiche un recul de 20,3 %.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 26/03	Var. % 25/03	Var. % 31/12
Immeubl.France	380	+5,53	+30,13
Matra-Hachette	130	+4	+44,44
Ingenico	62,50	+3,47	+78,82
Dynaction	138,40	+3,28	+52,08
Geophysique	317	+3,25	+96,89
Metaleurop	54	+2,85	+18,94
Coflexip	222	+2,77	+21,64
Pechiney Intl	107,80	+2,66	+24,05
G.F.C.	410	+2,50	+11,41
Pinault-Prin.Red.	1209	+2,45	+23,74
BAISSES, 12h30			
Eurotunnel	5	−5,66	−24,81
Cred.Fon.France	69	−5,21	−2,54
OLIPAR	114,90	−5,04	−64,31
Nord-Est	141,60	−2,88	+24,86
Worms & Cie	271	−2,86	+17,06
Valeo	263,60	−2,73	+16,22
CS Signaux(CSEE)	230,50	−2,70	+15,25
Dassault-Aviation	475	−2,46	+48,90
Fromageries Bel	5180	−2,26	+11,44
Strafor Facom	332	−2,20	+27,20

VALEURS LES PLUS ACTIVES

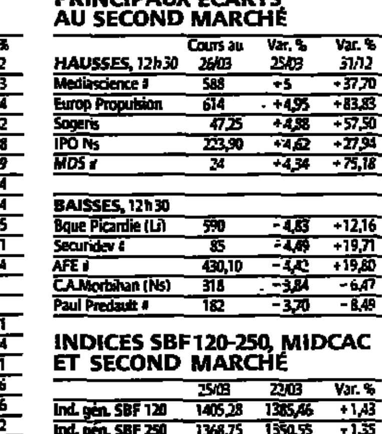
SÉANCE, 12h30	26/03 Titres échangés	Capitalisation en KF
Pinault-Prin.Red.	47834	57470609
Elf Aquitaine	134074	46648752,90
B.N.P.	220117	44161466,70
Paribas	148880	43697455,10
LVMH Moet Vuitton	34499	43397267
Havas	99504	42407600
L'Oreal	27606	40076088
Carrefour	10825	38395755
Lagardere (MMB)	265678	34793146,10
Alcatel Alsthom	79822	34628514,50

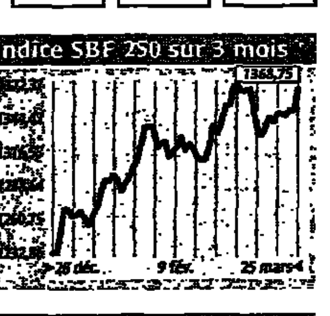
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

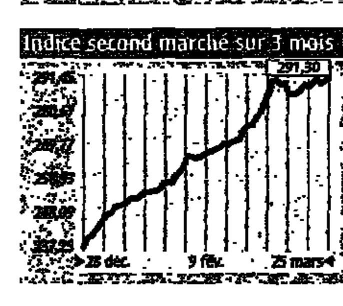
HAUSSES, 12h30	Cours au 26/03	Var. % 25/03	Var. % 31/12
Mediascience #	588	+5	+37,70
Europ Propulsion	614	+4,95	+83,83
Sogeris	47,25	+4,88	+57,50
IPO Ns	223,90	+4,62	+27,94
MDS #	24	+4,34	+75,18
BAISSES, 12h30			
Bque Picardie (Li)	590	−4,83	+12,16
Securidev #	85	−4,49	+19,71
AFE #	430,10	−4,42	+19,80
C.A.Morbihan (Ns)	318	−3,84	−6,47
Paul Predault #	182	−3,70	−8,49

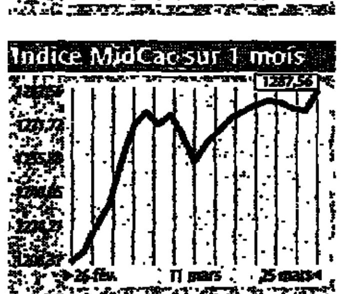
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

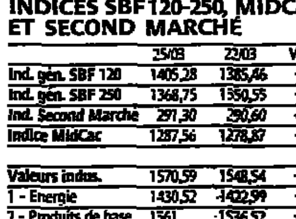
	25/03	22/03	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1405,28	1385,46	+1,43
Ind. gén. SBF 250	1368,75	1350,55	+1,35
Ind. Second Marché	291,30	290,60	+0,24
Indice MidCac	1287,56	1278,87	+0,68
Valeurs indus.	1570,59	1548,54	+1,42
1 - Energie	1430,52	1422,99	+0,53
2 - Produits de base	1561	1536,52	+1,59
3 - Construction	1550,85	1532,80	+1,18
4 - Biens d'équip.	1062,78	1044,98	+1,70
5 - Automobile	1890,60	1841,34	+2,68
6 - Biens consom.	2345,71	2318,09	+1,11
7 - Indus. agro-alim.	1565,79	1541,16	+1,60
Services	1456,89	1442,61	+0,99
8 - Distribution	2542,39	2506,89	+1,42
9 - Autres services	1022,72	1016,19	+0,64
Sociétés financières	1027,26	1012,28	+1,48
10 - Immobilier	697,98	690,72	+1,05
11 - Services financ.	1011,39	996,11	+1,53
12 - Sociétés invest.	1329,89	1310,33	+1,49













Nouveau record à Francfort

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo a fini au-dessus des 21 000 points, mardi 26 mars, pour la première fois depuis le 15 février, dans un marché soulagé par la fin du sit-in organisé par l'opposition au Parlement. Ce dénouement a fait flamber le marché à l'ouverture, mais la hausse s'est essoufflée dans l'après-midi. Les valeurs japonaises ont gagné 99,33 points, soit 0,47 %, à 21 014,77 points.

La veille, au terme d'une séance erratique, Wall Street a terminé en hausse. L'indice Dow Jones a gagné 0,13 %, à 5 643,86 points. Les gérants de portefeuilles ont mis leurs positions à jour à l'approche de la fin du trimestre. Et, à la veille de la réunion du comité monétaire de la Réserve fédérale, ils ont privilégié l'attentisme. En Europe, la crise de la « vache folle » a atteint la Bourse de Londres, où les opérateurs étaient inquiets de son impact économique et financier. L'indice Footsie a cédé 25,1 points (− 0,7 %), à 3 681,9 points. Outre-Rhin, la place de Francfort a gagné 0,25 %, l'indice DAX terminant sur un nouveau record à 2 510,32 points grâce au soutien du marché obligataire.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 25/03	Cours au 22/03	Var. en %
Paris CAC 40	2003,83	1974,35?	+1,47
New-York/DJ indus.	5653,25	5636,64	+0,29
Tokyo/Nikkei	20915,40	20700,90	+1,03
Londres/FT100	3681,70	3707	−0,69
Francfort/Dax 30	2510,32	2504,02	+0,25
Frankfort/Commer.	886,13	887,84	−0,19
Bruxelles/Bel 20	1937	1939,93	−0,14
Bruxelles/Général	1668,90	1671,25	−0,14
Milan/MIB 30	1004	1014	−1
Amsterdam/Gé. Cbs	351,30	350,98	+0,11
Madrid/Ibex 35	338,06	336,20	+0,55
Stockholm/Affarsal	1522,88	[illegible]	—
Londres FT30	2755,80	2768,98	−0,48
Hong Kong/Hang S.	11111,80	11026,70	+0,77
Singapour/Strait t	2405,60	2398,94	+0,28

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

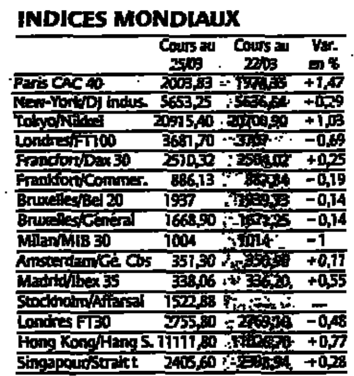
	25/03	22/03
Alcoa	62,75	62,37
American Express	49	48,62
Allied Signal	57,25	57,12
AT & T	62,25	61,12
Bethlehem	13,62	13,75
Boeing Co	87,87	88,87
Caterpillar Inc.	69,37	69,37
Chevron Corp.	55,87	55,25
Coca-Cola Co	84,37	83,87
Disney Corp.	64,25	64,75
Du Pont Nemours&Co	82,50	82,87
Eastman Kodak Co	73,87	73,12
Exxon Corp.	83,62	81,37
Gén. Motors Corp.H	55,75	56
Gén. Electric Co	79	78,50
Goodyear T & Rubbe	52,62	52
IBM	108,37	114,37
Intl Paper	38,62	38,37
J.P. Morgan Co	84,62	83,62
Mc Don Dougl	95,12	96,87
Merck & Co.Inc.	62,50	63,62
Minnesota Mng.&Mfg	64,87	64,50
Philip Moris	87,62	86,37
Procter & Gamble C	86,75	88
Sears Roebuck & Co	49,87	51
Texaco	87,37	84,75
Union Carb.	48,50	48,25
Utd Technol	115,87	115,37
Westingh. Electric	19,12	19,12
Woolworth	15,50	15,75

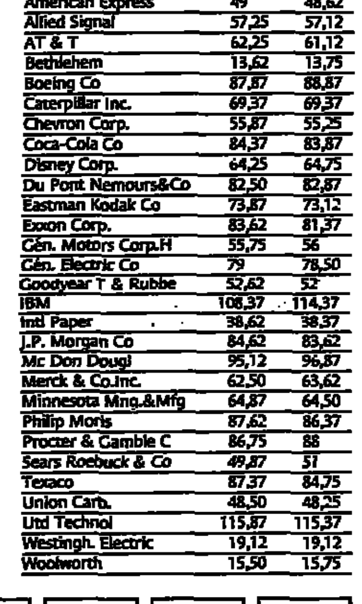
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

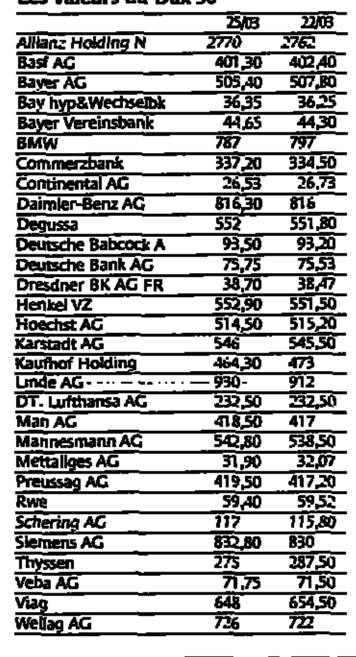
	25/03	22/03
Allied Lyons	4,97	5,08
Barclays Bank	7,32	7,37
B.A.T. industries	4,97	5,03
British Aerospace	8,64	8,70
British Airways	5,31	5,28
British Gas	2,31	2,31
British Petroleum	5,56	5,56
British Telecom	3,39	3,43
B.T.R.	3,19	3,30
Cadbury Schweppes	5,16	5,18
Eurotunnel	0,68	0,73
Forte	3,49	3,48
Glaxo	8,12	8,17
Grand Metropolitan	4,30	4,34
Guinness	4,68	4,66
Hanson Plc	1,89	1,87
Great Ic	6,75	6,72
H.S.B.C.	9,99	10,02
Impérial Chemical	9,34	9,43
Legal	6,68	6,88
Marks and Spencer	4,25	4,31
National Westminst	6,47	6,46
Peninsular Orienta	5,14	5,20
Reuters	6,92	7,07
Saatchi and Saatch	1,22	1,17
Shell Transport	8,58	8,53
Smithkline Beecham	6,82	6,86
Tate and Lyle	4,75	4,73
Univeler Ltd	12,34	12,32
Zeneca	13,51	13,51

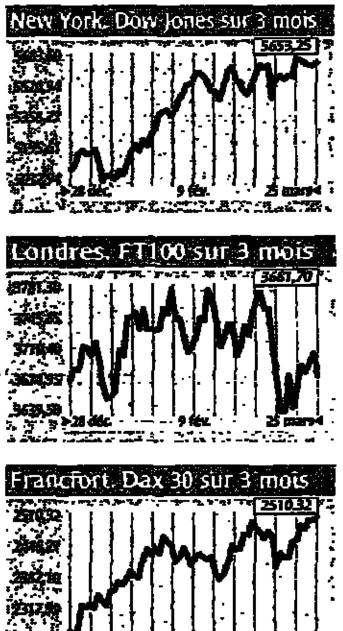
FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	25/03	22/03
Allianz Holding N	2770	2762
Basf AG	401,30	402,40
Bayer AG	505,40	507,80
Bay hyp&Wechselbk	36,35	36,25
Bayer Vereinsbank	44,65	44,30
BMW	787	797
Commerzbank	337,20	334,50
Continental AG	26,53	26,73
Daimler-Benz AG	816,30	816
Degussa	552	551,80
Deutsche Babcock A	93,50	93,20
Deutsche Bank AG	75,75	75,53
Dresdner BK AG FR	38,70	38,47
Henkel VZ	552,90	551,50
Hoechst AG	514,50	515,20
Karstadt AG	546	545,50
Kaufhof Holding	464,30	473
Linde AG	930	912
DT. Lufthansa AG	232,50	232,50
Man AG	418,50	417
Mannesmann AG	542,80	538,50
Mettallges AG	31,90	32,07
Preussag AG	419,50	417,20
Rwe	59,40	59,52
Schering AG	117	115,80
Siemens AG	832,80	830
Thyssen	275	287,50
Veba AG	71,75	71,50
Viag	648	654,50
Wellag AG	726	722









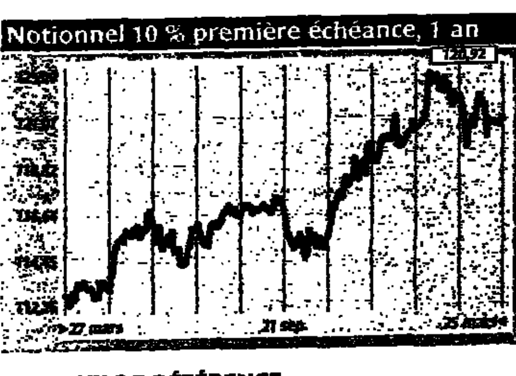
LES TAUX

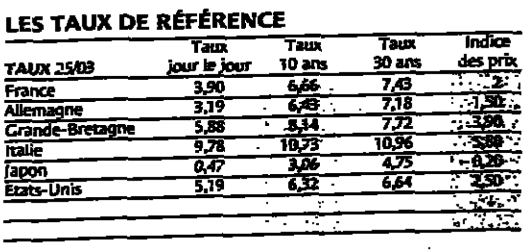
PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Progression initiale du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, mardi 26 mars. L'échéance juin gagnait 10 centièmes, dès les premiers échanges, à 121,70.

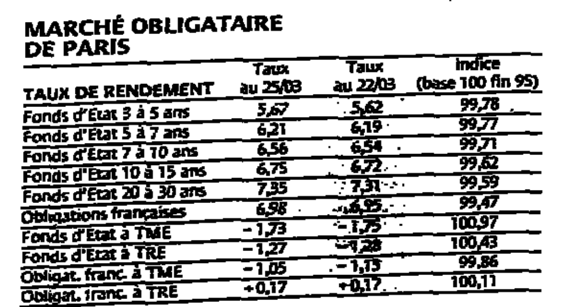
La veille, déjà, ce contrat avait terminé en forte hausse s'appréciant de 104 centièmes à 121,60. Cette progression s'était effectuée, dans le sillage du marché obligataire allemand, à la suite de la publication de bons chiffres d'inflation outre-Rhin et après le renforcement de la position d'Helmut Kolhl par les élections régionales en Allemagne. Au comptant, le rendement de l'OAT à dix ans variait peu à 6,62 % contre 6,61 % la veille et 6,73 % vendredi. Son écart avec le Bund de même échéance est passé de 0,21 point lundi à 0,25. Lundi, la Banque de France a maintenu ses taux directeurs et le taux au jour le jour à 4 %.





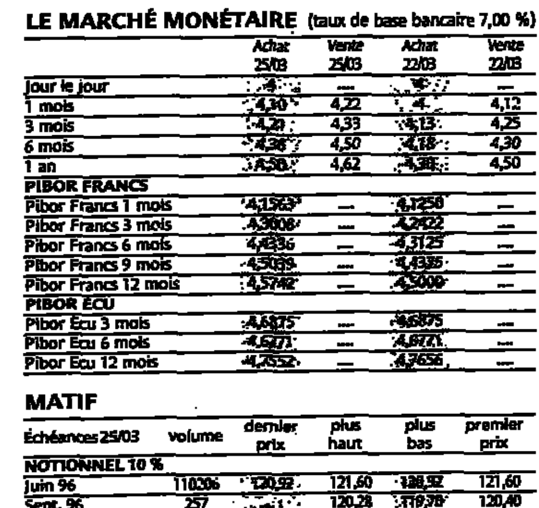
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 25/03	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,90	6,66	7,43	2
Allemagne	3,19	6,43	7,18	1,50
Grande-Bretagne	5,88	8,14	7,72	3,90
Italie	9,78	10,73	10,96	5,80?
Japon	0,47	3,06	4,75	−0,20
Etats-Unis	5,19	6,32	6,64	2,50



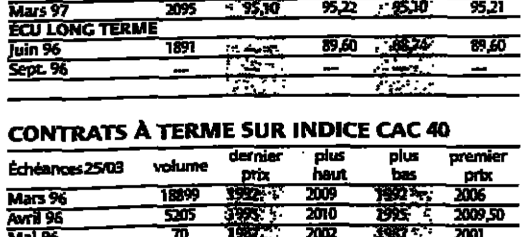
MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 25/03	Taux au 22/03	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,67	5,62	99,78
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,21	6,19	99,77
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,56	6,54	99,71
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,75	6,72	99,62
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,35	7,31	99,59
Obligations françaises	6,98	6,95	99,47
Fonds d'État à TME	−1,73	−1,75	100,97
Fonds d'État à TRE	−1,27	−1,28	100,43
Obligat. franc. à TME	−1,05	−1,15	99,86
Obligat. franc. à TRE	+0,17	+0,17	100,11



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)

	Achat 25/03	Vente 25/03	Achat 22/03	Vente 22/03
Jour le jour	4	—	4	—
1 mois	4,30	4,22	4	4,12
3 mois	4,20	4,33	4,13	4,25
6 mois	4,38	4,50	4,18	4,30
1 an	4,50	4,62	4,38	4,50
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	4,1563	—	4,1250	—
Pibor Francs 3 mois	4,3008	—	4,2422	—
Pibor Francs 6 mois	4,4336	—	4,3125	—
Pibor Francs 9 mois	4,5039	—	4,4335	—
Pibor Francs 12 mois	4,5742	—	4,5000	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,6875	—	4,6875	—
Pibor Écu 6 mois	4,6771	—	4,6771	—
Pibor Écu 12 mois	4,7552	—	4,7656	—



MATIF

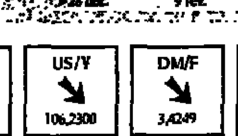
Échéances 25/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 96	110206	120,92	121,60	120,92	121,60
Sept. 96	257	[illegible]	120,28	119,78	120,40
Déc. 96	2	[illegible]	118,54	118,54	119,24
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	119,78
PIBOR 3 MOIS					
Juin 96	32420	95,41	95,53	95,41	95,52
Sept. 96	9781	95,41	95,52	95,41	95,50
Déc. 96	4656	95,30	95,40	95,30	95,39
Mars 97	2095	95,10	95,22	95,10	95,21
ÉCU LONG TERME					
Juin 96	1891	[illegible]	89,60	88,74	89,60
Sept. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—

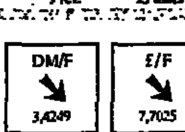
CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 25/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mars 96	18899	1992	2009	1992	2006
Avril 96	5205	1995	2010	1995	2009,50
Mai 96	70	1987	2002	1987	2001
Juin 96	1364	[illegible]	1985	1971	1983,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,0555 | US/DM ↗ 1,4785 | US/¥ ↘ 106,2300 | DM/F ↘ 3,4249 | £/F ↘ 7,7025

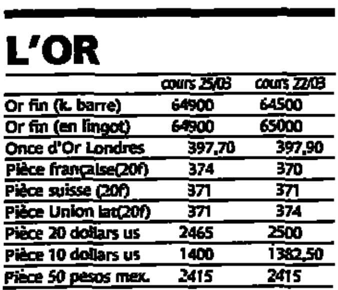




Légère hausse du dollar

LE BILLET VERT progressait très légèrement, mardi 26 mars, au cours des premiers échanges entre banques, à *5,0585* francs, *1,4774* mark et 106,12 yens contre respectivement 5,0580 francs, 1,4770 mark et 106,05 yens dans les échanges interbancaires de lundi soir.

La veille, le franc avait gagné du terrain, profitant du renforcement de la position du chancelier Helmut Kohl à l'issue d'élections régionales en Allemagne. Brièvement sorti, à la fin de la semaine dernière, de son ancienne *marge de fluctuation au sein du SME* (3,4305 francs pour 1 mark), le franc avait atteint un pic, vendredi, à 3,4330. Il était repassé lundi sous le seuil de 3,43, s'échangeant en fin de journée à *3,4235 francs pour 1 mark. Mardi, le mark était pra*tiquement inchangé à 3,4234 francs.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 25/03	% 22/03	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	342,4900	−0,21	330	354
Écu	6,3470	−0,12	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,0555	−0,47	4,7500	5,3500
Belgique (100 F)	16,6685	−0,18	16,1200	17,2200
Pays-Bas (100 fl)	306,0300	−0,20	—	—
Italie (1000 lir.)	3,2365	−0,31	3	3,5000
Danemark (100 krd)	88,6800	−0,21	82,7000	92,7000
Irlande (1 iep)	7,9420	−0,94	7,6200	8,3200
Gde-Bretagne (1 L)	7,7025	−1,09	7,3500	8,2000
Grèce (100 drach.)	2,0975	−0,07	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	76,3200	−0,30	70,5000	80,5000
Suisse (100 F)	424,3400	—	411	435
Norvège (100 k)	78,7700	−0,18	72,7000	81,7000
Autriche (100 sch)	48,7000	−0,20	47,1500	50,2500
Espagne (100 pes.)	4,0760	−0,16	3,7700	4,3700
Portugal (100 esc.	3,3150	−0,30	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7179	−0,24	3,4200	4,0200
Japon (100 yens)	4,7581	+0,29	4,5500	4,9000
Finlande (mark)	109,9300	−0,21	102,5000	113,5000

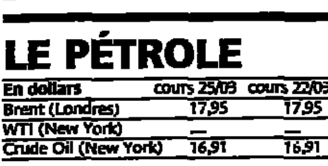
PARITÉS DU DOLLAR	26/03	25/03	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4785	1,4750	+0,24
TOKYO : USD/Yens	106,2300	106,7400	−0,48

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0520	5,0470	5,0820	5,0805
Yen (100)	4,7481	4,7412	4,7504	4,7459
Deutschemark	3,4273	3,4268	3,4316	3,4311
Franc Suisse	4,2475	4,2398	4,2435	4,2387
Lire Ital. (1000)	3,2379	3,2327	3,2420	3,2390
Livre sterling	7,7296	7,7194	7,8034	7,7965
Peseta (100)	4,0785	4,0728	4,0823	4,0801
Franc Belge	16,683	16,661	16,703	16,693

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,12	4,25	4,37
Eurodollar	5,31	5,37	5,37
Eurolivre	6	5,93	6,06
Eurodeutschemark	3,34	3,34	3,31



L'OR

	cours 25/03	cours 22/03
Or fin (k. barre)	64900	64500
Or fin (en lingot)	64900	65000
Once d'Or Londres	397,70	397,90
Pièce française(20f)	374	370
Pièce suisse (20f)	371	371
Pièce Union lat(20f)	371	374
Pièce 20 dollars us	2465	2500
Pièce 10 dollars us	1400	1382,50
Pièce 50 pesos mex.	2415	2415

LE PÉTROLE

En dollars	cours 25/03	cours 22/03
Brent (Londres)	17,95	17,95
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	25/03	22/03
Dow-Jones comptant	216,04	214,50
Dow-Jones à terme	349,62	348,77
CRB	251,76	252,08

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2516	2547,50
Cuivre à 3 mois	2502	2540
Aluminium comptant	1636,50	1637
Aluminium à 3 mois	1666	1667
Plomb comptant	823	900
Plomb à 3 mois	797	811
Etain comptant	6345	6345
Etain à 3 mois	6365	6360
Zinc comptant	1063,50	1072
Zinc à 3 mois	1087	1094
Nickel comptant	8120	8296
Nickel à 3 mois	8215	8390

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,61	5,57
Platine à terme	—	—
Palladium	140,95	140,40
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	5,30	5,50
Maïs (Chicago)	3,96	3,96
Grain. soja (Chicago)	7,06	7,08
Tourt. soja (Chicago)	219,20	219,20
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	109	109
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	—	1196
Café (Londres)	2055	2020
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	—	—
Jus d'orange (New-York)	1,36	1,36

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 26 MARS

Liquidation : 23 avril

Taux de report : 4,50

Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS

+0,28 %

CAC 40 : 2009,46

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	7800	7770	- 0,38	163,55
B.N.P. (T.P)	938	936	- 0,21	60,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	843	836	- 0,83	60,21
Renault (T.P.)	1820	1817	- 0,16	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	2060	2030	- 1,45	105,71
Saint Gobain(T.P.)	1270	1250	- 1,57	81,63
Thomson S.A (T.P)	1075	1075	—	56,02
Accor	741	739	- 0,26	18
Air Liquide	888	891	+ 0,33	14
Alcatel Alsthom	430,20	434,20	+ 0,92	15
Alcatel Cable	403	403,80	+ 0,19	10
Alspi	474	474	—	15
AGF-Ass.Gen.France	141,70	141,60	- 0,07	3
Axa	315,70	316,70	+ 0,31	5,50
Axime	585	580	- 0,85	—
Bail Investis.	860	860	—	70,15
Bancaire (Cie)	510	509	- 0,19	10
Bazar Hot. Ville	469,50	465	- 0,95	16
Bertrand Faure	161	162,10	+ 0,68	3,50
BIC	541	537	- 0,73	5
BIS	467	468	+ 0,21	4
B.N.P.	199,50	200,80	+ 0,65	3,20
Bollore Techno.	554	550	- 0,72	22
Bongrain	2670	2720	+ 1,87	61
Bouygues	474,80	475	+ 0,04	12
Canal +	1160	1155	- 0,43	15
Cap Gemini Sogeti	170,50	170	- 0,29	7
Carbone Lorraine	693	699	+ 0,86	10
Carrefour	3521	3570	+ 1,39	26
Casino Guichard	170	171,70	+ 1	4
Casino Guich.ADP	125	124	- 0,80	4,25
Castorama Dl (Li)	870	877	+ 0,80	10,60
C.C.F.	241,90	241,40	- 0,20	4,50
CCMX(ex.CCMC) Ly	58,50	58	- 0,85	2,40
Cegid (Ly)	475,60	480	+ 0,92	26
CEP Communication	460	462	+ 0,43	8
Cerus Europ.Reun	86,50	85,60	- 1,04	10
Cetelem	977	981	+ 0,40	10
CGIP	1210	1220	+ 0,82	35
Chargeurs	1295	1290	- 0,38	14
Christian Dior	661	664	+ 0,45	5,50
Ciments Fr.Prv.B	250	250,60	+ 0,24	17,50
Clarins	582	594	+ 2,06	7
Club Mediterranee	460	462,50	+ 0,54	7
Coflexip	216	222	+ 2,77	3,30
Colas	920	930	+ 1,08	23
Comptoir Entrep.1	15	15	—	7,50
Comptoir Moder.	1800	1810	+ 0,55	20
CPR	428	429	+ 0,23	20
Cred.Fon.France	72,30	[illegible]	- 5,21	28
Credit Local Fce	407	406,20	- 0,19	12,66
Credit Lyonnais CI	225,10	228	+ 1,28	10
Credit National	390	387	- 0,76	12
CS Signaux(CSEE)	236,90	230,50	- 2,70	4,50
Damart	4300	4250	- 1,16	65
Danone	766	767	+ 0,13	16
Dassault-Aviation	487	475	- 2,46	8,50
Dassault Electro	278	277	- 0,35	4,30
De Dietrich	251	250,10	- 0,35	53
Degremont	459	461,50	+ 0,54	8
Dev.R.N-P Cal Li	53,40	52,30	- 2,05	—
DMC (Dollfus Mi)	273	278,60	+ 2,05	4
Docks France	895	894	- 0,11	13
Dynaction	154	158,40	- 3,26	3
Eaux (Cie des)	490	493,30	+ 0,67	11,25
Ecco	1115	1116	+ 0,08	12
Eiffage	759	755	- 0,52	13,70
Elf Aquitaine	346	347	+ 0,26	13
Eramet	370,50	366	- 1,21	5,40
Eridania Beghin	860	854	- 0,69	30
Essilor Intl	1280	1280	—	11,50
Essilor Intl ADP	889	885	- 0,44	12,30
Esso	605	604	- 0,16	17
Eurafrance	1880	1880	—	45
Euro Disney	14,30	14,20	- 0,69	0,68
Europe 1	1250	1255	+ 0,40	19
Eurotunnel	5,30	5	- 5,66	—
Filipacchi Medias	930	919	- 1,18	12
Finextel	71,50	71,50	—	4,49
Fives-Lille	485	484	- 0,20	11
Fromageries Bel	5300	5180	- 2,26	40
Galeries Lafayette	1699	1699	—	11
GAN	143,80	145,10	+ 0,90	4
Gascogne (S)	489,90	489,70	- 0,04	6,50
Gaz et Eaux	2065	2070	+ 0,24	55
Geophysique	307	317	+ 3,25	8
G.F.C.	400	410	+ 2,50	18,50
Groupe Andre S.A.	494,80	492	- 0,56	6
Gr.Zannier (Ly)	96,30	95,50	- 0,83	2
GTM-Entrepose	348	352	+ 1,14	8
Guilbert	700	696	- 0,57	12
Guyenne Gascogne	1685	1679	- 0,35	25
Havas	425	426	+ 0,23	8,50
Euro RSCG W.W.	565	570	+ 0,88	11,80
Imetal	730	721	- 1,23	12,50
Immeubl.France	360	380	+ 5,55	15
Ingenico	60,40	62,50	+ 3,47	2
Interbail	265	265	—	32
Intertechnique	555	550	- 0,90	23,50
Jean Lefebvre	323	323	—	9
Klepierre	645	647	+ 0,31	27,75
Labinal	735	731	- 0,54	21,50
Lafarge	335,20	337,20	+ 0,59	10
Lagardere (MMB)	128,50	131,10	+ 2,02	2,80
Lapeyre	277	280	+ 1,08	4,90
Lebon	250	252	+ 0,66	7
Legrand	886	886	—	3,35
Legrand ADP	613	615	+ 0,32	5,36
Legris indust.	256,30	255,20	- 0,42	8
Locindus	864	864	—	70,50
L'Oreal	1445	1456	+ 0,69	12,20
LVMH Moet Vuitton	1259	1258	- 0,07	5,50
Lyonnaise Eaux	457,50	460,10	+ 0,56	11,50
Marine Wendel	407	401,60	- 1,32	15
Matra-Hachette	125	130	+ 4	2,70
Metaleurop	52,50	54	+ 2,85	4
Metrologie Inter.	23,90	24,10	+ 0,83	—
Michelin	235,40	235,30	- 0,04	2,25
Moulinex	90,60	90	- 0,66	4
Navigation Mixte	801	800	- 0,12	40
Nord-Est	145,80	141,60	- 2,88	5,50
Nordon (Ny)	470	480	+ 2,12	—
NRJ #	554	560	+ 1,08	5,40
OLIPAR	121	114,90	- 5,04	—
Paribas	293	294	+ 0,34	12
Pechiney	210,70	211,40	+ 0,33	—
Pechiney CIP	239,90	239,90	—	9,50
Pechiney Ind	105	107,80	+ 2,66	3
Pernod-Ricard	314,30	316,50	+ 0,69	4
Peugeot	765	762	- 0,39	6
Pinault-Prin.Red.	1180	1209	+ 2,45	22,50
Plastic-Omn.(Ly)	440	440	—	7,50
Poliet	526	524	- 0,38	7,50
Primagaz	493,90	492,50	- 0,28	20
Promodes	1291	1294	+ 0,23	10,50
Publicis	368	368	—	4
Remy Cointreau	146,60	146	- 0,40	4,60
Renault	145	146,70	+ 1,17	3,50
Rexel	1120	1110	- 0,89	11,50
Rhone Poulenc A	132,70	131,70	- 0,75	2,80
Rochette (La)	34,50	34,05	- 1,30	1,20
Roussel Uclaf	1090	1082	- 0,73	14,50
Rue Imperiale(Ly)	4280	4208	- 1,86	100
Sade (Ny)	186	186	—	12,50
Sagem SA	3275	3270	- 0,15	22,50
Saint-Gobain	641	644	+ 0,46	15,50
Saint-Louis	1435	1438	+ 0,20	38
Salomon (Ly)	3185	3150	- 1,09	24
Salvepar (Ny)	418	420	+ 0,47	17,50
Sanofi	371,30	370	- 0,35	6
Sat	2090	2080	- 0,47	27,50
Saupiquet (Ns)	1374	1378	+ 0,29	20
Schneider SA	218	218	—	17
SCOR SA	188,70	188,40	- 0,15	2
S.E.B.	738	740	+ 0,27	9,20
Sefimeg	360	356	- 1,11	14,20
SEITA	212	210,60	- 0,66	5,20
Selectibanque	105	105	—	12,59
SFIM	1025	1020	- 0,48	30
SGE	135	132,30	- 2	5
Sidel	1296	1290	- 0,46	13,50
Simco	469	470	+ 0,21	20,76
S.I.T.A.	1025	1020	- 0,48	9
Skis Rossignol	1712	1714	+ 0,11	22
Sligos	459,50	459	- 0,10	9
Societe Gale A	560	558	- 0,35	16
Sodexho	1822	1835	+ 0,71	22
Sommer-Allibert	1599	1585	- 0,87	38
Sophia	223,10	223,20	+ 0,04	34,50
Spir Communication	542	550	+ 1,47	14,80
Strafor Facom	339,50	332	- 2,20	6
Suez	190	191,20	+ 0,63	8,20
Synthelabo	405,90	402	- 0,96	3,74
Technip	425,80	435	+ 2,16	8
Thomson-CSF	121,60	123	+ 1,15	2
Total	345,30	344,60	- 0,20	8
UAP	106,60	107,10	+ 0,46	3
UFB Locabail	486,50	489	+ 0,51	10
UGC DA (M)	295,50	294	- 0,50	3,54
UIC	87,80	87	- 0,91	25
UIF	433	439	+ 1,38	22
UIS	169	167,70	- 0,76	14,47
Unibail	525	516	- 1,71	27
Union Assur.Fdal	594	593	- 0,16	14
Usinor Sacilor	84,35	84,35	—	—
Valeo	271	263,60	- 2,73	2,20
Vallourec	230,10	230	- 0,04	6,30
Via Banque	206,80	205	- 0,87	12
Worms & Cie	279	271	- 2,86	8
Zodiac ex.dt divid	1065	1072	+ 0,65	9
Elf Gabon	865	865	—	57,20

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	247,90	246	- 0,76	3,68
Adidas AG #	372	366,60	- 1,45	—
American Express	248	—	—	0,97
Anglo American #	325	321,50	- 1,07	1,76
Amgold #	559	541	- 3,22	8,55
Arjo Wiggins App.	15,70	15,25	- 2,86	0,22
A.T.T. #	311,40	315,90	+ 1,44	1,38
Banco Santander #	238	235	- 1,26	1,92
Barrick Gold #	150	153,60	+ 2,40	0,22
B.A.S.F. #	1384	1370	- 1,01	25,88
Bayer #	1733	1736	+ 0,17	33,97
Blenheim Group	22,20	22,20	—	0,26
Buffelsfontein #	22,30	21,80	- 2,24	3,79
Cordiant PLC	9,25	9,30	+ 0,54	—
Crown Cork ord.	250	243,30	- 2,68	1,07
Crown Cork PF CV	240	235	- 2,08	—
Daimler Benz #	2820	—	—	38,32
De Beers #	161,10	161,60	+ 0,31	0,61
Deutsche Bank #	259,50	261,10	+ 0,61	50,32
Dresdner Bank #	132,40	133,30	+ 0,67	35,12
Driefontein #	81	82	+ 1,23	0,68
Du Pont Nemours #	420,80	415,50	- 1,25	2,23
Eastman Kodak #	376	371,80	- 1,11	1,68
East Rand #	4,16	4,28	+ 2,88	0,10
Echo Bay Mines #	66,05	68,25	+ 3,33	0,13
Electrolux #	258,70	—	—	5,99
Ericsson #	113	112,50	- 0,44	2,62
Exxon Corp. #	414	420,70	+ 1,61	3,22
Ford Motor #	173	170,60	- 1,38	4,57
Freegold #	49,70	50,70	+ 2,01	8,13
Gencor Limited #	19,25	19,50	+ 1,29	0,16
General Elect. #	400	397,50	- 0,62	1,98
General Motors #	275	275	—	1,22
Gle Belgique #	409	400,10	- 2,17	14,80
Grd Metropolitan	32,75	32,70	- 0,15	0,22
Guinness Plc #	36,50	36,90	+ 1,09	0,32
Hanson Plc	14,65	14,60	- 0,34	8,22
Harmony Gold #	67,10	66,50	- 0,89	0,42
Hitachi #	48,90	49,40	+ 1,02	0,23
Hoechst #	1782	1798	+ 0,89	25,50
I.B.M #	566	550	- 2,62	1,87
I.C.I #	76,80	74,50	- 2,99	0,90
Ito Yokado #	299,10	300	+ 0,30	0,72
Matsushita #	50,45	53,25	+ 3,38	0,26
Mc Donald's #	255	255	—	0,28
Merck and Co #	319,60	318,10	- 0,46	1,46
Mitsubishi Corp.#	63,10	63,60	+ 0,79	0,16
Mobil Corporat.#	578	580	+ 0,34	3,97
Morgan J.P. #	■ 424,80	429,80	+ 1,17	3,46
Nestle SA Nom. #	5740	5720	- 0,34	73,29
Nipp. MeatPacker #	73,20	—	—	0,75
Norsk Hydro #	221	220,30	- 0,31	2,86
Petrofina #	1420	1422	+ 0,14	40,82
Philip Morris #	446,20	442,30	- 0,89	4,30
Philips N.V #	185	185,70	+ 0,37	2,95
Placer Dome Inc #	■ 139,70	143,10	+ 2,43	0,28
Procter Gamble #	443,10	440	- 0,69	1,69
Quilmes	222	223	+ 0,45	8,01
Randfontein #	44,80	45,90	+ 2,45	0,74
Rhone Poul.Rorer #	321,80	316,10	- 1,77	1,29
Royal Dutch #	711	714	+ 0,42	9,01
R T Z #	72,30	72,30	—	0,62
Sega Enterprises	223	225,20	+ 0,08	0,63
Saint-Helena #	39	39,80	+ 2,05	7,40
Schlumberger #	395	395,20	+ 0,05	1,67
SGS Thomson Micro.	190	186,20	- 2	—
Shell Transport #	65,80	65,80	—	0,97
Siemens #	2836	2816	- 0,70	32,52
Sony Corp. #	303	305,80	+ 0,92	1,05
Sumitomo Bank #	101,80	102,50	+ 0,68	0,17
T.D.K #	258,70	257,50	- 0,46	1,05
Telefonica #	81,60	81,10	- 0,61	0,91
Toshiba #	37,55	38	+ 1,19	0,21
Unilever #	700	700	—	3,47
United Technol. #	586	586	—	2,35
Vaal Reefs #	498	513	+ 3,01	9,71
Volkswagen A.G #	1865	1865	—	7,68
Volvo (act.B) #	121	119	- 1,65	1,63
Western Deep #	238,80	239,50	+ 0,29	3,33
Yamanouchi #	112,40	113	+ 0,53	0,33
Zambia Copper	3,42	3,57	- 1,46	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

MARDI 26 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	114,45	3,590
CEPME 8,5% 88-97CA	104,10	6,317
CEPME 9% 89-99 CA#	110,56	5,484
CEPME 9% 92-06 TSR	—	6,585 ↓
CFD 9,7% 90-03 CB	117,96	1,405 ↓
CFD 8,6% 92-05 CB	112,33	1,128
CFF 10% 88-98 CA#	108,20	4,344
CFF 9% 88-97 CA#	104,66	4,377
CFF 10,25%90-01CB#	111,55	0,393 o
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,06	7,441
CLF 9%88-93/98 CA#	106,85	1,402 d
CNA 9% 4/92-07	—	8,115 ↓
CRH 8,6% 92/94-03	111	6,438
CRH 8,5% 10/87-88#	108,53	0,559
EDF 8,6% 88-89 CA#	110	1,010
EDF 8,6% 92-04 #	112,40	8,342 d
Emp.Etat 6%93-97 #	101,62	4,213 o
Finansder 9%91-06#	116,01	3,049
Finansd.8,6%92-02#	—	1,457
Florai9,75% 90-99#	112,31	6,633 o
OAT 8,5% 87-97CA#	104,55	6,456 ↑
OAT 9,90%85-97 CA#	—	2,894
OAT 88-96 TME CA	102,10	1,024
OAT 9/85-98 TRA	—	3,261
OAT 9,50%88-98 CA#	109,32	7,216 ↑
OAT TMB 87/99 CA	99,66	0,781
OAT 8,125% 89-99 #	108,29	6,860
OAT 8,50%90/00 CA#	110,32	0,023 o
OAT 85/00 TRA CA	105,10	4,054
OAT 10%5/85-00 CA#	115,75	5,388
OAT 89-01 TME CA	102,81	1,024
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,39	2,903 o
OAT 8,50% 89-19 #	113,50	3,623 o
OAT.8,50%92-23 CA#	113,15	7,675 o
SNCF 8,8% 87-94CA	108	1,346 ↑
Lyon.Eaux 6,5%90CV	891	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	255	253
Bains C.Monaco	570	552
B.N.P.Intercont. ♦	350	350
Bidermann Ind. ♦	110	110
B T P (la cie) ♦	7,60	7,60
Cambodge ♦	925	925
CBC ♦	106,50	106,50
Centenaire Blanzy	429,10	437
Ceragen Holding ♦	20	20
Champex (Ny) ♦	18,90	15,45 o
CIC Un.Euro.CIP	337	348
C.I.T.R.A.M. (B)	2200	2200
Cpt Lyon Alem.	410	402,50
Concorde-Ass Risq ♦	725	725
Cpe Valfond ex.CMP ♦	13	13
Credit Gen.Ind.	30,50	30,50
Darblay ♦	403	403
Didot Bottin	670	658
Eaux Bassin Vichy ♦	4559	4559
Ecia	780	765
Ent.Mag. Paris ♦	1600	1600
Eridania Beghin CI ♦	817	817
Fidei	45	46
Finalens	385	392
F.I.P.P. ♦	98	98
Fonciere (Cie) ♦	489	489
Fonciere Euris	191,10	192
Foncina #	420	438
France I.A.R.D. ♦	1006	1006
France S.A.	1150	1130
From. Paul-Renard ♦	2050	2050
Gaumont #	373	370
Genefim	144,40	150
Gevelot	1500	1510
G.T.I (Transport) ♦	350	390
Immobail	127,90	125
Immobanque	750	747
Im.Marseillaise	6300	6380
Invest.(Ste Cie.)	1310	1310
Lille Bonnieres	2600	2600
Locafinanciere ♦	410	410
Louvre #	170	178
Lucia ♦	53	53
Monoprix	160	160
Metal Deploye	429	429,20
Mors #	14,65	14,85
Navigation (Nle)	72	75
Paluel-Marmont ♦	319	319
Pap.Clairefont(Ny)	1332	1340
Parfinance	209	209,10
Paris Orleans	280	276
Piper Heidsieck ♦	1409	1409
Porcher ♦	210	210
Promodes (CI)	840	860
PSB Industries Ly	362,70	361,40
Rochefortaise Com. ♦	203	203
Rosario ♦	191,20	191,20
Rougier #	500	500
S.A.F.I.C Alcan	304,50	305
Saga	166,90	167
Salins du Midi	492	498
Savoisienne (M) ♦	107,50	107,50
Silic	750	750
S.I.P.H.	167,40	167,40
Sofal	103	102
Soffo	265	266,50
Softam act.a reg. ♦	67,70	67,70
Sofragi	3790	3789
Soudure Autogene ♦	990	990
Sovabail	340	339,90
Taittinger	1670	1670
Tour Eiffel	287	287,10
Elyo	236,50	230
Vicat	500	500
Virax	145,30	140

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	150
Commerzbank AG	1130	1150
Fiat Ord.	16,10	16,10
Gevaert	310,70	310,70
Gold Fields South	164,30	164,30
Kubota Corp.	29	29
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	48	48,50
Ottomane(cie Fin.)	206,80	206
Robeco	375,70	376,40
Rodamco N.V.	141,50	141,50
Rolinco	402	402,30
Solvay SA	2900	2995

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

MARDI 26 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	61	60
AFE #	450	450,10
Aigle #	195	194
Albert S.A (Ns)	145	144
Altran Techno. #	1050	1060
[illegible] ♦	600	600
Assystem #	577	572
Bque Picardie (Li)	620	590
Bque Sofirec (M) ♦	570	570
Bque Tarneaud (B) #	243,90	244
[illegible]	605	610
[illegible] #	560	560
B I M P ♦	70	77,15
Boiron (Ly) #	529	533
[illegible] (Ly) #	215,10	219,10
Buf S.A.	300	[illegible]
Card.FSA	742	750
CDA-Cie des Alpes	142	145
C.E.E # ♦	275	305,20
CEGEP #	152,90	152,90
Cermex # (Ly)	308	305
CFPI #	250	264
Change Bourse (M)	305,10	310
Christ.Dalloz #	1471	1471
Cpe France Ly #	[illegible]	419
CNIM CA#	201,80	200
Codetour	[illegible]	515
Comp.Euro.Tele-CET	328	328
Confiancey S.A	295	292,50
C.A. de la Brie	347,50	345
C.A.Gironde (B)	[illegible]	445
C.A.Haute Normandie	[illegible]	350
C.A.Ille & Vilaine	[illegible]	544
C.A. Paris IDF	[illegible]	775
C.A.de l'Isère Ly	[illegible]	360
C.A.Loire Atl.Ns #	[illegible]	305
C.A.Loire H.Loire #	[illegible]	320
C.A.Morbihan (Ns)	[illegible]	318
C.A.du Nord (Li)	[illegible]	470
C.A. Oise CCI	[illegible]	249,50
C.A.Pas de Calais	[illegible]	425
C.A. Somme CCI	[illegible]	232
C.A.Toulouse (B)	[illegible]	378
Charnet et Trame #	[illegible]	142,50
C.A. Midi CCI (Ly)	[illegible]	302
Creeks ♦	[illegible]	36,50
Devanlay	[illegible]	370
Deveaux (Ly) #	[illegible]	393
Devernois (Ly)	535	564
Ducros Serv.Rapide	64,80	64,50
Ecco Trav.Tempo Ly	436	435
Emin-Leydier # (Ly)	475	473
Europ.Extinct.(Ly)	265	270
Europ Propulsion	585	614
Expand s.a	252	282
Factorem	714	699
Faroley #	307,50	307,50
Finacor	115	121,10
Finmio	450	450
Fructivie	635	620
Gautier France #	306	305
Gel 2000	80,10	80,10
GFI Industries #	673	670
Girodet # (Ly)	50	50
GLM S.A. ♦	285,10	285,10
Grandoptic.Photo #	560	571
Gpe Guillin # Ly	205	205,90
[illegible] #	189	188,60
Guerbet	550	543
Hermes Internat.1 #	1250	1251
Hurel Dubois	545	545
ICBT Groupe #	255	250
I.C.C.	180	178
Idianova	71	70
Immob.Hotel. #	64,25	63
Installux (Ly)	510	513
Int. Computer #	87	87
Invest.Paris	145,30	145,30
IPBM	67	67,90
M6-Metropole TV	488	495
Manitou #	638	630
Manutan	850	851
Marie Brizard	1235	1235
Maxi-Livres/Profr.	286	286
Mecadyne ♦	159,20	159,20
Mecelec (Ly)	94	95
MGI Coutier	295	293
Michel Thierry#	725	729
Monneret Jouet Ly#	63,20	63
Naf-Naf #	61,50	63
Norbert Dentres.#	796	803
N.S.C Schlum. Ny	770	790
OGF Omn Gest.Fin. ♦	900	900
Onet # ♦	915	915
Paul Predault #	189	182
P.C.W. ♦	19	19
Petit Boy #	127	126
Pochet	1075	1050
Poujoulat Ets (Ns)	230	231
Radiall #	645	645
Rallye(Cathiard)Ly	206	206
Reydel Indust.Li ♦	1098	1098
Robertet #	1350	1341
Rouleau-Guichard	471	469
Securidev #	89	85
Sediver #	245	244
Seribo	284	284
Siparex (Ly) #	101	104
Smoby (Ly)#	668	668
Sofco (Ly)	122	121,90
Sofibus ♦	411	410
Sogepag # ♦	139	139
Sogeparc (Fin)	709	710
Sopra	360	380
Steph.Kelian #	106,10	106,10
Sylea	468	470
Teisseire-France	215	218
TF1-1	537	531
Thermador Hold(Ly)	435	430
Trouvay Cauvin #	100	102,50
Unilog	485	485
Union Fin.France	535	534
Via Credit(Banque) ♦	121,60	121,60
Viel et Cie #	138,60	135
Vilmorin et Cie #	425	425
Virbac	678	680

HORS-COTE

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

MARDI 26 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C. ♦	0,03	0,05
Générale Occidentale ♦	45,75	45,75
Mumm ♦	1050	1050
Nobel ♦	180	180
Ste lecteurs du Monde ♦	132,10	174

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ♦ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection

Cours de clôture le 25 mars

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonetaire C	36679,38	36679,38
Actimonetaire D	31218,69	31218,69
Agipi Ambition (Axa)	115,71	111,15
Amplia	115064,43	115064,43
Amplitude Monde D	771,65	753,02
Antigone Trésorerie	[illegible]	[illegible]
Arbitr. Court Terme	9370,63	9370,63
Arbitr. Première	8848,42	8760,87
Arbitr. Securite	17157,79	17072,43
Asie 2000	729,24	697,54
Associa Premiere	38166,15	38166,15
Associc	1116,23	1116,23
Atout Amerique	135,04	131,75
Atout Asie	100,35	98,10
Atout Futur C	573,54	559,55
Atout Futur D	547,10	533,76
Avenir Alizes	1965,73	1946,79
Axa Valeurs PER	156,16	151,61
Cadence 1	1073	1062,38
Cadence 2	1057,74	1047,27
Cadence 3	1049,04	1038,65
Capimonetaire	1988,63	1986,64
Capioblig	8337,78	8255,23
Capitacic	1727,02	1714,16
Cicamonde	1272,31	1253,51
Coexis	1777,32	1744,18
[illegible]	[illegible]	2263,23
Convertis CIC	[illegible]	540,52
Credit Mutuel Capital	[illegible]	1549,65
Credit Mutuel M.D.A.F.	[illegible]	175,22
Créd.Mut.Ep.Court T.	[illegible]	652,85
Cred.Mut.Ep.Ind.Cap.	97,45	94,84
Cred.Mut.Ep.Ind.D.	[illegible]	91,85
Cred.Mut.Ep.J	[illegible]	22215,63
Créd.Mut.Ep.Long T.	[illegible]	217,74
Cred.Mut.Ep.Monde	[illegible]	1160,23
Cred.Mut.Ep.Quatre	[illegible]	1072,26
Dieze	[illegible]	1765,71
Ecocic	[illegible]	1301,49
[illegible]	[illegible]	125,58
Ecur. Actions Futur	[illegible]	201,05
Ecur. Distrimonetaire	[illegible]	10757,75
Ecur. Expansion	[illegible]	79032,61
Ecur. Geovaleurs	[illegible]	2255,40
Ecur. Investissement	[illegible]	166
Elancel D	[illegible]	123
Elicash	[illegible]	[illegible]
Emergence Poste D	[illegible]	105,33
Eparcic	4693,31	4695,81
Epacourt-Sicav	201,31	200,51
Epargne-Unie	[illegible]	159,90
Euro Solidarite	1272,52	1255,86
Eurodyn	1372,95	1351,66
Fonsicav	[illegible]	[illegible]
France Obligations	[illegible]	484,22
Francic	561,75	523,59
Francic Pierre	115,61	113,21
Francic-Regions	1602,32	1579,13
Geobilys C	609,47	603,46
Geobilys D	594,29	585,50
Gestilion	19915,06	19915,06
HLM Monetaire	[illegible]	18108,54
Indicia ♦	1197,21	1167,80
Intensys D	112,20	112,03
Interoblig	6254,27	6192,35
Interselection Fce	560,45	549,46
Japacic	180,70	175,44
Jeunepargne	380,15	376,39
Latitude C.D.	145,59	143,45
Lion 20000	16607,87	16607,87
Lion Association	10994,04	10994,04
Lion Institution	42238,25	42182,79
Lionplus	1566,99	1540,19
Lion Tresor	2401,05	2377,26
Livret Bourse Inv.	623,69	605,52
Livret Portefeuil.	862,96	837,65
Mediterranee	264,18	256,89
Mensuel CIC	10517,10	10265,77
Moneden	86701,07	86701,07
Mone-Dis	10206,77	10206,77
Mone.IC	11505,91	11505,91
Mone.JD	11505,91	11505,91
Monevalor	53386,67	53386,67
Mutualite depots	17999,96	17964,05
Natio Court Terme	13632	13632
Natio Court Terme2	370268	370268
Natio Epargne	22574,94	22351,43
Natio Ep. Capital C.D.	15193,65	15043,22
Natio Ep. Croissance	2263,94	2219,55
Natio Ep. Obligations	222,31	217,95
Natio Epargne Retraite	136,26	133,59
Natio Epargne Tresor	10426,58	10406,07
Natio Epargne Valeur	550,85	540,85
Natio France Index	1061,45	1040,64
Natio Immobilier	1205,56	1181,79
Natio Inter	1830,15	1794,26
Natio Monetaire C.D	5307,61	5307,61
Natio Opportunites	159,50	156,37
Natio Patrimoine	1484,28	1455,18
Natio Perspectives	1202,06	1178,49
Natio Placements C.D.	79969,34	79969,34
Natio Revenus	1075,24	1064,59
Natio Securite	11505,26	11505,26
Natio Valeurs	1007,68	987,92
Nord Sud Develop.	2117,15	2112,92
Oblicic-Mondial	3315,25	3264,27
Oblicic-Regions	1161,01	1143,85
Oblifutur	3848,60	3776,84
Oblig. tres cate.	229,78	226,38
Oblilion	1779,25	1761,61
Oblisecurite Sicav	5597,52	5597,52
Oblitys D	577,37	568,84
Oraction	1734,15	1691,85
Patrimoine Retraite	295,25	289,46
Pervalor	620,67	608,50
Plenitude D	154,02	150,26
Poste Gestion C	42848,23	42848,23
Première Oblig. C	12537,85	12537,85
Premiere Oblig. D	11168,24	11162,66
Proficius	995,21	976,65
Rentacic	164,04	162,82
Revenus Trimestr.	5292,23	5239,83
Revenu-Vert	1189	1166,83
Saint-Honore Capital	17437,57	16929,68
St-Honore March. Emer.	603,76	577,76
St-Honoré Pacifique	750,84	718,51
Securicic	2206,85	2206,85
Securitaux	1776,95	1776,95
Sensivalor	34880,39	34880,39
Sevea ♦	104,30	101,76
S.G. France opport. C	1621,71	1589,91
S.G. France opport. D	1563,87	1533,21
S.G. Monde opport. C	1170,25	1147,30
S.G. Monde opport. D	1170,25	1147,30
Sicav Associations	2348,09	2348,09
Sicav 5.000	546,73	536,01
S.I. Est	1247,93	1211,58
Sivafrance	887,33	869,93
Sivam	471,30	462,06
Sivarente	232,75	228,19
Sivinter	579,48	568,12
Sogenfrance C	1397,60	1370,20
Sogenfrance D	1289,82	1264,53
Sogepargne	308,92	305,86
Sogevar	1252,75	1228,19
Soginter	1747,36	1713,10
Solstice D	2323,99	2318,19
Stratégie Actions	925,29	889,70
Strategie Rendement	1755,67	1700,41
Synthésis	15533,89	15229,30
Thésora C	897,88	888,99
Thésora D	853,43	844,98
Trésor Plus	1745,23	1727,95
Trésor Trimestriel	1024,46	1014,32
Trésoricic	170293,99	170293,99
Trésorys	255790,39	255790,39
Trilion	5179,08	5172,62
Uni-Associations ◇	120,49	120,49
Uni-Foncier	1278,27	1247,09
Unifrance	639,53	623,93
Uni-Garantie C	1660,53	1629,57
Uni-Garantie D	1350,12	1324,95
Uni-Régions	1574,12	1535,73
Univar C ◇	298,29	298,29
Univar D ◇	298,29	298,29
Univers Actions	181,80	177,37
Univers-Obligations	2154,39	2114,22
Valorg	2382,56	2347,37
Valreal	34267,51	34250,38
Winterthur St-Honoré	260,24	248,44

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ♦ cours précédent.



هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

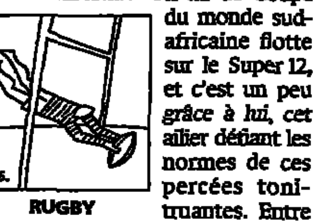
SPORTS

TOURNOI SUPER 12 Une nouvelle compétition qui réunit des équipes professionnelles des provinces d'Afrique du Sud, de Nouvelle-Zélande et d'Australie rencontre un vrai succès populaire grâce au jeu spectaculaire pratiqué. ● LE RÈGLEMENT de la compétition, qui accorde notamment un point supplémentaire à toute équipe marquant quatre essais au cours d'une partie, favorise le rugby de mouvement qui a tant fait défaut au cours du récent Tournoi des cinq nations. ● LA MODERNISATION du rugby est précisément au centre de la crise qui secoue la Fédération française. Le différend entre le président Bernard Lapasset et Marcel Martin, l'un des membres du comité exécutif, porte à la fois sur le mode de gestion de la FFR et sur les projets d'avenir. Il pourrait être tranché par la tenue anticipée d'élections fédérales.

Le rugby professionnel réussit sa conquête de l'hémisphère Sud

Le nouveau championnat entre douze provinces néo-zélandaises, australiennes et sud-africaines remporte un bon succès populaire grâce à un jeu offensif spectaculaire favorisé par le règlement

L'IMAGE rappelle un *souvenir* vieux d'à peine quelques mois. Une montagne de muscles s'arrache aux bras soudain trop frêles d'un plaqueur téméraire. Un air de Coupe du monde sud-africaine flotte sur le Super 12, et c'est un peu *grâce à lui*, cet ailier défiant les normes de ces percées tonitruantes. Entre le Cap et Johannesbourg, Jonah Lomu avait effrayé presque tous les adversaires. Il était trop lourd, il allait trop vite. A chacune de ses courses, il choisissait de ne pas être un joueur comme les autres. Il cultivait un art renversant d'aller droit, au plus court vers la ligne d'essais.


RUGBY

Aujourd'hui, il se veut l'aubaine de la première compétition ouvertement professionnelle. Pour célébrer la nouvelle ère, il lui offre sa vitesse et ses coups de cœur. Le gamin de vingt ans fait jaser dans les coulisses, vedette incongrue d'un abracadabrant feuilleton matrimonial. Il est coupable de s'être *marié en secret de ses parents*, d'avoir rompu avec sa mère, de s'être réconcilié dans les pleurs et les remords. Un délice pour les gazettes. Elles tiennent en lui une véritable star, mélange d'idole du rock'n'roll et de dieu du stade. Ses frasques ne parviennent pas à faire oublier l'attaquant d'exception. Sous les couleurs d'Auckland, toujours aussi explosif, il porte avec allégresse le poids de ses 118 kilos et la puissance de ses jambes jusque dans les en-but adverses.

PRIME A L'OFFENSIVE

Le Super 12 a choisi d'en faire un héros. Son histoire naissante a besoin de figures. Tous les marqueurs d'essais, anciens ou modernes, ont été désignés promoteurs exclusifs de la nouvelle compétition. Elle cajole *les princes de l'offensive*, applaudit Lomu, s'émeut du sort de David Campese, vieil as australien un moment écarté de l'équipe de Nouvelle Galles-du-Sud. Elle s'entiche de ceux que le public court voir au stade, qui font rêver à la veillée, en ces interminables soirées où le match est mille fois rejoué *entre les bières et les éclats de rire*.

Le règlement a fourni une arme formidable aux joueurs que le grand jeu démange. Pour encourager le spectacle, seul garant de la réussite économique, rien n'a été laissé au hasard. Le rugby professionnel ne peut se permettre d'être triste et ennuyeux. L'équipe qui a *marqué quatre essais* en un match se voit récompensée d'un point supplémentaire au classement. Les prérogatives de la défense sont rognées à la source. Les troisièmes lignes n'ont plus le droit de se détacher des regroupements avant que le ballon ne soit joué.

Résultat immédiat : la plupart des rencontres tournent le dos au rugby étriqué encore en vogue sur le Vieux Continent. Chaque brèche devient un boulevard d'offensive et les séquences de jeu de plusieurs minutes ne sont pas rares. Dès le premier match, les Néo-zélandais d'Otago, actuels leaders de l'épreuve, ont marqué plus d'essais que l'Angleterre en quatre rencontres du Tournoi des Cinq Nations. Et toutes les équipes se sont débarrassées de la terreur de perdre petitement.

Au fil des matches, la comparaison avec l'hémisphère Nord devient plus cruelle. Les meilleurs joueurs du Super 12 récitent le credo du mouvement. Ils sacrifient au culte du ballon. L'enterrer est un crime, le faire vivre, un devoir. Pour le match d'ouverture, à Sydney, 26 000 spectateurs s'étaient laissé séduire. Depuis, le succès ne s'est pas démenti.

Sky Sport, l'une des chaînes de télévision de Rupert Murdoch, assure la retransmission des rencontres. Le patron de presse australo-américain a acquis pour dix ans et 2,7 milliards de francs les droits des matches des trois fédérations de l'hémisphère Sud (Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande). Il s'est engagé à diffuser 106 matches dans les huit prochains mois, dont 91 en direct. Ses journaux australiens chantent à longueur de colonnes sportives les louanges de la nouvelle compétition.

MENACES SUR LE TREIZE

Le Super 12 confirme l'entrée de plain-pied de l'hémisphère Sud dans le monde d'un professionnalisme maîtrisé de A à Z. A côté d'un jeu bâti pour séduire, s'est mise en place une organisation très structurée. Spectacles et animations d'avant-match, publicité omniprésente, les stades prennent des airs d'Amérique, jusque dans les noms de certaines équipes : Waikato Chiefs, Canterbury Crusaders, Otago Highlanders ou Wellington Hurricanes. Comme dans le football US ou le base-ball, le design des maillots fait l'objet de soins particuliers.

Pour garder la haute main sur les conséquences de cette révolution, les trois fédérations ont créé un nouvel organisme pour gérer le nouveau cours du rugby. La Sanzar (South African, New-Zealand, Australian Rugby) a établi son siège à Sydney. Dirigée par un Sud-Africain, elle gère en exclusivité les rapports avec Rupert Murdoch et *News Limited, sa société*.

Pour les joueurs, le rugby n'est plus tout à fait le même. Ils lui sont liés par contrat. Il rapporte aux meilleurs beaucoup d'argent. Jonah Lomu gagne plus de 1 million de francs par an. L'approche de la compétition, elle aussi, a changé. Les entraîneurs soumettent leur *équipe à dix entraînements* hebdomadaires. La puissance, la vitesse et la résistance des joueurs ne font qu'augmenter. Les gabarits à la Jonah Lomu gagnent du terrain, contribuant aux modifications en profondeur des aspects du jeu.

D'abord séduite, la presse australienne spécialisée a fini par s'inquiéter. Le rugby à treize, sport professionnel numéro un dans le pays, subit les rudes contrecoups de la guerre qui oppose l'Australian Rugby League (ARL), organisatrice de la compétition officielle, à Rupert Murdoch (*Le Monde* du 13 mars). Et selon l'hebdomadaire *Sports Weekly* du 12 mars, la réussite du Super 12 pourrait bel et bien menacer sa prépondérance.

Pascal Ceaux

Crise à la FFR : Marcel Martin pourrait briguer la présidence

LES ÉLECTIONS à la Fédération française de rugby (FFR) pourraient avoir lieu plus tôt que prévu. Un calendrier officieux les avait jusqu'à présent fixées à la fin de l'année. Le différend rendu public, samedi 23 mars, entre Bernard Lapasset et deux membres éminents du comité exécutif, Marcel Martin et Jacques Talmier, pourrait précipiter le cours des événements.

Les deux opposants ont reproché publiquement au président de la FFR un style de gouvernement autocratique faisant la part trop belle au pouvoir personnel et au désir de *« tout régenter »* (*Le Monde* du 26 mars). Le pouvoir fédéral y voit une déclaration de candidature à la succession de Bernard Lapasset. La tenue rapide d'élections permettrait, selon lui, de trancher dans une guerre pas totalement ouverte, mais qui risque de mettre en péril le fonctionnement normal de la FFR. Seul problème : il faut l'aval du comité directeur pour organiser la tenue du scrutin. Quelle sera la position de ses membres dont la prochaine réunion est prévue le 25 avril prochain ?

L'enjeu de cette querelle d'hommes est en fait double. Il pose en premier lieu la question de la nature des pouvoirs du président de la fédération.

Depuis l'élection d'Albert Ferrasse en juin 1968, ils sont quasiment sans limite. Maître du détail, comme de l'ensemble, le patron de la FFR s'octroie le droit de gérer à sa guise le rugby français. Cette manière de voir s'est encore renforcée avec le système du vote bloqué mis en place lors des dernières élections. Il a eu pour effet d'écarter tous les opposants des instances dirigeantes, instaurant une unanimité trompeuse, que plusieurs membres actifs s'efforcent désormais de briser.

Marcel Martin, fort de son expérience d'organisateur de la Coupe du monde, et Jacques Talmier, trésorier général, avaient cru contourner l'obstacle grâce à la création d'un comité exécutif dont ils étaient membres, qui avaient pour tâche une réflexion sur la modernisation du rugby français. Bernard Lapasset s'est empressé, au moyen d'une note interne, de leur rappeler qu'il était le seul décisionnaire en la matière.

UN CANDIDAT DE RECOURS

La deuxième bataille, et c'est sans doute la plus importante, porte précisément sur les projets d'avenir du rugby à quinze en France, et son adaptation à l'ère du professionnalisme inaugurée dans les pays de l'hémisphère Sud. Marcel Martin soupçonne le président en place d'avoir fait le choix de l'immobilisme. Il rapporte même des déclarations que lui aurait faites Bernard Lapasset en ce sens.

« Le problème est ancien, a-t-il déclaré au *Monde, on ne fait pas la différence entre le rugby jeu et récréation et le rugby produit. La FFR n'a pas su s'adapter au nouveau cours. Elle n'a pas su profiter des occasions qui lui étaient offertes de déposer son propre label, par exemple, ou d'associer les joueurs au marketing autour de leur sport. Je le dis, je l'écris depuis plusieurs mois. »*

Face à cette attaque, que peut répondre Bernard Lapasset ? Malgré le projet Rugby 2000, *malgré des discussions suivies avec les représentants des clubs de l'élite*, force est de constater que le président en exercice n'a pas vraiment proposé d'options claires pour le futur. Soucieux de ne pas se mettre à dos les petits clubs, il s'est bien gardé de toute décision tranchée sur la question épineuse des formes d'un professionnalisme à la française et d'une éventuelle rénovation du championnat de France.

Depuis la parution du rapport des inspecteurs des finances et de la jeunesse et des sports concernant la gestion administrative de la FFR (*Le Monde* du 5 janvier), son autorité a été remise en cause à plusieurs reprises. Le recours à des élections rapides sans modification du mode de scrutin pourrait être, en cas de succès, la meilleure manière de se relancer. Marcel Martin, qui récuse toute ambition personnelle, a toutefois laissé entendre qu'il pourrait être un candidat de recours.

P. Ce.

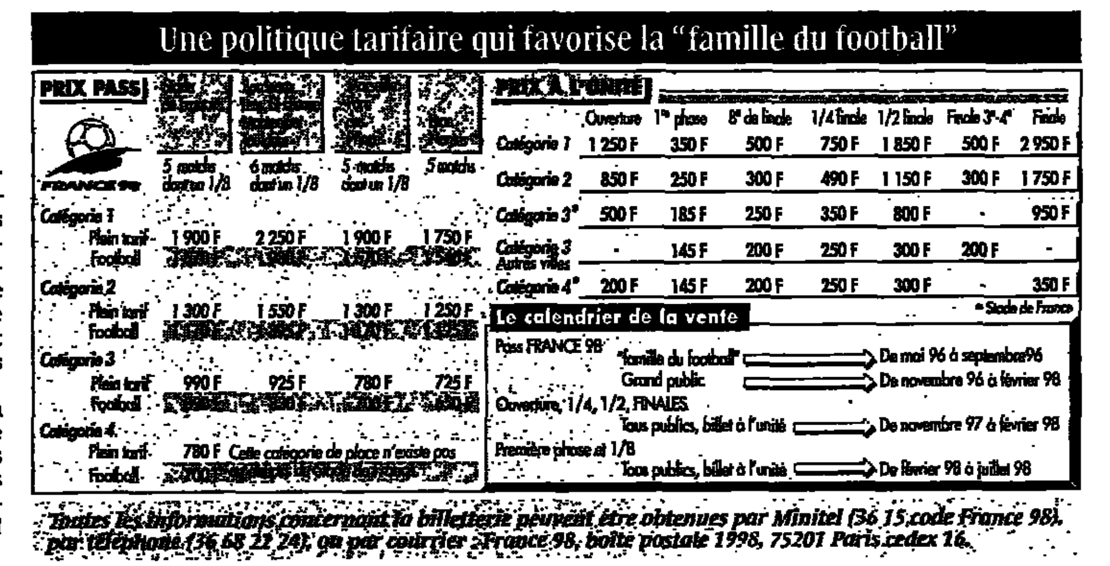
Les billets du Mondial 98 seront en vente à partir du 4 mai

« LA COUPE DU MONDE doit être une fête pour tous et notre politique de billetterie doit permettre au plus large public de vivre l'événement des stades. » C'est dans cet esprit de *« stades pleins »* que Michel Platini et Fernand Sastre, co-présidents du Comité français d'organisation du Mondial 1998, ont dévoilé leur politique de billetterie, lundi 25 mars.

Un ticket sur deux coûtera moins de 250 francs et deux tickets sur trois seront commercialisés en France. Sur les 2,5 millions de billets mis en vente, les prix s'échelonneront ainsi de 145 à 2 950 francs.

Le produit-phare de cette politique conçue pour *« la grande famille du football »* est le « Pass France 98 ». Limitée à quatre personnes, cette formule de réservation prioritaire sera mise en vente dès le 4 mai pour les 2 millions de licenciés de la FFF, et le 15 juillet pour les 90 000 abonnés des clubs de première et deuxième division.

Le « Pass France 98 » donnera l'assurance, lors de la première phase, de voir évoluer des équipes différentes et au moins deux têtes de série. Seul problème : les acheteurs ne connaîtront que plus tard les matches à l'affiche.



Une politique tarifaire qui favorise la "famille du football"

PRIX PASS

	5 matchs dont un 1/8	6 matchs dont un 1/8	5 matchs dont un 1/8	5 matchs
Catégorie 1 Plein tarif	1 900 F	2 250 F	1 900 F	1 750 F
Catégorie 1 Football	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Catégorie 2 Plein tarif	1 300 F	1 550 F	1 300 F	1 250 F
Catégorie 2 Football	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Catégorie 3 Plein tarif	990 F	925 F	780 F	725 F
Catégorie 3 Football	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Catégorie 4 Plein tarif	780 F	Cette catégorie de place n'existe pas		
Catégorie 4 Football	[illegible]			

PRIX A L'UNITÉ

	Ouverture	1re phase	8e de finale	1/4 finale	1/2 finale	Finale 3e-4e	Finale
Catégorie 1	1 250 F	350 F	500 F	750 F	1 850 F	500 F	2 950 F
Catégorie 2	850 F	250 F	300 F	490 F	1 150 F	300 F	1 750 F
Catégorie 3*	500 F	185 F	250 F	350 F	800 F	-	950 F
Catégorie 3 Autres villes	-	145 F	200 F	250 F	300 F	200 F	-
Catégorie 4*	200 F	145 F	200 F	250 F	300 F	-	350 F

* Stade de France

Le calendrier de la vente

Pass FRANCE 98
- "famille du football" → De mai 96 à septembre 96
- Grand public → De novembre 96 à février 98

Ouverture, 1/4, 1/2, FINALES
- Tous publics, billet à l'unité → De novembre 97 à février 98

Première phase et 1/8
- Tous publics, billet à l'unité → De février 98 à juillet 98

Toutes les informations concernant la billetterie peuvent être obtenues par Minitel (36 15 code France 98), par téléphone (36 68 22 24), ou par courrier : France 98, boîte postale 1998, 75201 Paris cedex 16.

L'athlète britannique Diane Modahl requalifiée

LA COUREUSE de demi-fond britannique *Diane Modahl* peut à nouveau espérer participer aux Jeux olympiques d'Atlanta. Convaincue de dopage aux anabolisants, après un contrôle, en juin 1994, à Lisbonne, la championne avait été suspendue pour quatre ans ainsi que le prévoit le règlement de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). Or celle-ci, dont le conseil était réuni au Cap, lundi 25 mars, vient de la requalifier. Les instances internationales ont décidé de se ranger à l'avis de la Fédération britannique d'athlétisme (FBA), qui l'avait déjà « blanchie » en 1995. La jeune femme, qui avait toujours protesté de son innocence, voit donc sa sanction levée au bénéfice du doute.

Le professeur Simon Gaskell, de l'université de Manchester, avait émis de sérieuses réserves sur les conditions scientifiques du contrôle antidopage, estimant que le stockage des échantillons d'urine en milieu non stérile avait pu faire augmenter le niveau de testostérone. Or, une nouvelle analyse demandée à un laboratoire de Lisbonne n'a jamais pu être effectuée en raison du refus de *« hautes autorités portugaises »*.

Diane Modahl, qui s'entraîne actuellement au Nouveau-Mexique pour retrouver son meilleur niveau après une récente grossesse, a réclamé à la FBA près de 480 000 livres (environ 3,6 millions de francs) d'indemnisation. *Elle n'avait pas pu participer aux* championnats du monde, à Göteborg, en 1995.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : pour le match amical Belgique-France**, mercredi 27 mars à Bruxelles, le sélectionneur, Aimé Jacquet, alignera une équipe profondément remodelée à cause de nombreuses blessures. Il a notamment titularisé trois joueurs auxerrois. Bernard Lama (PSG) – Lilian Thuram (Monaco), Laurent Blanc (Auxerre), Alain Roche (PSG), Eric Di Meco (Monaco) – Christian Karembeu (Sampdoria), Didier Deschamps (Juventus), Reynald Pedros (Nantes), Sabri Lamouchi (Auxerre), Corentin Martins (Auxerre) – Christophe Dugarry (Bordeaux).

■ **Le Nantais Reynald Pedros** s'est vu infliger, lundi 25 mars, cinq matches de suspension par l'UEFA pour un mauvais geste lors du quart de finale aller de la Coupe d'Europe des clubs champions contre le Spartak Moscou. L'attaquant, qui a déjà purgé un match de suspension (le quart de finale retour), a décidé de faire appel de cette sanction.

La maladie de langueur du football roumain

BUCAREST
de notre correspondant

La Roumanie affrontera la France lors du prochain championnat d'Europe des nations en Angleterre, après l'avoir déjà rencontrée deux fois en poule de qualification. Dans ce pays, le football devient parfois une affaire d'Etat. Lors de la dernière Coupe du monde, aux Etats-Unis, le premier ministre et le Parlement réunis en séance extraordinaire, avaient ainsi condamné moralement et avec solennité un journaliste français qui avait comparé *la virtuosité des footballeurs roumains* à celle des musiciens « roms ». Comment, avaient estimé en substance les plus hautes autorités de l'Etat, mettre sur le même plan onze « bons » Roumains, qui venaient d'être élevés au rang de héros nationaux après leur qualification pour les quarts de finale, avec une minorité honnie de tsiganes ?

Le football mobilise de nouveau toutes les attentions, *depuis l'annonce, lundi 18 mars*, de la démission d'Anghel Iordanescu de son poste d'entraîneur de la sélection nationale qu'il occupait depuis 1993. La décision de celui qui a dirigé depuis le banc de touche la brillante « campagne d'Amérique » ainsi que la facile qualification de l'équipe de Roumanie pour le prochain Euro 96 prend alors des tournures de catastrophe nationale. *« Dans un pays en crise économique, M. Iordanescu a un contrat avec le peuple, non avec la fédération »*, lançait Ovidiu Ioanitzoaia, rédacteur en chef du quotidien *Le Sport*. Seule une entrevue avec le chef de l'Etat, jeudi 21 mars, fera revenir le sélectionneur sur sa décision. Après quelques jours de repos, il reprendra donc la direction de l'équipe nationale et la conduira, en juin, en Angleterre.

« DEUX ARMÉES »

Mais l'histoire ne s'arrête pas là, car il n'est pas dans la nature d'Anghel Iordanescu de faire du bruit pour rien. De sa brillante carrière de footballeur et d'entraîneur du Steaua de Bucarest, il a gardé une rigueur et une droiture morale très militaires. Sa démission n'était pas un coup médiatique, pas plus qu'elle ne visait à répondre aux sirènes financières d'un club étranger. *« C'est un signal d'alarme »*, a-t-il lancé, parce que le football roumain est *« malade »*, miné *« par la corruption, les matches truqués et l'immobilisme »* d'une fédération qui vient notamment de refuser de resserrer l'élite de dix-huit à seize clubs.

« Deux armées sont engagées dans la bataille, explique Ovidiu Ioanitzoaia. *D'un côté, il y a le clan des présidents de clubs, tout puissants, et de l'autre, M. Iordanescu ; un Don Quichotte soutenu par la presse et l'opinion publique. »* La fédération a promis de faire des efforts, mais rien ne dit que cette déclaration sera suivie d'effet.

Pourtant, les bons résultats de l'équipe nationale ne cachent plus l'effondrement du niveau du championnat interne. Ainsi, le Steaua de Bucarest, vainqueur de la Coupe d'Europe des Clubs champions en 1986, domine toujours outrageusement la compétition nationale mais, depuis longtemps, il ne sème plus la terreur sur les stades européens.

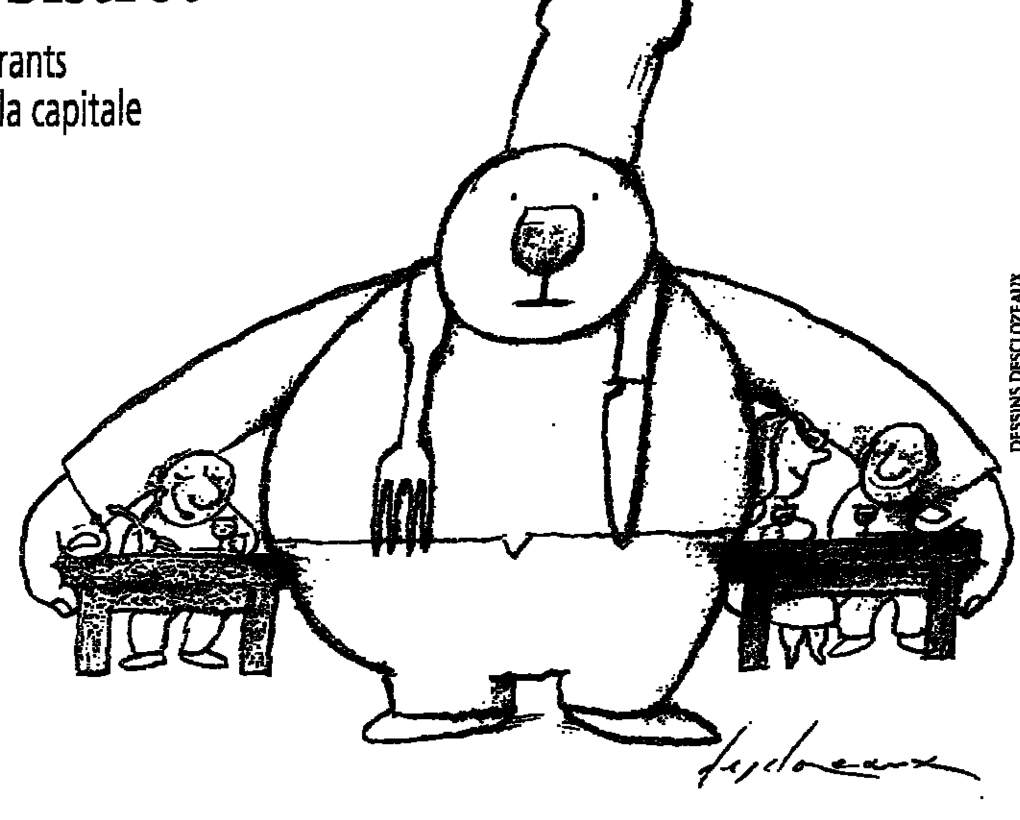
Les clubs sont pris dans une spirale qui, depuis plusieurs années, les tire vers le bas. *« Pour survivre, ils ont vendu rapidement leurs meilleurs éléments, donc le niveau des équipes a baissé. Elles n'obtiennent plus de bons résultats dans les compétitions internationales où leurs joueurs ont maintenant peu de chance de se faire remarquer et de progresser »*, résume M. Ioanitzoaia.

La sélection nationale, qui a joué, dimanche 24 mars contre la Yougoslavie, comptait onze expatriés. Ils sont d'autant plus nombreux, à l'instar de M. Iordanescu, à jouer les Cassandre que l'âge d'or de la sélection nationale touche à sa fin avec la retraite prochaine de quelques-uns de ses surdoués, tels Hagi et Popescu, les deux Roumains du FC Barcelone.

Christophe Chatelot

Mon pote le bistrot

A Paris, deux cafés restaurants dans la pure tradition de la capitale



DESSINS DESCLOZEAUX

DERRIÈRE sa rambarde de cuivre, l'homme avait cette formule, qu'il claironnait en finissant par y croire : « *Bonjour, mes seigneurs !* » Les seigneurs entraient, déjà au chaud, rassurés. Quand la ville veut se protéger d'elle-même et de ses pénibles soubresauts, elle se fabrique des tours de guet, des corniches avec vue sur la cité d'où on lorgne l'organisation générale de la vie sous des angles moins rebelles. A Paris, cela s'appelle des bistrots.

Celui-ci était commode, suffisamment bruyant pour bien s'entendre et dirigé par un Paul Georgé, vigneron de cœur et Parisien d'âme, qui valait le détour. A longueur de repas, on y refaisait *Le Monde*, avec des moments très brillants et à peine utopiques, et d'autres si marioles qu'ils paraissaient réalistes. En fait, personne ne voulait vraiment que ce journal bouge, ne touche à rien de ce qui avait fait sa fragile et impérissable gloire. Le bistrot non plus. Mais les temps devenaient plus urgents, moins pépères.

Changement de casernement pour les deux institutions. Tandis que l'une s'installait rue Saint-Marc, près de la Bourse, l'autre grimpait à Montparnasse. Et puis voilà soudain que le quotidien du 15 de la rue Falguière refout le camp pour aller établir ses nouveaux quartiers du côté des Gobelins. On ne peut vraiment plus déjeuner tranquille.

DOUCE REVANCHE

Il va falloir monter des caravanes à plusieurs pour repartir vers ses souvenirs. En aura-t-on le courage ? Bobine arrière. Ce gros et chantant carrefour de l'Opéra distribuait parfaitement l'espace. Mille rues, mille recoins s'en échappaient. Ce cheminement bizarre, par exemple, qui amenait du côté de la place du Marché-Saint-Honoré ; juste derrière. Ce méchant estancot, comment se faisait-il appeler ? Le Rubis. L'été, en guise de comptoir, il y avait des tonneaux posés sur le trottoir où des soiffards à l'ivresse distinguée parlaient à n'en plus finir du recul du CAC 40 ou de la dernière course à Deauville ; et une salle à manger au premier pour quatre ou cinq copains qui auraient eu envie d'entrer un peu tard dans la Résistance ou d'être seulement entre eux pour débattre de tout et surtout de rien, mais avec sérieux.

Tiens donc, rien n'a changé. Voilà Suzanne, encore cassée, toujours pas contente, prenant la commande comme on dresse un procès-verbal. Charmante. Et Albert Prat, de l'Aveyron, patron avec moustaches et regard madré. L'ancien charbonnier, qui voyait couler sur ses godasses le jus sombre des boulets d'anthracite qu'il allait livrer dans cette saloperie de ville sans grâce, continue à prendre doucement sa revanche. Le faubourg Saint-Honoré lui jette depuis une quinzaine d'années des pensionnaires dont il aurait tort de ne pas être satisfait. Du beau monde très comme il faut, sapé *distinguished*, qui vient s'encanailler là pour pas cher. Très joli fonds de commerce.

Le lieu est étroit comme une cambuse de chalutier. L'astuce, c'est de faire table d'hôtes sur du formica standard. On n'est pas vraiment à l'aise, mais ça donne un genre. Pis au premier, depuis que le malin M. Prat en a fait une succursale qui tourne à plein régime. Avec des clients, faut dire, qui n'ont jamais la moindre remarque sur le confort. Ils viennent pour le vin et la cuisine de Mme Prat, de la Sarthe, elle, qui mijote des plats tout ce qu'il y a de plus bibliques dans le genre bourguignon pour tous et tous pour le bourguignon.

Refuge sans carte, les vendanges sont affichées sur les murs. Il y en a une multitude. Bistrot bien tenu, on ne chôme pas, on ne rigole pas non plus. On ne s'y attarde que modérément du reste, comme si le travail était sacré et que tout de suite après le réconfort, vite, devait revenir l'effort. Les provinciaux de Paris qui tiennent ces endroits n'ont qu'une estime modérée pour les gaspilleurs de temps. Seuls les hauts retardataires, les pros, les berniques accrochées à vie à la coque ont l'accord de la direction.

BIVOUAQUEURS DE ZINC

Et l'autre, l'ex-Duc, qu'est-y devenu ? En quittant la rue de Richelieu, pour la Saint-Marc, le personnel avait pris soin de faire suivre au Gavroche, la nouvelle enseigne, le plus d'éléments du décor qui tenteraient de redonner un peu de swing nostalgie à la nouvelle tanière. On peut ainsi visiter la galerie des icônes : Paul et sa dame, le titi le plus distingué de Paris, compagne fidèle jusqu'aux derniers jours du vieux forban ; Paul dans ses vignes du Beaujolais ; Paul et ses potes, les bivouaqueurs de zinc, des sévères, qui entamaient tôt leurs encouragements au Quinze de France les veilles du grand tournoi.

Grosse ambiance de perpétuel jour de fête dans cette auberge de ville qui charrie pêle-mêle le col blanc et le retraité cossu, le client de hasard et l'habitué féroce. Derrière le comptoir, une petite jeune femme à la redresse fait du maintien de l'ordre avec autorité. Là, dans le passage, installés de guingois, trois ouvriers photograveurs parlent de dans le temps, quand ils avaient encore toutes leurs illusions syndicales. Deux cadres discutailleurs se jettent une rafale de calva dans le cornet pour faire la route à pied jusqu'à leur bureau. « *Vous ne pourriez pas me trouver le même ?* », fait un gars qui était parti avec le manteau d'un autre et pas les bonnes clés de voiture. Ambiance.

On est ici dans le temple du chenas, du morgon, du fleurie et du saint-amour. Impossible d'y échapper. La température s'élève, les décibels aussi. Les commandes maintenant sont passées au porte-voix. Les garçons dérapent dans les virages. Les fringales deviennent mordantes. Aux cuisines, on force sur la tête de veau et sa gribiche. Ça tangue de partout. Tout à l'heure, après le coup de feu, des attardés entameront une ode au moulin-à-vent, vin pas vraiment léger. Ils vont avoir du mal.

Et demain, on remontera les tréteaux dans ce bistrot dédié à la cité, à la halte du repas et à ses autours.

Jean-Pierre Quélin

★ Le Rubis, 10, rue du Marché-Saint-Honoré, 75001 Paris. Tél. : 42-61-03-34. Environ 120 F.
★ Le Gavroche, 19, rue Saint-Marc, 75002 Paris. Tél. : 42-96-89-70. Entre 120 F et 150 F.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

L'ALIVI

■ « *Je reconnaîtrais la Corse les yeux fermés* », disait un insulaire célèbre. Une bouffée d'arômes – basilic, fenouil, sauge, myrte et thym – nous vient du Marais. C'est l'Alivi (l'Olivier), nouvellement installé. Produits, charcuteries, fromages proviennent de là-bas. Un cadre serein, une rue piétonne, un personnel qui explique. Pour commencer, voici la *carne purcina di l'Alisgiani*, charcuterie haute en couleur et en goût. L'on entame une bouteille de *niellucciu*, vin rouge au puissant parfum de violette. Raviolis au *brocciu*, en premier plat, fourrés au fromage, délicieux. Ensuite, c'est la fressure de cabri, ou bien les rougets de Méditerranée farcis aux anchois. La bouillabaisse du cap Corse se sert le jeudi. La tarte fiadone, fromage et citron, achève ce repas de soleil. Compter 160 F environ.
★ Paris. 27, rue du Roi-de-Sicile (75004). Tél. : 48-87-90-20. Ouvert tous les soirs ; fermé au déjeuner samedi, dimanche et lundi.

LE BALADIN SAINT-LOUIS

■ Versailles, l'a-t-on assez dit, c'est la « Belle province » à proximité de Paris. De la province, le cadre, la tranquillité, les prix. Voici, sur une place aux vieux pavés, plantée d'arbres, dans un cadre élégant et quelque peu confiné, un exercice périlleux de menu-carte à 172 F (boisson comprise). Un défi réussi par le chef Lionel Bruneau. Galette d'endives aux noix de saint-jacques, en entrée, ou bien escargots petits gris et lentilles tièdes, deux plats aussi bien présentés que savoureux. Le rognon aux échalotes confites, la cervelle d'agneau aux aubergines ou le pot-au-feu de poissons font la preuve que l'on peut travailler un produit peu coûteux à l'achat – poisson, légumes, abats – sans déroger ; Versailles oblige ! Gratin de fruits ou tarte maison ; le tout est diligemment servi, avec attention et courtoisie. Vins de pays et carte plus conséquente, prix serrés et bon vouloir peuvent faire bon ménage.
★ Versailles. 2, rue de l'Occident (78000). Tél. : 39-50-06-57. Fermé dimanche soir et lundi.

YVES QUINTARD

■ Le chef, son épouse, une clientèle admirative de l'un et de l'autre, tout paraît aller pour le mieux chez les Quintard. Le produit, la technique sont là, avec le flan de foie gras caramélisé au beurre de Sauternes, les *tempura* de gambas au curry et poivrons en chutney de mangue, avec le parfait de ris de veau aux morilles. Alors ? Brillante et savoureuse, cette cuisine n'est peut-être pas assez attentive aux textures. Flans, beignets, parfaits, sont certes exécutés selon les canons classiques, mais il manque un peu de « dur », de croustillant, de craquant. Le chocolat « guanaja » coulant chaud minute, lui, est parfait en l'état. Cave intelligente. Au déjeuner, menu à 130 F. Menu-carte 175 F et menu dégustation 300 F (7 plats !).
★ Paris. 99, rue Blomet (75015). Tél. : 42-50-22-27. Fermé samedi midi et dimanche.

Gastronomie

LE MEURICE

■ Dès avant 1914, le Meurice – créé par un maître de poste qui transporte les voyageurs anglais à Paris après 1815 – est un des tout premiers palaces parisiens, séjour des rois et des reines du monde entier. De cette époque date le salon des Tuileries où est à nouveau installée la salle à manger, volume d'une exquise proportion, du sol de mosaïque au plafond à décor. La cuisine de Marc Marchand pourrait n'être qu'une partie de l'ensemble. Sa précision, sa simplicité – sa modestie même –, au contraire, en font un élément majeur, en accord avec le somptueux décor. Les noix de saint-jacques au céleri et coulis de truffes ou le soufflé chaud à la truffe – un classique rarement présenté – soulignent l'évidence : la technique est ici au service du produit. Le dos de merlan, truffé lui aussi, jus brun au citron est un plat de contraste, volontaire, sobre et sophistiqué à la fois, un régal.
Le sommelier adjoint a suggéré le nuits-saint-georges de Méo-Camuzet (1992). Une bouteille d'exception, encore sur le fruit, percutante avec l'oie fermière rôtie en deux services au choux rouge. Le pâtissier est à la même école de saveurs : chaud froid d'ananas caramélisé au banyuls ou bien compotée de fruits secs anisés, glace nougat. Service d'une attention extrême et d'une exacte délicatesse. Si les monarques se font rares, aujourd'hui au moins, le client est roi. Menu « saveurs de saison » à 330 F. Au dîner, « menu gourmand » à 395 F (vin compris). A la carte, compter 400 F, un prix raisonnable pour un tel plaisir.
★ Paris. 228, rue de Rivoli (75001). Tél. : 44-58-10-50. Tous les jours.

Jean-Claude Ribaut

A la bolée

« *Kermerrien, Marie Ménard, Prat Yéod, Douce Moën, Krohen Ki, Douce Coatligné, Guillevic* » : cette comptine bretonne est à base de pommes. La liste qui précède, allant du fruit doux au doux-amer et à l'acidulé, est celle des variétés que le *Journal officiel* vient de recenser comme devant être à la base d'un cidre AOC de Cornouaille. Dix ans que les Bretons se battent pour obtenir cette appellation d'origine contrôlée. Depuis la mi-février, trente-huit communes entre la pointe du Raz et Le Pouldu ont désormais le droit d'étiqueter leur cidre au nom de « Cornouaille ».
Les Normands, qui s'étaient lancés en 1987 dans une semblable bataille, viennent d'obtenir une autorisation du même ordre pour le pays d'Auge. Mais le terroir ne suffit pas à donner ses lettres de noblesse à ce breuvage. Il faut aussi que le producteur se plie à un cahier des charges très strict. Alors que depuis bientôt dix ans les industriels français ont l'autorisation d'utiliser 50 % de concentré de jus de pommes pour produire du cidre bouché, un cidre AOC, lui, est issu de ce pur jus extrait par pressage. Il fermente lentement, son effervescence est naturelle et il n'est pas pasteurisé : peu d'arguments dont peuvent se targuer les usines cidricoles. De fait, depuis dix ans, et malgré d'importantes campagnes publicitaires, la consommation de cidre stagne en France : un peu moins de deux litres par an et par habitant.
Pour redonner la pêche au cidre, rien de tel que les impératifs exigés par l'AOC : travailler des pommes sélectionnées, produites dans des vergers du cru et avec un seuil de rendement plafonné (650 litres de cidre par tonne de pommes).
C'est en agissant ainsi que Dominique Le Brun, artisan du pays bigouden, a obtenu une médaille d'or pour son cidre, lors du dernier concours général agricole.
Le cidre français fait d'ailleurs bien d'avoir des idées, car voilà que les Anglais, pays où il s'en produit quatre fois plus d'hectolitres que chez nous, débarquent à leur tour. Est-ce un hommage cette fois-ci à l'alcool de cidre qui servit à fabriquer des explosifs pendant les deux guerres mondiales ? Toujours est-il que le produit le plus étonnant qui nous arrive d'outre-Manche est une bouteille en forme de bâton de dynamite, vendue sous l'appellation « TNT ». Les Britanniques semblent se soucier surtout du flacon, puisque leur « cidre » est en fait une banale boisson alcoolisée à base de pommes, plus proche d'une bière aromatisée que d'un AOC de Cornouaille. C'est pourtant des brasseurs français que pourrait bien venir la dernière nouveauté en la matière. Un cidre alsacien, 100 % jus de pommes, va prochainement débouler à la pression dans deux cent cinquante bistrots français. C'est Kronenbourg, sous le nom de « X-Cidre », qui proposera, dès avril, cette boisson censée conquérir les jeunes.

Guillaume Crouzet

★ Cidre AOC de Cornouaille. Dominique Le Brun. Brésignon, 29720 Plovan.



هكذا من الاصل

Nuages et fraîcheur

L'ANTICYCLONE d'Islande se décale vers les îles Britanniques. Il engendre un flux de nord-est, synonyme de rafraîchissement. Dans ce courant, une limite frontale descend de la mer du Nord et traverse le pays en se désagrégeant.

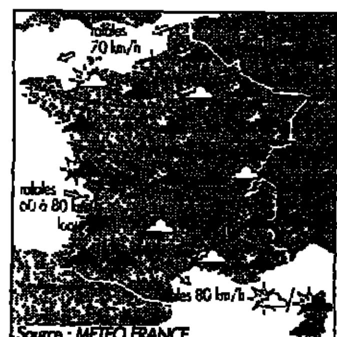
Mercredi matin, le ciel sera couvert et très faiblement pluvieux du sud de la Bretagne et des Pays de Loire au sud du Bassin parisien, à la Franche-Comté et à l'Alsace, en passant par le Limousin, le Centre et la Bourgogne. Il neigera faiblement sur les Vosges et le Jura à partir de 400 mètres. Le ciel se chargera également du Poitou-Charentes à l'Aquitaine et aux Pyrénées-Atlantiques, avec des pluies localement modérées et orageuses. Le ciel restera variable de l'est de Midi-Pyrénées au Massif central et aux Alpes, avec localement quelques ondées. Le pourtour méditerranéen sera partagé entre les nuages et les éclaircies, avec quelques averses possibles sur la Corse. La tramontane soufflera jusqu'à 70 km/h en rafales.

La situation s'améliorera, mais les nuages resteront prédominants de la Normandie à la Lorraine, en passant par l'Ile-de-France et la Champagne. Le vent de nord-est soufflera jusqu'à 80 km/h en rafales le long des côtes de la Manche. Les éclaircies reviendront sur le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, poussées par un vent de nord-est rafraîchissant.

L'après-midi, le ciel sera chargé des Pyrénées et du Sud-Ouest au Massif central et aux Alpes, avec des averses de neige au-dessus de 1 500 mètres sur les Pyrénées, 800 mètres sur le Massif central et 1 000 mètres sur les Alpes. Les éclaircies prédomineront sur un large pourtour méditerranéen, au prix d'une tramontane soufflant jusqu'à 90 km/h en rafales. Du Poitou-Charentes à la Franche-Comté, en passant par le Limousin et le Bourbonnais, passages nuageux et éclaircies se succéderont. Au nord de la Loire, l'impression sera belle, notamment de la la Bretagne au Bassin Parisien.

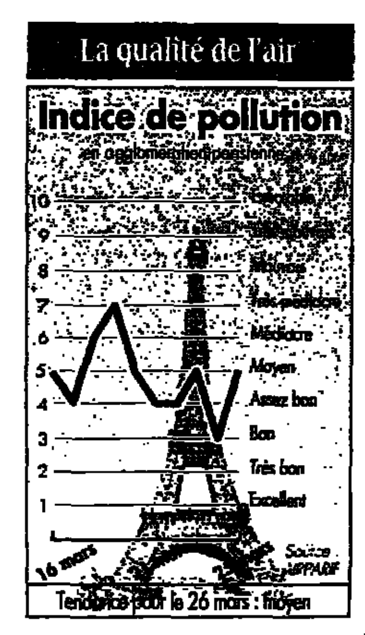
Les températures minimales s'étageront de −1 degré sur le Nord à 13 degrés sur les régions méridionales, 3 degrés dans la capitale. L'après-midi, le thermomètre affichera de 5 à 10 degrés sur la moitié nord, et de 10 à 17 degrés sur la moitié sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

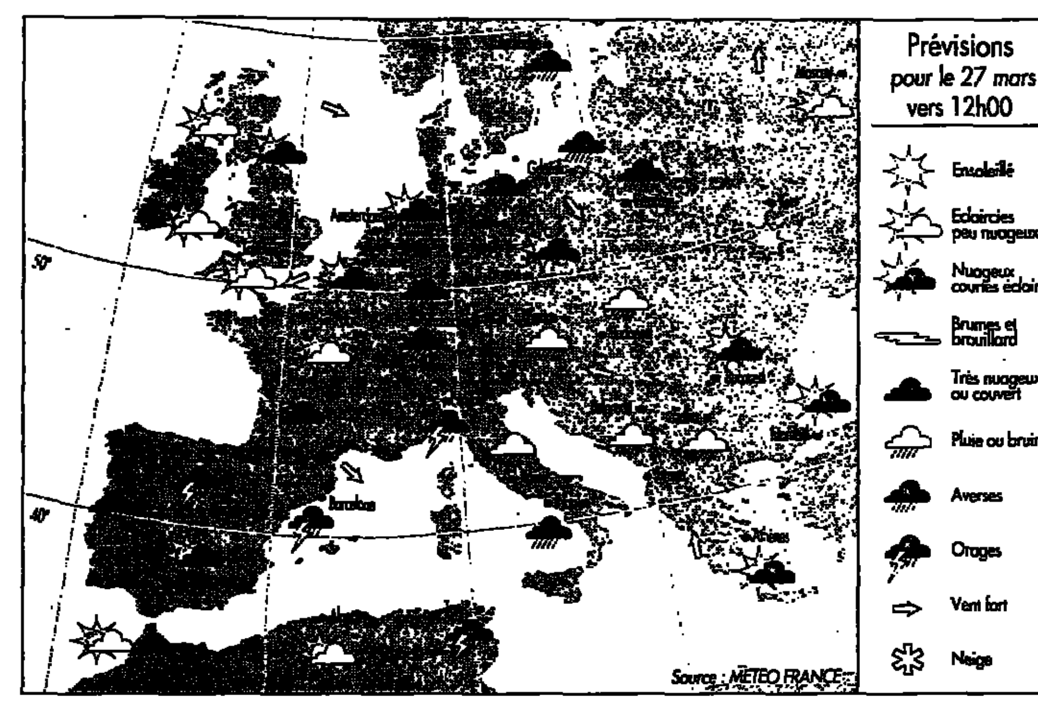


Prévisions pour le 27 mars vers 12h00

La qualité de l'air

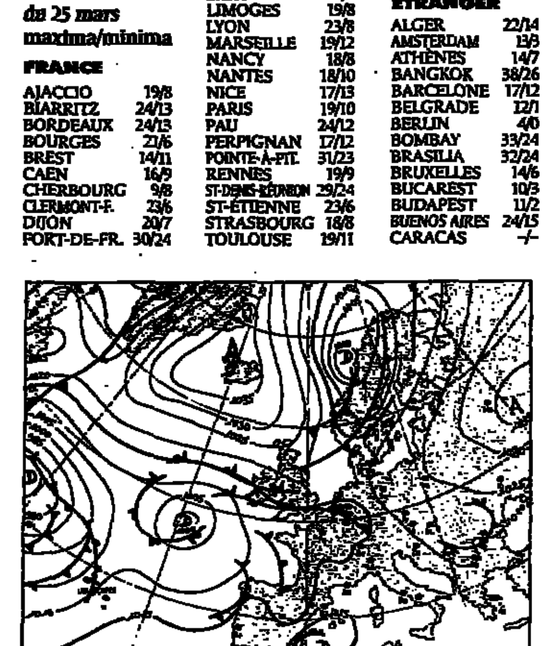


Tendance pour le 26 mars : moyen

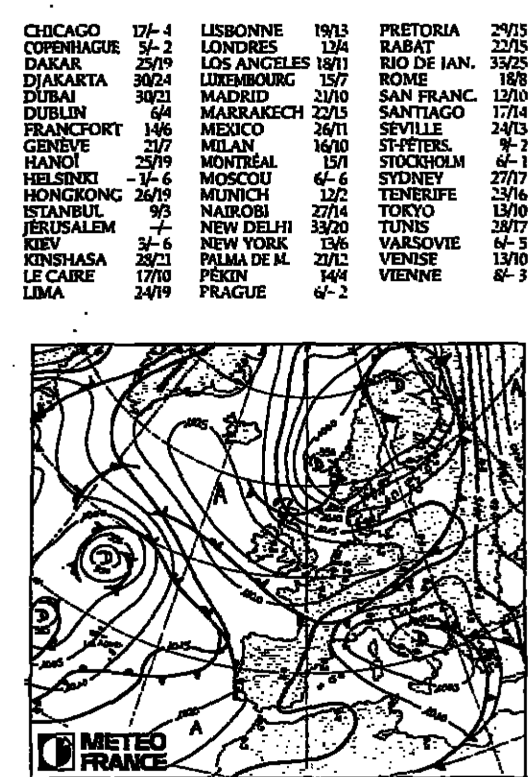


TEMPÉRATURES du 25 mars maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	19/8
BIARRITZ	24/13
BORDEAUX	24/13
BOURGES	21/6
BREST	14/11
CAEN	16/9
CHERBOURG	9/8
CLERMONT-F.	23/6
DIJON	20/7
FORT-DE-FR.	30/24
GRENOBLE	23/7
LILLE	14/7
LIMOGES	19/8
LYON	23/8
MARSEILLE	19/12
NANCY	18/8
NANTES	18/10
NICE	17/13
PARIS	19/10
PAU	24/12
PERPIGNAN	17/12
POINTE-A-PIT.	31/23
RENNES	19/9
ST-DENIS-RÉUNION	29/24
ST-ÉTIENNE	23/6
STRASBOURG	18/8
TOULOUSE	19/11
TOURS	19/7
ÉTRANGER	
ALGER	22/14
AMSTERDAM	13/3
ATHÈNES	14/7
BANGKOK	38/26
BARCELONE	17/12
BELGRADE	12/1
BERLIN	4/0
BOMBAY	33/24
BRASILIA	32/24
BRUXELLES	14/6
BUCAREST	10/3
BUDAPEST	11/2
BUENOS AIRES	24/15
CARACAS	−/−
CHICAGO	17/−4
COPENHAGUE	5/−2
DAKAR	25/19
DJAKARTA	30/24
DUBAI	30/21
DUBLIN	6/4
FRANCFORT	14/6
GENÈVE	21/7
HANOI	25/19
HELSINKI	−1/−6
HONGKONG	26/19
ISTANBUL	9/3
JÉRUSALEM	−/−
KIEV	3/−6
KINSHASA	28/21
LE CAIRE	17/10
LIMA	24/19
LISBONNE	19/13
LONDRES	12/4
LOS ANGELES	18/11
LUXEMBOURG	15/7
MADRID	21/10
MARRAKECH	22/15
MEXICO	26/11
MILAN	16/10
MONTRÉAL	15/1
MOSCOU	6/−6
MUNICH	12/2
NAIROBI	27/14
NEW DELHI	33/20
NEW YORK	13/6
PALMA DE M.	21/12
PÉKIN	14/4
PRAGUE	6/−2
PRETORIA	29/15
RABAT	22/15
RIO DE JAN.	33/25
ROME	18/8
SAN FRANC.	12/10
SANTIAGO	17/14
SÉVILLE	24/13
ST-PÉTERS.	9/−2
STOCKHOLM	6/−1
SYDNEY	27/17
TENERIFE	23/16
TOKYO	13/10
TUNIS	28/17
VARSOVIE	6/−5
VENISE	13/10
VIENNE	8/−3



Situation le 26 mars, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 28 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Les profits illicites

DE TEMPS à autre on voit paraître dans la presse une brève information annonçant la vente, à l'hôtel Drouot, de biens confisqués en vertu de l'ordonnance sur les profits illicites. A la lecture, on est frappé de la disproportion qui existe entre le montant de l'amende et le bénéfice retiré de la vente.

Ainsi, André Marquer, petit chapelier qui s'était chargé d'habiller le centre de la Luftwaffe d'Etampes et la marine de guerre allemande, s'est vu condamné à une amende de 1 000 275 000 francs. Mais la vente des bijoux, objets d'art, fourrures que sa femme et lui possédaient n'a rapporté que 26 millions.

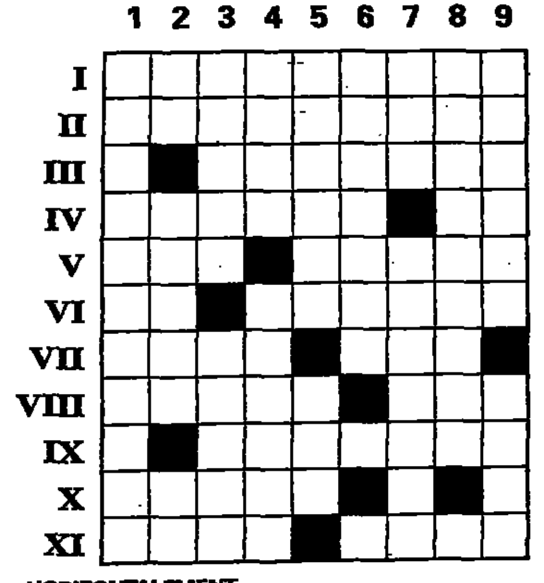
Le mieux est parfois l'ennemi du bien. Quand une amende atteint le triple ou même le quadruple du montant de la confiscation, elle est pratiquement irrécouvrable. Des sanctions ont évidemment été prévues. Mais, malgré leur sévérité, elles ne semblent guère efficaces, puisque en fin de compte un huitième seulement des 50 milliards annoncés a pu être récupéré. Les chiffres astronomiques publiés se sont souvent appliqués à des hommes qui ont su échapper aux poursuites, et les ventes ont eu un effet surtout spectaculaire.

Un examen attentif permettrait de relever des différences régionales : dans le Midi, on se montre plus rigoureux, ailleurs, les passions locales sont assagies, les comités sont modérés et les intéressés, après avoir versé un acompte, ne sont pas inquiétés. Mais le résultat pratique est le même : les rentrées sont loin d'atteindre les chiffres prévus. Malgré les assurances réitérées, il n'est pas facile de *« faire rendre gorge aux profiteurs »*. Et l'on pense, malgré soi, au slogan de 1918 : *« L'Allemagne paiera. »*

J. Gallois
(27 mars 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6786



HORIZONTALEMENT

I. Artisan qui fabrique des pipes. – II. Sorte d'excavateur. – III. Amenés par le bout du nez. – IV. Très bien traitées. Romains. – V. Evoque un joli teint. Peut être déposé quand les charges sont trop lourdes. – VI. Récompense pour le berger. Sanctifiée comme de l'eau. – VII. Circonscription administrative en Grèce. Chrétien pour les Hébreux. – VIII. Chêne vert. Un mot repoussant. – IX. Un don de Pépin au pape. – X. Qui peut mettre le feu au palais. – XI. Groupe de sporanges. Capitale étrangère.

VERTICALEMENT

1. Des gens qui restent dans leur trou. – 2. Nappe plus ou moins propre. Pas dure. Coule en Italie. – 3. Se font bien longues quand elles sont blanches. Devenir plus sage. – 4. La voie lactée. Vieux sac. – 5. Nom qu'on donnait au minet. La première moitié. – 6. Contrat de louage. – 7. Coule en Alsace. Des femmes fières et dangereuses, autrefois. – 8. Suit la consécration. – 9. Se répand en larmes dans les forêts. S'élève en Palestine.

SOLUTION DU N° 6785

HORIZONTALEMENT

I. Oliviers. – II. Rebattues. – III. Agalactie. – IV. Nid. Al. – V. Toast. Clé. – VI. Enneigées. – VII. Rue. – VIII. Macropsie. – IX. Aï. Ait. Dû. – X. Ire. Ratel. – XI. Neufs. Usé.

VERTICALEMENT

1. Orante. Main. – 2. Légionnaire. – 3. Ibadan. Eu. – 4. Val. Se. Râ. – 5. Ita. Tiroirs. – 6. Etc. Gupta. – 7. Rutacées. Tu. – 8. Seille. Ides. – 9. Se. Esseulé.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BANGLADESH.** Pour la première fois depuis deux semaines, les habitants de Dacca ont aperçu, samedi 23 mars, quelques bus dans les rues. Mais les magasins, les banques, les écoles étaient toujours fermés et le trafic des trains toujours très perturbé par une grève qui menaçait de durer. – *(AP.)*

■ **MULHOUSE.** Les travaux d'extension de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, qui commenceront au début de l'année prochaine, devraient durer trois ans. Le projet retenu prévoit l'agrandissement du terminal passagers, qui triplera de surface, une zone multifonctionnelle avec bureaux et commerces, une jetée côté piste avec passerelles d'accès ainsi qu'un parking souterrain. La capacité actuelle de l'aéroport (1,8 million de passagers par an) est devenue insuffisante puisque le trafic atteint aujourd'hui près de 2,5 millions de voyageurs et devrait dépasser les 3 millions entre 2000 et 2004. – *(AFP.)*

■ **TAÏWAN.** La compagnie taïwanaise China Airlines va louer six Boeing 737-400 en attendant la livraison des quinze appareils qu'elle a commandés. Les six avions seront utilisés sur les lignes intérieures et pour les vols à destination de l'Asie du Sud-Est. – *(AFP.)*

■ **TOURISME.** Quelque dix millions de touristes allemands ont franchi le Rhin pour venir en France en 1994. D'après une étude publiée récemment, ce sont d'abord l'art de vivre et la gastronomie de notre pays qui les attirent (25 %) ; la nature, l'espace et le soleil viennent en deuxième place des motivations (22,4 %), devant la culture (16,5 %). Aux yeux des Allemands, les points faibles de l'Hexagone sont la cherté, la sécurité et la langue. 43 % d'entre eux reprochent aux Français de ne pas parler leur langue. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** Lufthansa et Air Canada viennent de signer un accord qui entrera en vigueur le 15 juin. A cette date, les deux compagnies proposeront des vols sous numéros communs entre Francfort, Vancouver et Calgary. – *(Bloomberg.)*

PARIS EN VISITE

Jeudi 28 mars

■ **MONTPARNASSE,** du journal *Le Monde* à la place de Catalogne en passant par le jardin Atlantique (55 F), 10 heures, sortie du métro Falguière (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE D'ORSAY :** Van Gogh (50 F + prix d'entrée), 11 heures, devant l'accueil des groupes (Institut culturel de Paris).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture des pays du Nord, 11 h 30 ; *La Tête de Didoufri*, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'OPÉRA-BASTILLE** (55 F + prix d'entrée), 13 h 15, hall d'entrée (Mathilde Hager).

■ **L'ÉGLISE SAINT-SULPICE** (40 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LE FAUBOURG POISSONNIÈRE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Poissonnière (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** en activité (50 F), 14 h 45, cour d'honneur du Palais de justice (Tourisme culturel).

■ **L'ANCIENNE ABBAYE DE PORT-ROYAL** (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 123, boulevard de Port-Royal (Approche de l'art).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Daru (Christine Merle).

■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : Paris et les Parisiens à travers les siècles, 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER MONTSOURIS** (60 F), 15 heures, boulevard Jourdan devant l'Hôpital universitaire (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE CERNUSCHI :** exposition Idoles du Népal et du Tibet (55 F + prix d'entrée), 15 h 30, 7, avenue Velasquez (Paris et son histoire).

■ **LOUVRE :** les murailles de Philippe-Auguste et de Charles V (37 F), 18 heures, sous la pyramide côté auditorium (Monuments historiques).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (36 F + prix d'entrée) : visite par artiste, Van Gogh, 19 heures ; visite par thème, l'essor de la peinture de paysage, 19 h 30 (Musées nationaux).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	*3617 code LMDOC* ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

MULTIMÉDIA Trois festivals en régions, à Metz, Rennes et à Clermont-Ferrand, posent à leur façon, le problème de la création artistique autonome au moyen de nouvelles technologies. Venant des Beaux-Arts, de l'Université, des écoles de cinéma, de musique, de « la rue », nombre d'artistes d'un genre nouveau émergent, utilisant le CD-ROM, le cinéma ou la vidéo. ● RÉVÉLÉ à la première biennale de Metz, Arnaud Gautier a imaginé, avec « Cerveau », le premier CD-ROM d'auteur. Il fait partie des artistes CD-ROMistes – peintres, graphistes, littérateurs, musiciens – qui ont travaillé avec Mario Salis, musicien italien fixé à Metz et auteur de plusieurs CD-ROM commerciaux. ● VIDÉOFORMES, à Clermont-Ferrand, présente, pour sa onzième édition, plusieurs œuvres et artistes autour du thème de « l'image intelligente », jusqu'au 13 avril.

Arnaud Gautier crée à Metz le premier CD-ROM d'auteur

Les festivals de Metz, Rennes et Clermont-Ferrand célèbrent le printemps de la création électronique. Cet art balbutiant est dominé par un jeune artiste qui, avec « Cerveau », a inventé une forme de mise en scène et de récit

METZ
de notre envoyé spécial

A Metz, à Rennes, à Clermont-Ferrand, les manifestations font le printemps du multimédia. Fleurissent les tables rondes, les installations interactives, les galeries de CD-ROM d'artistes, les spectacles, les concours de jeunes créateurs, les créations *on line*... On retrouve partout le même cocktail, mais pas les mêmes piments. Metz (13-17 mars) est plus multimédia, Rennes (18-24 mars) plus cinéma-vidéo, Clermont-Ferrand (26 mars-13 avril) plus multiforme.

Sans se concerter, les organisateurs ont composé des programmes qui ne se recoupent jamais. De bonnes surprises y abondent, prouvant qu'il existe aujourd'hui un large spectre d'activités créatrices liées aux technologies numériques de l'image et du son. Techniciens et artistes viennent de partout. Des Beaux-Arts, de l'Université, des écoles de cinéma, de musique, de « *la rue* » même, comme dit Mario Salis, directeur de l'Atelier Multimédia de la maison de la culture de Metz.

Certains tâtonnent encore. Mais, tout à coup, voici à Metz un ovni total : Arnaud Gautier et son *Cerveau*, CD-ROM qui ne ressemble à rien de connu. On dirait un jeu vidéo, mais on ne gagne rien. Ce n'est pas non plus une histoire à scénario interactif. Même si le style des images évoque certaines BD, cela ne raconte rien. L'auteur s'y exhibe, mais ce n'est pas un autoportrait. C'est un espace pur de navigation, dont on ne vous donne pas le mode d'utilisation au départ. Il faut alors se fier à son instinct de « cliqueur ». Des options apparaissent, des questions surgissent, ramifiées, scripturales. Des réponses claquent, verbales, verbeuses, musicales. On est dans un cerveau.

« L'image intelligente » de Clermont-Ferrand

Le onzième Festival VidéoFormes de Clermont-Ferrand s'organise, jusqu'au 13 avril, autour du thème « L'image intelligente » : exposition d'œuvres de Thierry Kuntzel *(Tu)*, Olivier Kuntzel et Florence Deygas *(Chats-lampes)*, Jean-Louis Boissier (*Globus Oculi*, CD-Rom philosophico-intimiste), Bruno Mrozinski (*Le Démariage*, premier CD-ROM exclusivement autobiographique), Marina Grzinic et Aina Smid (Slovénie), Giuliana Cuneaz (Italie). La conjonction d'un atelier d'hypertexte (dont la création de Jean-Michel Gautreau *V. I. T. R. I. O. L.*), d'une galerie de douze CD-ROM d'artistes, et d'une sélection d'œuvres de télévision (des *Palettes* d'Alain Jaubert au dernier *Jarry* d'Averty, du *Pierre et le Loup* de Michel Jaffrennou aux essais de Pierre Trividic sur *Jules Verne*) fournira au public de quoi interroger les nouvelles formes de mise en scène du savoir et de l'information.

★ Maison des congrès, salle Chavignier, rue Abbé-de-l'Épée, Clermont-Ferrand. Tél. : 73-90-67-58.

ROSEBUD

Au départ, il pulse sur toute la surface de l'écran. La souris trottine sur la dure-mère à la recherche d'un accès. Il n'y en a qu'un, pour pénétrer dans un monde de couloirs organiques, de portes annelées, verrouillées par des boutons verts ou rouges. Sur lesquels faut-il peser pour avancer ? Un virus est signalé. Si vous le tuez, le programme s'arrête. Le virus est une composante indissociable du cyber-monde : il faut faire avec. Après être plusieurs fois revenu en arrière pour vérifier les alternatives, on arrive à l'image pour ainsi dire dernière : un film d'animation en noir et blanc, première œuvre de l'auteur quand il était aux Beaux-Arts.

Image première, image dernière, on songe au Rosebud de *Citizen Kane*. Oui, Arnaud Gautier a le génie d'un Orson Welles inventant une nouvelle forme de mise en scène et de récit. Esthétiquement, son *Cerveau* innove à tous les niveaux. Signalétiques, boucles, fenêtres, portes, vitesses, transitions et sauts, densités, graphismes, couleurs, maillages, ponctuations, voix : tout est neuf, frais, ingénieux, léger. Chaque élément n'a de comptes à rendre qu'à l'objet même auquel il appartient. Arnaud Gautier a inventé l'interactivité *gratuite*. Il a créé le vrai premier CD-ROM d'auteur.



« Venise : un rêve sur l'eau », d'Arnaud Gautier.

La révélation d'Arnaud Gautier, durant la première biennale de Metz, est due à la rencontre des artistes CD-ROMistes travaillant sous l'aile de Mario Salis. Ce musicien italien, fixé à Metz, auteur de plusieurs CD-ROM commerciaux (*Venise, un rêve sur l'eau* ou *La Gare de Metz*), a mis son savoir technologique au service de la liberté de jeunes créateurs, tous de Metz ou des environs. Peintres, graphistes, littérateurs, musiciens, diplômés des Beaux-Arts ont trouvé à la maison de la culture les ordinateurs nécessaires à l'expression de leurs délires arborescents, qu'ils exposent parfois sur Internet.

Ainsi le poète Claude Gisselbrecht découvre naïvement les permutations à la Raymond Queneau. Le peintre Julien Chavès navigue entre le Douanier Rousseau et le surréalisme chargé. D'autres s'engagent dans des voies déjà balisées, mais avec brio.

Ils reconstruisent virtuellement des monuments historiques (la plus ancienne église de France, Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz, par Cédric Christler et Mathieu Dubois) ou illustrent une thèse (le « reflet dans l'art, CD-ROM » encore en chantier d'Anne Blettner, qui promet d'être assez original).

Mais le propos de certains artistes, comme on pouvait le vérifier à Metz à travers les installations exposées à l'église des Nonnains, est franchement lourd. Kirsten Johansen (du Centre multimédia de Karlsruhe, le ZKM) a créé un costume de walkyrie électronique : la cantatrice qui le porte fait clignoter de sa voix les images abstraites des douze mini-téléviseurs composant son armure. Pavel Smetana (de Cergy-Pontoise et de Karlsruhe) arnache ses spectateurs de bracelets capteurs avant de les livrer à un flot d'images censées évoluer en fonction de leurs réactions – chacune des représentations engrangées dans le disque-source a été affectée d'un coefficient chiffrant les sensations qu'elle devrait générer.

Cette conception jungienne des images et du moi obère l'entreprise. S'il ne s'agissait que d'une métaphore tendant à désigner l'implication du spectateur dans ce qu'il voit, la démarche pourrait aboutir à quelques réflexions, mais l'expérience se veut scientifique. Or le stand de Pavel Smetana évoque celui d'un guérisseur de foire.

LE SPECTATEUR MANIPULÉ

L'implication du spectateur dans la représentation, la *Camera virtuosa* de Bruno Cohen y parvient plus subtilement. On entre physiquement dans une loge de théâtre, et dans le miroir on s'aperçoit incrusté sur une scène. Un comédien surgit. Il évolue autour de votre double créé en direct. Vos gestes déclenchent de nouveaux programmes : d'autres acteurs apparaissent. Est-ce vous qui manipulez le programme, ou l'inverse ? Jean-Louis Boissier dans son CD-ROM sur la Biennale de Lyon (édité par la RMN) formule le dilemme : « *On croit toujours que l'interactivité, c'est la participation accrue du public à un spectacle. Or c'est avant tout une possibilité nouvelle de manipulation du spectateur par les auteurs. Voilà pourquoi il faut parler de dramaturgie à propos de tout CD-ROM.* »

Question dramaturgie, les CD-ROM aujourd'hui, à de rares exceptions, ressemblent aux « films d'art » du début du siècle, quand les cinéastes n'avaient pas encore inventé leurs règles de mise en scène et se contentaient de reproduire le théâtre. Mais ici ou là, des créateurs interactifs, comme Arnaud Gautier, sont en train de trouver les règles de leur art. A Metz, à Rennes, à Clermont-Ferrand, ils apprennent au public à devenir exigeant : quitte à être manipulés, soyons-le avec panache et humour. Eric Lanz *(les Maillots)*, avec juste deux écrans vidéo face à face où un homme et une femme commentent leurs essais de sous-vêtements, rappelle avec humour l'importance du corps « réel ».

Jean-Paul Fargier

La question de la voix

Le problème de la voix – des voix, des sons – est dramatiquement négligé dans la plupart des créations et produits interactifs. Aussi, il faut saluer une belle installation, que l'on a pu voir au Festival de Metz. La question de la voix s'inscrit, en effet, en creux dans l'œuvre signée Jacob Gautel (un Allemand, élève de Christian Boltanski) et Jason Karaïndros (un Grec, formé par Piotr Kowalski), tous deux diplômés de l'Ecole des beaux-arts de Paris.

L'installation est intitulée *Un ange passe* : une lampe s'allume quand le volume sonore s'approche du silence. Il reste une foule de lampes-témoins à inventer, pour connecter entre eux, dans le champ interactif, les mouvements de la pensée et les élans du regard, les éclairs de la mémoire et les tirs à vue de la voix.

Le studio Abbey Road parie sur l'interactivité

LE PASSAGE POUR PIÉTONS situé devant les studios d'enregistrement Abbey Road ne désemplit pas. Des touristes, pour la plupart japonais, viennent refaire la photo fétiche qui orne le célèbre album des Beatles *Abbey Road*. Les plus téméraires déposent un graffiti à la gloire des Fab Four sur le muret (repeint tous les trois mois) qui sépare le studio de la rue. La dernière séance des Beatles dans ces studios, propriété d'EMI, remonte pourtant à plus de trente ans...

Depuis les années 60, les équipements de studio ont bien évolué. Grâce à la généralisation du disque compact et du son numérique, le micro-ordinateur et l'informatique ont fini par l'emporter sur les consoles d'enregistrement. Il y a quelques semaines, les responsables d'EMI ont encore franchi une étape, inaugurant, en partenariat avec Apple Computer, un tout nouveau studio de production multimédia baptisé Abbey Road Interactive, entièrement consacré aux applications musicales. Ainsi que l'explique Martin Benge, vice-président d'EMI Music Studios, « *cette opération est une première dans l'industrie du disque. Elle préfigure l'implication très forte des nouveaux moyens et supports multimédias dans l'expression musicale de demain, du CD-Rom au site accessible sur Internet* ».

Selon les responsables d'EMI, le marché du multimédia dans le domaine musical existe réellement depuis un an. L'objectif consiste donc à sauter le stade de l'expérimentation et à passer directement à l'ère industrielle, tout en générant du profit. A cet égard, le dernier album en public *Stripped* des Rolling Stones publié chez Virgin, label du groupe EMI, montre l'intérêt de ces nouveaux supports interactifs, notamment sur un plan promotionnel. Les entretiens inédits du tandem Jagger-Richards et les quelques images vidéo extraites de la dernière tournée du groupe que contient ce CD-Plus ont séduit une nouvelle catégorie d'acheteurs. « *Nous prévoyons de produire des albums sur CD-Plus et CD-ROM, dont la piste sonore sera complétée par des clips vidéo, la biographie de l'artiste ou un jeu d'aventures interactifs mettant en scène les membres du groupe*, ajoute Martin Benge. *De même, la place non utilisée sur les CD deux titres pourra servir à mémoriser le clip correspondant à la chanson.* »

L'installation des studios multimédias au cœur même des studios d'enregistrement d'EMI est un atout : les artistes n'ont que quelques portes à franchir pour traduire, sous forme d'images et de sons interactifs, l'univers qu'ils viennent de créer dans le cadre d'un nouvel album. « *Ce lien direct est fondamental en matière de créativité*, affirme John Cook, responsable des nouveaux médias chez Apple. *Chaque artiste présent à Abbey Road, qu'il joue dans un groupe de rock ou au sein d'un orchestre symphonique, sait qu'il peut collaborer ici avec une équipe de spécialistes du multimédia capables de comprendre le langage et les méthodes de travail particulières du monde de la musique.* »

SUITE D'HÔTEL

Pour répondre à ce cahier des charges, l'équipe d'Abbey Road Interactive a conçu des locaux et une installation technique qui tient plus de la suite d'hôtel que de l'habituelle salle de développement informatique à l'ambiance aseptisée. Ainsi, les postes de travail sont regroupés, afin de faciliter un dialogue constant à tous les stades de la production. De plus, l'ensemble des installations est relié par fibre optique aux studios d'enregistrement du bâtiment, garantissant la conformité des bandes-son au standard professionnel, une démarche encore trop rare dans le monde du multimédia. « *Il est nécessaire de réaliser dans un premier temps un travail d'apprentissage auprès des artistes, afin de leur expliquer les apports du multimédia, l'interactivité en tant que moyen d'expression et support de diffusion de leurs œuvres*, rappelle Martin Benge. *Après cela, nous prévoyons de réaliser vingt-quatre projets de CD-Rom en trois ans.* » Des projets encore confidentiels, mais qui devraient concerner quelques artistes maison, comme Placido Domingo ou les Beatles.

Contrairement à leurs aînés, les groupes de rock les plus récents sont nés avec les consoles de jeux vidéo. L'outil multimédia leur apparaît aussi naturel à utiliser que les synthétiseurs et autres micro-ordinateurs qu'ils utilisent sur scène ou en studio. On voit fréquemment des groupes s'associer dès leur premier album avec des créateurs vidéo ou des développeurs multimédias, aussi jeunes qu'eux, dont certains deviennent membres du groupe à part entière. En leur donnant les moyens de travailler, les responsables d'Abbey Road Interactive comptent bien placer l'industrie phonographique sur l'orbite multimédia, même si, tient à souligner Martin Benge, « *écouter de la musique en tant que telle reste un plaisir unique et essentiel* ».

Denis Fortier

Des partitions musicales à la demande

LES ÉDITEURS de musique étaient largement présents à la Foire de la Musique de Francfort qui vient de fermer ses portes. Plusieurs milliers de mètres carrés leur étaient consacrés, de quoi exposer un nombre important de partitions en tout genre, méthodes instrumentales, dont certaines accompagnées d'un disque compact ou d'une cassette vidéo bourrés d'exemples. Les éditeurs comptent sur ces véritables « leçons de musique » audiovisuelles (et pour certaines interactives grâce au CD-ROM) pour relancer un marché par ailleurs plutôt morose, à l'exception des recueils de musique classique et des compilations pour piano et guitare des grands groupes et chanteurs de rock. Au banc des accusés, la photocopie, qui, en France où les partitions sont chères, atteint des proportions inquiétantes.

Afin d'enrayer le phénomène et de trouver de nouveaux marchés, un groupement d'éditeurs mise sur de nouvelles formes de distribution électronique et notamment le procédé *NoteStation* présenté pour la première fois à Francfort. Mis au point par l'américain Larry Heller, en partenariat avec EMI, IBM et l'éditeur Warner-Chappell, ce système, conçu comme une borne interactive, est d'ores et déjà installé aux Etats-Unis chez trois cents disquaires et revendeurs d'instruments de musique.

L'ensemble *NoteStation* permet au client de choisir un titre parmi plus de dix mille références, de la musique classique au jazz, en passant par le rock, la chanson et d'en imprimer la partition sur place, dans le magasin. Pas de clavier : la sélection s'effectue en désignant sur l'écran tactile le titre recherché en croisant divers critères : genre, noms de compositeurs, d'artistes interprètes, années de parution, références catalogue, etc.

Le choix effectué, la première page de la partition s'affiche à l'écran. Le logiciel permet d'écouter simultanément les premières mesures du titre sur une paire d'enceintes intégrées à la borne. Une fonction complémentaire, particulièrement utile, offre la possibilité de changer la tonalité du morceau, à la demande de l'utilisateur. La transposition est immédiate. Reste à récupérer la partition par l'intermédiaire d'une imprimante laser intégrée à l'ensemble. Le programme délivre également une disquette contenant une transcription de l'œuvre, sous la forme d'un fichier au format MIDI, à relire chez soi à l'aide d'un clavier électronique musical, comme un synthétiseur, muni du lecteur adéquat.

Le prix de la consultation varie selon les éditeurs et la taille de la partition. En France, il faut compter en moyenne 30 francs par titre. Les détaillants semblent, avant tout, séduits par le gain de place et l'absence de manutention. De plus, comme le souligne Jean Davoust, directeur général de Warner Chappell, « *la diffusion sous forme électronique de l'édition musicale va permettre de relancer le marché tout en limitant le phénomène de la copie frauduleuse* ». Un manque à gagner d'autant plus important que le marché est étroit et les coûts de fabrication et de distribution considérables. A cet effet, les concepteurs de la borne ont donc prévu un système anticopie, basé sur l'emploi d'un papier au format et à la teinte spécifique.

D. F.



« Braveheart » domine une cérémonie des Oscars marquée par les accusations de discrimination raciale

Un palmarès conforme aux prévisions, malgré l'absence des films étrangers

Le Révérend Jesse Jackson avait saisi l'occasion des Oscars pour partir en guerre contre la discrimination raciale dans l'industrie du cinéma américain. Sans rien modifier sur le fond, la cérémonie a été organisée comme une réponse à ces accusations. Le palmarès consacre l'épopée médiévale réalisée par Mel Gibson, ainsi que Susan Sarandon et Nicolas Cage pour les prestigieux prix d'interprétation.

« JE VOUS AI MANQUÉ ? » C'est avec cette question apparemment innocente que lundi 25 mars, ouvrant la 68e cérémonie des Oscars, Whoopi Goldberg, en un monologue brillant émaillé de perfidie, a réglé son compte à la désastreuse prestation, l'an dernier, de l'animateur David Letterman, à la floraison de rubans de toutes les couleurs et pour toutes les causes, qui fait basculer le « politiquement correct » dans l'« abusivement correctionnel » – et à Jesse Jackson *« qui, de toute façon, ne regarde même pas ce soir »*.

On craignait en effet un coup d'éclat du bouillant révérend. Une semaine avant la cérémonie, il accusait Hollywood de discrimination raciale : sur les cent soixante-six nominations, une seule en effet avait été décernée à un membre d'une minorité ethnique, quelle qu'elle soit (Dianne Houston pour le court-métrage de fiction *Tuesday Morning Ride*). Ce dernier week-end, au cours d'un sermon, il développait l'équation : *« Afro-Américains, un ; Amérindiens, zéro ; Asiatiques : zéro ; Latinos : zéro ! »* Record battu, de récente mémoire, et, au-dessus des portraits de Denzel Washington *(Le Diable en robe bleue)*, Whitney Houston, Angela Bassett *(Où sont les hommes ?)* et Lawrence Fishburne *(Othello)*, *People Magazine* n'hésitait pas à titrer en couverture : « Hollywood Blackout ».

Ca tombait mal (ou trop bien ?) cette *année : présenté par* Whoopi Goldberg, le spectacle était produit par Quincy Jones. Grande prêtresse de talk-shows, Oprah Winfrey officiait sur le tapis rouge pour la chaîne ABC. L'hommage à Gene Kelly avait été confié à Savion Glover, et Vanessa Williams chantait la chanson (victorieuse) de *Pocahontas*. Les statistiques sont révélatrices : si les Afro-Américains constituent 12 % de la population *(mais près du quart de la fréquentation* cinématographique), la Guilde des réalisateurs compte à peine 4 % de cinéastes black. Même pourcentage au sein de l'Académie, qui réunit les électeurs des Oscars (moins de 200 pour plus de 5 000 membres). Le nombre de scénaristes inscrits à la Screen Actors Guild ne dépasse guère 2 % ; le chiffre est inférieur dans les emplois techniques, en particulier aux *postes-clés (directeurs photo, ingénieurs* du son, chefs décorateurs). Quant à ceux qui, dans la haute hiérarchie de la production, sont en mesure de donner le feu vert à un projet de budget moyen (35 millions de dollars), ils se comptent sur les doigts d'une main ; aucun ne fait partie de l'axe « Malibu-Bel Air-Aspen », où les *super deals* se scellent sur une poignée de main.

« PAS ASSEZ BLACK »

Le choix des sujets s'en trouve affecté : nombre de scénaristes, acteurs et réalisateurs afro-américains voient leurs projets rejetés parce que *« pas assez black »*. On ne s'étonnera guère, dès lors, que Jesse Jackson ait choisi un vocabulaire datant d'avant la déségrégation pour stigmatiser Hollywood, qui relègue les Noirs *« à l'arrière de l'autobus »*. Les porte-parole de l'Académie se contentaient de répondre que les nominations sont le résultat d'un vote libre et secret, en fonction des films éligibles. Quelques heures avant la cérémonie, Quincy Jones reconnaissait le bien-fondé de certaines protestations du Révérend Jackson, mais soulignait qu'il s'agissait de réformer en profondeur l'ensemble de l'industrie hollywoodienne. Cependant lorsque, en fin d'une cérémonie qui dura plus de trois heures et demie, Sidney Poitier, comédien à la carrière plus que remarquable, vint remettre l'Oscar du meilleur film, on eut une impression d'excès, comme si toute la soirée avait été conçue comme une réponse à Jesse Jackson. Sentant le vent, Whoopi Goldberg rappelait que si Poitier remporta l'Oscar du meilleur acteur, il est encore le seul Noir ainsi distingué dans l'histoire du cinéma.

Cette 68e cérémonie a également *marqué l'avènement d'une nouvelle* catégorie (la « musique originale » se dédoublant entre « drame » et « comédie »), le palmarès ne présentant par ailleurs guère de surprise. Donnés gagnants, Nicolas Cage *(Leaving Las Vegas)* et Susan Sarandon *(La Dernière Marche)* remportent les prix d'interprétation – soit, pour cette *dernière catégorie*, la victoire d'un rôle de bonne sœur sur trois emplois de prostituées. Favori, *Braveheart* n'obtient pas le grand chelem à la manière de *Danse avec les loups*, mais domine cependant le palmarès avec cinq Oscars. Outre l'absence de films étrangers (notamment *Babe*, d'origine australienne et *Le Facteur*, au générique italo-franco-britannique) pour les principales récompenses, la surprise de la soirée, ce sont les deux Oscars que *Usual Suspects* vaut au scénariste Christopher McQuarrie et surtout à Kevin Spacey (meilleur second rôle pour son Keyzer Sözé), comédien – et bientôt metteur en scène en pleine ascension.

Henri Béhar

Le palmarès

- **Meilleur film :** *Braveheart*
- **Meilleur réalisateur :** Mel Gibson *(Braveheart)*
- **Meilleur acteur :** Nicolas Cage *(Leaving Las Vegas)*
- **Meilleure actrice :** Susan Sarandon *(La Dernière Marche)*
- **Meilleur second rôle masculin :** Kevin Spacey *(Usual Suspects)*
- **Meilleur second rôle féminin :** Mira Sorvino *(Maudite Aphrodite)*
- **Scénario original :** Christopher McQuarrie *(Usual Suspects)*
- **Adaptation :** Emma Thompson *(Raison et sentiments)*
- **Meilleur film étranger :** *Antonia's Line*, de Marleen Goris (Pays-Bas)
- **Direction de la photo :** *Braveheart*. **Montage :** *Apollo 13*. **Musique originale (comédie) :** *Pocahontas*. **Musique originale (drame) :** *Le Postier*. **Chanson originale :** *Colors of the Wind (Pocahontas)*. **Direction artistique :** *Restoration*. **Costumes :** *Restoration*. **Maquillage :** *Braveheart*. **Effets visuels :** *Babe*. **Son :** *Apollo 13*. **Montage effets sonores :** *Braveheart*. **Documentaire long-métrage :** *Anne Frank Remembered*. **Documentaire court-métrage :** *One Survivor Remembers*. **Court-métrage :** *Lieberman in Love*. **Court-métrage d'animation :** *A Close Shave*.
- **Oscar d'honneur** *pour l'ensemble de sa carrière à Chuck Jones.* *Oscar d'honneur à John Lasseter (Toy Story)*
- **Prix Irving Thalberg :** *Kirk Douglas.*

Le quatrième Salon de mars de Paris joue l'éclectisme

Dans une atmosphère de crise, l'art contemporain est réduit à la portion congrue quai Branly

SALON DE MARS, espace Eiffel-Branly, 29 à 55, quai Branly, Paris-7e. *Tél. : 44-94-86-80.* Du 27 mars au 1er avril, de 12 heures à 20 heures ; samedi et dimanche de 11 heures à 20 heures : nocturne jeudi 28, jusqu'à 23 heures.

Le marché de l'art, ou plutôt les marchés de l'art, sont en crise. *Contemporain, ancien ou primitif*, aucun d'entre eux n'arrive vraiment à remonter la pente. Le Salon de mars, dont c'est la quatrième édition, entend conjuguer toutes les curiosités pour pallier la morosité ambiante. Installé depuis sa fondation dans les beaux quartiers, il vise une clientèle cossue, aux goûts éclectiques. L'amateur d'art au portefeuille garni navigue *ainsi d'un meuble Haute* Epoque à une toile de Fontana, d'un masque iroquois à une édition illustrée par Fernand Léger. La fréquentation de la manifestation, dont la durée a été réduite, plafonne à soixante mille visiteurs. Après la médiocre prestation de la FIAC 1995, cette version 1996 du Salon de mars sera un test.

Que voit-on sur les stands des soixante-quinze galeries rassemblées sous les tentes blanches de l'espace Branly ? Un peu de tout, comme d'habitude. Mais la sélection ayant sans doute été moins sévère, la qualité est en baisse – peut-être pour combler les trous causés par l'absence de quelques habitués. Les représentants de l'art déco par exemple – difficultés d'approvisionnement dit-on. En réalité, la multiplication des foires et des Salons européens (Bâle, Cologne ou Maastricht) ne permet plus aux marchands d'art d'être présents sur tous les fronts. *« Le prix des stands est également dissuasif,* explique Laurence Benhaim, commissaire général du salon. *Il est ici de 1 500 francs le mètre carré contre 800 francs ou 1 100 francs chez nos voisins, sans parler des subventions, inexistantes à Paris. »*

Le design contemporain a néanmoins réussi son apparition avec les galeries Néotu (meubles d'Olivier Gagnère, photos de Larry Giannettino) et Cat Berro (Garouste et Bonetti). Côté arts primitifs, si les galeries Monbrison de Paris et Guimiot de *Bruxelles sont absentes, celle d'Alain* Schoffel propose une belle série de grandes figures sculptées par les Dayak de Bornéo. Hélène et Philippe Leloup, qui n'étaient venus qu'une fois au Salon de mars, sont là en force, profitant sans doute de la liquidation de leur antenne new-yorkaise. On peut voir sur leur stand une exceptionnelle pièce archéologique, un *pendentif en bronze du Xe siècle*, fondu au Nigeria. Mais aussi une paire de statuettes baoulés ayant appartenu au cinéaste John Huston.

UNE VAISSELLE DE PICASSO

Avec Dumonteil, on passe du primitif au colonial : exotisme criard et ménagerie animale complète. Coulet, de Valence, antiquaire doré sur tranche, accroche *au-dessus* des ses commodes un clown de Bernard Buffet du plus beau pompier. En revanche, on peut voir une amusante vaisselle multicolore (plats, pichets, assiettes, vases) signée Picasso à la galerie P. Joël Féau s'est associé avec Daniel Gervis : des toiles d'Olivier Debré, des sculptures de Marta Pan ou des photos de Jean Ruiter dialoguent avec des lambris du XVIIIe siècle. Ce genre d'association, qui était la règle lors des premiers Salons de mars, est aujourd'hui l'exception. Chacun travaille dans son coin, quitte à tout mélanger, comme Jean-Louis Meriche, pour ne rater aucune clientèle : fer forgé de Robert Jacobsen, sculpture africaine, tableau de Soulages ou de Dubuffet, effigie grecque, canapé *Louis XVI*, masque précolombien, huile de Cézanne et cavaliers Tang.

L'art contemporain, mal aimé après un engouement trop bref, se retrouve à la portion congrue. Il est exposé chez Daniel Templon, fidèle parmi les fidèles, qui accroche Malcolm Morley, mais aussi Rouan et Corpet ; chez Nathalie Obadia (Carole Benzaken, Valérie Favre, Serge Kliaving) ou à la galerie Nohra Haime de New York, qui consacre son stand aux cartons découpés et aux nœuds métalliques de Sophia Vari.

Emmanuel de Roux

Salif Keita, une voix hors classe qui revient vers l'Afrique

***SALIF KEITA* en tournée européenne. Le 27 mars à Toulouse (salle Georges-Brassens), le 28 à Montpellier (La Victoire 2), le 29 à Bordeaux (Krakatoar), le 30 à Trappes (La Merise) ; le 6 avril à *Copenhague (Parkus), le 11 mai à* Bruxelles (Oxfam). Albums : *Folon, the Past* 1 CD Mango/Island ; *1969-1980* (compilation), 1 CD Sonodisc.**

Paria, parce que blanc, décoloré, simulacre du puissant dans l'Afrique post-coloniale, et porte-*malheur, selon la tradition, Salif* Keita l'albinos a troqué sa défroque contre des habits princiers – ceux de la classe des *horons*, à laquelle appartient sa famille. Cet *homme à la voix d'or, qui a dormi sur les* trottoirs et chanté dans des bars mal famés, a pour habitude de s'agenouiller devant son public avant de commencer son concert. Ses musiciens, indifférents à la *prière, annoncent déjà la couleur* depuis quelques minutes : ici, on dansera, selon le bon vouloir de ce chanteur.

Qui forgea la voix de Salif ? Les singes. Ils furent, dit la rumeur, les premières cibles du jeune Salifou, obligé par son père, humilié de sa blancheur « hors norme », à crier pour éloigner les créatures es*piègles des champs de maïs de Djo*liba, son village natal. Ou bien la blessure à jamais ouverte par le rejet de la société, et son corollaire, la lutte mortifiante contre la faute supposée. Salif Keita a la déchirure à fleur de voix, sublime morsure qui s'accommode de tous les rythmes (du reggae au pur style mandingue avec chœurs de femmes et guitares en grappes). Le concert – *bruyant – administré au Bataclan*, à Paris, lundi 25 mars, comme une leçon, en est une nouvelle preuve.

Lorsqu'il entonne *Mandjou*, hymne composé en 1977 à la gloire du président guinéen Sékou Touré, c'est un long appel au père qui résonne à travers un continent meurtri par l'esclavage, mais non exempt de préjugés : quand est né *Salif Keita, en 1949, au Mali*, les albinos étaient des parias. Mixé dans un studio d'Abidjan, *Mandjou* (qui donne son titre à un album daté de 1977) est depuis rentré dans la légende. Poème dédié au peuple mandingue, l'ethnie de Salif Keita, *Mandjou* a accompagné le cheminement de Keita de Bamako à Abidjan, d'Abidjan à Paris, de Paris à Londres, fil conducteur de l'identité africaine dans un parcours chaotique, marqué par l'errance identitaire.

Le chanteur du Rail Band de Bamako, des Ambassadeurs de Bamako, des Ambassadeurs internationaux (à Abidjan), est revenu à lui, fragile encore, mystérieux encore plus, après avoir été abandonné sur le ring des identités heurtées à la suite du succès de *Soro*, enregistré en Occident en 1984, puis de *Ko-Yan* (tendance Weather Report) et d'*Amen* (avec Joe Zawinul) en 1991. Salif tourne alors en rond, on le dit perdu, coincé. Son projet d'enregistrement de tubes français en français (Brel, Berger, etc.) est heureusement mis au rencart in extremis. En 1995, son père meurt. Salif Keita, qui vit en France depuis 1983, retourne de plus en plus fréquemment au village et prépare *Folon* (*« le passé, le temps qui a coulé »*). Il y met *Mandjou*, remanié par le producteur béninois, et très occidental, Wally Badarou.

Les noces harmonieuses du rock (au sens large) et de la musique africaine seraient-elles scellées ? *Oui*, répond la revue anglophone *Q*, où *Folon* figure parmi les meilleurs albums de l'année aux côtés de ceux d'Oasis ou de Blur. Qu'en adviendra-t-il ? Rien, si, comme le déclarait le chanteur, le 20 mars, au quotidien *L'Humanité*, *« à chaque fois que je prends l'avion pour le Mali, il y a six à dix personnes expulsées du territoire français »*.

Véronique Mortaigne

Les combats de Monsieur l'ambassadeur

En 1992, Salif Keita compose, avec Steve Hillage, la musique du film *L'Enfant lion* où il joue le rôle d'un griot. La cassette sort au Mali *en 1993 sous le nom de Sirga. Les droits en sont reversés* à une association, SOS Albinos, fondée par le chanteur pour venir en aide à ces « décolorés » encore trop souvent exclus, mais aussi exposés à de graves problèmes de santé, notamment ophtalmologiques. Pour éviter le piratage, véritable plaie de la musique africaine, les cassettes originales sont scellées d'un timbre rouge. Ce montage est une première en Afrique.

Dans l'album *Folon*, Salif Keita s'insurge contre les visions misérabilistes du continent noir. Il y dresse un portrait élogieux de Nelson Mandela, le président sud-africain, alors que beaucoup d'artistes *africains ont cessé d'évoquer* le sujet, une fois l'apartheid aboli. Il rend également hommage au styliste de mode sénégalais Chris Seydou, mort prématurément du sida en 1994, et figure emblématique de l'Afrique culturelle.

Le calendrier de la Bibliothèque nationale de France

DEVANT des bibliothécaires réunis lundi 25 mars au Salon du Livre, Jean Favier, président de la Bibliothèque nationale de France (BNF), en a détaillé le calendrier d'ouverture. Le 17 décembre, les espaces *« haut-de-jardin »*, destinés au grand public (1 697 places), ouvriront leurs portes avec 180 000 volumes en libre accès (300 000 à terme) et un échantillon des collections audiovisuelles. Cette ouverture sera accompagnée d'une exposition, « Tous les savoirs du monde ». M. Favier a indiqué que le récolement des collections d'imprimés (10 millions de volumes, 200 kilomètres de rayonnage) était achevé. Dès juin, un CD-Rom du catalogue général des imprimés sera mis en vente (20 000 F).

A partir d'août, les imprimés stockés à Versailles prendront le chemin de Tolbiac. Ce déménagement finira en avril 1997. Celui des imprimés logés rue de Richelieu commencera ensuite, pour s'achever en décembre 1997. Le 1er novembre 1997, les chercheurs devraient s'installer dans l'espace qui leur est réservé (2 100 places). A la fin de l'été 1998, l'ensemble du système informatique sera opérationnel.



La politique de la langue française va être reprise en main par M. Douste-Blazy

Ce secteur relevait jusqu'ici du premier ministre

LA PREMIÈRE SEMAINE de sensibilisation au français – organisée par la Délégation générale à la langue française (DGLF) que dirige *Anne Magnant – vient de* s'achever. Emaillée de manifestations scolaires ou médiatiques et relayée à l'étranger grâce à la Journée mondiale de la francophonie (le 20 mars, depuis dix ans), cette Semaine a été marquée par la volonté de Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, de reprendre en main la politique linguistique. Inexistante depuis la présidence de Georges Pompidou, en dépit d'une tentative de réforme de l'orthographe sous le gouvernement Rocard, cette politique relevait jusqu'ici de Matignon *via* la DGLF. Celle-ci passe sous la tutelle de la Rue de Valois, a annoncé le ministre de la culture. Contre toute logique, le Conseil supérieur de la langue française, organe consultatif, continuera de dépendre du premier ministre.

M. Douste-Blazy a indiqué qu'allait être installé un Observatoire national de la langue, dirigé par le romancier Yves Berger ; un nouveau décret sur la terminologie remplacera celui de 1986, afin que la néologie soit mise plus vite au service du public, y compris sur Internet ; les régions seront dotées d'un conseiller pour le français ; un comité interministériel coordonnera le tout. L'administration et les associations agréées seront invitées à veiller à l'application de la loi Toubon de 1994 sur l'usage du français en France.

M. Douste-Blazy a cité en exemple la condamnation à 1 000 francs d'amende, pour vente de produits sans mode d'emploi en français, que le Body Shop de Chambéry vient d'encourir suite à la plainte de l'association Avenir de la langue française (ALF). S'il a été décrié en tant que *« loi de purification linguistique »*, le texte de M. Toubon sert en réalité le consommateur désireux d'être informé en français, sans pour autant bannir les autres expressions, mais le jugement de Chambéry en a montré les limites, puisque la société anglaise Body Shop ne peut être obligée à vendre en français partout dans notre pays que si chacune de ses succursales y est contrainte, une par une.

L'un des fondateurs d'ALF, Albert Salon, a reçu, au cours de la Semaine, le nouveau prix Charles-Hélou pour un essai illustrant, comme le livre de Dominique Gallet *Une ambition francophone* (L'Harmattan), *« le mélange de très grande fragilité et de force de la francophonie »* ; une francophonie qui attend de la France qu'elle adopte une politique linguistique plus dynamique. Nombre d'observateurs se demandent quand Paris exécutera son projet d'introduire dans le système scolaire l'étude obligatoire, sur un pied d'égalité, de deux idiomes étrangers.

Plusieurs pays européens ont cessé de soutenir le français dans leurs écoles depuis que l'étude de leurs langues respectives a été quasi abandonnée chez nous au profit du « tout-anglais ».

MAUVAIS SORT À BRUXELLES

Les mêmes observateurs se désolent de l'insouciance de Paris pour le sort du français à Bruxelles. Dix-sept mouvements, dont ALF, soutenu par un collectif de mille intellectuels (dont Hector Bianciotti, Cavanna, Pierre Chaunu, Driss Chraïbi, Etiemble, Max Gallo, Jack Ralite, Philippe de Saint-Robert...), ont lancé un cri d'alarme, soulignant qu'à Bruxelles, contrairement aux déclarations rassurantes des eurocrates, la communication en français entre agents de la Commission, majoritaire il y a deux lustres, est tombée à 22 % (32 % en anglais) pour l'oral et à... 6 % pour l'écrit (59 % en anglais).

Afin d'assombrir un peu plus le tableau, on a appris durant la Semaine, que, d'une part, les crédits de l'action culturelle extérieure seraient amputés dès 1996 de 15 % (*Le Monde* daté 24-25 mars) ; que, d'autre part, a été remise en cause à la Bibliothèque nationale de France (BNF) l'existence d'un département et d'un espace *« voués à réunir et à présenter tout ce qui se publie en français hors de France »*, selon les termes du promoteur de ce projet, Dominique Jamet, ancien responsable de la BNF. Jusqu'ici la Bibliothèque du Congrès à... Washington était la seule à collecter tout ce qui est imprimé en français. Elle risque de le rester, sauf si M. Douste-Blazy, ainsi qu'il l'a déclaré le 20 mars, tient sa promesse de rétablir sinon l'espace francophone, du moins la collecte générale des publications francophones étrangères. Le démantèlement du projet Jamet avait néanmoins laissé subsister le regroupement des ouvrages de fiction édités en français hors de l'Hexagone, non plus à Paris mais à Limoges.

Une bonne nouvelle, au moins : le premier CD-ROM sur la francophonie va sortir (Institut pour la communication audiovisuelle francophone, Paris ; 500 F).

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Deux Eurasiens découvrent le Vietnam de leurs pères à « Danses d'avril »

Cette manifestation rassemble douze compagnies à la Ferme du Buisson

La sixième édition de Danses d'avril aura lieu à la Ferme du Buisson (Seine-et-Marne) du 26 mars au 4 avril. Cette manifestation, qui rassemble douze compagnies, parmi les plus talentueuses, confirme une préoccupation récente de la danse française, chère à Emmanuelle Huynh et Thierry Niang : le Vietnam.

IL Y A EU, en mai 1995, l'éblouissement de *Sécheresse et Pluie*, de la Vietnamienne Ea Sola, à Douai. Le Vietnam y devenait un thème chorégraphique. Aujourd'hui, Emmanuelle Huynh et Thierry Niang, deux jeunes Eurasiens, reprennent le thème à leur compte à la Ferme du Buisson, dans le cadre de Danses d'avril. Avec un regard différent : Ea Sola a vécu la douleur de l'exil ; eux, la frustration du silence.

Que connaît du Vietnam la danseuse Emmanuelle Huynh ? *« Je suis née à Châteauroux. Mon père est arrivé de Saïgon en 1950 pour faire son droit, avant de décider d'être médecin. Il rencontre ma mère, s'installe dans le Berri comme acupuncteur. Je suis l'aînée de six enfants. Tout au long de ma jeunesse, mon père opposait un mutisme total à mes questions. Pour s'intégrer, il avait dû colmater l'Asie en lui. Pour moi, le Vietnam, c'était mon père, un homme violent, que je comprenais mal. »* Il y a quatre ans, le Vietnam s'ouvre aux étrangers. Des dossiers, extrêmement motivés, arrivent au bureau des bourses pour la Villa Médicis hors les murs.

Après Ea Sola, Emmanuelle Huynh et Thierry Niang, tout juste la trentaine, partaient à leur tour en 1994 au Vietnam. Ce voyage a bouleversé leur vie. *« Je suis partie dévastée de trouille*, se rappelle la danseuse. *Mon Vietnam était celui du cinéma, d'*Apocalyse Now, *et du* Voyage au bout de l'enfer. *Si, à l'école, j'étais la "chinetoque", au Vietnam, les gens m'ont souvent prise pour une Chinoise à cause de ma grande taille. »*

Thierry Niang appartient à une famille de militaires qui ont servi dans l'armée française. Son père, originaire de Hanoï, arrive en France en 1954, après Dien Bien Phu. Français, il fait son service militaire à Strasbourg et épouse une Alsacienne. C'est ainsi que Thierry Niang, en même temps qu'il finit ses études de psycho-motricité, spécialisées dans l'autisme, se retrouve à danser chez Renate Pook. *« J'ai vécu entouré de blonds aux yeux bleus. Mon seul lien avec le Vietnam était la cuisine. Jamais mon père n'en parlait, même devant les images terrifiantes de la guerre du Vietnam à la télévision. Son Vietnam à lui était colonial. Quand j'ai dansé, au milieu des années 80, avec le Japonais Yano Hideyuki à Besançon, ce dernier m'a poussé à cette quête identitaire, mais je n'étais pas prêt. »*

Emmanuelle Huynh et Thierry Niang, lauréats de la bourse Médicis hors les murs, ont le même point de chute : le conservatoire de Hanoï, où ils donneront des cours à des enfants qui ne connaissent de la danse que le ballet classique soviétique. Le problème des identités est au cœur de ce voyage : que veut dire être vietnamien aujourd'hui ? *« Là-bas, les Eurasiens sont appelés les "bananes", jaunes à l'extérieur, blancs à l'intérieur*, dit Thierry Niang. *Les enfants conçus avec des GI noirs américains sont les "enfants de la poussière", car leur couleur se mêle au paysage. Niang est un nom sénégalais – celui de mon arrière-grand-père, artilleur venu au Vietnam dans les années 30, qui a épousé une Vietnamienne. »*

Pendant leur voyage de deux mois, ils découvrent la culture des pères. Mais l'essentiel est dans le choc, chaque jour révélé, de leur vietnamité. *« J'ai pleuré continuellement. J'avais appris quelques rudiments de la langue, j'étais incapable de les prononcer. Ce voyage fut celui du silence. J'ai compris mon père, sa manière d'être un homme, de marcher, sa manière de s'asseoir, plutôt vautrée, qui m'agaçait tant... J'ai des pieds palmés, énormes, absolument parfaits pour les équilibres de la danse. Les Vietnamiens ont ce genre de pieds. Ce qui me relie au sol appartient à là-bas »*, explique Emmanuelle Hyunh. Et d'ajouter, réjouie : *« La maison de Marguerite Duras, aujourd'hui une poste, va devenir un musée. »*

Thierry Niang ressent l'inné et l'acquis dans son corps. Sa faculté de dormir n'importe où, de récupérer en vingt minutes, est, selon lui, vietnamienne. Lui aussi parle de son appui au sol. De son horreur des chaussettes. De sa patience, sa lenteur, si peu occidentales. Chaque jour, il se demande comment ce pays, son pays, va se reconstruire. L'un et l'autre, magnifiques interprètes de la danse contemporaine française, comprennent que, s'ils dépassent *« cette expérience écrasante »*, ils devront prendre la parole. Dire « Je ». Ou se taire.

Ils choisissent de danser leur Vietnam. Ils ajoutent à leur patronyme leur prénom vietnamien : Thanh Loan, pour elle, Thiêu, pour lui. Elle crée *Mua*, qui veut dire « danse », lui *Môt Cây*, qui signifie « Un arbre ». Thierry Niang confronte ses sentiments vietnamiens à la musique de Leos Janacek. Quant à Emmanuelle Huynh, son expérience au Vietnam l'a renvoyée au spectacle Dark/Noir, conçu par Michel Reilhac, *« où pendant quarante minutes les spectateurs se déplaçaient tels des aveugles. Je croyais entendre l'intérieur de mon corps. Dans* Mua, *je m'interroge sur l'origine. J'ai choisi la lumière du noir. D'être nue, car seule la peau se voit dans l'obscurité. Sa réverbération peu à peu éclairera le plateau. Alors je m'habillerai d'une robe transparente, taillée dans l'esprit du Ao-dai, cette robe élégante, provocante, portée par la Vietnamienne »*. Le père d'Emmanuelle Huynh a vu *Mua*. Il n'a rien dit.

Dominique Frétard

★ Danses d'Avril : Wanda Golonka et Va Wölfl, le 26 mars. François Verret, Loïc Touzé, Thierry Thiêu Niang, Bernard Glandier, les 29 et 30. *Boris Charmatz, Emmanuelle* Huynh, le 29. Mark Tompkins, le 30. Pascale Houbin, Marceline Lartigue, les 2 et 4 avril. Hervé Robbe, le 2 avril. Raffaella Giordano, le *4 avril. De 60 à 120 F. Tél. : 64-62-77-77.*

Le regard d'Ea Sola, la pionnière

Ea Sola qui, après *Sécheresse et pluie*, poursuit son travail au Vietnam, nous a déclaré : *« J'ai rencontré Emmanuelle Huynh et Thierry Niang. Dans ce genre de démarche, seul le temps qu'on y consacre me semble fondamental. Quand on ne possède pas la langue du pays, on passe à côté d'une substance essentielle. Ces jeunes chorégraphes vont être perdus. Il reste, bien sûr, le côté personnel, subjectif. Je pense à Bernardo Montet, dont la mère est vietnamienne du Nord. Il voyage avec cette mémoire, présente dans son travail, tout en restant en France. Il n'a jamais réussi à venir ici, je ne vois là aucun hasard. Ici, les nerfs sont tirés, la tension puise dans une infinie douceur. »* Ea Sola, née au Vietnam, exilée en France, prépare *Il a été une fois* à partir d'une légende symbolisant la partition.

Jean-Louis Froment va quitter le centre d'art contemporain de Bordeaux

BORDEAUX
de notre correspondant

Le premier budget de la ville de Bordeaux présenté par Alain Juppé a été adopté lundi 25 mars. Il impose des coupes claires dans les dépenses culturelles de la ville et de nouvelles ruptures avec les grands acteurs de l'ère Jacques Chaban-Delmas. Prochain départ annoncé, celui de Jean-Louis Froment, directeur du Centre d'arts plastiques contemporains (CAPC) de Bordeaux.

Cela n'a surpris personne. Le Grand Théâtre de Bordeaux et l'Orchestre national de Bordeaux-Aquitaine (ONBA) ont vu leur budget réduit dans des proportions importantes. Le CAPC, sévèrement critiqué par la cour régionale des comptes (*Le Monde* du 30 novembre 1995), a perdu 19 % de ses subventions. Pourtant, globalement, les aides aux associations culturelles augmentent de 5,5 %. Si le budget culturel est en recul de 5,36 %, quelques secteurs sont en progression, par exemple la bibliothèque municipale. Les coupes essentielles sont donc faites dans les deux secteurs qui représentaient les plus fortes dépenses et souvent l'impopularité maximale. Qu'il s'agisse du Grand Théâtre et de l'ONBA ou du CAPC, il n'était pas rare d'entendre des proches de l'ancien maire, Jacques Chaban-Delmas, se plaindre de ce que les Bordelais n'y comprenaient décidément rien, qu'il n'y avait que Paris, New York ou la presse internationale pour reconnaître la valeur du travail accompli.

INQUIÉTUDE DES CONTRACTUELS

Alain Juppé ne pouvait continuer sur cette voie. La rupture avec Alain Lombard, à l'automne de 1995, fit beaucoup plus de tapage qu'il ne l'aurait voulu, avant de se terminer par une séparation amiable. Depuis, l'ONBA se trouve sans chef d'orchestre. Tout le monde s'attendait que cette séance consacrée au budget primitif soit l'occasion de connaître le sort de Jean-Louis Froment. On sait que la rupture est consommée et que son contrat ne sera pas renouvelé à la fin du mois de juin. Deux choses sont données pour acquises : le remplaçant de Jean-Louis Froment sera un conservateur, ne coûtera que le prix d'un conservateur, et il n'est pas question de remettre en question le principe du Musée d'art contemporain.

Ces intentions sont confirmées par un budget qui, s'il est à la baisse, ne constitue pas une sanction. Alain Juppé et Jean-Louis Froment se sont rencontrés, vendredi 22 mars, et tout le monde pensait à la mairie que l'annonce de la rupture amiable suivrait de peu cette entrevue. Il n'en a rien été. Jean-Louis Froment ne l'a pas davantage fait, lundi matin, devant son personnel, très inquiet des rumeurs et surtout des nombreuses lettres de pré-licenciement qui touchent une bonne partie des contractuels. Jean-Louis Froment aurait même dit qu'il avait *« la situation bien en main »*. Il avait déjà fait circuler des pétitions lorsque beaucoup de gens avaient « demandé sa tête » après que la Cour des comptes avait dénoncé sa gestion. Il disposerait même d'un « joker » avec le soutien de plusieurs artistes qui parlent de retirer leurs œuvres du musée au cas où Jean-Louis Froment viendrait à le quitter.

Si, à la mairie de Bordeaux tout le monde considère son départ comme acquis, sinon officiel, il n'en va pas tout à fait de même au CAPC, où l'on a toujours estimé que s'en prendre à Jean-Louis Froment, c'était commettre la faute de s'en prendre à la création contemporaine, voire se comporter en béotien insensible à la défense de la culture, et où l'on sait bien que le nouveau maire de Bordeaux ne veut surtout pas d'une nouvelle fausse note, comme il s'en produisit une avec Alain Lombard. Reste donc à trouver l'orchestration de ce « départ amiable ».

Pierre Cherruau



Beethoven et son héros

Abdel Rahman El Bacha joue les cinq dernières sonates pour piano au Châtelet



APRÈS YVES NAT et Alfred Cortot dans les années 50 (l'enregistrement de Cortot n'a jamais été publié), puis Eric Heidsieck, Abdel Rahman El Bacha s'est lancé dans une intégrale discographique des sonates de Beethoven (disques Forlane). Elève de Pierre Sancan, El Bacha est un formidable technicien du piano qui se joue comme d'une guigne des œuvres les plus échevelées. Parfois en retrait sur le plan expressif, son jeu est, en revanche, d'une clarté structurelle qui rend ses auditeurs intelligents.

Pour mettre un point final à l'intégrale des sonates qu'il donne au Châtelet depuis trois saisons, le pianiste joue les cinq dernières en un récital. D'abord les *Opus 101 et 106 « Hammerklavier »*, puis les *Opus 109, 110 et 111*, soit cinq des chefs-d'œuvre de la littérature du piano, toutes époques confondues. Bacha est l'homme de la situation.

★ Châtelet. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. 20 heures, le 26. Tél. : 40-28-28-40. De 50 F à 120 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Antonio Placer & Toninho Ferragutti
Féru de métissages raffinés et sophistiqués, Antonio Placer propose à l'Espace Hérault sa dernière création, *La Danza de los Azares* : douze chansons, en espagnol et en français, dans lesquelles il croise sa voix et sa guitare avec l'accordéon subtil du Brésilien Toninho Ferragutti.
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mº Saint-Michel. 20 h 30, les 26, 27 et 28. Tél. : 43-29-86-51. 80 F.

Eddy Palmieri
Le pianiste latino Eddy Palmieri dévergonde la salsa depuis plus de trente ans. S'il admet les influences de Bud Powell, McCoy Tyner ou Bill Evans dans ses phrasés, il revendique également sa place en tant que leader d'une fringante machine à danser.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, les 26 et 27. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Les Renc'arts de la Clef
L'équipe enthousiaste de la Clef résume ses choix et ses fidélités au rock bruitiste, au rap/funk, à certaines expérimentations du jazz contemporain. Dans les deux salles aux belles qualités acoustiques : le jazz selon le Collectif Polysons (21 heures, le 26), de la vidéo (20 heures, le 27), une soirée rock acoustique (20 heures, le 28), l'Afrique de Ray Lema (21 heures, le 29), un triplé hard core français (21 heures, le 30) et un final avec les funky FFF (16 h 30, le 31).
La Clef-l'Eclipse, 46, rue de Mareil, RER B Saint-Germain-en Laye (78). Tél. : 39-73-38-13. De 30 F à 70 F.

Anna Prucnal
La blonde Polonaise laisse libre cours à sa passion des mots en présentant son « intégrale ». *Rêve d'est* (inspiré de *Vents d'ouest*, du 19 au 31 mars), *Monsieur Brecht* (du 2 au 7 avril), *Avec amour* (du 9 au 28 avril). L'intégrale de ses enregistrements vient de paraître chez Mélodie.
Théâtre Déjazet, 41, boulevard du Temple, Paris 3e. Mº République. 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures, dimanche. Jusqu'au 28 avril. Tél. : 48-87-52-55. De 100 F à 160 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

L'Anniversaire
d'Harold Pinter, mise en scène de Stuart Seide, avec Thierry Bosc, Eric Challier, Agathe Dronne, Christiane Millet, Alain Rimoux et Vincent Schmitt.
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. A partir du 27 mars. Du mercredi au samedi, à 20 h 45 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 46-61-36-67. Durée : 2 h 30. 110 F et 140 F. Jusqu'au 13 avril.*

Chambre obscure
de Vladimir Nabokov, mise en scène d'Anton Kouznetzov, avec Jean-Gabriel Nordmann, Véronique Octon, Richard Sammel et Marc Wery.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon, RER Luxembourg. A partir du 1er avril. Du mardi au samedi, le lundi, à 18 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 20. De 30 F à 70 F. Jusqu'au 4 mai.

La Danse de mort
d'August Strindberg, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Bérangère Dautun, Muriel Mayette, Jean Dautremay, Céline Samie et Gilles Privat.
Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les samedi 30, dimanche 31 mars, mercredi 3, mardi 9 avril, à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 heures. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 16 juillet.

Elseneur
de Robert Lepage, d'après William Shakespeare, mise en scène de Robert Lepage, avec Robert Lepage.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Les mardi 2, mercredi 3, jeudi 4, à 20 h 30 ; le vendredi 5, à 20 h 45 ; le samedi 6, à 19 heures. Tél. : 45-13-19-19. De 55 F à 100 F. Jusqu'au 6 avril.*

Monsieur Téo, vestiaire à l'Opéra
de Philippe Jassef, mise en scène de Lucia Pozzi et Aïda Sanchez, avec Philippe Jassef.
Guichet Montparnasse, 15, rue du Maine, Paris 14e. Mº Montparnasse-Bienvenüe, Gaîté. A partir du 1er avril. Du mardi au samedi, le lundi, à 20 h 30. Tél. : 43-27-88-61. Durée : 1 h 10. De 80 F à 100 F. Jusqu'au 18 mai.*

Pauvre Télémaque
de Nathalie Fillion, mise en scène de Stéphane Vallé, avec Pascal Bekkar, Nathalie Fillion, William Mingau-Darlin et Alexeï Maslov.
Théâtre des Arts, place des Arts, 95 Cergy. Les mardi 2, vendredi 5, samedi 6, à 20 h 30 ; le mercredi 3, à 15 h 30 et 20 h 30. Tél. : 34-20-14-14. Durée : 1 h 15. De 40 F à 80 F. Jusqu'au 6 avril.

Quoat-Quoat
de Jacques Audiberti, mise en scène de Marcel Maréchal, avec Marcel Maréchal, Catherine Arditi, Françoise Christophe, Mama Prassinos, Claude Merlin, Nicolas Vaude et Michel Demiautte.
Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mº Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. Les vendredi 29 mars, mardi 2, jeudi 4 avril, à 20 h 30 ; le samedi 30, à 15 h 30 ; le dimanche 31, à 15 heures ; le mercredi 3, à 19 h 30. Tél. : 44-95-98-10. Durée : 1 h 50. De 80 F à 150 F. Jusqu'au 31 mai.*

Samar
de Roger Assaf, mise en scène de l'auteur, avec Roger Assaf, Issam Boukhaled, Bernadette Houdeib et Toufic Farroukh (musicien).
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. Mº Saint-Placide, Notre-Dame-des-Champs. Les vendredi 29 mars, lundi 1er, mardi 2 avril, à 20 h 30 ; le samedi 30, à 19 heures ; le dimanche 31, à 17 heures. Tél. : 45-44-41-42. Durée : 1 h 15. 80 F et 100 F.*

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène de Gilles Ikrelef, avec Cécile Descamps, Jean-Noël Gayte, Florence Marthe, Sylvia Serrani, Fayçal Latrèche, Gilles Ikrelef, Natalya Beliaeff, Sandrine Cusenza, Eric Meynié et les élèves du cours Olga Brix.
Espace Paris-Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, Paris 15e. Mº Porte-de-Versailles. A partir du 2 avril. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 40-43-01-82. Durée : 2 h 15. 60 F et 80 F. Jusqu'au 21 avril.*

SÉLECTION

L'Ange noir
de Nelson Rodrigues, mise en scène d'Alain Ollivier, avec Jean-Michel Martial, Emmanuelle Baillot, Sophie Daull, Jenny Alpha, Victor Legrand...
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 41-60-72-72. Durée : 2 h 05. 100 F et 140 F. Jusqu'au 14 avril.*

Aux hommes de bonne volonté
de Jean-François Caron, mise en scène d'Anita Picchiarini, avec Christine Gagnieux, Anne Rotger, Damien Dodane, Eric Elmosnino, Alain Libolt et Daniel Tarrare.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, Paris 18e. Mº Blanche. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 30. Tél. : 42-62-59-49. Durée : 1 h 30. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 19 avril.

C'est magnifique
de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, mise en scène des auteurs, avec Jean-Marc Bihour, Robert Horn, Atmen Kelif, Bruno Lochet, Yolande Moreau, François Morel, Philippe Rouèche (accordéon et piano).
Châtelet-Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. Du mercredi 27 au vendredi 29, les lundi 1er, mardi 2, à 20 h 30 ; le dimanche 31, à 16 heures. Tél. : 40-28-28-40. Durée : 1 h 35. De 50 F à 210 F.

Camus, Sartre et les autres
de Jean-François Prévand, mise en scène de l'auteur, avec Stéphane Hillel, Philippe Ogouz, Sarah Sanders, Olivier Granier, Gérard Maro, Valérie Karsenti, Agathe Boisseau et Sidonie Pigeon.
Théâtre de l'Œuvre, 55, rue de Clichy, Paris 9e. Mº Place-de-Clichy. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 19 heures et 21 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 44-53-88-88. Durée : 1 h 55. De 90 F à 240 F. Jusqu'au 30 juin.*

Le Faucon
de Marie Laberge, mise en scène de Gabriel Garran, avec Nelly Borgeaud, Jean-Pierre Kalfon et Bruno Subrini.
Pavillon du Charolais (Parc de La Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Le mercredi, à 19 h 30 ; les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 40-03-93-95. Durée : 2 heures. De 40 F à 110 F. Jusqu'au 21 avril.*

L'Homme difficile
de Hugo von Hofmannstahl, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Andrzej Seweryn, Dominique Labourier, Mark Saporta, Océane Mozas, Roland Amstutz, Marianne Basler, Michel Peyrelon...
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 3 h 30. 110 F et 160 F. Jusqu'au 27 avril.*

Imprécation IV
de Michel Deutsch, mise en scène de l'auteur, avec Judith Henry, André Wilms, Marie Payen et le groupe Sentimental 3 x 8.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mº Bastille, Voltaire. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F. Jusqu'au 14 avril.*

Mithridate
de Jean Racine, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Simon Eine, Claude Mathieu, Olivier Dautrey, Eric Génovèse, Samuel Le Bihan, Guillaume Gallienne et Sarah Mesguich.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 3 h 15. De 60 F à 150 F. Jusqu'au 14 avril.*

Napoléon ou les Cent Jours
de Christian Dietrich Grabbe, mise en scène de Bernard Sobel, avec Michel Bompoil, Sylvia Conti, Dominique Richard, Gérard Watkins...
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 41-32-26-26. Durée : 3 h 30. 95 F et 140 F. Jusqu'au 21 avril.*

Orage
d'August Strindberg, mise en scène de Bruno Meyssat, avec Christine Bertocchi, Geoffrey Carey, Philippe Cousin, Sylvie Jobert, Jean-Michel Rivinoff, Catherine Vallon et Vincent Vernillat.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 48-13-70-00. Durée : 1 h 30. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 13 avril.*

Le Roi Lear
de William Shakespeare, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Philippe Morier-Genoud, Sylvie Orcier, Marc Betton, Louis Beyler, François Caron, Philippe Demarle, Vincent Winterhalter, Gilles Arbona...
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 4 heures. De 30 F à 170 F. Jusqu'au 12 mai.

Savannah Bay
de Marguerite Duras, mise en scène de Jean-Claude Amyl, avec Martine Pascal et Gisèle Casadesus.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mº Trocadéro. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 10. 120 F et 160 F. Jusqu'au 14 avril.*

Sophonisbe
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Alfredo Canavate, Sandrine Bonjean, Anne Claire, Candy Saulnier, Marie-Ange Dutheil, Marc Schreiber et Jean-Noël de Marcovitch.
Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mº Opéra. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures ; le mardi, à 19 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 3 heures. De 40 F à 150 F. Jusqu'au 28 avril.*

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 14 avril.

Titre provisoire
de Jean-Marie Patte, mise en scène de l'auteur, avec Emmanuelle Grangé, Michèle Oppenot, Juliette Poissonnier, Hubertus Biermann, Arnaud Churin, Kimon Dimitriadis, Loïc Houdré, Pascal Omhovère, Vincent Ozanon, Christophe Vandevelde et Jean-Marie Patte.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 41-60-72-72. Durée : 2 heures. 100 F et 140 F. Jusqu'au 14 avril.*

Tout est bien qui finit bien
de William Shakespeare, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Marc Bodnar, Bertrand Bossard, Hélène Fabre, Frédéric Fisbach, Bernard Freyd, Valérie Lang, Myrto Procopiou, Laurent Sauvage...
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 3 heures. De 80 F à 130 F. Jusqu'au 13 avril.*

Un mois à la campagne
d'Ivan Tourgueniev, mise en scène d'Yves Beaunesne, avec Nathalie Richard, Stéphanie Schwartzbrod, Nicole Colchat, Jean-Pol Dubois, Marc Citti, Christophe Le Masne, Renaud Bécard, Vincent Massoc et en alternance Gregory Chaillou ou Quentin Deguitre.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 48-13-70-00. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 20 avril.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BEAUMARCHAIS L'INSOLENT
Film français d'Edouard Molinaro, avec Fabrice Luchini, Manuel Blanc, Sandrine Kiberlain, Jacques Weber, Michel Piccoli, Claire Nebout (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

L'EXIL DU ROI BÉHANZIN
Film français de Guy Deslauriers, avec Delroy Lindo, France Zobda, Robert Liensol, Denis Tadie Tuene, Aliou Cisse, Jacky Alpha (1 h 26).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

FANTÔME AVEC CHAUFFEUR
Film français de Gérard Oury, avec Philippe Noiret, Gérard Jugnot, Maxime Boidron, Jean-Luc Bideau, Charlotte Kady, Daniel Russo (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LEAVING LAS VEGAS (*)
Film américain de Mike Figgis, avec Nicolas Cage, Elisabeth Shue, Julian Sands, Richard Lewis, Steven Weber, Kim Adams (1 h 51).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

NICO ICON
Film allemand de Susanne Ofteringer, avec Tina Aumont, Ari Boulogne, Edith Boulogne, Jackson Browne, John Cale, Bob Dylan (1 h 12).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

NIXON
Film américain d'Oliver Stone, avec Anthony Hopkins, Joan Allen, Powers Boothe, Ed Harris, Bob Hoskins, E. G. Marshall (3 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10).

OCTOBRE
Film québécois de Pierre Falardeau, avec Hugo Dubé, Luc Picard, Pierre Rivard, Denis Trudel, Serge Houde (1 h 30).
Action Christine, dolby, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

VALSE AU BORD DE LA PETCHORA
Film géorgien de Lana Gogoberidze, avec Ninon Surguladze, Guram Pirtskhalava, Marika Chichinadze, Tamara Skhirtiadze, Ninely Chankuftadze (1 h 48).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

EXCLUSIVITÉS

L'ARMÉE DES 12 SINGES
de Terry Gilliam,
avec Bruce Willis, Madeleine Stowe, Brad Pitt, Christopher Plummer, Franck Gorshin.
Américain (2 h 05).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

BROKEN ARROW
de John Woo,
avec John Travolta, Christian Slater, Samantha Mathis, Delroy Lindo, Frank Whaley, Bob Gunton.
Américain (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LES CAHIERS RETROUVÉS DE NINA VYROUBOVA
de Dominique Delouche,
avec Nina Vyroubova, Cyril Atanassof, Attilio Labis, Milorad Miskovitch, Delphine Moussin, Isabelle Ciaravola.
Français (1 h 35).
Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

CASINO (*)
de Martin Scorsese,
avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak.
Américain (2 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Bretagne, dolby, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

CHAMANE
de Bartabas,
avec Igor Gotsman, Spartak Fedotov, Vladimir Yakovlev, Sergueï Emilianov, Stefan Beliaev, Aliocha Egounov.
Français (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

LA COMÉDIE DE DIEU
de Joao César Monteiro,
avec Claudia Teixeira, Max Monteiro, Raquel A.
Portugais (2 h 43).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; réservation : 40-30-20-10).

COÛTE QUE COÛTE
de Claire Simon,
Français (1 h 35).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CRI DE TARZAN
de Thomas Bardinet,
avec Julien Haurant, Hamida Bedjaoui, Marie Vialle, Martine Erhel, Michel Jeanjan, Kader Touati.
Français (1 h 52).
Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ELDORADO
de Charles Binamé,
avec Robert Brouillette, Pascale Bussières, James Hyndman, Macha Limonchik, Pascale Montpetit.
Canadien (1 h 44).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

FLIRT
de Hal Hartley,
avec Bill Sage, Parker Posey, Martin Donovan, Dwight Ewell, Geno Lechner, Elina Lowensohn.
Américain (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

HEAT
de Michael Mann,
avec Al Pacino, Robert De Niro, Val Kilmer, Jon Voight, Diane Venora, Tom Sizemore.
Américain (2 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Bretagne, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

NOS ANNÉES SAUVAGES
de Wong Kar-Wai,
avec Leslie Cheung, Andy Lau, Maggie Cheung, Carina Lau, Rebecca Pan, Jacky Cheung.
Hongkong (1 h 33).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

PERSONNE NE PARLERA DE NOUS (*)
de Agustin Diaz Yanes,
avec Victoria Abril, Federico Luppi, Pilar Bardem, Daniel Gimenez Cacho, Ana Ofelia Murgia, Guillermo Gil.
Espagnol (1 h 44).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

RAISON ET SENTIMENTS
de Ang Lee,
avec Emma Thompson, Alan Rickman, Kate Winslet, Hugh Grant, Greg Wise, Emilie François.
Américain (2 h 15).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

SEPT EN ATTENTE
de Françoise Etchegaray,
avec Clémentine Amouroux, Richard Bean, Gwenola Bothorel, Myriam David, Marpessa Dawn, Cécile Pares.
Francais (1 h 30).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

TAXANDRIA
de Raoul Servais,
avec Armin Mueller-Stahl, Richard Kattan, Elliott Spiers, Katja Studt, Chris Campion, Daniel Emilfork.
Belgo-allemand-français (1 h 20).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). VF : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

WEEK-END EN FAMILLE
de Jodie Foster,
avec Holly Hunter, Robert Downey Jr., Anne Bancroft, Dylan McDermott, Charles Durning, Geraldine Chaplin.
Américain (1 h 45).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISE

HARA-KIRI
de Masaki Kobayashi,
avec Tatsuya Nakadai, Akira Ishihama, Shima Iwashita, Rentaro Mikuni.
Japonais, 1962, noir et blanc, copie neuve (2 h 15).
VO : L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel examine le renouvellement de l'autorisation d'émettre de TF 1

Quelle que soit la décision des neuf « sages », un recours en Conseil d'Etat semble inévitable

LE CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA) s'est réuni, mardi 26 mars à 9 h 30, pour étudier notamment le renouvelement, avec ou sans appel à candidatures, de l'autorisation d'émettre accordée à TF 1 en 1987. La loi de 1986 stipule que toute autorisation donnée à une chaîne privée d'utiliser un réseau hertzien ne vaut que pour une durée limitée : dix ans pour une première autorisation et cinq ans pour un renouvellement.

Ce texte a toutefois été modifié le 1er février 1994 par la loi Carignon qui prévoit que *« l'autorisation est reconduite par le CSA hors appel à candidature »* à deux exceptions :

– *« Si le Conseil estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes* [c'est-à-dire les amendes infligées] *justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas reconduite hors appel à candidatures. »*

– *« Si le CSA estime que la reconduction (...) porte atteinte à l'impératif de pluralisme sur le plan national ou sur le plan régional et local. »*

Ces exceptions n'ont pas concerné Canal Plus, dont la concession a été transformée en autorisation d'émettre l'an dernier, ni M 6 dont l'autorisation d'émettre a été renouvelée pour cinq années supplémentaires, le 13 février. Dans le cas de TF 1, dont l'actionnaire principal est le groupe du bâtiment et de travaux publics Bouygues, l'automaticité de la reconduction n'est pas aussi évidente.

Depuis plusieurs semaines, Me Arnaud Montebourg et Jean-François Boutet, conseils de l'association Changez la Une, militent pour un appel à candidatures (*Le Monde* daté 24-25 mars). Selon eux, cette remise en jeu du réseau serait justifiée par des manquements répétés de la chaîne à la réglementation et par de multiples *« dérapages »* journalistiques. Lundi 25 mars, dans une lettre à Hervé Bourges, président du CSA, et aux membres du conseil, les avocats de Changez la Une ont tenu à souligner qu'une telle décision *« n'empêcherait naturellement »* pas Bouygues *« de se porter à nouveau candidat »*.

Les membres du CSA sont également en possession d'une longue lettre de Patrice Vanoni, ex-correspondant de TF 1 en Afrique, qui affirme avoir pu *« constater la mainmise du groupe Bouygues sur la rédaction de TF 1 »* et dénonce la manière dont la chaîne s'est servi de l'antenne pour décrocher des contrats en Afrique, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (*Le Monde* du 21 décembre 1995).

Avant la réunion du CSA, une majorité semblait pourtant se dégager parmi les neuf membres en faveur d'une reconduction automatique. *« Le contexte ne se prête pas aux bouleversements »*, estimait l'un des neuf sages. Il n'était toutefois pas exclu que la prise de décision soit ajournée. Dans tous les cas, celle-ci devrait faire l'objet d'un recours en Conseil d'Etat, TF 1 contestant le lancement d'un appel à candidatures ou bien Changez la Une engageant un recours pour détournement de procédure.

Yves Mamou

Pour son PDG Patrick Le Lay, la chaîne a tenu ses engagements

DANS UN ENTRETIEN à *Télérama* du mercredi 27 mars, Patrick Le Lay, PDG de TF 1, assure en ce qui concerne les engagements pris en 1987 devant la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL, prédécesseur du CSA) : *« Nous avons tenu nos engagements, intégralement ! Que nous reproche-t-on quand on parle de* manquements graves ? *Deux ou trois infractions sur le parrainage, qui ne sont au fond que des franchissements de ligne jaune mais pas des* manquements graves. (...) *Une année, nous avons produit 106 heures au lieu des 120 prévues pour la diffusion d'œuvres d'expression originale française en « prime time » et les quotas européens. Ces obligations supplémentaires ne figuraient pas dans la loi d'origine. Nous étions en désaccord avec le CSA, mais nous avons payé nos amendes. »*

A propos de l'équilibre des temps de parole des hommes politiques, M. Le Lay note : *« Quand on dit que la chaîne était balladurienne, c'est faux ! Les temps de parole des hommes politiques pendant la campagne pour la présidentielle ont été rigoureusement les mêmes »*.

En matière de culture française, M. Le Lay fait remarquer : *« Si vous prenez la programmation des heures de grandes écoute de TF 1, c'est en quasi-totalité des programmes français »*, la diffusion de fiction américaine se faisant à *« des heures où il y a 3 % de téléspectateurs disponibles. (...) Diffuser aux heures de grande écoute des programmes nationaux nécessite beaucoup d'argent, parce qu'on ne rediffuse quasiment jamais. Donc, il faut disposer de beaucoup d'argent pour les première et deuxième parties de soirée. Aux heures de moindre écoute, il est normal de trouver des séries américaines. »*

En ce qui concerne la violence à la télévision, Patrick Le Lay fait observer : *« Nous nous interrogeons tous les jours au sujet de la violence dans les films et dans les journaux télévisés. Mais le nombre d'images que nous diffusons est tellement considérable... Sur les 9 000 heures de programme par an, la fiction domine tous les genres. Quels sont ses ressorts ? La passion, l'amour, le genre policier, le thriller ou les récits de guerre. Il ne faut pas s'étonner si vous les retrouvez à l'antenne. »*

Quant aux journaux télévisés, *« dans les années à venir, nous irons certainement vers une télévision plus explicative, plus fouillée, sur les problèmes de politique étrangère et les sujets économiques. Nous avons trop glissé vers une succession d'images fortes de courte durée »*.

L'imprimerie Cino del Duca de Blois en redressement judiciaire

L'UNE DES PRINCIPALES imprimeries françaises de magazines, l'imprimerie Cino del Duca (Blois) a déposé son bilan et a été placée en redressement judiciaire, lundi 18 mars, par le tribunal de commerce de Blois. Héritage du groupe Cino del Duca, cette imprimerie, rachetée en 1988 par Robert Maxwell, avait été mise une première fois en dépôt de bilan en redressement judiciaire en 1992. Un plan de continuation avait été mis en place, qui l'avait assainie, fin 1995.

Mais une grève aboutissant au départ de certains titres (notamment *TV Magazine* et *Modes et travaux*), ainsi que le déclin de la consommation, la hausse du prix du papier et la course à la baisse des tarifs, sensible dans le secteur de l'imprimerie de labeur, a replace l'usine Cino del Duca devant de graves difficultés.

L'imprimerie est dirigée depuis fin janvier par un administrateur provisoire, Me Philippe Jeannerot, nommé administrateur judiciaire. Aux côtés du nouveau PDG, Henri Josseran (*Le Monde* du 6 mars), il est chargé de gérer l'entreprise qui emploie encore quelque 370 salariés et qui fabrique Télé-Poche, Auto-Plus, Nous Deux, des catalogues, et de se mettre en quête de repreneurs potentiels.

Le groupe canadien Quebecor, qui vient de prendre le contrôle de l'imprimerie Jacques Lopès, un an après avoir racheté les usines d'impression de Jean Didier, avait fait part en 1995 de son intérêt pour del Duca. Mais selon une source proche du président de Quebecor-Europe, Pierre-Karl Péladeau, le groupe québecois *« digérerait pour l'instant ses acquisitions »*.

Seule lueur positive dans le marasme qui affecte l'imprimerie en France, le prix du papier de presse devrait repartir à la baisse. *« la guerre des prix du papier va tourner à l'avantage des éditeurs* a indiqué Alain Ayache, patron du *Meilleur* et de *Réponse à tout*. *Une décision de Bruxelles contre la cartellisation des fabricants de papier devrait conduire à leur condamnation et produire une spectaculaire baisse du prix du papier pour les quotidiens et les magazines »*

DÉPÊCHES

■ **PRESSE HEBDOMADAIRE : Denis Jeambar**, qui a annoncé mardi 12 mars son départ d'Europe 1, où il occupait le poste de directeur général de l'antenne depuis juillet 1995, devrait être nommé directeur de la rédaction de *L'Express*, mardi 26 mars. Il succède dans ces fonctions à Christine Ockrent, dont le départ est désormais officiel, et à laquelle Pierre Dauzier a proposé une mission.

■ **Hervé Lavergne** va quitter le poste de directeur général de *Courrier international* qu'il occupait depuis février 1995, *« pour se consacrer à d'autres projets »*. Cette fonction sera désormais occupée par Damien Dufour, directeur général du groupe Expansion depuis septembre 1991 et PDG de *Courrier international* depuis janvier 1996.

MARDI 26 MARS

TF 1

11.40 La Roue de la fortune.
12.15 Le Juste Prix. Jeu.
12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 **Journal**, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.30 Dallas. Une troisième fois.
15.25 Hawaï, police d'Etat. Le grand voyage. Série.
16.20 L'Un contre l'autre.
16.55 Une famille en or. Jeu.
17.30 Rick Hunter, inspecteur choc. Une ville en état de siège. [2/3] Série.
18.20 Les Nouvelles Filles d'à côté. Les frères.
18.50 Video gag.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 **Journal**, Tiercé, La Minute hippique, Metéo.

[illegible]

LA SOIF DE L'OR ■ ■
Film français de Gerard Oury avec Christian Clavier, Tsilla Chelton (1992, [illegible] min). 466152
Une vieille femme et son petit-fils cherchent à passer en Suisse des lingots d'or. Folie poursuite et satire féroce du culte de l'argent.

[illegible]

LE DROIT DE SAVOIR
Magazine présenté par Charles Villeneuve. Avoir vingt ans dans les banlieues. Invités : Charles Pasqua, Malik Chibane, Florence Saki ([illegible] min). 6935775
23.50 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Michel Léonard (Bongrain Europe) (20 min). 8345591
0.10 L'Hôtel des passions.
1.05 **Journal**, Meteo.
1.15 Reportages (rediff.).
1.45 et 2.45, 3.20, 4.45 TF 1 nuit. 1.55 et 5.05 Histoires naturelles. 2.55 Intrigues. Le vrai faux coupable. Série. 3.30 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.55 Musique.

France 2

12.55 et 13.40 Météo.
12.59 **Journal.**
13.45 Derrick. Série.
14.50 Le Renard. La dernière nuit. Série.
15.45 et 5.25 La Chance aux chansons.
16.25 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.00 Quoi de neuf, docteur ? Série.
17.25 C'est cool. Série. Le retour de Diamel.
18.05 et 3.50. Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Qui fait quoi ?
19.20 et 2.10 Studio Gabriel. Invités : Richard Berry, Fanny Ardant, Patrick Timsit.
19.59 **Journal**, Météo.

[illegible]

UN FAUTEUIL POUR DEUX ■
Film américain de John Landis avec Eddie Murphy, Dan Aykroyd (1983, 120 min). 75455662
Pour un pari, deux hommes d'affaires âgés remplacent leur fondé de pouvoir BCBG par un clochard noir.

[illegible]

ÇA SE DISCUTE
Santé. [illegible] (95 min). [illegible]
0.30 **Journal**, Bourse, Météo.
0.50 Le Cercle de minuit. Le Salon du livre. Avec Richard Ford [illegible] James Salter [illegible] Thomas McGuane [illegible] Allen Ginsberg [illegible] Philippe Garnier [illegible] (90 min). [illegible]
2.40 [illegible] 4.25 24 heures d'info. 5.05 [illegible] 5.55 Dessin animé.

France 3

12.35 **Journal.**
13.05 Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Beau Fixe. Avec Fiona Gelin.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Eclats de sel*, de Sylvie Germain.
18.55 **Le 19-20 de l'information**, 19.05, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

QUESTIONS POUR UN CHAMPION
Jeu. Animé par Julien Lepers. La finale des masters. (100 min). 471978
Les dix meilleurs candidats du trimestre s'affrontent ce soir.
22.30 **Journal**, Météo.

[illegible]

COULEUR PAYS
Magazine. Programme des treize télévisions régionales.
Au programme de Cinéma étoiles, *diffusé ce soir dans la plupart des stations régionales, entretiens avec Patrick Chamoiseau pour* L'Exil du roi Behanzin ; *Pete Doctor pour* Toy Story ; *Patrick Timsit pour* Pedale douce ; *Michele Broca, à propos du festival Action et Aventures de Valenciennes* (90 min). 47130
0.30 Saga-cités (rediff.). 0.55 Sidamag (rediff.). 1.15 Dynastie. La révélation. 2.00 Musique Graffiti. *Symphonie pour instruments à vent*, de Stravinsky, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Pierre Boulez (15 min).

La Cinquième

13.30 ▶ La Grammaire impertinente. **13.35** Attention santé. **13.40** Déclics magazine. **14.10** Des choix pour demain. **15.00** Arrêt sur images. **16.00** La Justice. Justices d'Europe [2/5]. **16.30** Le Réseau des métiers. **16.35** Rintintin. **17.30** Les Enfants de John. **18.00** Alphabets de l'image. Philippe Garel pour le *Cœur fantôme*. **18.15** Cinq sur cinq. **18.30** ▶ Le Monde des animaux.

Arte

19.00 The Comic Strip. Série [6/12]. Détectives au bord de la crise de nerfs (30 min). 5249
19.30 7 1/2 Les Allemands de la Volga. (30 min). 7220
20.00 Archimède. Dynamique de groupe ; analyse du chaos ; chaos (icônes animées) ; entretien avec Benoît Mandelbrot : le hasard bénin et le hasard sauvage ; prévisions boursières ; bibliographie (30 min). 4133
20.30 8 1/2 **Journal.**

20.45

LA VIE EN FACE : LA VOITURE EST MORTE, VIVE LA VOITURE
Documentaire d'Ulli Rothaus (55 min). 9072862
La voiture, objet d'amour et de haine, de mépris et d'admiration, est inadaptée à un mode de vie écologique. Mais où est la voiture de demain ?

21.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : JORGE SEMPRUN
proposée par Patrick Rotman.
21.45 L'Ecriture et la vie. Documentaire de Patrick Rotman et Laurent Perrin (90 min). 8446404
Arrêté par la Gestapo en 1943 alors qu'il combat dans un maquis en Bourgogne, Jorge Semprun est envoyé au camp de Buchenwald. Auteur du Grand voyage *et scénariste de* L'Aveu, Z, Section spéciale, *cet écrivain d'origine espagnole parle d'une vie vouée à l'écriture et à l'engagement.*
23.15 Le Grand Voyage. Teléfilm de Jean Prat (100 min). 8176510
0.55 Bibliographie.
1.00 Bad Lieutenant ■ ■ Film américain d'Abel Ferrara (1992, v. o., rediff., 92 min). 8485978

M 6

13.25 Brève Rencontre. Téléfilm d'Alan Bridges, avec Sophia Loren, Richard Burton (99 min). 3740881 *Téléfilm à la distribution prestigieuse.*
15.10 Deux flics à Miami. [2/2] Série.
16.30 Hit Machine.
17.05 Filles à papas. Série.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Adieu Norma Jane.
19.54 **Six minutes d'information.**
20.00 Notre belle famille. Série.
20.35 E = M 6 junior. Un plongeon dans le monde étrange des grands poissons.

20.50

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS ■
Film franco-belge de Raymond Leblanc (1972, 73 min). 720882
Beaucoup de gags et d'aventures, mais animation assez quelconque.

22.20

LA VIE PRIVÉE D'UNE MISS
Téléfilm de Richard Michaels, avec Carolyn Sapp, Ray Bumatai (89 min). 6534626
Une jeune fille venant d'être élue miss Amérique voit son passé et son présent bouleversés par des journalistes en mal de sensations. Carolyn Sapp interprète, elle-même, sa véridique et bouleversante histoire.
23.55 Capital (rediff.). Magazine d'Emmanuel Chain (110 min). 4210888
1.45 Best of 100% français.
3.15 Frank Sinatra. Documentaire. 4.05 Culture pub. Magazine. 4.30 Fanzine Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

10.55 Buffet froid ■ ■ ■ Film de Bertrand Blier avec Gérard Depardieu, Bernard Blier (1979, 89 min). 21116171
▶ **En clair jusqu'à 13.45**
12.30 La Grande Famille.
13.45 Anna ■ Film de Nikita Mikhalkov avec Anna Mikhalkov (1994, 96 min). 6290065
15.40 L'Affaire Pélican ■ Film d'Alan J. Pakula (1993, 136 min). 4681881
17.55 Le Dessin animé. Les Exploits d'Arsène Lupin.
▶ **En clair jusqu'à 20.30**
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Jean Rochefort.

20.15

FOOTBALL
France-Allemagne. En direct de Metz. Match retour du quart de finale du championnat d'Europe Espoirs ; 20.30, coup d'envoi (135 min). 1280133
22.30 **Flash d'information.**

22.35

LA 68E CÉRÉMONIE DES OSCARS 1996
Résumé de la soirée diffusée en direct dans la nuit du lundi 25 mars, commentée par Isabelle Giordano et Dominique Farrugia. (89 min). 455046
0.05 Full Eclipse ■ Film américain d'Anthony Hickox (1993, 93 min). 4985220 *Un polar fantastique qui reprend la mythologie du loup-garou. Effets spéciaux, horreur.*
1.40 Elvis. Musique. His Great Performance (v.o., 87 min).

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. La famille Cymbalum (2).
20.30 Archipel Science. *Autour du satellite ISO.*
21.32 Grand Angle. (rediff.). Les traducteurs en filigrane.
22.40 Nuits magnétiques. Le don. 1. Le premier don.
0.05 Du jour au lendemain. François Dominique (La Musique des morts). **0.50** Coda. Au gré des instruments dans le monde. 2. Clarinettes et hautbois. **1.00** Les Nuits de France-Culture (rediff.). Sur la route de Janis Joplin (5) ; 2.18, New York New York (5) ; 2.28, Isidore Isou (5) ; 2.55, Pages arrachées à Primo Levi (5) ; 3.17, Chants du Goulag, les Magizdats (5) ; 3.28, Paroles de peintres : Bram Van Velde ; 3.58, Kierkegaard ou l'écharde dans la chair ; 5.29, André Marcel d'Ans (Le Dit des Vrais Hommes - Mythes, contes, légendes et traditions des Indiens Cashinahua) ; 5.54, Berlin une ville sans qualités (2).

France-Musique

20.00 Concert. Musicora. Donné le 23 mars au Parc des expositions, porte de Versailles, à Paris, par The Fine Arts Quartet : Quatuor à cordes op. 77 no 1 Lobkowitz, de Haydn ; Quatuor à cordes no 12 op. 96 Américain, de Dvorak.
22.00 Soliste. Michel Chapuis.
22.30 Musique pluriel. Summa, de Pärt, par The Hilliard Ensemble ; Musique en trio, de Tisné.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Chopin, Liszt, Scharwenka, Szymanowski.
0.00 La Guitare dans tous ses états. **1.00** Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 6 décembre 1995, à la salle Pleyel, à Paris, par l'Orchestre de Paris, dir. Wolfgang Sawallisch, Radu Lupu, piano : Œuvres de Beethoven : Coriolan ouverture op. 62 ; Concerto no 2 op. 19 ; Symphonie no 3 Héroïque.
22.30 Les Soirées... (Suite). Archives : le Quatuor Smetana. Quintette avec piano op. 81, de Dvorak, Pavel Stepan, piano ; Quatuor no 2 Lettres intimes, de Janacek ; Trio avec piano op. 2, de Suk, par le Trio Suk. **0.00** Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial. (France 2 du 21/3/96)
21.30 Perfecto.
21.55 Meteo des cinq continents.
22.00 **Journal** (France 2).
22.30 Bas les masques. (France 2 du 20/3/96)
23.50 Viva.
0.30 **Soir 3** (France 3).
22.30 Pêche au gros. [5/7] La Guadeloupe et ses marins bleus.
23.25 Gay, gay, marions-nous !
0.20 Rêve américain d'un nouveau monde (30 min).

Planète

20.05 Himalaya. Mystères, rites et légendes.
20.35 Histoire de l'aviation. [4/7] Les routes du ciel 1927 - 1939.
21.30 Yvette Chauviré.

Paris Première

19.35 Stars en stock.
20.00 20 h Paris Première. Invité : François Morel.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Premières loges.
22.25 L'Enfant de l'hiver ■ Film d'Olivier Assayas (1988, 80 min) 68852442

France Supervision

20.40 Concert : Richie Havens. *Enregistré à Genève* (100 min). 20392133
22.20 Corot, la nature dans l'atelier.
23.10 La Maison de campagne ■ Film de Jean Girault (1969, 85 min) 50656978

Ciné Cinéfil

20.30 Le bonheur est pour demain ■ Film d'Henri Fabiani (1961, N., 85 min) 91230881
21.55 La Maison d'en face ■ Film de Christian-Jaque (1936, N., 55 min) 30115686
23.20 La Fille du diable ■ ■ Film de Henri Decoin (1945, N., 100 min) 31934268

Ciné Cinémas

20.30 Le Cinéma de Papa ■ ■ Film de Claude Berri (1970, 95 min) 5398978
22.05 Le Sicilien ■ Film de Michael Cimino (1987, v.o., 140 min) 61667012
0.25 Par l'épée ■ Film de Jeremy Paul Kagan (1991, 90 min) 8449379

Série Club

20.45 (et 23.45) Jake Cutter. On ne change qu'une fois.
21.30 Le Club.
21.40 (et 1.00) Jim Bergerac. Un cheval peut en cacher un autre.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Il était une petite fille.
23.00 Mission impossible. La mallette.
0.30 Janique aimée (30 min).

Canal Jimmy

21.00 Les monstres nouveaux sont arrivés. Un rêve de monstre.
21.25 La Légende de « My Way ». De Guy Girard et Xavier Villetard.
22.15 Chronique bakélite.
22.20 Angela, quinze ans. La lettre.
23.10 Bugatti, l'art de la course. De Jean-Etienne Frère et Jean-Marc Robert (60 min.).

Eurosport

17.00 Sports de force.
18.00 Motocyclisme.
19.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Key Biscayne (Etats-Unis) : huitièmes de finale (210 min). 32480713
22.30 Snooker. 471152

Rendez-vous

0.50 **France 2.** Le Cercle de minuit. Le Salon du livre. Richard Ford, James Salter, Thomas McGuane, Allen Ginsberg, Philippe Garnier.

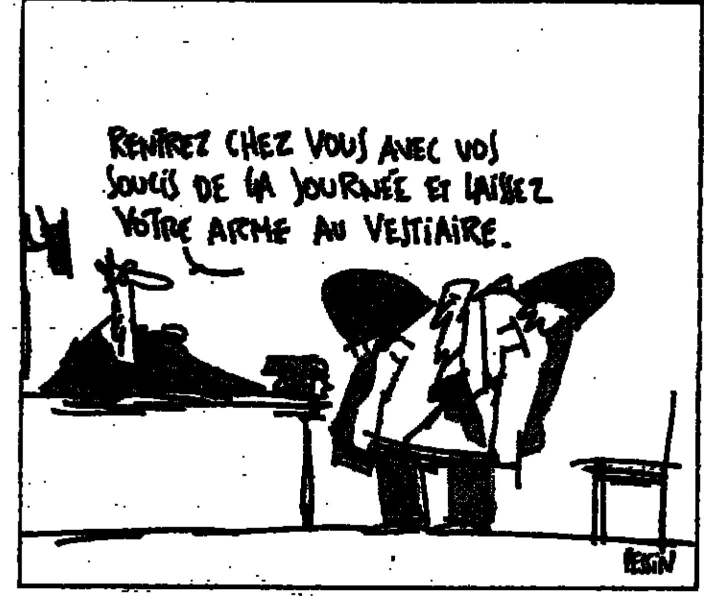
Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



« Vies de flics », ou la police au quotidien

« Etats d'urgence » (France 3) se penche sur le stress des commissariats et la multiplication du nombre des suicides. Les « bleus » parlent difficilement de leur malaise

LA TÉLÉVISION tente régulièrement des incursions dans cette forteresse du secret qu'est l'édifice policier. Les caméras s'attachent alors aux opérations spectaculaires mais les images dévoilent rarement les vérités policières, qui préfèrent s'exprimer dans l'anonymat des conversations officieuses. De ce point de vue, *Faits divers*, le film de Raymond Depardon, reste une exception : en 1983, des semaines durant, le cinéaste s'était immergé dans un commissariat parisien, au point que les policiers paraissaient avoir oublié la présence de la caméra. Sous le titre *Vies de flics*, « Etats d'urgence », le hors-série mensuel de « La marche du siècle », consacre un numéro au malaise des policiers.



Un tête-à-tête entre le producteur, Jean-Marie Cavada, et le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, avait préparé le terrain. L'équipe télé n'en a pas moins dû négocier, pied à pied, les modalités de son irruption dans l'univers policier. L'épreuve fut rude pour le plus ambitieux des reportages de cette soirée, explicitement placée sous le signe du suicide des policiers – une *« accroche »* d'actualité liée à la médiatisation d'un sujet ô combien dérangeant pour l'institution. Cherchant à expliquer le *« blues des bleus »* au travers d'entretiens avec des « flics » mal dans leur uniforme, les journalistes se sont frottés aux fourches Caudines de l'administration. Les blocages sont allés au-delà de l'autocensure classique de policiers conscients que leur intervention sera visionnée avec attention par la hiérarchie. Certains lieux de tournage ont été proscrits. Et l'on ne verra pas le témoignage décisif d'un gardien de la paix qui avait accepté d'expliquer les raisons de sa tentative de suicide, sur fond de difficultés à obtenir une mutation pour rejoindre sa famille en province. Quelques jours après l'enregistrement, le policier a – « spontanément » ou non – fait machine arrière, après avoir été questionné par ses chefs sur la teneur de ses propos.

Outre la version officielle de l'administration, on entendra surtout de beaux échantillons de la langue de bois policière, glanés lors de visites dans des commissariats de l'Oise et des Yvelines.

Avec, aussi, des images filmées avec sensibilité : un gardien de la paix confesse qu'*« il n'est pas évident de montrer ses faiblesses aux autres »* ; la femme d'un policier explique que son mari *« ne se détend pas, même en période de repos »*, et se souvient des insultes reçues lors d'une balade du couple dans le quartier où travaille habituellement son époux.

PANÉGYRIQUE

Les propos sonnent juste, plus que le dossier de presse assurant que *« la police nationale est la profession la plus sinistrée de France »*, en oubliant l'évidence de la garantie de l'emploi dans la fonction publique.

Plus traditionnels, les autres reportages ne font qu'effleurer le thème des détresses policières. Celui consacré au commissariat du XVIIIe arrondissement, vitrine souvent présentée aux journalistes par la préfecture de police de Paris, montre des membres de la brigade anticriminalité (BAC) qui se prennent pour des *« chasseurs »* et évoquent une *« montée d'adrénaline comparable à une drogue »* au moment d'interpeller des pickpockets ou des dealers. On voit aussi les hommes et les femmes du car Police-Secours aux prises avec des fumeurs de crack, ou des corps en décomposition dans les appartements. Mais les policiers ne disent pas un mot de la façon dont ils gèrent le stress causé par l'omniprésence de la mort et des misères urbaines dans leur métier.

Le reportage sur la brigade criminelle est le premier réalisé *in situ* dans cette unité du 36 quai des Orfèvres, qui a inspiré tant de romanciers et de cinéastes. Mais ce scoop, consacré à une affaire de règlement de comptes dans le milieu du banditisme, tourne au panégyrique. Et l'on comprend que les autorités préfèrent éviter que les caméras suivent les enquêtes, autrement délicates, liées au terrorisme ou aux scandales politico-financiers.

Erich Inciyan

★ « Vies de flics », France 3, mercredi 27 mars à 20 h 50.

Temps

par Agathe Logeart

LE TEMPS télévisuel est une drôle de matière. C'est un peu comme du chewing-gum : on peut le rouler en une petite boule dure ou l'étirer tel du gruyère fondu au risque d'en rompre le fil. Ce temps-là a un goût de trop ou de trop peu. Un instant ne pèse pas le même poids que celui qui précède ou celui qui suivra. Une minute ne vaut pas une minute : il y a des minutes longues et des minutes courtes. Ici, on aimerait s'arrêter un peu, et là passer à une vitesse accélérée. Mais on n'y peut rien, ce temps-là est là, imperturbable. Il coupe la parole quand cela risquerait de devenir intéressant ou traîne en longueur, entraînant gêne et torpeur.

Prenons le journal de 20 heures de France 2, et le tango des vaches folles. Un pas en avant : les experts de Bruxelles préconisent le blocus de l'Angleterre. Un pas en arrière : les Anglais ne jugent pas utile d'abattre leurs vaches pour enrayer, autant que l'épidémie, la panique des consommateurs. L'idée était classique mais bonne, quand on n'y comprend plus rien, d'inviter un expert, chercheur au Centre national d'études vétérinaires et alimentaires de Maison-Alfort. L'homme était agacé de la tempête médiatique qui finit par enrober toute l'affaire dans un nuage opaque. Il avait envie de parler science et raison. Cela aurait, sans doute, été un peu plus compliqué que de répondre, comme si souvent, par « oui » ou par « non » aux questions pressées de Benoît Duquesne, le présentateur du journal. Il montra cet agacement, se révolta poliment, mais fermement, contre l'exercice absurde qui lui était imposé. Il n'eut pas le loisir de faire autre chose. On le congédia, avant même qu'il ait pu mettre deux ou trois idées debout, d'un absurde *« merci beaucoup, monsieur le professeur, de toutes ces précisions »*. Il n'avait pas donné de précisions, il avait juste dit, parce qu'on insistait, qu'il continuait à manger du bœuf. Mais le temps imparti s'était écoulé. La mine navrée du chercheur dit assez ce qu'il pensait de cette précipitation.

Deuxième invité du journal (deux, n'est-ce d'ailleurs pas au moins un de trop ?), Valéry Giscard d'Estaing, qui devait donner son sentiment sur la trépidante élection qui doit pourvoir à sa succession à la tête de l'UDF. En direct depuis l'Assemblée nationale, VGE prit, lui, son temps et le nôtre pour dire qu'il ne dirait rien. Pour nous infliger pareil pensum, nous imaginait-il suspendus à ses lèvres, guettant avec une impatience échevelée l'oracle qui tomberait de sa bouche et ferait pencher le choix des délégués de sa formation vers François Léotard ou Alain Madelin ? C'était pathétique, cette façon de s'installer à l'antenne et d'y jouer la montre, comme pour exister encore et tenter de donner vie à un feuilleton qui laisse inertes ceux qui ne sont pas directement concernés, ce qui doit faire pas mal de monde, au moins autant que de mangeurs de bœuf. Il fallut l'interrompre, lui aussi, d'une expéditive formule de politesse.

Trop court, trop long : le temps gâché ne se rattrape plus.

MERCREDI 27 MARS

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 L'Hôtel des passions. Invité d'honneur. Série.
15.15 Sous le soleil. Comportement modèle. Série.
16.15 Super Club Dorothée.
16.55 Une famille en or. Jeu.
17.25 Sydney Police. Roméo et Juliette. Série.
18.20 Les Nouvelles Filles d'à côté. Le plan de bataille. Série.
18.50 Vidéo gag. Divertissement.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, Météo.

20.40

FOOTBALL
En direct. Match amical : Belgique-France, à Bruxelles ; 21.30, Mi-temps (120 min). 982114
Rassurés par leurs derniers matches de préparation à l'Euro (victoires contre le Portugal et la Grèce), les Bleus devraient faire bonne figure face à des « Diables rouges » en perte de vitesse.

22.40

COMBIEN ÇA COÛTE ?
Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut et Valérie Expert. Invité : Luc Alphand. Acheter sa voiture à l'étranger ; L'économie d'un bar-brasserie ; Interdit bancaire ; L'école de la vie ; Lady Di ; Images d'archives : les premiers péages autoroutiers... (90 min). 324176
0.10 Ushuaïa. Chercheur d'eau ; Force majeure ; Mémoire d'une vie.
1.10 Journal, Météo.
1.20 et 5.05 Histoires naturelles. 1.50 et 3.00, 3.35, 4.40 TF 1 nuit. 2.00 Ernest Leardée ou le Roman de la biguine. 3.10 Mésaventures. 3.45 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.50 Musique.

France 2

11.45 Les Z'amours. Jeu.
12.20 et 4.25 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Derrick. Série.
14.45 Le Renard. Série.
15.40 Hartley, coeurs à vif. Série.
16.30 Seconde B. Série.
17.00 Quoi de neuf, docteur ? Psychorama. Série.
17.30 C'est cool. Série. Des ombres aux tableaux.
18.05 et 3.40 Les Bons Génies. Jeu.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Jour de fêtes.
19.20 et 1.55 Studio Gabriel. Invités : Brigitte Fossey, Charlélie Couture.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.55

▶ ANTOINE
Téléfilm de Jérôme Foulon, avec Zabou (100 min). 2871350
La mère d'un enfant handicapé va devoir se battre pour permettre à son fils de vivre comme tout le monde.
Un film sensible, sans pathos.

22.35

BAS LES MASQUES
Magazine présenté par Mireille Dumas. On les appelle parfois les cobayes humains (80 min). 8715060
23.55 Journal, Bourse, Météo.
0.20 Le Cercle de minuit. L'art brut. Avec Michel Thevoz ; Laurent Danchin ; Simone Le Carré-Galimard, Philippe Aïni, Stani Nitkowski, Jano Pesset, artistes ; Caroline Bourbonnais ; Madeleine Lommel.
1.35 Histoires courtes. 2.25 Emissions religieuses (rediff.). 4.15 24 heures d'infos. 4.55 Outremers (rediff.). 5.50 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal. Keno.
13.10 Brigade criminelle.
13.40 Chasseurs de primes. Téléfilm de John Llewellyn Moxey (78 min). 6991824
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Mariage*, de Dorothy West.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada.
Etats d'urgence : Vie de flics (95 min). 128824
● Lire ci-dessus.
22.25 Journal, Météo.

23.00

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Edmond Rostand, de Jean-Claude Bringuier (50 min). 29805
Mort à Paris, en 1918, de la grippe espagnole, Rostand, dont la renommée est mondiale, reste un homme mal connu, totalement éclipsé par son œuvre.
23.50 Les Quatre Dromadaires. Les crocodiles, seigneurs du Kirawira (rediff). 0.40 Dynastie. La fête. 1.25 Musique Graffiti. Jeunes interprètes : *Etude tableau n° 1*, de Rachmaninov ; Rondo, de Kabalevski, par Irina Plotnikova, piano (15 min).

La Cinquième

13.40 Demain le monde. Le monde de la chirurgie. 14.10 L'Esprit du sport. Invité : Lionel Jospin. 15.00 Omnisciences. Les maladies mentales. 15.30 Vaisseau Terre. La planète sous surveillance. 16.00 Justice. Autant de pays, autant de justices [3/5]. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 17.55 Planète blanche. 18.30 ▶ Le Monde des animaux. Histoires de fauves : le retour du chat sauvage.

Arte

19.00 The Comic Strip. Série [7/12]. Une grande fille très simple, de Peter Richardson (30 min). 4008
19.30 7 1/2 (30 min). 3379
20.00 L'Ours blanc. Documentaire d'Andreas Kieling (30 min). 3992
Considéré comme le plus grand des mammifères prédateurs terrestres, l'ours blanc n'a pas d'ennemi naturel.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. De Gaulle-Adenauer, un pont sur le Rhin, de François Moreuil (60 min). 6163737
Les nombreuses péripéties officielles et secrètes qui jalonnent le rapprochement des deux anciens ennemis, l'Allemagne et la France, en vue d'œuvrer à la construction d'une Europe nouvelle. Images d'archives et témoignages.

21.45

OPÉRA : RUSSLAN ET LUDMILA
De Mikhaïl Ivanovitch Glinka, d'après un poème de Pouchkine, mis en scène par Lotfi Mansouri, chorégraphie de Michel Fokine. Avec Mikhaïl Kit, Anna Netrebko, Vladimir Ognovenko, Larissa Diadkova, Gennady Bezzubenkov, Galina Gorchakova, Yuri Marusin, Mikhaïl Shtein, le ballet, les chœurs et l'orchestre du Kirov, dir. Valery Gergiev. Enregistré en TVHD au Théâtre Mariinski de Saint-Pétersbourg (220 min). 45042282
Le prince de Kiev donne un banquet en l'honneur des prétendants de sa fille. Du chevalier, du poète et du couard aux grands airs, elle choisit le premier. Mais à peine cette nouvelle union fêtée, la jeune femme est victime d'un enlèvement...
1.25 *Savannah Bay, c'est toi*. Documentaire de Michelle Porte (rediff., 70 min). 55213466

M 6

13.25 M 6 Kid. La vie d'un port. Kidimot : bosser. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Tintin : le sceptre d'Ottokar ; 15.00, Creepy Crawlers ; 15.30, Gadget Boy ; 16.00, Draculito.
16.20 Hit Machine (rediff.).
17.00 Dance Machine Club. Magazine présenté par Ophélie Winter.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Etre et ne pas être.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Des bactéries à l'assaut des pollutions.

20.45

UNE FEMME POUR MOI
Téléfilm d'Arnaud Sélignac, avec Tom Novembre, Valeria Bruni-Tedeschi (88 min). 412089
Un homme tente de faire connaissance avec une femme qui l'a subjugué et qui vient de rompre avec son amant.

22.30

UN FLIC À ABATTRE
Téléfilm de Dick Lowry, avec James Farentino (89 min). 7911640
Au cours d'une opération anti-drogue, un inspecteur de police est abattu par l'un des trafiquants. Une perte tragique que ressentent durement sa section et le lieutenant qui la commande...
0.05 Fantasmes.
0.35 Rock express. White Zombie, Martin Newell, Tori Amos. 8538737
1.10 Best of pop-rock.
2.40 Culture pub. Magazine. 3.05 E = M 6. Magazine. 3.35 Turbo. Magazine. 4.05 Fréquenstar Magazine (rediff., 55 min).

Canal +

10.50 Graine de star. Film de James Lapine (1993, 88 min). 4794621
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Décode pas Bunny.
14.45 La Guerre du silence. Téléfilm de David Greene (90 min). 2557114
16.25 Surf, flambeurs de vagues. Documentaire (20 min). 3068244
16.45 Basket américain. Orlando-Los Angeles.
18.00 Le Dessin animé. Les Exploits d'Arsène Lupin.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Famke Jansen, Barry Hanah.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

L'ANNÉE JULIETTE ■
Film français de Philippe Le Guay (1995, 83 min). 1228669
Comédie légère sur l'histoire d'un mensonge et du piège qu'il représente. A voir pour Luchini.
22.20 Flash d'information.

22.30

TEXASVILLE ■
Film américain de Peter Bogdanovich (1990, v. o., 121 min). 57911
Un curieux mélange de comique burlesque et d'émotion. Et la mélancolie d'un metteur en scène qui se retourne sur son propre passé.
0.30 Deux cow-boys à New York. Film de Gregg Champion avec Woody Harrelson, Kiefer Sutherland (1994, v. o., 103 min). 6175058
2.15 Babylon V. L'ennemi du passé (rediff., 45 min).

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. Les journées de la francophonie. 21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Qui êtes-vous Jacques De Champlain ? Une émission de Radio Canada.
22.40 Nuits magnétiques. Le don. 2. La chaîne de gratuité.
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Vidal (La Fin de l'attente). 0.50 Coda. Au gré des instruments dans le monde. 3. Tambours. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Poètes bengali ; 2.18, Les musiques de Nino Rota ; 2.20, Accès direct ; 3.47, Les musiques de Nino Rota ; 3.57, Armand Gatti - Nicolas Frize : 1972-1995 ; 5.57 Berlin, une ville sans qualités (3).

France-Musique

20.30 Concert. Donné en direct du Victoria Hall, à Genève, par l'Orchestre de la Suisse Romande, dir. Alan Gilbert : Le Prince de bois, de Bartok ; Concerto pour piano et orchestre n° 2 op. 83, de Brahms, Barry Douglas, piano.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Xiao Fu Zhang, Adams.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Leclair, Fauré, Ravel.
0.00 Jazz vivant. Le duo René Bottlang, piano, Franz Koglmann, trompette et bugle (enregistré le 14 mars, au studio Charles-Trenet de Radio-France) ; Le groupe Tryo, avec Pierre-Alain Goualch, piano, Vincent Artaud, contrebasse, Franck Agulhon, batterie (enregistré le 9 novembre 1995, au studio Charles-Trenet de Radio-France) ; Le quartette de Philippe Mira (enregistré le 24 mars, au Jazz-Café, à Musicora). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. The Turn of the Screw (Le Tour d'écrou), Opéra en 2 actes, de Britten, par l'Orchestre du Royal Opera House, dir. Colin Davis, Helen Donath (La gouvernante), Ava June (Mrs Grose), Lillian Watson (Flora), Michael Ginn (Miles).
22.05 Les Soirées... (Suite). Benjamin Britten, compositeur, chef et pianiste. Sérénade n° 6 K 239 Notturna, de Mozart, par The English Chamber Orchestra ; 3 Lieder (Die Taubenpost, Der Einsame, An die Laute), de Schubert, Peter Pears, ténor ; Passion selon saint Jean BWV 245 (chantée en anglais) extraits 1re partie, de Bach ; Œuvres de Britten. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invitée : Anouk Grinberg (France 3 du 22/3/96)
21.00 L'Hebdo.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Du côté de chez nous. De Daniel Karlin et Rémi Lainé. [8/10] Avril-mai (France 2 du 13/11/95).
23.30 Pulsations.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 La Peau dure.
20.35 Taxi Cab Confessions.
21.35 Himalaya. Mystères, rites et légendes.
22.10 Histoire de l'aviation. [4/7] Les routes du ciel 1927 - 1939.
23.05 Yvette Chauviré.
0.05 Pêche au gros. [5/7] La Guadeloupe et ses marlins bleus.
1.00 Gay, gay, marions-nous ! (55 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
21.55 Aux arts et caetera.
22.25 Tovarich. Pièce de théâtre de Jacques Deval enregistrée en 1981. Mise en scène de Jean Meyer, avec Françoise Fabian, Jacques François, Jacques Morel. 80952534
0.25 Premières loges.
0.55 Paris dernière (55 min).

France Supervision

20.25 Entracte.
20.40 (et 0.05) Equitation.
21.30 Concert classique. Enregistré Salle Pleyel, à Paris, en janvier 1996 (100 min). 53778398
23.10 Le Voyage de Joachim. De Frédéric Labourasse. Les vacances en Floride d'un Indien d'Amazonie.
1.30 Les Précieuses ridicules (100 min).

Ciné Cinéfil

20.30 L'Amour à l'américaine ■ Film de Claude Heymann (1931, N., 85 min) 91207553
21.55 ▶ Le Roman de Marguerite Gautier ■ ■ ■ Film de George Cukor (1936, N., 110 min) 46818195
23.45 Teen-age Millionnaire. Film de Lawrence Doheny (1961, v.o., 85 min) 31427176

Ciné Cinémas

20.30 La Force de vaincre ■ Film de Richard Fleischer (1983, 105 min) 5369466
22.15 Le Voleur et la Menteuse. Film de Paul Boujenah (1993, 80 min) 5437718
23.35 Les Oscars 1996.
0.25 L'Avocate perverse. Téléfilm classé X (75 min) 99666138

Série Club

20.20 Ne mangez pas les marguerites. Dans un fauteuil.
20.45 (et 23.45) Buck Rogers. Un amour de princesse.
21.40 (et 1.00) Jim Bergerac. Brûlée.
22.30 Alfred Hitchcock présente (30 min).

Canal Jimmy

20.30 Route 66. Le dément.
21.20 Max Headroom. L'énigme.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Le club diplomate.
22.40 Cop Rock. Potts Don't Fail Me Now.
23.30 Liquid Television.
23.55 T'as pas une idée ? Invité : Murray Head.
0.55 New York Police Blues. Episode n° 41 (45 min).

Eurosport

19.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Key Biscayne (Etats-Unis) : quarts de finale (120 min). 328060
21.00 Prime Time Magazine.
22.00 Football (60 min). 975992

Le Monde
MERCREDI 27 MARS 1996

Un pot-au-feu en VF

par Pierre Georges

IL EN SERA DÉSORMAIS du bœuf comme du cinéma. L'exception française ! Et on pourrait imaginer le dialogue suivant. Bonjour monsieur le boucher, je voudrais un pot-au-feu. Un pot-au-feu ? Oui, mais en VO ou en VF ? C'est que ce n'est point du pareil au même. L'un est de souche incertaine, de provenance bizarre, de cheminement étrange et de nature spongieuse. L'autre est français de France, c'est tout dire. Je ne saurais trop vous conseiller du bon boeuf de bonne France, nourri à la mamelle tricolore, portant béret aux champs, français jusqu'au bout du paleron. Un vrai bœuf de nos prairies faisant la fierté de son producteur, l'honneur de notre élevage et les délices des consommateurs.

Suivez le bœuf ! On la suit, on la suit, la machine à remonter le bœuf. *Z'avez vos papiers, nom du père et de la mère, domicilié en* quelle étable ? On la suit, sur les traces de la brigade bovine, parce qu'il faut bien rire un peu dans le souci qui est le nôtre de ne plus savoir à quelle viande se vouer.

Le ministre de l'Agriculture, Philippe Vasseur, n'a pas perdu de temps. C'est sans doute qu'il n'y en avait pas à perdre. Poussé, tiré par toute une profession qui défend légitimement son gagne-pain, il vient d'inventer les initiales qui indiquent, si elles ne sauvent. Un tampon au flanc de l'animal, un bon vieux tampon en lettres sans doute violettes, un tampon gras, VF. Comme Viande Française. Comme Version France. Et non, esprit maléfique, comme Vache Folle.

Au Bon bœuf ! Etes-vous allés dans une boucherie ces jours-ci ? C'est formidable ! Plus un steak, plus un rosbif, plus l'ombre d'une queue de bœuf qui ne porte sur le fuselage la cocarde tricolore et presque une croix de Lorraine. La main sur le cœur ou sur le tablier, plus un boucher qui ne jure connaître la provenance, le pedigree, les conditions d'engraissement de l'animal et la sagesse du producteur. Nous mangions heureux et nous ne le savions pas. Désormais nous le saurons. Puisqu'en prime ce sera écrit dessus. Comme le bœuf-salut !

Allons, ne rions pas davantage. L'ESB, maladie raisonnable et typiquement anglaise, ne franchira pas la Manche. Ou, si elle s'y aventure, ce qui lui arrive parfois, elle sera éradiquée. Par le fer et le feu. De la protection au protectionnisme, il n'y avait qu'un pas et il fut vite franchi, avec ce préservatif nommé VF.

Simplement constatons que cette soudaine autopromotion de la qualité France du bœuf à la (grosse) ficelle, repose sur un postulat : *la qualité absolue de l'élevage français.* Cela va sans dire. Mais encore mieux en le vérifiant. Et donc cela mériterait peut-être une enquête plus poussée sur l'utilisation de toutes sortes de petites choses de la pharmacopée vétérinaire qui aident nos braves bêtes à croître et embellir.

Car, quitte à se protéger, autant aller au bout de la démarche. C'est sans doute ce qu'a dû penser Jean-Pierre Philibert, député UDF de la Loire et président de la commission parlementaire sur l'immigration clandestine. M. Philibert a préconisé la mise en place d'un *« système permettant de relever les empreintes digitales de tous ceux qui vont demander un visa d'entrée sur le territoire français »*. Pas bête comme système ! Bienvenue en France, vos empreintes ! Mais la mesure serait plus efficace encore si les uns et les autres, Français de France, acceptions un tatouage VF. Indemne de clandestinité !

Le juge Eva Joly relance l'enquête sur l'affaire Bidermann

L'ancienne épouse de Loïk Le Floch-Prigent a été placée en garde à vue

FATIMA BELAID, ancienne épouse du PDG de la SNCF, Loïk Le Floch-Prigent, se trouvait toujours en garde à vue, mardi matin 26 mars, dans les locaux de la brigade financière de Paris. Interrogée, à la demande du juge d'instruction Eva Joly, sur une série de *« libéralités »* dont elle aurait bénéficié entre le mois de mars 1991 et la fin de l'année 1994, Fatima Belaid devait être présentée au juge d'instruction et mise en examen, mardi 26 mars, ont confirmé au *Monde* des sources proches de l'enquête.

Mme Joly devait en outre, ce même mardi 26 mars, notifier une mise en examen à Maurice Bidermann, dirigeant du groupe textile qui porte son nom, faisant ainsi entrer l'enquête sur l'« affaire Bider*mann » dans une phase plus active.*

Ouverte le 18 août 1994 à la suite de la transmission par la Commission des opérations de Bourse (COB) d'un rapport sur l'aide financière apportée par Elf au groupe Bidermann, l'information judiciaire confiée au juge Joly porte sur des faits commis, pour l'essentiel, à l'époque où Loïk Le Floch-Prigent était président du groupe pétrolier Elf Aquitaine.

Dans des conditions sévèrement dénoncées par la COB, puis par la Cour des comptes, Elf avait englouti 787 millions de francs, entre 1989 et 1993, pour se porter au secours de M. Bidermann, dont les activités menaçaient de péricliter. Une partie de cet argent avait transité par quelques paradis fiscaux, avant de renflouer, pour partie, la trésorerie défaillante de Bidermann et de ses filiales, et de financer une série d'acquisitions, par le même Bidermann, de sociétés américaines et françaises, dans lesquelles la Cour des comptes voyait autant de fuites en avant. Dénonçant cette opération de sauvetage qui s'est avérée catastrophique pour Elf, le successeur de M. Le Floch-Prigent, Philippe Jaffré, s'est constitué partie civile au nom du groupe pétrolier (*Le Monde* du 22 avril 1995).

Mme Joly, elle, cherche à comprendre comment un gestionnaire aussi habile que M. Le Floch-Prigent a pu conduire le groupe qu'il présidait dans une opération aussi désastreuse. Les éléments extraits d'une procédure américaine opposant Maurice Bidermann à l'un de ses créanciers américains – quelques milliers de pages, dont le magistrat français a fait effectuer la traduction – lui ont peut-être donné un début d'explication.

La déposition d'une ancienne secrétaire de M. Bidermann aux Etats-Unis, Lynne Forte, devant un tribunal fédéral de New York, au mois de février 1995, mettait notamment en lumière le versement par son ancien patron de fortes sommes d'argent à Fatima Belaid, estimées au total à quelque 2,5 millions de francs (*Le Monde du 5 janvier*).

Une opération de sauvetage qui s'est avérée catastrophique pour Elf

Des documents saisis par le juge, ainsi que de l'enquête policière, il ressort que ces sommes ont servi à financer la location d'une villa à West Hampton, en Floride, en 1991, l'achat de billets d'avion, le paiement du droit d'accès à un club privé, le versement de mensualités de 30 000 francs (de mars 1991 à décembre 1994) et jusqu'à l'acquisition d'un bien immobilier à Londres, d'une valeur d'environ 1,25 million de francs. L'entourage de Loïk Le Floch-Prigent assure que l'essentiel de cet argent aurait été mis à la disposition de son épouse alors que le couple était déjà *« quasiment séparé »* – le divorce fut prononcé en juin 1992 – et que ces *« faveurs »* sont sans lien avec les investissements consentis par Elf dans le groupe Bidermann.

Le 19 janvier, Mme Joly s'était rendue au domicile de l'ancienne épouse de M. Le Floch-Prigent, escortée de policiers de la brigade financière. Des documents sur ses comptes bancaires personnels ainsi que sur cette acquisition londonienne avaient été saisis. Le même jour, le juge avait effectué une seconde perquisition dans le 16e arrondissement de Paris, au cabinet de l'avocat parisien qui avait organisé la transaction sur cet immeuble. Au lendemain de la nomination de M. Le Floch-Prigent à la présidence de la SNCF, le juge d'instruction avait déjà ordonné, le 21 décembre 1995, une série de perquisitions au domicile et dans les sociétés de M. Bidermann.

Les 10 et 25 janvier, la brigade financière avait en outre perquisitionné chez le commissaire aux comptes du groupe Bidermann et au domicile de Dominique Bouchez, responsable du service financier de la SA Bidermann, qui aurait, à ce titre, participé à l'élaboration des montages financiers aujourd'hui examinés par la justice.

Hervé Gattegno

Les Etats-Unis menacent de lancer sans la France le projet de « bouclier » antimissile en Europe

LES ÉTATS-UNIS se passeront de la collaboration de la France – si elle venait à manquer – dans le projet de programme euro-atlantique de défense antimissile à moyenne portée, baptisé Meads (*medium extended air defense system*). Le secrétaire adjoint américain à la défense, Paul Kaminski, chargé des questions d'équipement, affirme, dans une lettre adressée à ses homologues français, allemand et italien, que Washington a l'intention de proposer, le 15 avril, lors d'une réunion commune des quatre pays à Bruxelles, de s'engager dans le projet Meads avec ou sans la France, si celle-ci ne pouvait pas confirmer à temps sa participation.

En février 1995, à Bonn (*Le Monde* du 22 février 1995), les Etats-Unis, la France, l'Allemagne et l'Italie sont convenus – en remplacement du Hawk et du Patriot – de concevoir, pour les années 2005-2010, le programme dit Meads, un missile mobile de 100 kilomètres de portée qui intercepte des engins balistiques armés de têtes nucléaires, chimiques ou biologiques. Le projet est estimé à quelque 200 milliards de francs, sur la base d'une répartition entre les Etats-Unis (50 %), l'Allemagne et la France (20 % chacune) et l'Italie (10 %).

Outre-Atlantique, le projet est défendu au Congrès, même s'il n'a pas échappé aux rigueurs budgétaires récentes : le coût du lancement des études, estimé à 114 millions de dollars pour 1995 (environ 570 millions de francs), a été ramené à 85 millions de dollars. Cependant, le secrétaire américain à la défense, William Perry, considère que Meads est *« le test le plus important d'une coopération transatlantique »* et que *« les Etats-Unis ne peuvent plus repousser indéfiniment le début du programme »*, avec le risque de perdre le soutien du Congrès si le projet n'est pas commencé dès cette année. La prise de position de M. Kaminski ressemble fort, dans ce contexte, à une pression exercée sur la France pour qu'elle ne se retire pas de Meads.

A Paris, le ministère de la défense précise que la France n'a pas pris position sur ce projet Meads, dans l'attente des conclusions des travaux préparatoires à sa loi de programmation militaire 1997-2002, soumise au Parlement en juin prochain. C'est en effet l'occasion de réviser le sort réservé aux grands programmes d'armement. Dans l'hypothèse, qui est en cours d'examen, où la France déciderait de maintenir sa participation à ce programme majeur, elle serait amenée à prélever les crédits d'études nécessaires dans le chapitre « recherche-amont » du budget militaire.

J. I.

La presse anglaise salue les débuts londoniens d'Isabelle Huppert

LA PRESSE BRITANNIQUE S'EST MONTRÉE ENTHOUSIASTE, dans ses éditions de fin de semaine, sur la performance d'Isabelle Huppert dans *Mary Stuart*, de Schiller, au National Theatre de Londres (*Le Monde* du 23 mars). Après des comptes rendus défavorables parus dans deux quotidiens londoniens (*Le Monde* daté 24-25 mars), les principaux critiques anglais saluent sa performance. Michael Coveney, dans *The Observer*, évoque *« le rayonnement et la beauté »* de l'actrice française, qui *« triomphe par son talent »*. *« L'héroïsme, la rectitude obstinée* [de la reine d'Ecosse] *sont donnés de manière mémorable par une Isabelle Huppert bienvenue »*, ajoute-t-il. *The Independent* insiste sur *« la performance étonnante d'Isabelle Huppert »*. *« Le fait qu'elle parle une langue étrangère grandit l'isolement de son personnage et accentue le fait qu'elle est prise au piège. (...) Si ce journal n'était pas républicain, je dirais que son jeu est plein de majesté »*, écrit Robert Butler, tandis que Paul Taylor, dans *The Independent On Sunday*, affirme qu'*« Isabelle Huppert dévore la scène avec la vigueur animale d'un pur-sang »*. John Gross, dans *The Sunday Telegraph*, soutient que l'actrice est *« inoubliable »*. Seul Michael Billington, dans *The Guardian*, émet des réserves avant de concéder que, dans la scène finale, Isabelle Huppert *« dessine un personnage touchant »*.

■ **ÉLECTIONS : André Lajoinie, secrétaire du comité national du Parti communiste**, écrit, dans *L'Humanité* du mardi 26 mars, que les résultats des candidats du PCF aux dernières élections partielles constituent un *« encouragement »* pour la démarche de *« rassemblement »* et d'*« union nouvelle »* impulsée par le parti.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 26 mars, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20915,40	+ 1,04	+ 5,77
Honk Kong index	11111,80	+ 0,77	+ 11,13

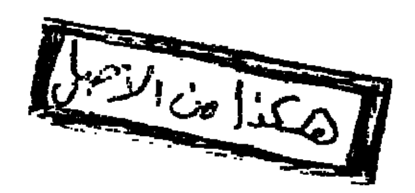
Tokyo, Nikkei sur 3 mois

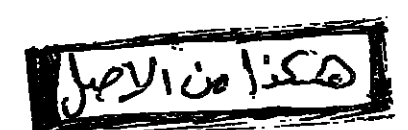
20915,40
29 déc. 12 fév. 26 mars

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 25/03	Var. en % 22/03	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2003,83	- 1,49	+ 7,04
Londres FT 100	3695,50	- 0,31	+ 0,16
Zurich	—	—	+ 14,46
Milan MIB 30	—	—	+ 7,41
Francfort Dax 30	2502,84	- 0,05	+ 11,04
Bruxelles	1669,29	- 0,12	+ 7,03
Suisse SBS	—	—	- 1,38
Madrid Ibex 35	336,20	—	+ 5,03
Amsterdam CBS	—	—	+ 9,14

Tirage du *Monde* daté mardi 26 mars 1996 : 477 059 exemplaires - 3





NOUVELLES EXPÉRIENCES
L'intérim d'insertion au service de l'embauche
page IV



PROCHAIN DOSSIER
Les freins à l'évolution de l'emploi

Le Monde des INITIATIVES

MERCREDI 27 MARS 1996

EMPLOI



ANNONCES CLASSÉES
de la page V à la page XII

DANS INITIATIVES MÉTIERS DU 2 AVRIL
Les chargés des relations avec les petits actionnaires



ILLUSTRATIONS OLIVIER BESSON

dossier

Des services de qualité aux clients

Il ne suffit pas d'avoir un bon produit. Encore faut-il satisfaire l'usager et le fidéliser

APRÈS le conflit social de la fin d'année et le changement de président qui en a découlé, la SNCF s'est lancée dans une démarche qualité. Intitulée « meilleurs services pour demain », elle prolonge des actions entreprises depuis 1988 pour regagner la confiance de ceux qui, symboliquement, sont devenus des clients. Un questionnaire, diffusé à 15 millions d'exemplaires dans la presse, va permettre de mieux connaître les souhaits et les besoins du public.

Signe des temps. Souffrant déjà d'une image surannée, supplantée par la concurrence du transport routier et critiquée pour les conséquences catastrophiques de son système Socrate, l'entreprise nationale ne pouvait continuer à ignorer ses utilisateurs, voyageurs ou commanditaires de son service de fret, maltraités pendant ces semaines de grève. Surtout, elle se devait de trouver des objectifs qui mobilisent à nouveau le personnel et redonnent à la SNCF une cohésion dans un projet partagé par tous, du cheminot à l'agent commercial.

Au-delà de ces circonstances, une telle politique représente aussi un virage historique, semblable à celui que prennent, pour les mêmes raisons, d'autres entreprises publiques, appelées à s'adapter aux exigences européennes. La déréglementation, comme l'arrivée de nouveaux opérateurs, à terme, oblige dans chaque cas à réinventer les relations qui unissent des sociétés nationales telles que la SNCF, France Télécom ou EDF-GDF, avec ceux que l'on appelait, il n'y a pas si longtemps, des usagers ou des abonnés. La suffisance n'est plus permise et, dans un contexte de compétition commerciale, il devient urgent de se soucier de la qualité des services offerts, sous peine de perdre des parts de marché jusqu'ici monopolistiques.

Mais il y a également d'autres raisons, tout aussi déterminantes, quoique moins exprimées. Jusqu'à une époque toute récente, ces mêmes entreprises s'appuyaient sur la performance technique, valorisée par la culture d'ingénieurs, pour produire du lien social interne et développer un sentiment identitaire fort, nécessaire à la cohérence d'entreprise. A la SNCF, d'évidence, les prouesses du TGV permettaient d'oublier les fermetures de lignes secondaires. Pareillement, le programme nucléaire suscitait un sentiment de fierté chez EDF, partagé autant par les techniciens que par les agents chargés de relever les compteurs. Après des décennies de retard dans l'équipement du pays, dont témoigne le toujours fameux 22 à Asnières, France Télécom avait pu redorer son blason et croire en sa modernité. N'avait-elle pas réussi à faire passer le nombre de lignes de 7 millions à 32 millions en vingt ans ?

Aujourd'hui, ces exploits sont passés. Ils ont peu à peu perdu de leur capacité mobilisatrice. La SNCF, EDF-GDF ou France Télécom, qui devaient trouver d'autres mythes rassembleurs, valables cette fois sans équivoque pour tous leurs salariés, ont dès lors pris la qualité des services pour cheval de bataille. Ce faisant, ces entreprises rejoignaient un courant en plein essor puisque l'exigence de la qualité totale, qui avait d'abord été industrielle et centrée sur le produit, atteint désormais l'ensemble des services ou, au-delà des processus de fabrication, concerne maintenant la satisfaction des clients. Un tiers de sociétés de services figurent maintenant aux côtés des pionniers industriels de la qualité totale et s'appliquent des impératifs adaptés.

Dans des domaines aussi subjectifs, toutefois, la définition de ce que pourrait être la qualité perçue n'est pas aisée. Après tout, un train doit normalement arriver à l'heure, les défaillances électriques ne sont plus que dans un rapport de 0,9 sur 1 000 et, très fiable, la ligne téléphonique ne tombe en panne, statistiquement, que tous les quatorze ans. A moins de relever régulièrement les ratios de la perfection, que peuvent bien offrir, dans ces conditions, la « garantie de services » d'EDF-GDF ou la « charte » de France Télécom qui ne se résumeraient pas à des critères simplement techniques et qui viendraient en plus de ce qui est déjà acquis ? D'où la place prise par de nouveaux défis qui obligent à promettre de respecter des délais extrêmement courts, à envisager tous les cas possibles d'intervention et à faire preuve de sens du contact. Ce qui amène parfois les personnels à se montrer sceptiques, et les syndicats à y discerner la menace d'un contrôle ou d'une pression continue. D'où, aussi, des engagements utiles mais qui prêtent, au moins, à discussion. Certes, ainsi que l'illustre une publicité télévisée récente, un chef de famille appréciera sûrement qu'EDF le prévienne en cas de surfacturation, due aux bruyantes soirées qu'organise sa fille. Mais le même pourrait tout autant s'offusquer de l'intrusion dans sa vie privée que constitue, pour France Télécom, le fait de lui signaler la brutale hausse de la consommation téléphonique provoquée par des événements personnels.

Dans le meilleur des mondes, Big Brother n'est jamais très loin, pourrait-on conclure. Ce serait pourtant injuste. Qui pourrait se plaindre de voir la qualité des services se développer et les éléments qui y contribuent se sophistiquer ? Renault, comme d'autres constructeurs, tente par exemple de définir ce que pourrait être la qualité sensorielle de ses voitures...

Alain Lebaube

Lire pages II, III et IV

France Télécom s'est donné pour objectif de simplifier la vie des usagers

Il ne s'agit plus seulement de baisser le taux d'insatisfaction mais de répondre aux besoins spécifiques de chaque abonné

L'ÉPOQUE du *« 22 à Asnières »* est bel et bien révolue... et France Télécom, qui clame dans toutes ses campagnes publicitaires : *« Nous sommes faits pour vous entendre ! »*, se plaît à le faire savoir, chiffres à l'appui. Ainsi le taux de dérangement qui était en moyenne d'une panne par ligne tous les trois ans, en 1980, est-il passé aujourd'hui à une tous les quatorze ans. Et ce alors que le nombre de lignes téléphoniques a pratiquement quintuplé en vingt ans, passant de sept millions en 1975 à trente-deux millions aujourd'hui.

SATISFECIT

De même, l'exploitant téléphonique ne reçoit plus qu'une réclamation pour cinq mille factures, soit vingt fois moins qu'au début des années 80. Satisfecit également pour les cabines téléphoniques, dont le taux de dérangement annuel est tombé à 5 pour mille : une performance qui doit beaucoup à la généralisation des publiphones à carte.

Autant de résultats dont se félicite la direction de la qualité de France Télécom, qui ne lésine pas sur les moyens lorsqu'il s'agit de se pencher sur les états d'âme des usagers : depuis 1986, un million de clients sont interrogés chaque année par sondage. D'où il ressort bon an mal an que 90 % des utilisateurs sont satisfaits des services de l'opérateur. Unanimité partagée par la clientèle professionnelle (artisans, commerçants, professions libérales, patrons de PME) et les responsables des grandes entreprises françaises qui plébiscitent l'exploitant téléphonique à 89 %. Un score qui place France Télécom au premier rang européen puisque, d'après une enquête commandée en 1993 par British Telecom, le taux de satisfaction des chefs d'entreprise par rapport à leur opérateur de télécommunications respectif n'est que de 76 % en Hollande, 60 % en Allemagne, 42 % en Belgique, 39 % en Espagne et 25 % en Italie.

L'exploitant téléphonique français, qui n'entend pas vivre sur des acquis, n'en poursuit pas moins ses efforts pour mieux servir l'abonné : *« France Télécom a gagné la bataille du réseau dans les années 70, elle doit désormais gagner la bataille du service au client*, affirmait son président, Michel Bon, en octobre dernier, devant les cadres de l'établissement. *Il ne s'agit plus de baisser la moyenne des insatisfactions, mais de répondre aux besoins spécifiques de chaque client. »* La qualité n'est plus limitée aux interventions techniques mais doit s'appliquer aussi aux prestations annexes (information, relations commerciales, service après-vente, facturation...), extension du champ de la politique qualité destinée à répondre aux exigences accrues des consommateurs, en termes notamment d'accueil et de délais.

Aussi France Télécom a-t-elle lancé en octobre dernier une « charte clients » articulée autour de trois types d'engagements qui visent à mieux satisfaire les attentes des particuliers comme celles des professionnels. Au premier rang, « l'engagement de comportement » cherche à personnaliser la relation avec l'usager. Désormais, les employés en contact téléphonique avec la clientèle sont invités à décliner leur identité à chaque appel : *« Ainsi vous n'avez pas l'impression d'avoir madame X... au bout du fil ! »*, explique-t-on à France Télécom. « L'engagement de service » vise à simplifier les démarches des usagers auprès de l'exploitant. Ainsi, en cas de déménagement (un million d'abonnés changent d'adresse chaque année), une seule agence effectue la résiliation du contrat et l'installation de la nouvelle ligne. De même, si une panne survient moins de dix jours après l'achat d'un appareil, celui-ci doit être remplacé aussitôt gratuitement. Par « l'engagement de performance » enfin, France Télécom se fixe un délai pour rétablir une ligne en dérangement : le lendemain au plus tard pour les particuliers. Si une intervention à domicile est nécessaire, l'opérateur s'engage à prendre le rendez-vous sur un créneau de deux heures seulement. Dans l'hypothèse où les délais d'intervention ne seraient pas tenus, France Télécom fait don à l'usager de deux mois d'abonnement. *« Au cours des quatre derniers mois, moins d'un client sur mille a bénéficié de cette clause »*, témoigne Carole Froucht, directrice du dispositif « charte clients ».

Philippe Baverel

Enterrement des lignes

Directeur adjoint du réseau d'exploitation et président du comité de l'environnement de France Télécom, Georges-André Roux est satisfait : alors que le protocole d'accord signé le 19 janvier 1993 à Bastia, avec le ministère des postes et télécommunications et celui de l'environnement, prévoyait 2 500 opérations de dissimulation de lignes en trois ans, France Télécom en a réalisé 7 900 à ce jour. Soit un investissement total de 1,5 milliard de francs, financé à parité par l'exploitant et les collectivités locales. Dans les gorges du Tarn comme à Rocamadour ou à Epinal, le plan d'enterrement du réseau, établi en concertation avec EDF, vise à préserver le patrimoine architectural et paysager, notamment les sites protégés. En zone rurale, de 60 % à 70 % des lignes sont déjà enterrées. France Télécom veille aussi à éliminer le *« matériel en fin de vie »*, à savoir les deux millions de postes téléphoniques qui lui sont rapportés chaque année : les deux tiers sont récupérés et traités par une entreprise d'insertion de Nevers.

EDF-GDF élargit sa gamme de prestations

Tout en améliorant son image, l'établissement cherche à fidéliser la clientèle

A EDF-GDF, le déclic Qualité en matière de service à la clientèle date de mai 1994 avec la mise en place de la « Garantie de services », sorte de pacte original conclu entre l'entreprise et le client portant sur des engagements de délais. Mais, comme le souligne Yann Laroche, vice-président de la direction EDF-GDF Services, ce déclic a été possible parce que les savoir-faire existaient à l'intérieur de l'entreprise et que différentes évolutions antérieures, notamment en matière de management, avaient déjà contribué *à faire évoluer l'état d'esprit* des salariés. *« Pour nous la garantie de services n'a pas changé grand-chose. Elle a simplement eu le mérite de mettre en valeur ce que nous savions faire, alors qu'auparavant personne ne s'en rendait compte »*, confirme Gérard Jeannin, chef d'agence clientèle à Paris.

Le tournant s'est d'abord opéré au niveau du vocabulaire : *« Dans les années 70, nous sommes passés de la notion d'abonnés, qui suppose un contrat plus ou moins acquis, à celle de clients »*, indique Yann Laroche. Dans le même esprit, en 1989, la direction de la distribution a été rebaptisée direction d'EDF-GDF Services, l'organisation hiérarchique traditionnelle a été chamboulée, des petites équipes de travail proches du client, appelées *« groupes responsables »*, ont vu le jour et un dispositif d'enquête a été lancé afin de pouvoir diagnostiquer, en permanence, l'état de satisfaction des consommateurs. C'est finalement en 1993 que l'entreprise, décidée à se positionner comme une société de service moderne et compétitive, a commencé à expérimenter, en partenariat avec des associations de consommateurs, la garantie de services.

L'idée ? L'entreprise s'engage sur huit délais, allant du rendez-vous à domicile (dans une fenêtre de deux heures) au dépannage électricité (dans les quatre heures qui suivent l'appel) en passant par la mise en service (dans les deux jours ouvrés), les travaux d'installation (réalisés dans les quinze jours), la réponse au courrier (dans les huit jours), etc. A chaque fois, en cas de non-respect de ces engagements, le client est assuré d'obtenir un chèque de 150 francs. *« Ce n'est pas une indemnité,* prévient Yann Laroche, *mais plutôt une façon de crédibiliser notre engagement, de ne pas se limiter à des promesses comme on en voit tant dans la publicité »*.

La garantie de services a été généralisée à l'ensemble du territoire en mai 1994. A grand renfort de publicité. Car l'objectif est aussi, pour l'entreprise, dans la perspective de la déréglementation des marchés européens, de peaufiner son image. Et d'anticiper sur la fidélisation de la clientèle. Le nombre de défaillances est actuellement de 0,9 pour 1 000 clients, ce qui représente un coût total de plus de trois millions de francs. *« Soit beaucoup moins que ce que nous coûterait une toute petite campagne de communication »*, commente le vice-président d'EDF-GDF Services.

Parallèlement, l'accent a également été mis sur l'accueil téléphonique. Des défis internes sont régulièrement organisés : les agents sont invités à y participer par équipes. Une fois inscrits, ils s'exposent à recevoir des *« appels mystères »* – assurés par un prestataire extérieur – qui testent la rapidité pour décrocher le téléphone, l'amabilité, la capacité à répondre au besoin exprimé, la façon de prendre congé, etc.

Vue de l'extérieur, la garantie des services a suscité l'admiration de bon nombre de concurrents. *« On se presse pour venir nous voir, on nous pose des questions et nous copie »*, raconte, ravi, Yann Laroche. En interne, en revanche, le bilan est plus nuancé. Certains grincent un peu des dents et font valoir que les moyens humains ne sont pas du tout à la hauteur des ambitions affichées par la direction. *« La garantie de services a parfois quelque chose de virtuel,* note Dominique Cannesson, responsable de la branche Electricité Gaz Services au niveau Ile-de-France à la CFDT. *Les réponses au courrier, par exemple, se font bien sous huit jours mais sous la forme d'une lettre qui remercie l'usager et l'informe que son problème va être pris en compte. Ce qui retarde d'autant la possibilité de régler réellement le problème. »*

LETTRE D'EXCUSES

Sur le terrain, le déclenchement de la garantie de service, et donc de l'envoi d'un chèque et d'une lettre d'excuse, relève de la responsabilité de l'agent chargé de se rendre chez le client. Aucun système de contrôle n'a été mis en place. La direction parle de confiance et de responsabilisation. Les syndicats sont plus sceptiques : *« On ne sait pas très bien ce qui pourrait se passer si un agent déclenchait la garantie trop souvent. Même s'il n'existe aucun système de sanction directe, on peut très bien imaginer que les retombées se traduisent en termes d'avancement et d'évolution de carrière. »*

Quatre engagements solidarité ont également été créés, l'an dernier, à l'intention des clients en difficulté : en cas de non-paiement, ces derniers peuvent désormais bénéficier d'un service maintien d'énergie. Une campagne télévisée vante actuellement les atouts du « conseil juste prix », qui permet d'aider le client à choisir le tarif le mieux adapté. Des prestations spécifiques destinées à épauler les collectivités locales dans le traitement des factures ainsi que des services mieux adaptés aux besoins des PME-PMI sont en train d'être expérimentés. Et la rumeur interne assure que d'autres prestations devraient voir le jour d'ici à la fin de l'année...

Nathalie Mlekuz

Quand l'opérateur public joue les « Big Brother »

LAURENCE bénit encore France Télécom. Amélie, elle, hausse les épaules devant la moindre pub qui passe à la télé vantant les mérites de l'entreprise publique. Il y a trois mois, clouée au lit par la grippe, Amélie, douze ans, décide de passer le temps en jouant sur Minitel. Les heures défilent vite. Assez pour que, le lendemain matin, Laurence, sa mère, reçoive, juste avant de partir au travail, un coup de fil de l'agence France Télécom du quartier pour lui signaler sa surconsommation de la veille, *« dont le montant s'apparente à celui d'une facture de deux mois »*. Résultat : une mère qui rend grâce à France Télécom d'avoir anticipé un drame. Et une coupable prise quasiment la main dans le pot de confiture, à cause de la surveillance d'un *Big Brother* guère sympathique.

Il y a aussi l'exemple d'un père de famille prévenu sur un ton ironique par un agent de France Télécom peu délicat *« que le Minitel rose coûte cher et que sa facture, etc., etc. »*.

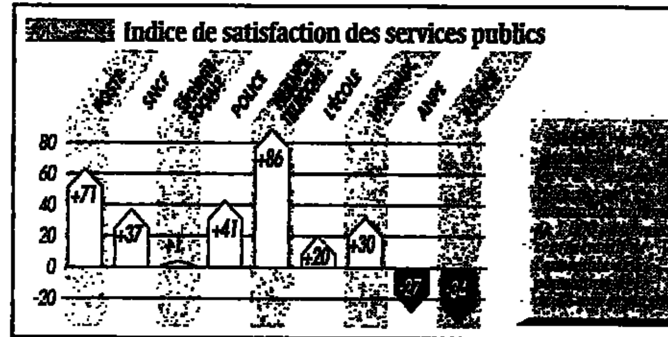
La démarche n'est absolument pas généralisée à l'ensemble de l'Hexagone. France Télécom insiste sur ce point. Non pas pour se dédouaner vis-à-vis de ses capacités de grand ordonnateur des communications téléphoniques. L'entreprise publique comprend bien l'interrogation éthique mais s'intéresse en priorité à satisfaire ses clients. Ceux-ci lui réclament à cor et à cri une surveillance en temps réel. Marie-Madeleine Dollfus, chargé des dossiers grand public à l'Afutt (Association française des utilisateurs de téléphone et des télécommunications), confirme. L'organisme reçoit 5 000 dossiers par an visant à contester une facture France Télécom, ordre de grandeur que l'entreprise publique admet. *« Il y a le piratage, les communications clandestines d'un ou plusieurs membres de la famille et au final,* conclut Marie-Madeleine Dollfus, *une note à payer qui peut provoquer des drames au sein des ménages les plus modestes. »* L'Afutt, elle aussi, veut bien écouter d'une oreille compréhensive les angoisses liées à l'intrusion involontaire de France Télécom dans la vie privée. Elle indique ouvrir ce débat régulièrement en son sein. Mais, cela dit, sans en abuser. En effet, ses adhérents, qui tiennent fermement à leurs prévisions budgétaires, vont jusqu'à réclamer un comptage à domicile.

A la Commission nationale informatique et liberté (CNIL), où pour le moment aucune plainte n'a été enregistrée sur la question de la surveillance de la consommation, on confirme bien cette tendance des usagers à multiplier – sous le motif officiel de l'impératif financier – les moyens de contrôle. D'ailleurs, c'est bien sur leur pression que la CNIL a accepté, depuis janvier 1995, après délibération, que les factures détaillées puissent être données, sur demande bien sûr, avec les huit chiffres. Jusque-là, seuls les quatre premiers étaient indiqués. Pour découvrir les quatre suivants, il fallait se déplacer à l'agence commerciale.

Cette quasi-unanimité ravit France Télécom, qui voit là la confirmation de la justesse de sa politique commerciale. L'entreprise publique promet donc, *« à terme, davantage de doigté »* dans ses appels-alarmes, les agents suivant d'ailleurs des formations particulières pour établir le contact de la manière la plus professionnelle possible.

Après le téléphone, l'électricité et le gaz. La dernière publicité d'EDF-GDF met en scène la surprise d'un père devant une facture plus élevée que d'habitude, les images suggérant que sa fille organise des fêtes du tonnerre, donc fortement mangeuses d'énergie. Mais là, pas question de dire quand, où, la note a dérapé. *« Nous conseillons aux particuliers qui sont dans ce cas de venir nous consulter et nous leur proposons alors des tarifs adaptés à leurs habitudes de consommation. »* Pas plus. La promesse est faite *« de ne pas aller plus loin »*. Peut-être pour une raison bien simple. EDF n'est pas sûre de disposer des moyens techniques nécessaires, contrairement à France Télécom, à un marquage aussi affiné des usagers.

Marie-Béatrice Baudet

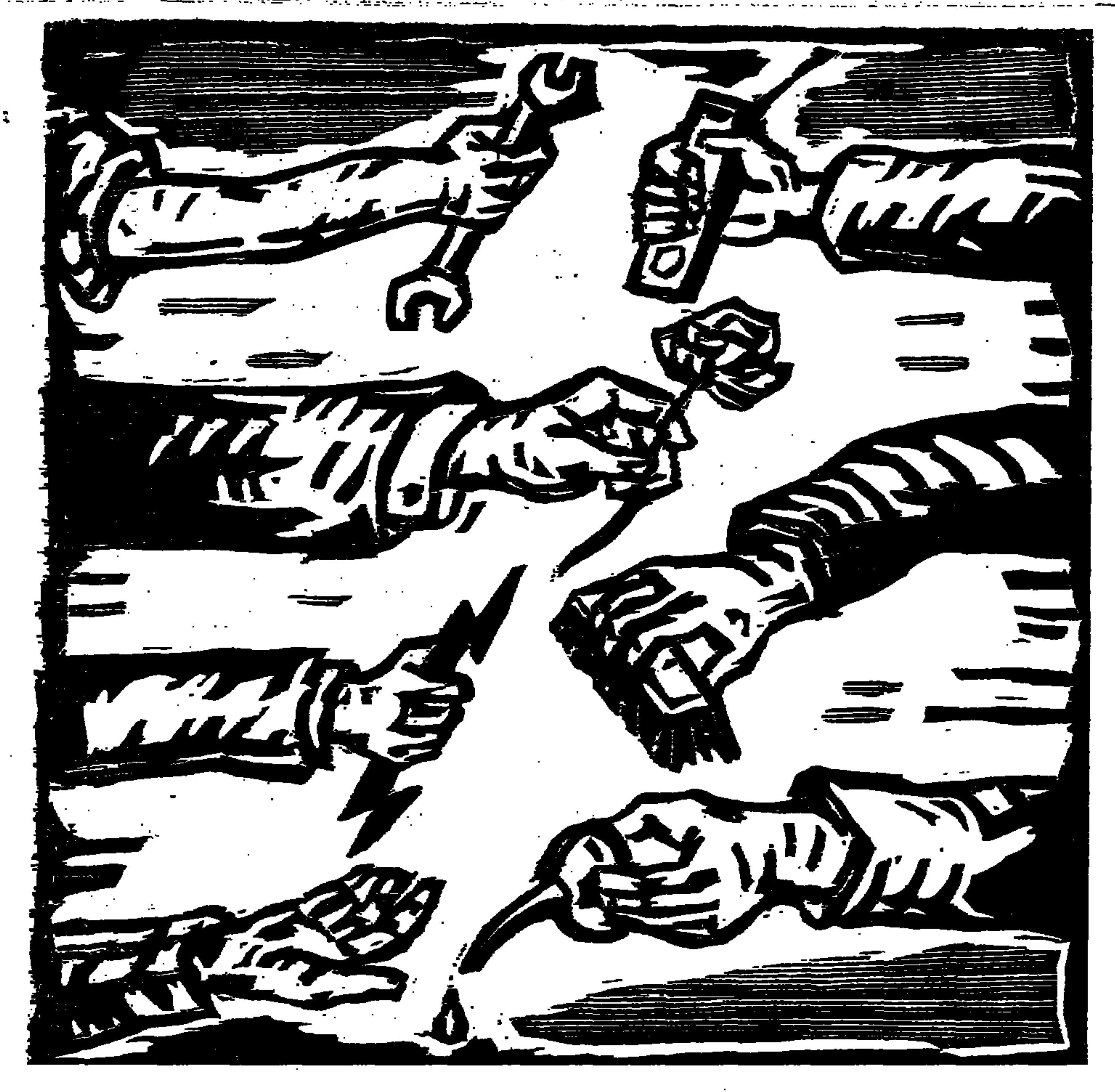


France Télécom ne reçoit plus qu'une déclaration pour 5 000 factures, soit 20 fois moins qu'au début des années 80.

Mots-clés

- **Qualité totale.** Méthode globale de gestion apparue au Japon il y a une trentaine d'années, qui accorde la priorité à la qualité du produit ou du service et à la satisfaction du client. Cette méthode qui a pris son essor en France dans les années 80, grâce notamment au développement des cercles de qualité, ambitionne le zéro défaut à tous les niveaux.
- **Certification.** Procédé attestant de la conformité d'un produit ou d'un service à une norme technique. En France, la qualité des produits est garantie par la marque NF.
- **Benchmarking.** Méthode de veille concurrentielle consistant à comparer la qualité des produits et services avec la concurrence.
- **Mouvement français pour la qualité (MFQ).** Dirigé par Jean-René Fourtou, PDG de Rhône-Poulenc, le MFQ s'efforce de promouvoir la démarche qualité en France. Fort de 4 000 adhérents (Aérospatiale, AGF, Crédit lyonnais, EDF, Elf Aquitaine, France Télécom, La Poste, Peugeot, Renault...), le MFQ dispose d'un réseau de dix-neuf délégations régionales et attribue chaque année le « Prix français de la qualité ».





La satisfaction du client favorise la compétitivité

Sur les quatre mille adhérents au Mouvement français pour la qualité, les sociétés de services représentent un tiers

LE 5 janvier 1996, le CNPF et le Mouvement français pour la qualité (MFQ) décident de s'associer pour créer l'Institut esprit service (IES). Objectif : promouvoir la démarche qualité dans les services. Un mois plus tard, une étude de la Sofres, réalisée pour le ministère de l'industrie et consacrée à l'image qualité, publie ses résultats. Elle place la France au quatrième rang mondial et, surtout, révèle que « *les entreprises consacrent davantage de moyens à la mesure interne de la qualité qu'à la perception de la qualité chez le client* ».

Autrement dit, les services attachés aux produits français détériorent gravement leur image. « *Satisfaction des clients* » : tels sont dorénavant les maîtres mots des entreprises en matière de qualité. L'Américain Richard Whiteley – auteur du best-seller *La Dynamique du client* – n'a-t-il pas récemment montré que, sur cent clients ayant changé de fournisseur, quinze le font pour des raisons de qualité du produit et... soixante-dix pour les mauvais services aux clients ? Concurrence et compétitivité obligent, voilà donc les entreprises de services entrées dans une démarche de qualité totale.

Bien après le « contrat de confiance » du pionnier Darty, lancé dès 1972, la plupart des grandes entreprises de services (Novotel, Accor, Axa...) définissent depuis plusieurs années des démarches qualité. « *Cette tendance est très nette depuis trois ou quatre ans*, souligne Daniel Ameline, délégué général du MFQ. *Sur les quatre mille adhérents que nous comptons, 10 % seulement étaient en 1992 des sociétés de services ; elle en représentent aujourd'hui un tiers.* » Jusqu'aux services publics qui, privatisation oblige, intègrent à leur tour les contraintes de la qualité.

Mais en valorisant, au début des années 90, la recherche de la qualité, les sociétés de services arrivent après une première bataille : celle menée sur ce front par les entreprises industrielles. Car c'est bien dans l'industrie que la qualité a, d'abord et avant tout, dicté sa loi.

A la fin des années 40, dans le cadre de la reconstruction de l'économie japonaise, les pouvoirs publics américains dépêchent au Japon des conseillers en matière de qualité. Rapidement, les industriels japonais adoptent la démarche et créent, dès 1951, le premier prix de qualité totale, le Deming Application Prize.

Paradoxalement, les Etats-Unis n'appliquent pas cette démarche de qualité totale qu'ils vantent dans l'archipel. Avance technologique, forte rentabilité des industries, innovation dans les organisations du travail : gâtés par tous ces atouts, les Américains ne pensent pas à l'époque que la qualité totale est un outil incontournable. C'est seulement vers le milieu des années 80 qu'ils y reviendront, en créant, en 1987, leur propre prix de la qualité – le Malcolm Baldrige National Quality Award. L'Europe, elle, arrive quelques années plus tard avec son European Quality Award (1991), suivie de peu par la France et son Prix français de la qualité, créé en 1992.

> « Le principe de la qualité totale, arrivé tardivement à maturité en Europe, permet aujourd'hui de construire un référentiel de neuf critères qui aident les entreprises à s'auto-évaluer »

DÉMARCHE INVERSÉE

Les années 80 sont en effet placées sous le signe de la crise économique et de la concurrence accrue. Les marchés sont plus difficiles à conquérir, et la « *satisfaction du client* » devient un paramètre de plus en plus décisif de la compétitivité.

« *Jusque dans les années 70, la qualité était appliquée dans l'industrie française par des ingénieurs*, précise Daniel Ameline. *Il s'agissait essentiellement d'une démarche d'assurance qualité sur le produit qui avait une forte dominante technique. C'est en fait une époque où l'offre l'emporte largement sur la demande.* » En France, l'Association française pour les cercles de qualité (AFCERQ) est créée en mai 1981, deux ans après le lancement des normes internationales d'assurance de la qualité – ISO (International Organization for Standards) –, et ce n'est que bien plus tard que sont créés l'AFAQ (Association française pour l'assurance de la qualité), en 1988, et le MFQ, en 1991. La qualité totale, elle, n'est promue qu'à la fin des années 80, au travers notamment de la création de la Fondation européenne pour le management par la qualité (EFQM).

En réalité, la démarche de recherche de qualité s'est d'abord limitée, en France, à la qualité-produit, se développant lentement dans l'industrie sous la forme d'une « *maîtrise du processus d'élaboration des produits* ». Passée à la phase des normes ISO au début des années 80, cette recherche de certification et de qualité s'est peu à peu propagée aux réseaux de sous-traitance des grands donneurs d'ordres industriels, dans le secteur de l'automobile notamment. « *C'est bien à la fin des années 80 que les PMI sont à leur tour entrées dans la danse de la qualité, sous la pression des exigences des grands donneurs d'ordres* », précise-t-on à la Drire (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) d'Ile-de-France.

Au même moment s'impose à son tour la démarche de qualité totale, c'est-à-dire la recherche de l'efficacité maximale, intégrant non seulement les critères de l'élaboration du produit, mais aussi l'ensemble des paramètres qui concourent au bon fonctionnement de l'entreprise (management, satisfaction des salariés, des bailleurs de fonds, des clients, etc.). « *Le principe de la qualité totale, arrivé tardivement à maturité en Europe, permet aujourd'hui de construire un référentiel de neuf critères qui aident les entreprises à s'auto-évaluer* », souligne Edouard Zeeuw, porte-parole de l'EFQM à Bruxelles.

Mais « *le plus étonnant, c'est de constater à quel point les démarches se sont inversées entre l'industrie et les services*, explique pour sa part Daniel Ameline. *Dans l'industrie, la qualité s'est d'abord imposée en amont, dans la " cuisine " des entreprises, puis elle a peu à peu gagné l'aval, c'est-à-dire le domaine de leurs activités de services. Pour les services, en revanche, la démarche de la qualité a consisté au contraire à partir de l'aval, des facteurs de la satisfaction client, pour aboutir depuis peu à un regard critique sur la " cuisine " interne de ces sociétés* ».

C'est précisément au moment même où les entreprises industrielles ont souhaité élargir la démarche de la qualité à leurs activités de services que les sociétés de services elles-mêmes – et sous les mêmes contraintes de concurrence accrue – se sont mises, au début des années 90, à l'école de la qualité. « *Elles ont d'abord emprunté les outils développés dans l'industrie*, précise Daniel Ameline, *puis ont petit à petit élaboré leur propre démarche.* » Démarche que les industriels viennent aujourd'hui leur emprunter, espérant y trouver de nouveaux ressorts de réussite commerciale. Démarche, enfin, que les services publics tentent à leur tour d'appliquer.

Les mêmes consultants en qualité sont en effet à présent sollicités, et dans l'industrie et dans les services, publics ou privés. Mais une nouvelle tendance aussitôt apparaît, celle de la contrainte des coûts. « *Il est quand même significatif de voir que, depuis peu, des donneurs d'ordres changent de fournisseur – à qui ils avaient imposé une démarche de qualité – sous prétexte de coûts trop élevés* », précise-t-on à la Drire.

Olivier Piot

SNCF : un questionnaire à 15 millions d'exemplaires

Les syndicats critiquent l'opération « De meilleurs services dès demain »

DÉSIGNÉ pour renouer le dialogue social fin décembre 1995, le nouveau président de la SNCF, Loïk Le Floch-Prigent, doit relever un autre défi aussi important pour la survie de l'entreprise : regagner la confiance des usagers – ou des clients – échaudés par les grèves de novembre et décembre derniers. Pour cela, un seul mot d'ordre : la qualité plus que jamais. Et une direction plus musclée : le président a nommé deux directeurs généraux responsables de la mise en œuvre de la démarche qualité, du pilotage des actions et des résultats : François Taillanter, délégué à l'exploitation, et Alain Poinssot, délégué à la clientèle. Enfin une conviction : celle que la qualité constitue, au sein de l'entreprise, un thème fédérateur au lendemain du conflit social.

Pourtant, l'objectif qualité n'est pas nouveau à la SNCF. En 1988, l'entreprise signait déjà une charte qui déclinait « dix commandements » : assurance pour l'usager de voyager en toute sécurité, de partir et d'arriver à l'heure, etc. (*Le Monde* du 20 décembre. « *Mais il s'agissait plutôt d'un recueil de bonnes intentions, sans réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour modifier la donne. Dans les faits, elle n'a pas donné grand-chose* », reconnaît aujourd'hui un responsable. Deuxième acte de naissance en septembre 1994.

BATTERIE DE TESTS

Au départ, la démarche qualité ressemble à s'y méprendre à la précédente : action ciblée sur neuf axes prioritaires (respect des horaires, satisfaction des clients-fret, etc.). « *En fait, l'opération est beaucoup plus poussée* », précise Antoine Schwerer, de la mission qualité. En particulier est prévue l'élaboration d'une « batterie » permettant de mesurer la satisfaction du client. Il s'agit de recueillir, à la sortie du train, les impressions du voyageur sur différents aspects de son trajet auxquels il attribue une note. Puis les résultats seront classés selon la nature des liaisons (grandes lignes, banlieue), le type de gare et le profil des voyageurs, de manière à cerner le plus finement possible les attentes. Car la qualité est une notion subtile et relative. Concrètement, arriver à Lyon avec 20 minutes de retard n'a pas les mêmes conséquences pour la famille qui rentre de vacances que pour le cadre qui a fixé un rendez-vous ! Quant aux trains qui assurent des liaisons courtes de 30 minutes (trains de banlieue), le seul fait d'arriver cinq minutes après l'horaire affiché suffit à caractériser le retard pour les clients, selon la mission qualité. « *Cette enquête sera renouvelée chaque année afin d'actualiser l'observatoire et de mesurer les évolutions. En aval, nous nous engagerons à lancer les actions permettant d'améliorer le service aux clients* », ajoute Antoine Schwerer. Dans la réalité, interrompue durant le mouvement social de l'automne dernier, l'enquête reprendra au milieu de l'année 1996.

Tout autre est la cadence de l'opération « De meilleurs services dès demain », lancée tambour battant en février 1996, un questionnaire ciblé sur les attentes du client et diffusé à 15 millions d'exemplaires dans la presse écrite. Apparemment, cette forte médiatisation a payé : il y aurait environ 160 000 réponses à ce jour, selon la Sofres, qui dépouille actuellement les questionnaires, soit un taux de retour de plus de 1 %, joli score selon les spécialistes. Coût de l'opération : 10 millions de francs.

« *Entre le 22 et le 30 avril auront lieu des rencontres avec la clientèle dans chaque région et dans certaines gares, ce qui amènera déjà le personnel à rechercher des solutions. Puis, en juin, la SNCF s'engagera sur un certain nombre de points au niveau national, régional et local* », précise Philippe Germain, conseiller de Loïk Le Floch-Prigent et chargé de cette mission.

Qu'en pensent les syndicats les plus actifs pendant les dernières grèves, à commencer par SUD-Rail (Solidaires, unitaires, démocratiques), né justement du mouvement social en février 1996 ? « *Jusqu'à présent, la démarche qualité à la SNCF s'est limitée à un outil de management : gains de productivité, raccourcissements des lignes hiérarchiques, etc. Il s'agit de faire le mieux possible tout en tenant compte des contraintes de gestion. Quant à l'opération actuelle, elle ne résout pas les questions essentielles, à savoir le problème de la dette, le contrat de plan et l'avenir du service public* », constate Francis Dianoux, cadre dans la fonction équipement et militant SUD.

Pour Pierre Delanoue, secrétaire fédéral de la CGT-SNCF et chargé de la communication, « *la notion de qualité n'est pas contraire à l'idée de service public, mais tout dépend de ce qu'on entend par qualité. Les usagers se plaignent, par exemple, de la déshumanisation dans les gares. Que leur propose-t-on ? Des automates pour acheter leurs billets avec les conséquences que l'on connait sur l'emploi. Concernant la démarche* « De meilleurs services dès demain » – *menée sans concertation avec les salariés –, son ambition est apparemment commerciale, ce qui est insuffisant. Il est à cet égard symptomatique de voir que nombre de participants ne se sont pas contentés de remplir le questionnaire mais lui ont adjoint une pleine lettre d'idées et d'interrogations* ».

Clarisse Fabre

Renault se soucie de la perception sensorielle de ses clients

Un véhicule ne se juge pas seulement sur ses performances ou même son aspect : le toucher compte aussi...

LORSQU'ELLE parle, elle caresse la table, enfonce les doigts dans le dossier de sa chaise, touche tout ce qu'elle a à portée de main. Ce n'est pas un tic, mais une manière d'illustrer son travail. Brigitte Henri-Mazeaud, ingénieur Recherche matériaux polymères chez Renault explore en effet *« la perception sensorielle »* des plastiques, tissus, peintures utilisés dans l'habitacle des véhicules, nouveau champ de la qualité. *« Quand un client potentiel s'assoit pour la première fois dans une voiture, sa sensation immédiate est visuelle*, remarque-t-elle. *Et tout de suite après il touche ce qui l'entoure. Si le tableau de bord qu'il regarde lui semble doux mais qu'il ne l'est pas au toucher, il va penser que quelque chose ne va pas, il aura un phénomène de rejet. Notre objectif est d'harmoniser son toucher et sa perception visuelle. »* Un thème qui peut paraître futile. Or *« nous sommes persuadés que le client perçoit les performances d'un véhicule sur le plan mécanique mais aussi par ses cinq sens »*, assure Alain Giocosa, chef de groupe Matériaux polymères et composites. Jusqu'à présent l'évaluation sensorielle de ces matériaux était réalisée par le bureau de design de manière empirique. Et pour cause : on ne sait pas aujourd'hui mesure le toucher, sensation subjective. Or c'est tout le pari de cette recherche, entamée depuis un an et demi à la demande des services internes de Renault et qui permettra de reproduire tout au long de la vie d'un modèle de véhicule, le niveau de qualité tactile d'un matériau choisi au départ Une chose que l'on ne sait pas faire aujourd'hui.

> « Toutes ces informations situées sur une échelle de 0 à 10, puis analysées, permettront de créer un étalonnage des sensations »

Pour défricher ce domaine complètement vierge et qui intéresse également l'industrie de l'emballage, Brigitte Henri-Mazeaud s'est inspirée des normes d'analyse du goût utilisées dans l'agroalimentaire. Son but : *« réaliser un référentiel du toucher »* élaboré à partir des informations livrées par un *« panel d'une dizaine de personnes formées et entraînées »*. *« Il faut que, face à une sensation, elles puissent discerner les différentes nuances tactiles et parviennent à s'affranchir de leur côté subjectif »*, explique-t-elle. Tout le monde n'en est pas capable.

TEST EN AVEUGLE

Aussi les candidats passent des tests de sélection très spéciaux réalisés *« en aveugle »* car la vue influence le toucher. Le test dit *« triangulaire »*, par exemple, consiste à présenter à la personne trois échantillons dont deux sont identiques. *« Si elle parvient à s'affranchir de son côté subjectif, elle repère deux échantillons différents. Si son imagination intervient trop, elle en perçoit trois. »*

Le travail de ces *« experts »*, équivalents des *« nez »* dans l'industrie des parfums, consiste à classer, toujours en aveugle, les différents matériaux non pas en portant un jugement *« j'aime, j'aime pas »*, mais avec des qualificatifs du genre *« pas du tout dur, dur, très dur »*. Les mêmes matériaux sont présentés plusieurs fois et pas dans le même ordre afin d'*« écraser l'effet mémoire du bout des doigts »*, indique Alain Giocosa. Car si une personne touche une matière extrêmement rugueuse puis juste après une autre moins rugueuse, cette dernière lui paraîtra presque lisse, alors que ce même échantillon sera jugé très rugueux si la présentation se fait dans l'ordre inverse.

Trois catégories de toucher sont ainsi examinées. D'une part le toucher *« tangentiel »* : on caresse la pièce parallèlement à sa surface. On obtient alors une idée du relief. Le toucher *« orthogonal »* : on enfonce les doigts dans une matière pour évaluer sa dureté ou son élasticité. Enfin le toucher *« thermique »*. Placé à la même température, un velours, par exemple, donne une sensation de chaleur tandis que le coton fait ressentir de la fraîcheur. Toutes ces informations situées sur une échelle de 0 à 10, puis analysées, permettront de créer *« un étalonnage des sensations puis d'imaginer des machines de mesures physiques »*, indique Alain Giocosa. Dernière étape, l'élaboration d'*« un nuancier tactile »*, comme il existe des nuanciers de couleurs, qui servira de base de dialogue avec la clientèle ainsi qu'avec les fournisseurs du constructeur. Cette recherche est menée discrètement en partenariat avec un fabricant de peinture dite *« à toucher amélioré »* et avec une société de revêtements synthétiques. Preuve que les enjeux commerciaux sont jugés importants. Ensuite seront étudiés les autres sens, notamment l'odorat.

Francine Aizicovici

L'intérim d'insertion au service de l'emploi

Dans la Seine-Saint-Denis, Dassault, L'Oréal ou le Stade de France font appel à « Emploi 93 » et recrutent de jeunes chômeurs

FAVORISER la réinsertion de jeunes chômeurs par le biais de missions d'intérim afin de leur retrouver un emploi durable : tel est l'objectif d'Emploi 93, entreprise d'intérim d'insertion (EII) créée sous forme de SARL, en mai 1995, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Née d'une initiative conjointe de l'agence de travail temporaire Ecco (actionnaire à 55,5 % de la SARL), de l'Association pour le logement des jeunes travailleurs (ALJT), de la chambre syndicale des entrepreneurs de construction et de celle des entreprises de peinture, Emploi 93 fonctionne comme une entreprise d'intérim classique... A deux différences près.

D'abord, l'EII s'adresse à un public très ciblé : *« Nous n'avons pas vocation à traiter l'exclusion lourde puisque nous visons des personnes qui ne sont pas encore complètement tombées dans la spirale de la précarité ou alors qui sont en fin de parcours d'insertion »*, précise Jean-François Connan, responsable emploi-insertion à Ecco. *« Nous sommes la dernière étape sur la route de l'insertion »*, renchérit Corinne Salver, responsable du suivi social et professionnel à Emploi 93, avec Mohand Hebbache. Ensuite, l'entreprise d'intérim s'engage à *« accompagner »* le jeune, qu'il s'agisse non seulement de lui indiquer l'organisme susceptible de l'aider à résoudre des difficultés personnelles (problèmes de logement, de santé...), mais aussi de *« suivre »* sa réinsertion professionnelle, pendant et après la mission (désignation d'un tuteur dans l'entreprise, réalisation d'un bilan, recherche d'un autre poste...), voire de jouer les médiateurs en cas de litige avec l'entreprise. Autant de conseils, de coups de pouce dont Corinne Salver souligne l'importance : *« Il suffit parfois d'un coup de fil pour débloquer une situation à la banque ou à la Sécurité sociale. Mais il m'est aussi arrivé de faire expédier une lettre salée en recommandé, à un employeur indélicat qui refusait de payer le personnel. »*

PASSERELLE

Subventionnée au titre de l'exercice 1996, à hauteur de 360 000 francs par la direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE) de la Seine-Saint-Denis, la jeune entreprise d'insertion n'en ambitionne pas moins de s'autofinancer : aussi les prestations de ses jeunes recrues sont-elles facturées 75 francs l'heure (dont moins de dix francs perçus à titre de commission par l'agence). A ce jour, Emploi 93 a fourni du travail à 64 intérimaires, dont 94 % d'hommes, faiblement qualifiés : 78 % ont un niveau d'études inférieur ou égal au CAP-BEP. Agés de moins de vingt-six ans pour les deux tiers, 49 % étaient au chômage depuis plus d'un an et 6 % percevaient le RMI, avant d'entrer en intérim. La durée moyenne des missions n'excède pas dix-huit jours, quel que soit le secteur d'activité des 25 sociétés (Dassault, L'Oréal, pour les noms les plus connus) ayant eu recours à Emploi 93 : bâtiment et travaux publics (la construction du Stade de France offre des débouchés appréciables), industrie et services.

Si, à l'initiative d'Ecco, l'expérience de Saint-Denis a d'ores et déjà essaimé dans cinq villes de France (Paris, Nice, Nantes, Rouen et Laon), l'objectif affiché reste toujours de retrouver un emploi durable à de jeunes chômeurs : *« L'intérim n'est qu'un outil, une passerelle vers un poste stable »*, déclare Jean-François Connan. Il est certes trop tôt pour dresser un bilan, mais les premiers résultats semblent encourageants : sur la douzaine d'intérimaires recrutés depuis l'été dernier à l'usine Dassault d'Argenteuil (Val-d'Oise) par l'intermédiaire d'Emploi 93, sept ont été embauchés en contrat à durée indéterminée sur des postes de manutentionnaire, magasinier, cariste... Avec la perspective de devenir un jour, via la formation interne, ajusteur aéronautique.

> « L'intérim offre un salaire et un statut aux jeunes. Ainsi, ils ne rentrent pas dans l'entreprise avec une étiquette d'inséré »

« Ce qui m'intéresse, c'est la volonté qu'ont ces jeunes de s'en sortir, quel que soit l'endroit où ils sont nés », dit Christian de Contes, chef du personnel de l'établissement d'Argenteuil, avant de résumer en une phrase l'intérêt de la formule : *« L'intérim offre un statut et un salaire aux jeunes. Ainsi ils ne rentrent pas dans l'entreprise avec une étiquette d'inséré. »* Emploi 93 ouvre aussi les portes à des postulants dont les candidatures spontanées n'auraient jamais été retenues, faute de diplômes : *« On est toujours frileux vis-à-vis des jeunes qui n'ont aucune culture industrielle »*, reconnaît Vadim Feldzer, responsable de l'emploi à l'usine Dassault d'Argenteuil.

Tout de jean vêtu, Ramdane, vingt-deux ans, qui revendique un *« niveau BEP »*, fait partie des heureux élus embauchés par Dassault. Cariste au service logistique et production, il gagne 6 000 francs net par mois et affiche son ambition de *« ne pas rester manutentionnaire toute* (sa) *vie »*. A l'unisson avec son camarade Kader, nouvelle recrue de Dassault lui aussi, qui évoque pudiquement, comme pour mieux l'oublier, *« la galère : un an de chômage et quelques mois passés en contrat emploi solidarité comme électricien à gagner la moitié du SMIC »*... Jusqu'à cette offre d'intérim providentielle : *« Emploi 93 a fait le lien entre le chef du personnel et nous »*, témoigne Kader. Apparemment bien intégrés dans l'entreprise, les deux jeunes garçons pensent maintenant aux vacances prochaines : l'un envisage même de *« partir en Grèce avec le comité d'entreprise »*. Quant à travailler dans l'usine de construction du Rafale, l'idée, devenue réalité, ne les impressionne visiblement guère, même si, reconnaît Ramdane, *« je me demande parfois comment il fait pour voler »*.

Philippe Baverel

l e c t u r e s

Vieillir dans l'entreprise

LE TRAVAIL AU FIL DE L'ÂGE
Coordinateurs : Jean-Claude Marquié, Dominique Paumès, Serge Volkoff.
Editions Octares, 512 p., 250 F.

CET ensemble de contributions de chercheurs repose sur une analyse scientifique serrée et ne lésine pas sur les références à des études antérieures. Il serait pourtant dommage qu'elle n'atteigne que des spécialistes. Car on découvre au fil des pages que ces fameux travailleurs *« âgés »*, qu'on affuble de cet adjectif dès avant la cinquantaine, ne sont en général pas vraiment obsolètes. Jusqu'à soixante ans, la perception auditive *« n'est que peu ou pas gênée »*, la baisse de la force musculaire est faible et les difficultés sensorielles *« restent assez modestes »*. Bon pied bon oeil... en tout cas, on est loin d'une chute massive des facultés. D'ailleurs, chacun s'appuie sur son expérience pour libérer des capacités qui lui permettent de compenser d'éventuelles difficultés de réaction. Pourquoi, dès lors, depuis une vingtaine d'années, la formalisation d'une quasi-catégorie sociale (les 45-65 ans), *« isolée progressivement du reste des autres salariés par des mesures juridiques, économiques et sociales »* et qui relève *« à la limite d'un processus d'étiquetage, signe d'exclusion sociale »* ? C'est qu'un consensus s'est installé autour de la sortie précoce d'activité, dont les inconvénients pour l'économie et le peu d'effets sur l'emploi sont clairement apparus.

Les conséquences concrètes du vieillissement ont été longtemps absentes des choix prévisionnels des entreprises, *« plus enclines à remplacer les hommes qu'à modifier leur organisation »*. Un revirement s'amorce sur ce terrain mais il a du mal à se traduire dans les faits. Il implique notamment une adaptation de la formation (l'argument de sa *« rentabilité »* limitée quand la fin de carrière approche ne tient pas : *« On ne forme plus désormais pour vingt-cinq ans, mais pour des échéances beaucoup plus brèves ! »*

L'absurdité de marginaliser une classe d'âge apparaît à travers les observations précises de ce livre, qui appelle à un renouvellement des recherches sur les relations âge-travail passant par *« leur élargissement aux interactions avec l'évolution des sociétés »*.

Daniel Urbain

Panoplie du changement

L'ENTREPRISE EN MOUVEMENT
de Benoît Grouard et Francis Meston.
Dunod, 278 p., 158 F.

L'ENTREPRISE doit changer, on ne cesse de le répéter sur tous les tons. Réorganisation et réorientation sont pratiquement devenues la règle, et le maintien du fonctionnement existant, le pire des maux. Pour éviter que ce mouvement quasi perpétuel ne donne le tournis, ce livre fournit un mode d'emploi de la démarche : comment fixer des objectifs, mobiliser, surmonter les blocages, gérer les enjeux de pouvoir, former, communiquer... La maîtrise du processus doit permettre de dépasser les phases d'anxiété nées des ruptures avec les pratiques anciennes, afin de *« favoriser l'éclosion et le foisonnement des initiatives individuelles et de groupes qui soutiendront la finalité de l'entreprise »*.

Pas de révélations bouleversantes dans ces pages, mais beaucoup d'indications pratiques. Les auteurs prennent soin de préciser que l'ampleur des évolutions à opérer peut aller d'adaptations limitées à une transformation complète. Mais on peut se demander, en voyant monter le flot d'ouvrages consacrés à ce thème, si l'on ne risque pas une surdose de changement. Ce qui pourrait donner des idées à quelque consultant futé en mal de nouveaux concepts managériaux.

D. U.

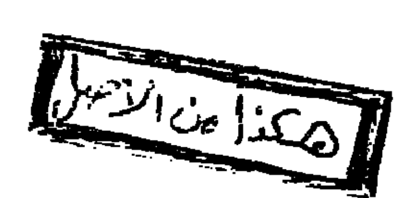
e n b r e f

COLLOQUE

■ ALLIANCE VILLES EMPLOI
Une journée nationale organisée par l'Alliance villes emploi se tiendra, le mercredi 3 avril à Grande-Synthe, près de Dunkerque, sur le thème « L'ANPE et les communes : un partenariat au service de l'emploi ». En 1986, l'Etat fixait le cadre d'un partenariat entre les services de l'Agence nationale pour l'emploi et les services municipaux. Dans le même temps, l'implication des élus locaux s'est accrue sur le terrain à travers les missions locales, les Maisons de l'emploi, les plans locaux d'insertion par l'économique. Dix ans après, qu'en est-il sur le terrain ? Quels sont les principaux obstacles rencontrés ? Des questions au programme de ce colloque. Contact : (16-1) 47-32-67-17.

RENCONTRES

■ PORTES OUVERTES POUR LA JUSTICE
Les premières journées de la justice se tiendront dans toute la France les samedi 30 et dimanche 31 mars. Plus de 180 juridictions ouvriront leurs portes au public pour des points d'information, des expositions, des visites guidées, des rencontres avec les magistrats et les professionnels de la justice. La salle des pas perdus du Palais de Justice de Paris accueillera un village d'information composé notamment d'un espace sur les métiers de la justice, de stands de l'Ecole nationale de la magistrature, l'Ecole nationale des greffes, le Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse et l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire.
Renseignements jusqu'au 31 mars au (16-1) 42-96-15-15. Minitel 3615 Justice



هكذا من الاصل

ORGANISATION ET GESTION DES ENTREPRISES



CGEA, filiale du groupe Générale des Eaux, occupe une position de tout premier plan dans des activités de services : transport de voyageurs, propreté urbaine et industrielle, nettoyage industriel. Avec un effectif de 40.000 personnes, 12,5 milliards de francs de CA, 22 implantations sur quatre continents, ses activités sont en fort développement.

DIRECTEUR BUREAU D'ÉTUDES

Vous serez responsable de la gestion, de l'animation et du développement de ce bureau d'études spécialisé en audit, conception, maîtrise d'œuvre d'infrastructures liées à l'environnement (France/International).

- Vous développerez l'activité auprès de nos directions régionales et des collectivités locales.
- En relation avec les opérationnels ou les équipes de développement international, vous répondrez aux appels d'offres.
- Vous animerez une équipe d'environ 15 personnes.

A 35/40 ans, ingénieur de formation, vous possédez une expérience significative de la gestion et de la maîtrise d'œuvre de chantiers de travaux publics (terrassement, VRD, assainissement, géologie, forage). La maîtrise de l'anglais est indispensable. Votre goût du terrain conjugué à votre personnalité affirmée, votre rigueur et votre sens relationnel vous permettront de réussir dans ce poste à fort potentiel.

réf. BE396

JURISTE INTERNATIONAL

En étroite collaboration avec le Directeur Juridique du Groupe et en liaison avec les responsables opérationnels, vous serez chargé du montage et de l'élaboration juridique des projets à l'international (tous types de contrats publics, contrats de partenariat, rachats de sociétés, joint-venture...). Vous interviendrez également à la demande en tant que conseil auprès des filiales internationales. Enfin vous réaliserez la mise en place du suivi juridique des principaux dossiers internationaux.

A 35 ans minimum, vous possédez une formation supérieure en droit privé, droit public et une bonne compréhension des éléments financiers. Vous maîtrisez l'anglais, l'espagnol et éventuellement l'allemand. Votre expérience de juriste international s'est déroulée au sein de groupes de services.

Vos qualités de rigueur, votre imagination et votre pragmatisme vous permettront de réussir dans ce poste.

réf. JU396

FUTURS RESPONSABLES DE CENTRES DE PROFITS

Après une formation à nos métiers, vous prendrez progressivement en charge la direction opérationnelle d'une de nos exploitations. A ce titre, vous assurerez la gestion et l'organisation des prestations ainsi que le développement commercial auprès des collectivités locales ou d'une clientèle privée.

Vous êtes de langue maternelle française, anglaise, allemande ou italienne, et avez environ 30 ans. Votre première expérience opérationnelle, de préférence dans le domaine des services, vous a donné le goût du terrain et de l'encadrement. Autonome, pragmatique et polyvalent, votre autorité naturelle vous permettra de diriger une équipe importante.

Rigoureux et organisé, vous possédez un sens relationnel développé. Vous êtes mobile et disponible.

réf. FR396

NÉGOCIATEUR FONCIER

En étroite collaboration avec le Directeur technique et les directions régionales, vous serez responsable :

- de la recherche et de l'identification de sites fonciers susceptibles d'accueillir nos infrastructures,
- de la négociation d'achat ou de mise à disposition des terrains avec les propriétaires concernés.

A 35 ans minimum, vous connaissez parfaitement le milieu rural. Autonome et doté d'un sens relationnel développé, vous devrez faire la preuve de vos véritables qualités de négociateur... Votre expérience s'est déroulée dans le domaine de l'immobilier ou du BTP dans des fonctions similaires.

réf. NF396

Merci d'adresser votre dossier de candidature en indiquant la réf. souhaitée à la DRH - CGEA - 169 avenue Georges Clémenceau - 92735 Nanterre cedex.

CURRICULUM

GESTION-FINANCE

GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS RECHERCHE DANS LE CADRE DE SA NOUVELLE ORGANISATION PAR FILIALE :

2 Directeurs Administratifs et Financiers

- Force de proposition auprès du Directeur Général, vous établirez le budget et les tableaux de bord, veillez à l'établissement des résultats mensuels, assurez la fiabilité du reporting et de la bonne analyse financière des affaires (Prix de revient et Marges).
- Vous serez responsable de la comptabilité clients, fournisseurs ainsi que du contrôle budgétaire...
- Votre formation, de type Ecole Supérieure de Commerce HEC, Essec, Sup de Co....) a été confortée par une expérience comparable en milieu industriel de 10 ans minimum.
- Généraliste de la fonction, vous êtes aussi à l'aise en techniques financières et comptables que dans des relations avec des équipes pluridisciplinaires.

Vous possédez un très bon relationnel et un esprit d'équipe.

Ces postes sont à pourvoir : en banlieue Ouest et en Haute-Normandie.

- Adressez votre candidature s/réf. VDM1461 à Euromessages, BP 80, 92105 BOULOGNE cedex ou tapez 3615 EUROMES code VDM1461 (1.01F/mn)

otc

Groupe britannique, coté à la Bourse de Londres, leader en Europe (Angleterre, Hollande, France, Allemagne) et présent en Australie et à Hong-Kong, Michael Page est devenu en quelques années le Numéro 1 du recrutement en France. Nous recherchons dans le cadre de notre fort développement un

Consultant

spécialisé en Assurances

- *De formation supérieure, vous justifiez d'une expérience de 2 à 3 ans acquise soit dans une compagnie d'assurances dans une fonction financière (contrôle de gestion, audit interne, ...) soit en cabinet d'audit avec une forte spécialisation dans le domaine de l'Assurance.*
- *Vous aimez les contacts, vous êtes attiré par les métiers du conseil ainsi que par une forte autonomie.*
- *Après une période de formation, vous prospectez, développez et gérez votre portefeuille de clients pour qui vous mènerez des missions de recrutement de A à Z sur des postes très variés.*
- *Doté d'une forte personnalité et d'une grande ténacité, vous êtes capables de gérer des contacts à haut niveau et d'évoluer dans une structure exigeante et dynamique.*

Adresser CV + photo + n° de tél professionnel et personnel + rém. actuelle à Sylvain Rougeau, Michael Page Finance, Banque & Comptabilité, 3 bld Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou taper votre CV sur 36.17 code MPage *(Corniche 3,48F/Min)* sous réf. : SR1000.

MP

Michael Page Finance, Banque & Comptabilité
Le spécialiste du recrutement Financier



MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE

Société d'Assurance Mutuelle
(9 milliards de chiffre d'affaires - 4 800 personnes)

recrute un chef de projets en organisation (H/F)

Basé à Niort et intégré à la Direction de l'Organisation et des Méthodes, il sera chargé de réaliser, au sein de l'équipe d'organisateurs, des missions en matière d'audit, de conseil et d'assistance à la mise en œuvre de réformes ayant pour objet d'assurer :

- la cohérence des structures de la Mutuelle et de leurs compétences respectives,
- *la recherche d'une meilleure qualité,* en adéquation avec les besoins des sociétaires, et de gains de productivité en ayant en permanence le souci de l'amélioration des conditions de travail,
- la gestion optimale du circuit de l'information.

Si *vous possédez une formation de niveau* BAC + 5 et des compétences techniques organisationnelles et informatiques, ainsi qu'une expérience d'une durée de 10 ans environ en matière de conduite de projets, dont certains à connotation « nouvelles technologies », dans le secteur tertiaire, nous vous remercions d'adresser (sous référence DOM/CPO) avant le 10/04/1996, lettre manuscrite + CV + prétentions + photo à :

Mutuelle Assurance des Instituteurs de France
Direction des Ressources Humaines
Service Gestion des Carrières
79038 Niort cedex 9

GESTION-FINANCE

Ingénieur Financier
Marchés Immobiliers

400 KF+ **Paris**

Mettez vos compétences fiscales/juridiques et votre créativité financière au service d'un projet de grande ampleur

LA SOCIÉTÉ
- Importante société foncière de "defeasance".
- Patrimoine immobilier diversifié (bureaux, habitations, services, loisirs...).
- Environnement exigeant et stimulant.

LE POSTE
- Sous la responsabilité du Directeur Financier, au sein d'une équipe d'Ingénieurs Financiers, vous :
  - analysez l'ensemble des dossiers qui vous sont soumis, dans leurs dimensions stratégique, financière, comptable, technique, commerciale, juridique et fiscale.
  - préconisez la solution la plus conforme aux intérêts de l'entreprise (en termes de montage, vente, gérance, restructuration...),
  - conseillez les opérationnels chargés de la gestion du dossier une fois vos préconisations acceptées.

PROFIL RECHERCHÉ
- 35/40 ans. Etudes supérieures de haut niveau : école de commerce ou d'ingénieurs. Un MBA sera un plus apprécié.
- Expérience approfondie de l'immobilier acquise soit dans l'industrie (BTP...) soit dans les services (audit, expertise comptable, institution financière...). Une pratique de la reprise de sociétés en difficultés sera un avantage.
- Capacité à conduire une réflexion stratégique. Competences fiscales, juridiques et en mathématiques financières. Maîtrise des outils informatiques.
- Tempérament de battant. Goût du challenge. Très grande énergie. Créativité et imagination. Diplomate. Autonome et solidaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet avec photo et rémunération actuelle sous réf. LM/1006 à Catherine GIRARD, N.B.S., 4 rue du Colisée, 75008 PARIS.



N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company



Paris - London - Aberdeen - Birmingham
Bristol - City Edinburgh - Glasgow - Leeds
Manchester - Slough - Madrid



P.M.E., C.A. 65 MILLIONS DE FRANCS, FILIALE D'OTIS, NUMÉRO 1 MONDIAL DE L'ASCENSEUR,

recherche pour son siège situé à Saint-Quentin-en-Yvelines un

Responsable administratif et financier

ENVIRON 30 ANS

Il assistera la Direction Générale dans la gestion comptable et financière de la société : supervision de la comptabilité (5 personnes), gestion de la trésorerie, reporting mensuel anglo-saxon, élaboration et suivi des budgets.
De formation supérieure Bac+4 minimum + DESCF si possible, avec une expérience significative de contrôle de gestion, vous avez acquis une bonne maîtrise des systèmes comptables français et anglo-saxons et connaissez bien l'Anglais.
Vous souhaitez aujourd'hui valoriser cette expérience en exerçant des responsabilités opérationnelles et variées que seule une P.M.E. peut offrir et qui favorisera l'évolution de votre carrière éventuellement internationale.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence **298/6/LM à NICOLE ANCESSI CONSEIL**
19, rue de la Trémoille - 75008 PARIS,
qui l'étudiera en toute confidentialité.

OTIS



Le Conseil général de l'Eure
à 100 km de Paris au cœur de la Normandie
recherche un

GESTIONNAIRE DE LA DETTE

Au sein de la direction des Finances, vous assurez le suivi des emprunts et de la trésorerie. Pour celà, vous préparez les négociations avec les organismes financiers : établissement du cahier des charges des consultations, examen des propositions, en liaison directe avec le directeur des finances.

Par ailleurs, vous avez à analyser la situation financière des demandeurs de garanties d'emprunts.

Votre formation, de niveau BAC +3, a été complétée par une première expérience dans une collectivité locale, ou dans le secteur bancaire.

Vous maîtrisez, si possible, l'outil informatique (tableur, logiciel de gestion des dettes : LOAN Expert).

Le poste est à pourvoir le 1er juin prochain de préférence par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire de catégorie A .

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre de motivation, CV et photo sous la référence GC03 à Monsieur le Président du Conseil général - Direction des ressources humaines - Hôtel du Département - Boulevard Georges Chauvin - 27021 EVREUX Cedex - Tél : 32 31 50 13.

Austin Knight - Carré Turenne



VILLE DE ROUEN

Recrute

SON CONTRÔLEUR DE GESTION

Cadre A - Statutaire ou Contractuel

Sous l'autorité directe du Secrétaire Général, en relation avec l'Adjoint chargé des finances, vous aurez pour :

MISSIONS :
- La réalisation d'études organisationnelles et financières des services
- L'assistance des services pour la mise en place de tableaux de bord et, notamment, la définition d'indicateurs pertinents, l'analyse, l'exploitation et la mise à jour des données,
- L'étude de faisabilité d'un système de facturation interne inter-services,
- La définition des procédures internes,
- Le contrôle d'organismes para-municipaux, associations, co-contractants, gestionnaires délégués...

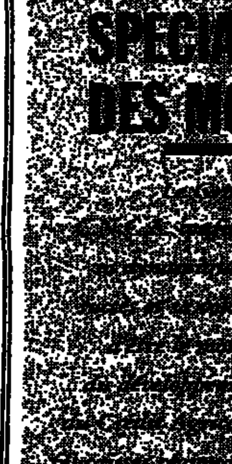
PROFIL :
- Une formation supérieure en contrôle de gestion,
- Une expérience professionnelle de 3 années minimum, une première expérience en collectivité territoriale ou en gestion publique étant particulièrement appréciée,
- Une aisance relationnelle, une capacité d'écoute et d'initiative,
- Une parfaite maîtrise de l'outil informatique,

REMUNERATION : • Statutaire + Prime

Adresser Curriculum Vitae et lettre manuscrite à Monsieur le Maire de Rouen - Hôtel de Ville Place du Général de Gaulle - 76037 ROUEN Cedex

Au cœur de l'économie
Paris 15ème *auprès de chaque client*

SPECIALISTE DES MOYENS DE PAIEMENT



Au sein de la Direction du Marketing vous aurez pour principales missions de :
- Participer à la création, la définition, le lancement et le suivi des produits : DAV, moyens de paiement, dates de valeur et facturation, monnaie unique
- Apporter une bonne connaissance des nouvelles technologies dans ce domaine
- Animer des groupes de travail avec les caisses régionales, filiales et directions du Groupe C.N.C.A.

A 32/35 ans, vous êtes diplômé d'une grande école (ESCP, Sup de Co Lyon) et justifiez d'une expérience similaire de 5 à 6 ans. Une parfaite maîtrise de la micro informatique et de l'anglais est indispensable. Votre aisance relationnelle se double d'une grande créativité.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre de motivation) à DRH/CS - sous la référence 96.03 à la Caisse Nationale de Crédit Agricole - 91/93 boulevard Pasteur - 75015 Paris.

L'Imagination dans le bon sens

NC Communication

Organisme financier de premier plan

recherche, un

Auditeur financier

Au sein de notre Direction des Activités Bancaires et Financières, vous serez intégré à l'équipe de l'Audit Interne (15 personnes).

Vous participerez à des missions d'audit à caractère essentiellement financier mais ponctuellement général, visant à établir des recommandations concrètes d'amélioration, et deviendrez rapidement chef de mission.

Vous contribuerez également au développement des méthodes d'audit. Vous interviendrez auprès de l'ensemble des services opérationnels de notre direction, ainsi qu'auprès des filiales qui lui sont rattachées.

Vous possédez une formation supérieure, grande école de commerce ou d'ingénieur, et parlez couramment l'anglais et/ou l'allemand. Fort d'une expérience d'au moins 5 à 6 années en audit interne ou externe dans les secteurs bancaires et financiers, vous maîtrisez plus particulièrement l'une des activités suivantes : dépositaire, gestion pour compte de tiers, marché pour compte propre.

Disponible, vous faites preuve de qualités rédactionnelles et relationnelles, et pratiquez la micro-informatique.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre et CV), en précisant sur l'enveloppe la réf. 352, à Communiqué - 50/54 rue de Silly 92513 Boulogne-Billancourt Cedex.

GROUPE INTERNATIONAL, présent dans 60 pays réalisant un CA de 16 Milliards F. avec 16 000 personnes dans l'industrie pharmaceutique, recherche un

CONTROLLER INDUSTRIEL INTERNATIONAL PHARMACIE 400/500 KF

pour ses douze usines (Europe, USA, Amérique latine...)

32/40 ans, formation supérieure, anglais courant, espagnol si possible, expérience environ 10 ans contrôle de gestion dans **un contexte opérationnel, industriel, international.** Connaissance micro-informatique et GPAO.

Poste très évolutif basé Paris Sud avec 40% déplacements.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence 280/6/LM à **NICOLE ANCESSI CONSEIL**, 19, rue de La Trémoille, 75008 Paris, qui l'étudiera en toute confidentialité.

OPQCM



SIP

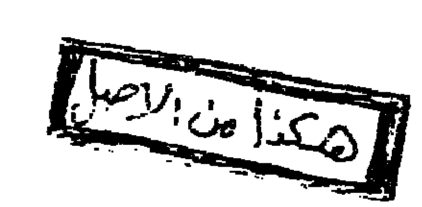
Société spécialisée dans la **conception de systèmes d'information pour la banque et l'assurance,** pour accompagner notre croissance dans la gestion de portefeuille et de patrimoine, nous recherchons un collaborateur dont l'ambition se justifie par ses compétences et sa rigueur.

CHEF DE PROJET UTILISATEURS

Le poste est basé à Paris

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un important projet chez un de nos clients privilégiés, nous recherchons un candidat âgé de 32 à 38 ans. De formation supérieure (Bac+4), vous justifiez d'une expérience d'au moins 5 années dans le domaine de la gestion commerciale d'une banque ou d'un établissement de crédit spécialisé dans la collecte d'épargne. Vous maîtrisez les outils bureautiques (Windows, Excel et le langage SQL). Votre capacité à modéliser (Merise) et vos connaissances en back-office seront des atouts appréciés. **Réf. SIP/CPU**

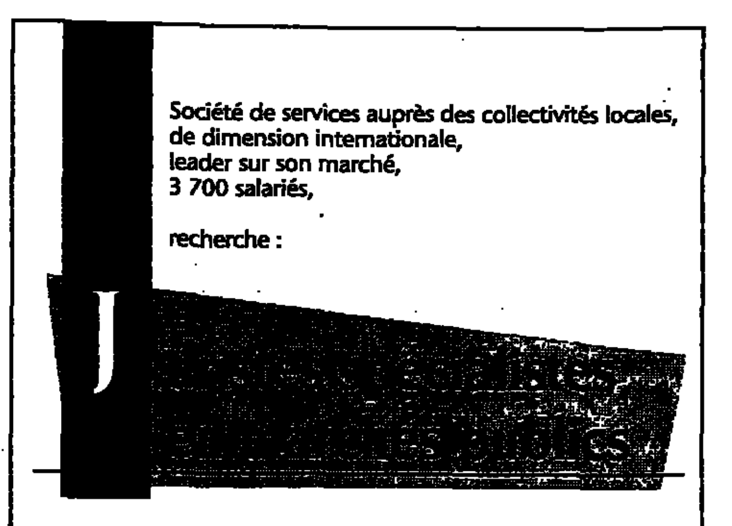
Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV et prétentions à : SIP SA - Direction des Ressources Humaines - Les Cardoulines B4 - 1360 route des Dolines - Sophia Antipolis - 06560 VALBONNE.



JURISTES-RESSOURCES HUMAINES

Société de services auprès des collectivités locales, de dimension internationale, leader sur son marché, 3 700 salariés,

recherche :



A 30 ans environ, diplômé d'un troisième cycle de droit public ou équivalent (Sciences Po serait un plus), vous avez impérativement une première expérience réussie (3 ans minimum) dans un domaine similaire. Vous parlez anglais et maîtrisez la micro-informatique. Vos qualités relationnelles vous permettent de vous adapter à des interlocuteurs variés.

Pour ces postes basés en proche banlieue Ouest (92), nous recherchons des candidats motivés, imaginatifs, rigoureux et pragmatiques.



Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV), sous référence B6 03 09, à Béatrice GALIEVSKY, FAVEREAU CONSULTANTS 52, rue de la Fédération - 75015 PARIS.

Compensation and Benefits Professional for Europe H/F

Produits de grande consommation

Opportunité exceptionnelle pour un excellent professionnel des ressources humaines de contribuer, à l'international, au développement d'une multinationale leader, mondialement renommée.

Rémunération motivante

Suisse + nombreux déplacements

LA SOCIÉTÉ
- Plusieurs milliards de dollars de CA.
- Leader mondial dans son domaine.
- Profitable, en fort développement.

LE POSTE
- Sous la responsabilité directe du Directeur "Compensation and Benefits Europe", vous :
  - participez à l'élaboration et à la mise en oeuvre de notre politique internationale en matière de rémunération, d'avantages sociaux,...
  - conduisez les études appropriées pour le siège et en Europe et participez à leur consolidation au niveau mondial, en lien avec les opérationnels et nos équipes ressources humaines de chaque pays,
  - assurez un rôle de conseil auprès du siège et de nos filiales, avec l'appui de différents cabinets et de nos équipes.

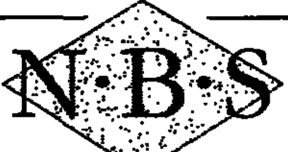
Réelles perspectives d'évolution pour candidat de valeur.

PROFIL RECHERCHE
- Grande école de commerce + 3/5 ans d'expérience, si possible à l'international, en entreprise ou cabinet.
- Parfaite maîtrise de l'anglais (français pour les étrangers) et de l'informatique.
- Rigoureux et organisé, avec d'excellentes capacités d'analyse et de synthèse.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet avec rémunération actuelle et photo sous réf. LM/60102 à Catherine GIRARD, N.B.S., 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.



N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company



Paris - London - Aberdeen - Birmingham
Bristol - City Edinburgh - Glasgow - Leeds
Manchester - Slough - Madrid

Filiale d'un groupe international de tout premier plan, nous sommes une société commerciale leader sur le marché du service grand public. Nous réalisons un chiffre d'affaires de l'ordre de 400 MF et employons 700 personnes. En pleine expansion, nous souhaitons aujourd'hui recruter notre

Directeur des Ressources Humaines

Partie intégrante du comité de direction, vous animez la fonction ressources humaines au sens large, en proposant les axes d'une politique adaptée à l'entreprise, à son devenir et en assurant la réalisation effective de celle-ci sur les plans de l'emploi, la formation, la rémunération, le développement, le management...

Animateur de votre équipe, vous en coordonnez l'activité.

Agé de 35 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur (juridique de préférence), vous justifiez d'une expérience de 8/10 ans acquise en environnement commercial, si possible multisites.

Votre compétence sur l'ensemble des paramètres de la fonction et votre engagement total dans ce métier vous permettent d'être à la fois un homme de stratégie et de réalisation, de conseil et de contrôle, proche du terrain mais apte à la conceptualisation. Familiarisé avec les systèmes de reporting anglo-saxons, vous pratiquez l'anglais au quotidien.

Ce poste, basé en proche banlieue parisienne ouest, implique des déplacements en région.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature, sous la réf. C331 B, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

JURISTE CONFIRMÉ

Un organisme d'aménagement du secteur public recherche un candidat pour l'intégrer au sein de sa division juridique.

Outre une solide formation de base (DESS), il aura cinq ans d'expérience (acquise de préférence dans une compagnie d'assurance, une entreprise de BTP ou une société d'aménagement), lui ayant permis de développer des connaissances significatives dans le domaine de la responsabilité des constructeurs, notamment.

Rigoureux, capable de répondre rapidement à des problèmes complexes, il témoignera également d'un excellent esprit d'équipe et de sens relationnel.

Poste basé à Paris.

Écrire sous réf. 13A 3017 6M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publicorp

Cabinet Conseil en Gestion des Ressources Humaines, nos métiers sont la recherche de Cadres et de Dirigeants, le conseil en management et structures humaines, l'évaluation individuelle et les bilans professionnels. Nous souhaitons intégrer un

Consultant Confirmé

Habitué à développer et fidéliser une clientèle en vendant et réalisant des prestations de qualité.

Vous voulez compléter une petite équipe souple, réactive et très professionnelle, qui privilégie échange, partage et mise en commun de compétences au profit de la qualité du service apporté à ses clients.

Pour en savoir davantage, n'hésitez pas à entrer en contact avec Patrick de BEJARRY (tél : 46.48.96.96) ou adressez votre CV à

CHP **Cabinet Henri PHILIPPE - 2 bis, rue Michelet 92441 ISSY-les-MOULINEAUX CEDEX (proche porte de Versailles)**

Membre de Syntec-Conseil

Évidence

ACOPAD, leader du Conseil en Ressources Humaines dans le Sud-Est Méditerranéen accentue son développement et recherche pour ce challenge un :

CONSULTANT EN RESSOURCES HUMAINES

A 30/35 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, type ESC-Sup de Co, option ressources humaines ou équivalent, vous possédez une expérience de trois à cinq années dans un cabinet conseil.

ANIMATEUR D'EQUIPE. Homme de dialogue et de communication, vos qualités de manager vous permettent d'animer une petite équipe de consultants.

DEVELOPPEUR. Autonome et organisé, votre goût développé pour la négociation et votre aisance sur le terrain vous permettent de mener à bien toute activité commerciale.

CONSEIL. Disponible et attentif, vous analysez parfaitement les besoins de vos clients et vous leur proposez les meilleures solutions.

Votre rémunération sera directement liée à votre réussite. Lieu de résidence : Nice, Toulon, Marseille, Arles ou Montpellier.



Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle) à ACOPAD, Marcel Landrieau, 86 rue Edmond-Rostand, 13006 Marseille.

Conseil en Management des Ressources Humaines
ARLES - MARSEILLE - NICE - PARIS - TOULON

MEDIA SYSTEM

Culligan FRANCE

Notre croissance (20% par an) nous conduit à renforcer notre Direction Financière en créant le poste de

JURISTE D'ENTREPRISE

Il intervient pour notre Siège, nos Agences, Filiales dans les domaines suivants :
. Droit Social, optimisation des Ressources Humaines,
. Droit Commercial et Droit des Sociétés.

Il est en relation permanente avec nos Conseils avec qui il prépare la gestion des contentieux, et notre Siège International avec qui il communique en Anglais.

De formation juridique supérieure (DJCE), âgés de 32 ans environ, les candidats auront acquis une expérience de 3 à 5 ans en Entreprise ou en Cabinet.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre) à Christian Duviller
CULLIGAN FRANCE : 4 rue du Président Kennedy - 78340 LES CLAYES SOUS BOIS

LES DIRIGEANTS



SPIELER SCHOEPFER
PARTNERS

Directeur Général
500KF

ALSACE. Notre groupe international de sociétés (100 M de CHF) est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'appareils et de systèmes liés à la distribution des fluides et énergies.
Nous recherchons le Directeur Général de notre entreprise située en Alsace.
S'appuyant sur une équipe de Direction solide, ce manager opérationnel prendra en charge la responsabilité globale de ce centre de profit (52 personnes) dont il gérera et développera l'activité en France et a terme à l'Export. Jouissant d'une grande autonomie, il dépendra directement du Directeur Général du groupe.
Agé de 35 ans minimum, le candidat sera ingénieur (électricité - électronique) avec une formation complémentaire en gestion de type (MBA, ISG ou équivalent) ou de formation commerciale supérieure (HEC, ESC) confortée par au moins 5 ans d'expérience de vente dans un domaine technique proche de notre activité.
L'expérience de la gestion de projets industriels et de la négociation avec des partenaires du secteur public est indispensable.
Cet homme de terrain, excellent organisateur et développeur commercial, sera doté d'un réel charisme de dirigeant.
Ce poste représente un challenge d'avenir dans un environnement dynamique en pleine expansion et exige une compétence linguistique de bon niveau en allemand et en anglais.

Adresser CV + lettre de motivation à
SPIELER SCHOEPFER PARTNERS, sous réf M 607.
1 place de Bordeaux 67000 STRASBOURG.
Tél : 88.52.11.00. - FAX : 88.52.12.88. Discrétion assurée.

Deutsch-französische Personalberatung - Conseil franco-allemand.
STRASBOURG - PARIS - FRANCFORT - BALE

Notre OPCA est un acteur important et reconnu dans le domaine de la formation professionnelle (30 salariés ; 250 MF). Nos activités et missions sont en constante progression.
Afin de répondre de manière toujours plus réactive aux attentes de nos nombreux adhérents et de leurs salariés, nous recherchons notre

DIRECTEUR DELEGUE(E)

Celui-ci, en étroite et harmonieuse relation avec les instances de décision, saura proposer des axes d'action, mettre en œuvre les décisions prises et être la plaque tournante efficace entre tous les acteurs concernés (Conseil d'Administration, entreprises, équipe interne, ...).
Diplômé de l'enseignement supérieur, il sera un connaisseur très averti des dispositifs de Formation (FPC, Alternance). L'expérience du paritarisme serait un plus. Il maîtrisera, bien sûr, toutes les compétences techniques indispensables à la gestion d'entreprise (finances et comptabilité ; administration ; informatique et organisation).
Il sera en outre un excellent animateur, aura une personnalité de dialogue, de consensus mais aussi d'autorité. Il devra disposer d'une large envergure personnelle et de très bonnes qualités relationnelles.
Merci de bien vouloir adresser un dossier de candidature complet sous référence 1427 LM à notre conseil ALGOE 28 avenue de Messine - 75008 PARIS.

◇ A L G O E
Gestion Individuelle des Carrières

Important fabricant de biens d'équipement industriels destinés à l'Agro-alimentaire (400 personnes) basé en région Rhône-Alpes, fortement orienté à l'exportation, nous sommes reconnu comme spécialiste de l'ingénierie de notre métier, sur un marché en pleine mutation. Pour accompagner notre développement, nous recherchons notre

DIRECTEUR COMMERCIAL

Rattaché à la Direction Générale, vous optimisez le processus de vente en élaborant et en faisant appliquer votre politique commerciale et marketing, en termes d'orientations stratégiques, d'approche et de suivi des marchés, définition et adaptation de la gamme de produits, politique tarifaire et enfin suivi de la clientèle.

De plus, vous animez et encadrez le réseau commercial (vente et SAV), chargé de promouvoir nos produits auprès des utilisateurs (artisans, GMS, industriels).

A 40 ans, de formation commerciale et/ou marketing supérieure, vous avez forgé votre expérience au sein d'un groupe de dimension internationale. Autant homme d'action que de réflexion, vous conjuguez présence sur le terrain et capacité d'analyse et de synthèse des dossiers. La réussite à ce poste nécessite la parfaite maîtrise de l'anglais et d'une autre langue européenne, ainsi qu'une totale disponibilité. Les perspectives d'évolution au niveau supérieur du groupe sont de nature à séduire un candidat de grande valeur.

Si vos capacités sont à la mesure de nos ambitions et que ce challenge vous motive, adressez votre candidature (CV, lettre manuscrite et photo) sous référence **DC/LM** à : Stratégie & Potentiels 37, rue de Gottenhouse - 67700 SAVERNE.

STRATEGIE & POTENTIELS

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Nous sommes l'un des leaders sur le marché des composants d'emballage destinés à la parfumerie, la cosmétique, et la pharmacie. Nous intervenons dans le cadre de productions de grande série. Dans la perspective de notre implantation industrielle au Japon, nous recherchons notre futur

DIRECTEUR D'USINE JAPON

Missions et Responsabilités

Apres une formation de quelques mois dans nos usines françaises sur nos produits et notre systeme de production, et sous la responsabilité de notre Direction Générale, vous supervisez le déploiement industriel de notre usine japonaise. Vous intervenez dans la définition, l'installation, la mise en route et la qualification de projets importants. Dans un premier temps, vous dirigez des unités d'assemblage puis, progressivement, de moulage. En outre, vous assurez les contacts indispensables auprès de notre partenaire japonais.

Profil et Offre

Ingénieur généraliste de formation, vous disposez, à 35 ans environ, d'une solide expérience en matière de conduite de projets ou de mise en place d'ateliers. Pour ce poste, un bon niveau d'anglais est requis et la pratique du japonais serait appréciée (idéalement biculturel). Autonome et habitué à évoluer en environnement international, vous bénéficierez d'un statut et de conditions d'expatrié. Nous mettrons à votre disposition tous les moyens nécessaires à la bonne marche de votre mission et vous permettrons d'évoluer dans un cadre de travail favorisant l'épanouissement personnel.

PREMIÈRE Ligne

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous référence 4992 à notre conseil **PREMIERE LIGNE** : 54, avenue du Général Leclerc - 92513 Boulogne Cedex
Fax : 46 05 00 34.



CONCOURS DE REDACTEURS DE PROCES-VERBAUX DE SEANCE DE LANGUE FRANÇAISE
CONCOURS D'INTERPRETES DE LANGUE FRANÇAISE

Le concours de recrutement de rédacteurs de procès-verbaux de séance de langue française aura lieu le 23 mai 1996. Celui d'interprètes de langue française aura lieu les 6 et 7 juin 1996. Ces concours doivent permettre de dresser une liste de lauréats à qui il sera fait appel pour pourvoir les postes qui sont ou deviendront vacants.

Pour les rédacteurs de procès-verbaux de séance:
Les candidats doivent avoir le français comme langue principale, une parfaite maîtrise de cette langue et une excellente connaissance de l'anglais, être titulaires d'un diplôme universitaire, avoir à leur actif trois années d'expérience de la rédaction de procès-verbaux de séance, du journalisme, de l'interprétation, de la traduction ou de l'édition, et être familiarisés avec l'informatique et le traitment de textes.

Pour les interprètes de langue française:
Les candidates doivent avoir le français comme langue principale, une parfaite maîtrise du français et une excellente connaissance de l'anglais et du russe, être titulaires soit d'un diplôme universitaire et avoir à leur actif 200 journées de travail en tant qu'interprètes de conférence, soit d'un diplôme d'enseignement supérieur délivré par une école d'interprètes dont la réputation est bien établie.

La rémunération nette de début est de 31.914 dollars par an, montant auquel s'ajoute une indemnité qui varie selon le lieu d'affectation (14.480 dollars à New York).

Les candidats doivent se procurer en écrivant à l'adresse indiquée ci-après une formule de demande d'admission à concourir qu'ils retourneront à la même adresse, dûment remplie, le 15 avril 1996 au plus tard: **Section de recrutement du Secrétariat, Bureau 266, Office des Nations Unies à Genève, CH-1211 Genève 10 (Suisse), Télécopieur (41-22) 907-0006**

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX
Le Monde
1er quotidien français à l'étranger



هكذا من الاصل

LES DIRIGEANTS

Groupe multinational dans le secteur des services (400 millions de francs de CA - 1 200 personnes dans le monde), leader dans notre domaine, nous sommes présents aux Etats-Unis, en Australie et en Asie.
Récemment implantés en France, nous créons le poste de

Directeur Général France

Poste basé à Paris

Reportant directement au Comité de Direction du Groupe, vous conduisez le développement en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. Vous animez les équipes (50 personnes implantées à Paris et en Afrique), représentez le groupe auprès des entreprises et des institutionnels sur votre zone (1/3 de votre temps en déplacement).

A 35/40 ans, de formation Ecole de Commerce ou MBA, vous êtes actuellement le patron d'une filiale, d'une division ou d'un département, et développez des activités de service à l'international, pour le compte d'une multinationale (poste expatrié ou non).

Vous êtes un véritable manager, autonome, à l'aise dans un contexte très international. Quelle que soit votre nationalité, vous parlez parfaitement anglais et français, et avez une bonne sensibilité informatique.

Venez réaliser votre projet d'entrepreneur en prenant la direction de notre filiale française, nous vous apporterons notre savoir-faire en termes de métier et les moyens d'un groupe en pleine expansion.

Ecrire à notre Conseil, Mme Claude PERIDIER,
sous référence 6202



ALEXANDRE TIC SA
2, RUE DE L'EGLISE-92200 NEUILLY S/SEINE

PME DU SECOND ŒUVRE BÂTIMENT
FILIALE D'UN GROUPE MULTINATIONAL

Directeur commercial

Si évoluer à un haut niveau de responsabilités correspond à vos attentes et à vos compétences, merci d'adresser vos lettre manuscrite, CV et photo sous référence 270 à Alto-Carrières, 47, rue de Bellevue, 92513 Boulogne Billancourt Cedex, qui transmettra.

Doué d'un sens inné de l'organisation et d'un charisme naturel, vous êtes également reconnu pour votre esprit d'analyse rigoureux et votre goût de l'innovation. Homme de terrain diplômé d'une grande école, à 40 ans environ, vous disposez d'une expérience significative du management de commerciaux dans le second-œuvre bâtiment. Professionnel du marketing, en prise directe avec le Président, vous définissez les orientations stratégiques de l'entreprise et participez à leur mise en œuvre. Manager de tempérament, vous animez votre équipe de technico-commerciaux et axez votre action sur leurs motivations et le développement de leurs compétences. Basé à Paris, votre forte personnalité vous permettra rapidement de vous imposer comme un leader auprès de vos collaborateurs mais aussi de vos clients.

The earth rotates around its own axis once every 23 hours, 56 minutes and 4 seconds. During this time more than 55.000 Baxter employees, 500 of them in Germany, work for the health of millions of people. Our healthcare products and services help to diagnose, cure and prevent illnesses. For many patients this means life and quality of life.

We research for life



Medical Technology • Therapy

Assistant to the President

Biotech Europe

Today, Baxter combines therapies, medical technologies and hospital supplies with the best performance and services. This special combination of products and services gives Baxter the virtually unparalleled ability to successfully meet the demands of tomorrows health sector.

The dynamic growth of the healthcare market is a constant challenge to the company and to each individual employee.

As Assistant to the President of our Biotech business we are looking for a high potential Management talent which after 1-2 years can assume Management responsibilities in Europe or globally after having gained extensive understanding of the group, its philosophies and strategies, products and people.

Working on a pan-european basis your responsibilities will include evaluating, analysing and making Management recommendations on strategic European projects, conducting industry analyses, executing specific market projects depending on Management needs, managing and driving European initiatives across the functions, coordinating and executing the Strategic Plan Process in cooperation with the Senior European Management Team. Furthermore you will prepare Management presentations and reviews and you will participate in European and global Biotech projects.

Your qualification should include an MBA or equivalent academic background and some years of work experience, preferably in the healthcare industry. Marketing or business development experience would be a plus. You are flexible and open with excellent communication skills combined with the ability and desire to work in a team. Fluency in english and french, and perhaps another european language, is essential.

If you are highly motivated and would like to invest your full motivation in this position, don't hesitate to send your complete application to the attention of:
Baxter Deutschland GmbH,
z. H. Frau Claudia Gschwind,
Edisonstraße 3-4,
D-85716 Unterschleißheim, Germany
Telefon: cc 49 89 / 3 17 01-0.

Baxter



Pour passer vos annonces :



44-43-76-03
44-43-77-34

FAX : 44-43-77-32



Capitale du ski en Haute-Maurienne,
LA STATION DE VAL CENIS recherche son

DIRECTEUR

Directeur des remontées mécaniques et de la Maison du Tourisme, vous concevez et mettez en œuvre l'ensemble des actions contribuant à la promotion et au développement commercial de notre station. Vous assurez la gestion financière et administrative de l'ensemble. Vous animez - en saison - une équipe d'une centaine de personnes. Diplômé d'une Ecole de type ESC ou IEP, vous possédez une expérience d'une dizaine d'années dans les organismes publics ou privés, impliquant les partenaires locaux, les élus, les administrations, les associations. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et si possible l'Italien. Disponibilité, créativité, excellent sens relationnel et bien sûr l'attrait de la montagne sont indispensables pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 645 M à notre conseil Joëlle FAYE - ALGOE - 9 bis route de Champagne - 69134 ECULLY cedex.

◇ A L G O E
Gestion Individuelle des Carrières

LE MONDE DES CADRES

Notre client, société de Conseil en Management et Organisation de forte notoriété, spécialisé dans la gestion du changement et l'amélioration des résultats, recherche pour sa filiale française plusieurs collaborateurs.

CONSULTANTS DEBUTANTS ET CONFIRMES
CHEFS DE PROJET

Vous ferez partie d'une équipe impliquée dans la réalisation de projets ambitieux.

Vous serez un élément moteur dans l'élaboration et la mise en place d'organisations plus performantes et de systèmes de gestion plus adaptés.

Votre pluridisciplinarité et votre flexibilité intellectuelle seront indispensables à votre réussite au sein de ces équipes, ainsi qu'un sens de l'analyse et de la synthèse.

Votre personnalité vous oriente naturellement vers les contacts humains et le travail en équipe. Agé de 25 à 35 ans, vous êtes diplômé d'une Ecole de Commerce ou d'Ingénieur. Vous avez le goût des déplacements fréquents, même internationaux, ainsi que celui des langues vivantes (anglais et une autre langue européenne).

Veuillez adresser votre C.V. avec une lettre manuscrite et une photo obligatoire à K.F.L. Conseils - Paul Menand 10, rue de Louvois - 75010 Paris, en précisant le poste recherché.

Professionnel de la prévoyance collective

Nous sommes un grand groupe d'assurance français. Dans le cadre d'un projet d'envergure, nous recherchons un professionnel de la prévoyance collective. Rompu aux techniques de négociation avec les entreprises et sensibilisé à la problématique de la maîtrise des coûts des dépenses de santé, vous intervenez sur :

- la contribution au développement de projet :
- élaboration et mise en œuvre des méthodes et outils de management nouveaux *pour les contrats collectifs*
- animation des groupes de réflexion en interne et en externe
- sensibilisation, formation et information des acteurs du projet.

- le développement commercial :
- proposition, conception et suivi d'offres produits auprès des clients partenaires
- représentation auprès des professionnels de la santé, des partenaires sociaux, des pouvoirs publics...

A 30/35 ans, vous avez acquis après votre diplôme d'études supérieures une réelle expérience commerciale et avez envie de vous investir dans une équipe novatrice... La maîtrise parfaite de l'anglais est impérative pour ce poste basé à Paris. La connaissance du domaine de la santé et du milieu médical libéral serait un atout supplémentaire.

Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à Media System, réf. 25314, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

MEDIA SYSTEM

L'un des leaders nationaux d'une des activités majeures du B. to B. crée auprès du Directeur Général le poste de

Responsable marketing et développement international

Sur le marché national, études de clientèle, d'implantation, de concurrence et innovation.

En Europe, recherche et négociation de partenariats.

Ce responsable aurait autour de 35 ans, une formation supérieure, une expérience dans le domaine industriel ou des services à l'industrie.

Avec à la fois la vision stratégique et l'emprise au quotidien. Pratiquerait l'anglais et l'allemand.
Aspirerait à une rémunération de l'ordre de 400 KF.
Poste basé à Paris.

Merci de faire part de votre intérêt à Alain SARTON sous référence 123 M - PLEIN EMPLOI - 10, rue du Mail 75002 PARIS.



Nous sommes l'un des grands Centres Hospitaliers Spécialisés du Nord. Nous recherchons notre

Adjoint à la direction stratégique

De création récente, la Direction Stratégie a pour objectif de préparer et de piloter les changements *qu'exige la mise en œuvre d'une politique de Santé* Mentale mieux adaptée aux évolutions sociales, économiques, démographiques et urbaines. Cette stratégie s'exprime en un Projet d'Etablissement dont l'élaboration implique l'ensemble des acteurs dans une pratique cohérente.

Vous assurez la collecte, le traitement et la diffusion des informations nécessaires à la réflexion et à la préparation des dossiers et des projets. Vous participez et animez des séances de travail pluridisciplinaires, en rédigez les rapports, élaborez des scénarios et des *solutions. Vous traitez les questions sous les angles* juridique, économique, institutionnel et humain.

De formation supérieure (Sciences Po ou équivalent), vous voulez développer un projet à partir de votre première expérience. Vous pourrez ensuite intégrer le corps de la Direction des Hôpitaux.

Merci d'écrire à notre Consultant, Marc Depinois, sous référence 883 LM. Il traite votre dossier en toute confidentialité.



ALEXANDRE TIC SA
46 AVENUE DU PEUPLE BELGE - 59800 LILLE

CABINET CONSEIL EN ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Évolutions & Projets

A proximité des plages du littoral, une ville moyenne du Nord-Ouest recrute son

DIRECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES H/F

Ce **gestionnaire** orchestrera l'ensemble des projets du domaine culturel de la cité dans l'esprit fidèle des décisions arrêtées par les élus. Dépendant du Secrétaire Général, il apportera à l'Adjoint chargé de la Culture :

- un *savoir-faire* dans tous les domaines d'ordre **administratif** du montage des budgets, dossiers, recherche de concours, aux contrôles pour lesquels il saura élaborer des systèmes d'évaluation,
- un *savoir-être* près des responsables des services culturels qu'il servira au plan de sa **logistique**.

Déjà en charge de responsabilités en rapport avec des actes de gestion, **vous serez une force de propositions** dans les domaines de la culture où vous aimeriez vous épanouir.

Les premiers entretiens auront lieu à Paris, en Bretagne ou dans les Pays de Loire **entre les 9 et 12 avril.**

Notre cabinet vous garantit toute confidentialité.

Communauté Urbaine de Lille

Rejoindre la Communauté Urbaine de Lille (110 métiers, 2900 personnes), c'est mettre ses compétences au service de la coopération intercommunale (87 communes) pour le développement de la Métropole. Avec un budget de 7 milliards de francs, la Communauté Urbaine de Lille intervient dans le domaine de l'Aménagement et gère les services publics de Transports en Commun, Voirie, Ecologie Urbaine, Lutte contre l'Incendie.

2 Ingénieurs-Conseil en Urbanisme

par voie de Mutation, Détachement ou après concours.

Missions :
Au sein du service Aménagement et Urbanisme, vous participez par vos conseils et *propositions à la conception des documents et des opérations d'urbanisme et veillez aux* conditions de leur application.
Interlocuteur privilégié des Maires et des promoteurs, vous avez notamment en charge :
- L'élaboration du cadre réglementaire (POS, ZAC...);
- Le conseil aux Maires sur l'aménagement du territoire;
- La conception de projets d'aménagement opérationnels.

Deux postes sont à pourvoir : l'un comme assistant sur un secteur géographique (Réf.50) et l'autre comme assistant spécialisé en environnement : pollutions, nuisances, risques naturels et industriels (réf.55).

Profil :
De formation supérieure (aménagement, Urbanisme...) vous justifiez d'une première expérience en urbanisme ou en environnement.
Vous avez démontré de réelles capacités d'analyse et de communication indispensables à votre réussite dans ces postes.
La préférence sera accordée aux fonctionnaires de catégorie A par voie de mutation, détachement ou après concours.

Merci d'adresser votre candidature par lettre manuscrite avec curriculum vitae et photo en précisant la référence de l'un des deux postes à Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine de Lille - Service développement des Ressources Humaines - 1, rue du Ballon BP 749 - 59034 LILLE Cedex.

MEDIAPA

LA METROPOLE DES GRANDS PROJETS



Conseil – Audit – Expertise

Groupe Alpha

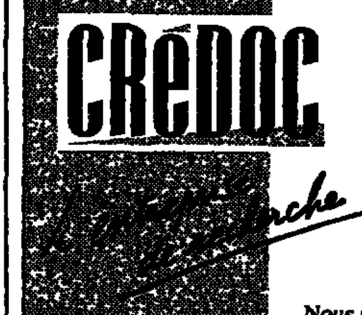
Réconcilier l'économique et le social

- Analyser l'entreprise à la lumière **des enjeux sociaux** ;
- Apporter à nos clients, les **Comités d'entreprise et de groupe**, un diagnostic financier et stratégique, leur donner les moyens d'anticiper les restructurations et les mutations technologiques de leur entreprise ;
- Mettre en action des équipes pluridisciplinaires proposant des solutions créatives, originales et opérationnelles :

- Diplômé(e)s d'une grande école de commerce, d'ingénieurs ou d'un 3e cycle universitaire ;
- Vous avez une expérience de 3 à 10 ans dans l'entreprise et/ou le Conseil ;
- Vous maîtrisez le diagnostic économique et l'analyse financière ;
- Et vous avez envie de vous impliquer activement dans le développement d'un groupe de 200 personnes qui saura vous donner diversité et perspectives.

Nous vous proposons à **Lille** :
- un poste de **Consultant Confirmé**
- un poste de **Consultant Junior**

Envoyez vite votre dossier de candidature (lettre, CV, prétentions) sous le n° 8967
Le Monde Publicité, 133, avenue des Champs-Elysées, 75409 Paris Cedex 08



- Une longue expérience reconnue dans les disciplines de la statistique et de l'économie appliquées aux sciences humaines et sociales.
- Un statut original : partenariat avec l'Etat pour la recherche et contrat d'études avec les entreprises, les collectivités locales, les Ministères...
- Une pluridisciplinarité réelle.

Nous recherchons un :

...nsable des ...es sociales» H/F

... la responsabilité de la négociation et de la ... d'études et de recherches avec les ... et les administrations. Vous devrez animer ... de 5 chargés d'étude et de recherche. ...on Grande Ecole ou Doctorat (avec ...les méthodes quantitatives), vous justifiez ...rience réussie de 5 ans minimum dans les ...s avez géré des contrats avec les entreprises ...s et commerciales, avec des administrations ...ctivités locales. ... l'aise dans la rédaction et la restitution ...avaux d'études. ... sur lesquels vous interviendrez concernent ...ociales au sens large : pauvreté, logement, ...ation... ...ence sur ces thèmes est nécessaire.

...resser votre dossier de candidature au ... 142, rue du Chevaleret - 75013 PARIS, ... du Directeur du CREDOC. ...lité assurée.



MARKETING-COMMUNICATION FONCTION COMMERCIALE



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Le **CNRS** (27000 chercheurs, ingénieurs et techniciens), recherche pour son siège (Service du Personnel), situé à Paris de préference **par voie de mutation ou détachement,** un

CHARGÉ D'ÉTUDES

(dépenses de personnel)

Collaborateur direct du responsable du bureau emploi, vous serez chargé de :
- la modélisation des prévisions de dépenses appliquées à la préparation du budget et à son suivi.
- l'analyse et le contrôle de l'exécution du budget de personnel dans un contexte déconcentré.
- Les études statistiques et prospectives nécessaires à l'accomplissement de ces missions, impliquant une participation directe à l'élaboration du bilan social, et aux réflexions sur la politique du personnel.

Agé de 30/40 ans, de formation supérieure (comptabilité, gestion...), vous disposez d'une expérience technique confirmée dans le domaine de la gestion budgétaire et financière du personnel, de préférence appliquée au Secteur Public (Fonction Publique, Etablissements Publics).

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions sous référence VDM1436 à EUROMESSAGES, BP80, 92105 BOULOGNE ou tapez 3615 EUROMES code VDM1436 (1,01 F/mn)

OC

Société internationale leader dans le monde des télécommunications.



planification marketing



Au sein de la Division Marketing, dans un contexte réellement international, vous serez chargé de la préparation des prévisions marketing dans le cadre de la planification et du processus budgétaire.

Vous avez un diplôme type "Grande Ecole" (Ingénieur, MBA) et une première expérience en planification marketing ou financière, de préférence dans le secteur des télécommunications ou dans un environnement de services de haute technologie.

Votre esprit d'analyse et de synthèse, votre intérêt pour les prévisions chiffrées seront la clef de votre réussite dans ce poste.

Notre langue de travail étant l'anglais, vous êtes impérativement bilingue. Vous maîtrisez par ailleurs l'utilisation des bases de données et les outils informatiques tels qu'Acces, Excel, Powerpoint...

Pour ce poste basé à Paris, merci d'adresser votre dossier de candidature, en précisant sur l'enveloppe la référence 333, à Communiqué, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex, qui transmettra.

MEDIAPA



odam

Depuis 1968, notre groupe (350 personnes) en Alsace conçoit, élabore et réalise une large gamme d'appareils high tech de renommée mondiale. Souhaitant aujourd'hui structurer notre présence dans le domaine de l'IRM, tant en France qu'à l'étranger, nous créons le poste de

CHEF DE MARCHÉ IRM EXPORT

basé à Paris

Directement rattaché à notre PDG, votre mission est de renforcer d'ici deux ans les structures marketing et commercial sur le plan international et national.

Pour ce faire, vous initialisez et entretenez des relations privilégiées avec les autorités médicales et économiques dans les pays concernés : Directions et Services d'hôpitaux, Observatoires d'expansion économiques; identifiez les distributeurs et finalisez les contrats.
Cette mission couronnée de succès, nous vous proposerons de devenir le Responsable de notre Division Imagerie Médicale.

A 35/40 ans environ, de formation Bac + 4, vous maîtrisez l'anglais et une seconde langue, allemand ou espagnol. Vous justifiez d'une expérience similaire acquise dans le domaine de l'imagerie médicale à l'International.

Vous souhaitez aujourd'hui valoriser vos qualités de négociateur à haut niveau dans un environnement exigeant disponibilité, organisation et capacité d'initiatives.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo), sous référence 5170 LM, à MANAGING, Philippe HAEN, 34 bd Haussman, 75009 PARIS.

STRASBOURG - LYON
MULHOUSE



MANAGING
P A R I S

MEDIAPA

CONSEIL ET AUDIT



L'Ouverture Ernst & Young

Accompagner les PME dans le franchissement des étapes critiques de leur développement telles que la diversification, les alliances, les restructurations, l'internationalisation, l'ouverture du capital (capital risque ou bourse), en leur apportant des réponses concrètes avec suffisamment de hauteur de vue, c'est la vocation d'ERNST & YOUNG ENTREPRENEURS. Renforcer une équipe mobile associant passion régionale et vision internationale, c'est l'une des ouvertures que vous offre Ernst & Young.

Senior Consultants

■ Agé de 26 à 30 ans, diplômé d'une grande école d'ingénieurs complétée par un 3ème cycle en management, vous avez acquis une expérience de 3 à 5 ans en Cabinet dans les domaines du Conseil en stratégie et en organisation, ou en PME dans des postes opérationnels.

■ Bilingue Anglais, vous maîtrisez si possible une troisième langue Européenne. Vous êtes apprécié pour votre esprit pragmatique et concret, vous aimez développer et réaliser, et possédez un réel sens du contact humain.

■ Nous vous offrons d'enrichir vos qualités professionnelles et personnelles au sein d'une équipe soudée et motivée, en réalisant des missions de Conseil en Stratégie et Développement auprès de PME Régionales ou Nationales.

Pour ces postes basés à **LYON** mais nécessitant de nombreux déplacements en France et à l'étranger, très vite parlons de votre avenir au sein d'Ernst & Young. Merci d'adresser sans tarder votre candidature : lettre, CV, photo et rémunération actuelle, sous la réf. SC/CPME à Valérie CINI - ERNST & YOUNG - 113, Bd Stalingrad - 69626 VILLEURBANNE Cedex.

ERNST & YOUNG

Austin Knight - Carré Turenne - Photo FOTOGRAM-STONE

CASE

Auditeurs internes

CASE, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de matériel agricole et de travaux publics, au chiffre d'affaires de près de 5 milliards de dollars, recherche deux auditeurs internes.

Rattaché(e) au Responsable Audit Europe, vous réalisez des audits au sein des unités industrielles et commerciales de notre groupe. Vos responsabilités vous amènent à vous déplacer régulièrement en Europe.

Diplômé(e) d'une école de commerce, vous possédez une expérience de 3 ans acquise soit en environnement industriel international dans un poste similaire, soit en cabinet d'audit anglo-saxon. Vous parlez parfaitement anglais. La pratique de l'allemand courant est souhaitée.

Postes basés au siège à Roissy.

Merci d'adresser votre dossier complet (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous référence LM/1203, à CASE, département recrutement, 18 place des Nymphéas, Z.I. Paris Nord II, 95915 Roissy-CDG Cedex.

MEDIA SYSTEM

CONSEIL AUDIT